Quatre-vingt-troisième année. — N° 148. Le Numéro : 25 francs. Dimanche 24 Juin 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal · 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 20 juin 1951 portant nomination de membres du conseil d'administration de l'école nationale d'administration (p. 6571).

FONCTION PUBLIQUE ET RÉFORME ADMINISTRATIVE

Décret n° 51-705 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat (rectificatif) (p. 6571).

Décret n° 51-706 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat (rectificatif) (p. 6571).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-791 du 14 juin 1951 portant allocation d'indemnités au personnel de la grande chancellerie chargé de fonctions au musée de la Légion d'honneur (p. 6572).

Décrets du 14 juin 1951 portant nominations dans la magistrature (p. 6572).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant détachements (administration préfectorale et personnels du cadre des préfectures) (p. 6571).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 6572).

Décrets des 19, 21 et 22 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6573).

Décrets des 19 et 21 juin 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 6582).

Arrêtés des 28 mai, 1er, 4 et 5 juin 1951 portant remises de débets (p. 6599).

Arrêté du 6 juin 1951 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'école polytechnique (p. 6599).

Arrêté portant homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française (p. 6599).

Arrêté portant homologation de grade au titre des forces françaises combattantes (rectificatif) (p. 6601).

Arrêtés portant nominations, intégrations, titularisations, mise en disponibilité, révocation et rectificatif :

Administration centrale du secrétariat d'Etat (guerre) (p. 6601).

Administration centrale du secrétariat d'Etat (air) (p. 6601).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 6601).

Arrêté portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée de terre (active) (p. 6605).

Décisions portant promotions des sous-officiers servant après la durée légale et des maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers (armée de terre, active) (p. 6605).

Décision portant nominations au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (rectificatif) (p. 6606).

Tableaux d'avancement pour l'année 1951 (armée de mer, réserve) (rectificatifs) (p. 6606).

Liste des officiers de l'armée de terre admis au stage à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (p. 6606).

Liste d'admissibilité à l'école spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr) (première liste) (p. 6607).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-792 du 22 juin 1951 portant relèvement de certaines indemnités pour frais de déplacements (p. 6610).

Décret n° 51-793 du 22 juin 1951 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour l'admission à l'emploi de traducteur adjoint à l'administration centrale des finances (p. 6611).

Décret n° 51-794 du 22 juin 1951 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour l'admission à l'emploi de commissaire contrôleur adjoint stagiaire des assurances (p. 6611).

Arrêtés portant détachements et acceptation de démission:
Administration centrale des finances (p. 6612).
Administration centrale des affaires économiques (p. 6612).
Services extérieurs du Trésor (p. 6612).
Règlement de la tranche spéciale dite Tranche du prix de l'Arc-de-Triomphe de la loterie nationale (p. 6613).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 15 juin 1951 relatif au concours d'entrée dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices (p. 6608).
Arrêtés portant détachements (enseignement du second degré et enseignement du premier degré) (p. 6608).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 22 juin 1951 portant acceptation d'un legs fait à l'école centrale des arts et manufactures (p. 6609).
Arrêté portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports (p. 6609).
Liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de professeurs adjoints (enseignement technique) (p. 6609).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant nomination et détachements:
Administration centrale (p. 6610).
Navigation aérienne (p. 6610).
Ponts et chaussées (p. 6610).
Travaux géographiques (p. 6610).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 22 juin 1951 approuvant un sixième avenant à la convention de concession de distribution publique d'énergie intervenu entre la ville de Paris et Electricité de France (p. 6617).
Arrêtés du 18 juin 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 6617).
Arrêtés du 21 juin 1951 déclarant d'utilité publique les travaux de construction et de renforcement de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 6618).
Arrêté du 21 juin 1951 portant autorisation de recrutement de personnels auxiliaires dans les services extérieurs du ministère de l'industrie et du commerce (p. 6618).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 31 mai 1951 autorisant la caisse nationale de crédit agricole à effectuer des retraits sur le compte ouvert à son nom dans les écritures du Trésor en exécution de la convention du 31 janvier 1942 (p. 6618).
Arrêté du 7 juin 1951 modifiant la composition de la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques du génie rural (p. 6619).
Arrêté du 11 juin 1951 portant modification aux arrêtés relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 1951-1952 (p. 6619).
Arrêtés portant nomination, réintégration et attribution de fonctions (eaux et forêts et services vétérinaires) (p. 6619).
Circulaire du 18 juin 1951 relative à la commercialisation de raisins de table de maturité insuffisante (p. 6619).
Règlement d'essais des tracteurs agricoles (p. 6620).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 8 juin 1951 fixant le statut des élèves de la section de la magistrature de l'école nationale de la France d'outre-mer appartenant aux promotions d'entrée des années 1949-1950 (p. 6622).
Arrêté portant avancement (administrateurs) (p. 6622).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant mises en position de mission, détachements et rectificatif:
Cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6623).
Administrateurs (p. 6623).
Administration générale (p. 6623).
Gouvernement général de l'Afrique occidentale française (p. 6623).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 15 juin 1951 portant affectation provisoire au ministère du travail et de la sécurité sociale de la caserne Holbeck, située à Thionville, près Verdun (Meuse) (p. 6623).
Arrêté du 16 juin 1951 relatif au tarif de responsabilité des organismes de sécurité sociale (p. 6624).
Arrêtés des 16 et 20 juin 1951 approuvant les modifications aux statuts et règlements de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance (p. 6624).
Arrêté du 21 juin 1951 portant fin de la représentation de la caisse nationale de sécurité sociale au sein des commissions administratives paritaires (p. 6624).
Arrêté du 21 juin 1951 portant fixation de la date des élections de représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (p. 6624).
Arrêté du 21 juin 1951 portant constitution des bureaux et sections de vote pour les élections aux commissions administratives paritaires des administrateurs civils et secrétaires d'administration (p. 6625).
Arrêté du 23 juin 1951 fixant le barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du bâtiment et des travaux publics (accidents du travail) (p. 6625).
Arrêtés portant détachements (administration centrale et directions régionales de la sécurité sociale) (p. 6626).
Décisions portant homologation de machines pour le travail du bois et matières similaires et des matières plastiques (rectificatifs) (p. 6626).
Décision portant homologation de machines à meuler (rectificatif) (p. 6627).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 19 juin 1951 fixant le prix de vente de la brochure Barème Parfumerie (p. 6627).
Arrêté portant désignation des membres du jury du concours ouvert pour l'exécution, à titre expérimental, de logements à Strasbourg (rectificatif) (p. 6627).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 51-469 portant codification des textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité, les diverses pensions d'invalidité soumises à un régime analogue, les droits et avantages attachés à la qualité d'ancien combattant ou de victime de la guerre (rectificatif) (p. 6627).
Arrêté du 9 juin 1951 portant remise de débet (p. 6627).
Arrêté portant avancement (administration centrale) (p. 6627).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant nominations et titularisation:
Administration centrale (p. 6623).
Contrôle sanitaire aux frontières (p. 6623).
Sanatoriums (p. 6623).
Liste des établissements autorisés pour la préparation, la mise en vente des sérums thérapeutiques et autres produits analogues et conditions de vente de ces produits (rectificatif) (p. 6623).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret du 22 juin 1951 portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sur lequel est construite une partie du garage des postes, télégraphes et téléphones à Nice (Alpes-Maritimes) (p. 6627).
Arrêtés portant nomination, titularisation, mutation et détachement (administration centrale et services extérieurs) (p. 6627).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6627).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 6628).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 juin 1951 portant nomination de membres du conseil d'administration de l'ecole nationale d'administration.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, modifiée par la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946 en son article 11;

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-510 du 22 mars 1948, n° 48-1141 du 19 juillet 1948, n° 48-1897 du 15 décembre 1948 et n° 50-55 du 13 janvier 1950;

Vu le décret du 3 novembre 1945 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'école nationale d'administration;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jacques Chapsal, directeur de l'institut d'études politiques et M. Raymond Bousquet, ministre plénipotentiaire chargé de la direction du personnel de la comptabilité, du budget, des transmissions et des affaires techniques au ministère des affaires étrangères, sont nommés membres du conseil d'administration de l'école nationale d'administration, en remplacement de MM. Seydoux et Dennery, démissionnaires.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

Décret n° 51-705 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes et de commis des services extérieurs des administrations de l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1951:

Page 5982, article 4, au lieu de: « Les agents de bureau sont appelés à accorder ou à suppléer les commis... », lire: « Les agents de bureau sont appelés à seconder ou à suppléer les commis... » (le reste sans changement).

Page 5984, article 30, 1er alinéa, dernière ligne, au lieu de: « ... prévues à l'article 316 ci-dessous », lire: « ... prévues à l'article 31 ci-dessous ».

Même page, article 33, à partir du 1er alinéa, *in fine:*

Au lieu de:

« ... valables ou validables pour la retraite.
« Les employés de bureau justifiant de dix-neuf années de services publics et les dactylographes justifiant de seize années de services pourront être nommés au 2e échelon du grade d'aide-commis.
« Les employés de bureau et les... ».

Lire:

« ... valables ou validables pour la retraite;
« les employés de bureau, justifiant de dix-neuf années de services publics et les dactylographes justifiant de seize années de services pourront être nommés au 2e échelon du grade d'aide-commis;
« les employés de bureau et les... »,
(Le reste sans changement.)

Même page, article 35, 2e alinéa, au lieu de: « ... du corps dans lequels ils auraient pu... », lire « ... du corps dans lequel ils auraient pu... ».

Page 5985, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « .. et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative... », lire: « ..., le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont... ».

Decret n° 51-706 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juin 1951:

Page 5985, 2e colonne, article 1er, au lieu de: « Le corps d'agents... », lire: « Les corps d'agents... ».

Même page, article 2, 2e alinéa, 6e ligne, au lieu de: « ...ainsi que la durée des services... », lire: « ...ainsi que de la durée des services... ».

Page 5986, article 12, 1er alinéa, au lieu de: « d'aide-commis et... », lire: « ...d'aides-commis et... ».

Même page, article 16, 2e alinéa, au lieu de: « ...du corps d'adjoints administratifs intéressée, peuvent... », lire: « ...du corps d'adjoints administratifs intéressé, peuvent... ».

Même page, article 19, 2e alinéa, au lieu de: « Les épreuves de cet exaten devront... », lire: « Les épreuves de cet examen devront... ».

Page 5987, 1re colonne, 6e ligne, au lieu de: « ...et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative... », lire: « ..., le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat à l'intérieur... ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Carli (Pierre), sous-préfet de 3e classe, est placé dans la position de service détaché, à compter du 27 avril 1948, pour exercer les fonctions suivantes:

1° Du 27 avril au 26 juillet 1948, chargé de mission auprès du cabinet du secrétaire d'Etat au budget;

2° Du 12 septembre 1948 au 1er novembre 1949, chef du secrétariat particulier du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer;

3° Du 1er janvier 1950 au 30 mars 1950, adjoint au délégué du haut commissaire de la République française au Cameroun;

4° A compter du 1er avril 1950, chef des services administratifs à l'office du Niger.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 27 avril 1948.

Personnels du cadre des préfectures.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Robert Goix, chef de division de 4e échelon (préfecture de Seine-et-Marne), placé en position de service détaché depuis le 1er janvier 1946 pour exercer les fonctions de contrôleur départemental des lois d'assistance, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Yves Leparoux, attaché de préfecture, placé en service détaché depuis le 1er janvier 1943, est maintenu dans cette position pour cinq ans(à compter du 1er janvier 1948, pour exercer auprès du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre les fonctions de délégué principal au service interdépartemental des anciens combattants et victimes de la guerre de Nantes.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Richer (Bernard), attaché de préfecture de 3e classe, 5e échelon, en fonction à la préfecture de l'Aube, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 12 mars 1951, pour exercer les fonctions de directeur économe de l'hôpital-hospice de Bar-sur-Aube.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Alice Decaillot, commis principal hors classe à la préfecture du Jura, est placée en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 8 janvier 1951, afin d'exercer les fonctions d'adjoint administratif dans les services du gouvernement général de l'Algérie.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-791 du 14 juin 1951 portant allocation d'indemnités au personnel de la grande chancellerie chargé de fonctions au musée de la Légion d'honneur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls d'emplois publics de rémunérations et de retraites modifié par l'ordonnance du 25 août 1944;

Vu les décrets des 19 décembre 1926, 21 février 1931, 9 mars 1935 et 14 janvier 1947, relatifs aux indemnités allouées aux fonctionnaires ou agents de la grande chancellerie chargés de fonctions au musée de la Légion d'honneur;

Vu le décret n° 50-1249 du 6 octobre 1950 portant relèvement des indemnités forfaitaires de travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains personnels civils de l'Etat;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les taux maxima des indemnités qui pourront être annuellement allouées aux fonctionnaires ou agents de la grande chancellerie chargés de fonctions au musée de la Légion d'honneur sont fixés comme suit:

Conservateur	15.000 F.
Agent comptable	15.000
Homme de service	9.500
Surveillant de nuit	9.500

Art. 2. — Ces indemnités pourront être réduites ou supprimées par arrêté du grand chancellier, en cas d'insuffisance des ressources propres au musée.

Art. 3. — Les rémunérations perçues par les personnels visés à l'article 1er ne pourront en aucun cas exceder les limites de cumuls prévues par le décret du 29 octobre 1936 modifié par l'ordonnance du 25 août 1944.

Art. 4. — Le présent décret prendra effet à compter du 1er janvier 1951.

Art. 5. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 14 juin 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Ronchaud, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Alger, est nommé, sur sa demande, juge audit tribunal, en remplacement de M. Laboulbène.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 14 juin 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Laboulbène, juge au tribunal de première instance d'Alger, est nommé, sur sa demande, substitut du procureur de la République près ledit tribunal, en remplacement de M. Ronchaud.

Décret du 14 juin 1951 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 14 juin 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, est nommé juge de 2e classe au tribunal de première instance de Cayenne, M. Veaux (Charles-Lucien), ancien avoué (loi du 28 avril 1919, art. 18, § 7, modifié par les articles 8 et 10 de la loi du 16 juillet 1930), en remplacement de M. Divisia, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cayenne.

Décret du 14 juin 1951 portant nominations de juges de paix.

Par décret en date du 14 juin 1951, pris sur proposition du conseil supérieur de la magistrature:

Sont nommés juges de paix de:

Paris (10e arrondissement) (Seine) (hors classe), sur sa demande, M. Planche, juge de paix de Courbevoie (Seine) (hors classe), en remplacement de M. Guillaume, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Courbevoie (Seine) (hors classe), M. Pourreau, juge de paix de Brest (1er et 3e canton) (Finistère) (1re classe), en remplacement de M. Planche.

Paris (20e arrondissement) (Seine) (hors classe), M. Proudhon, juge de paix du Havre (1er arrondissement) (Seine-Inférieure) (1re classe), en remplacement de M. Dalibard, décédé.

Villejuif (Seine) (hors classe), M. Esquerre, juge de paix de Bordeaux (3e arrondissement) (Gironde) (1re classe), en remplacement de M. Lebarbey, décédé.

Lyon (tribunal de simple police) (Rhône) (hors classe), sur sa demande, M. Sardier, juge de paix de Lyon (9e arrondissement) (Rhône) (hors classe), en remplacement de M. Lacroix, décédé.

Lyon (9e arrondissement) (Rhône) (hors classe), M. Salase, juge de paix de Béziers (1er canton) et Servian (Hérault) (1re classe), en remplacement de M. Sardier.

Nice (canton Ouest) (Alpes-Maritimes) (hors classe), M. Noël, juge de paix de Marseille (1er canton) (Bouches-du-Rhône) (1re classe), en remplacement de M. Trimoulinard, décédé.

Agen (1er canton), Laplume, Beauville, Puymirol et Laroque-Timbault (Lot-et-Garonne) (2e classe), M. Mongenet, juge de paix de Port-Sainte-Marie, Prayssas et Damazan (Lot-et-Garonne) (3e classe), en remplacement de M. Peuch, qui a été nommé juge de paix de Montpellier (3e et 1er canton) (Hérault) (1re classe).

Cannes (Alpes-Maritimes) (2e classe), sur sa demande, M. Revest, juge de paix de Thonon-les-Bains, Douvaine et le Biot (Haute-Savoie) (2e classe), en remplacement de M. Vieillard, qui a été nommé juge de paix de Lyon (7e arrondissement) et Neuville-sur-Saône (Rhône) (1re classe).

Orange (cantons Est ou Ouest) et Bollène (Vaucluse) (2e classe), sur sa demande, M. Cagnoli, juge de paix de Château-du-Loir, Ecommoy et Mayet (Sarthe) (2e classe), en remplacement de M. Challe qui a été nommé juge de paix de Marseille (3e canton) (Bouches-du-Rhône) (1re classe).

Briare, Châtillon-sur-Loire et Châtillon-Coligny (Loiret) (3e classe), sur sa demande, Mme Deruelle, juge de paix de Conches, Rugles et Breteuil (Eure) (3e classe), en remplacement de M. Joullie qui a été nommé juge de paix de Soissons, Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterets, Braine et Vailly (Aisne) (2e classe).

Nort-sur-Erdre et Ligne (Loire-Inférieure) (3e classe), M. Sicard, suppléant rétribué de juge de paix de la cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. Le Ninivin, qui a été nommé juge de paix de Lannion, Plouaret, Plestin-lès-Grèves et Bégard (Côtes-du-Nord) (2e classe).

Sont rapportées les dispositions du décret du 28 décembre 1950 par lesquelles M. Gourgas, juge de paix de Sète, Frontignan et Mèze (Hérault) (2e classe), a été nommé juge de paix de Béziers (2e canton) et Murviel (Hérault) (1re classe).

Sont rapportées les dispositions du décret du 8 mai 1951 par lesquelles M. Revest, juge de paix de Thonon-les-Bains, Douvaine et le Biot (Haute-Savoie) (2e classe), a été nommé juge de paix de Sète, Frontignan et Mèze (Hérault) (2e classe).

Sont nommés juges de paix honoraires:

M. Jean, ancien juge de paix du 8e arrondissement de Paris (Seine).

M. Bernard, ancien juge de paix de Pons et Gémozac (Charente-Maritime).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de la Nation.

Par décision du 20 juin 1951, le Gouvernement cite à l'ordre de la Nation, à titre posthume:

Janson (Pierre), directeur de l'aumônerie militaire catholique en Extrême-Orient.

Boullard (Pierre), aumônier auxiliaire.

Décret du 19 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 juin 1951, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 mai 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent, pour compter du 31 décembre 1950:

ANNÉE 1950

Personnels officiers des différents corps de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active.

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Application des dispositions de l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930 et de l'article 6 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

Protche (V.-A.-R.), capitaine de vaisseau de réserve; 35 ans 8 mois de services, dont 8 mois dans la réserve. Officier du 28 juin 1934. Cité. (Application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

Denoix (A.-L.), lieutenant de vaisseau en retraite; 34 ans 4 mois de services, dont 21 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 29 octobre 1915. Cité

Bonneru (M.-P.-A.-M.), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 1 an 3 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937. Cité. (Application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

Evin (P.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 8 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938. Cité.

Le Mée (P.), capitaine de frégate de réserve; 24 ans 3 mois de services, dont 4 ans dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité. Médaillé de la résistance.

Maurice (H.), capitaine de corvette de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 16 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 5 juin 1940. Deux fois cité.

Mariotti (P.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans de services, dont 11 ans dans la réserve. Chevalier du 31 mai 1940. Cité.

Coquelin (P.-G.-M.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 4 ans dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938. Cité.

Torchet (P.-E.-M.), capitaine de corvette de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 6 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940. Cité.

Babillon (E.-H.-L.), lieutenant de vaisseau honoraire; 32 ans de services, dont 27 ans dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1938. Cité.

Bretagne (J.-M.-A.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services dont 4 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938. Deux fois cité.

Raquez (J.-F.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 11 mois de services, dont 25 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 13 juillet 1940. Cité.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Le Berre (J.-M.), officier des équipages principal en retraite; 45 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1926. Cité.

Hars (M.-L.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 35 ans 7 mois de services, dont 30 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 5 juin 1940. Cité.

Le Roux (A.-J.), officier des équipages principal de réserve; 37 ans 2 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938. Cité.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

Morfouace (A.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 6 mois de services, dont 21 ans dans la réserve. Cité.

Juventin (P.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 7 mois de services, dont 16 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Bonnarme (G.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 19 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Estellon (A.-E.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Moulin (R.-J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 7 mois de services dont 18 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Berger (C.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services dont 23 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Hervé (L.), enseigne de vaisseau auxiliaire; 29 ans de services, dont 25 ans dans la réserve. Cité.

Lavenne de Choulot (A.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 33 ans 7 mois de services, dont 29 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Pladys (R.-P.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 26 ans 9 mois de services, dont 23 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Fernaut (P.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Maubert (H.-A.A.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 21 ans 7 mois de services, dont 18 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Chaize (P.-V.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 21 ans 1 mois de services, dont 12 ans 4 mois dans la réserve Cité.

Leprat (H.-D.-F.N.), lieutenant de vaisseau de réserve, 25 ans 7 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Bergez (J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 9 mois de services, dont 18 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Robichon (L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 6 mois de services, dont 23 ans dans la réserve. Cité.

Pérodeau (A.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 11 mois de services, dont 22 ans 11 mois dans la réserve. Cité.

Gandois (F.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 17 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Chavanat (P.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Devys (C.-H.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 4 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Champagne (M.-P.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 26 ans 6 mois de services, dont 24 ans dans la réserve. Cité.

Evrard (M.-P.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Olive (G.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Ballan (H.-L.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Isoré (J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 22 ans 6 mois de services, dont 20 ans dans la réserve. Cité.

Dautresne (X.-A.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 15 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Philippe (G.-F.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 20 ans 2 mois de services, dont 16 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Lagadec (H.-J.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 29 ans 4 mois de services, dont 26 ans 4 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Pauffin de Saint-Morel (J.-B.-A.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 25 ans 6 mois de services, dont 23 ans dans la réserve. Cité.

Pesnel (J.-E.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 22 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Derenty (J.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans de services, dont 22 ans 9 mois dans la réserve. Deux fois cité.

Vansteene (R.-C.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 20 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Truquet (F.-C.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 22 ans 5 mois de services, dont 11 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Dupuis (G.-A.-A.-H.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 14 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Petitpret (J.-M.-L.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 20 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Legay (R.-L.-J.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 20 ans 8 mois de services, dont 19 ans dans la réserve. Deux fois cité.

Corps de santé.

Péricaud (H.), médecin principal de réserve; 34 ans de services, dont 23 ans 4 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Gaugain (J.-F.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 35 ans de services, dont 31 ans dans la réserve. Cité.

Heurtel (J.-B.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 34 ans 11 mois de services, dont 31 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Le Lay (E.-J.-V.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 4 ans 5 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Carles (M.-A.-L.), officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Duchesne (Y.-L.-M.-J.), officier honoraire interprète et du chiffre de 1re classe; 35 ans 4 mois de services, dont 27 ans 4 mois dans la réserve. Blessé. Cité.

Jung (J.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 20 ans de services, dont 15 ans dans la réserve. Cité.

Décret du 19 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 juin 1951, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 mai 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent, pour compter du 31 décembre 1950:

ANNÉE 1950

Personnel officier des différents corps de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active.

DECORATIONS SANS TRAITEMENT

AU GRADE DE COMMANDEUR

Corps des officiers de marine.

Gaudin de Villaine (R.-M.-A.), contre-amiral (2e section; 47 ans 3 mois de services, dont 11 ans 3 mois dans la réserve. Deux fois cité. Officier du 14 janvier 1928.

Masse (L.-E.-F.), capitaine de vaisseau de réserve; 44 ans 3 mois de services, dont 10 ans 3 mois dans la réserve. Deux fois cité. **Officier du 14 janvier 1928.**

Robert (L.-A.), capitaine de vaisseau de réserve; 42 ans 9 mois de services, dont 7 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Officier du 24 décembre 1931.

Thoreux (P.-L.), capitaine de vaisseau de réserve; 40 ans 8 mois de services, dont 35 ans 2 mois dans la réserve. Cité. Officier du 11 janvier 1932.

Molas (J.-M.-A.-V.), capitaine de vaisseau de réserve; 36 ans 3 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Officier du 31 décembre 1937.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

Vinel (E.-H.-M.-H.), contrôleur général de 2e classe (2e section); 24 ans de services, dont 3 ans 11 mois dans la réserve. Cité. Médaille de la résistance. Officier du 20 juillet 1945.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Bosquillon de Frescheville (L.-H.), ingénieur général de 2e classe du génie maritime (2e section); 48 ans 2 mois de services, dont 5 ans 6 mois dans la réserve. Officier du 8 février 1930.

De La Chaise (G.-E.-M.), ingénieur général de 2e classe de l'artillerie navale (2e section); 46 ans 2 mois de services, dont 6 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Officier du 6 mai 1928.

Corps du commissariat de la marine.

Llozon (F.-L.-J.), commissaire général de 2e classe (2e section); 38 ans 2 mois de services, dont 4 ans 4 mois dans la réserve. Officier du 15 juin 1935.

Corps de santé.

Bideau (L.-J.), médecin général de 2e classe (2e section); 37 ans 10 mois de services, dont 4 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Officier du 22 juin 1939.

AU GRADE D'OFFICIER

Corps des officiers de marine.

Le Roux (E.-J.), capitaine de corvette de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 19 ans 3 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Martin (E.-J.), capitaine de corvette de réserve; 36 ans de services, dont 29 ans 4 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 7 octobre 1941.

Labbey (A.-P.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 34 ans de services, dont 26 ans dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Guyot d'Asnières de Salins (P.-M.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1932.

Pissard (P.-G.-J.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 9 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 3 juillet 1933.

Eyglier (M.-L.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 26 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 28 novembre 1940.

Ducos (A.-J.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans de services, dont 15 ans dans la réserve. Chevalier du 14 juillet 1944.

Cousigné (P.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 6 mois de services, dont 11 ans dans la réserve. Chevalier du 13 mars 1939.

Le Cléach (R.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 9 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939.

Dupuy (G.-E.), lieutenant de vaisseau honoraire; 36 ans 4 mois de services, dont 32 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Monconduit (P.), capitaine de frégate en retraite; 34 ans 7 mois de services, dont 10 ans dans la réserve. Chevalier du 14 juillet 1919.

Cayla (G.-M.-G.), capitaine de corvette honoraire; 36 ans 7 mois de services, dont 32 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

Gallier (L.-P.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 13 octobre 1940.

Monconduit (Y.-M.), capitaine de corvette de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 4 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 27 octobre 1940.

Blanchard (A.), capitaine de corvette de réserve; 36 ans 4 mois de services, dont 18 ans dans la réserve. Chevalier du 8 janvier 1927.

Clavery (P.-P.), capitaine de corvette de réserve; 35 ans de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1928.

De Cornulier-Lucinière (P.-A.-C.), capitaine de frégate de réserve; 35 ans 7 mois de services, dont 4 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 25 janvier 1929.

Pelletier (R.-G.), capitaine de corvette de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 6 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939.

Auberl (R.-M.-H.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 3 mois de services, dont 22 ans de services dans la réserve. Cité. Chevalier du 5 juin 1940.

Guezennec (Y.-M.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 33 ans 8 mois de services, dont 25 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 22 juin 1939.

Fromantin (E.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 33 ans 6 mois de services, dont 24 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Cord'Homme (J.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 9 mois de services, dont 18 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 1er mars 1929.

Dumas (J.-A.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 33 ans 3 mois de services, dont 29 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 28 novembre 1940.

Mocquais (A.-R.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 3 juillet 1933.

Achiardi (J.-J.-P.), capitaine de corvette de réserve; 33 ans 6 mois de services, dont 24 ans dans la réserve. Chevalier du 28 novembre 1940.

Dard (F.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 33 ans 6 mois de services, dont 23 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939.

Souviron (J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans de services, dont 10 ans dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1937.

Bonnet (G.-M.), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 13 octobre 1940.

Caillié (P.-J.), capitaine de corvette en retraite; 31 ans 4 mois de services, dont 7 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1934.

Nomura (I.-P.-L.), capitaine de frégate de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 6 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Evanno (L.-V.-A.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 13 octobre 1940.

Raoux (A.-E.-L.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 3 ans 2 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 1er juillet 1941.

Janssen (E.-C.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938.

Le Formal (L.-F.-A.), ingénieur mécanicien principal en retraite; 32 ans de services, dont 3 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 11 juillet 1924.

Lambert (B.-J.-V.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 24 ans 3 mois de services, dont 4 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 13 octobre 1940.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Babu (P.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 32 ans de services, dont 17 ans 11 mois dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 17 décembre 1926.

Rechniewski (C.-R.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 39 ans 3 mois de services, dont 27 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 27 février 1936.

Lamoureux (M.-E.-A.), ingénieur du génie maritime de 1re classe de réserve; 30 ans 3 mois de services dans la réserve. Chevalier du 8 juillet 1937.

Dodier (J.-L.-M.), ingénieur principal de l'artillerie navale de réserve; 38 ans 2 mois de services, dont 26 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Duret (V.-J.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 23 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 15 mars 1925.

Lécluse (E.-P.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 40 ans 3 mois de services, dont 20 ans dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1920.

Rimbert (A.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 33 ans 2 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve. Blessé. Trois fois cité. Chevalier du 15 juin 1920.

Corps du commissariat de la marine.

Pradier (J.-E.), commissaire principal de réserve; 36 ans 3 mois de services, dont 29 ans 6 mois dans la réserve. Blessé. Cité. Chevalier du 18 juillet 1935.

Corps de santé.

Carpentier (L.-J.-R.), médecin principal honoraire; 39 ans 6 mois de services dans la réserve. Chevalier du 31 juillet 1915.

Bossé (R.-A.), médecin principal; 38 ans 9 mois de services dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1915.

Spire (R.-G.), médecin principal de réserve; 36 ans 4 mois de services, dont 22 ans 9 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 24 janvier 1934.

Négrie (J.-A.), médecin en chef de 2e classe; 30 ans 4 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1935.

Le Méhauté (P.-J.), médecin principal de réserve; 29 ans 2 mois de services, dont 6 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Guimbaud (R.-E.), officier des équipages principal de réserve; 42 ans 6 mois de services, dont 9 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936.

Gastaud (P.-E.), officier des équipages en chef honoraire; 43 ans 2 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 29 janvier 1923.

Nicol (A.-M.), officier des équipages principal de réserve; 40 ans de services, dont 3 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1932.

Rimber (M.), officier des équipages principal de réserve; 41 ans 1 mois de services, dont 5 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939.

Labalen (A.-J.-M.), officier des équipages principal honoraire; 46 ans 10 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 19 avril 1922.

Sirdey (A.-A.), officier des équipages principal de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 6 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Lecoquen (L.-M.), officier des équipages principal de réserve; 36 ans 10 mois de services, dont 9 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Le Goff (P.-M.), officier des équipages principal honoraire; 38 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Deux fois cité. Chevalier du 30 avril 1921.

Jaillet (J.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 39 ans 1 mois de services, dont 4 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940.

Bahuon (Y.-J.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 38 ans 11 mois de services, dont 7 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Quemerais (J.-P.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 36 ans 2 mois de services, dont 11 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 16 juin 1938.

Rouault (P.-L.-M.), officier des équipages principal de réserve; 36 ans 4 mois de services, dont 4 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Marc (J.-F.-S.), officier des équipages principal de réserve; 37 ans 2 mois de services, dont 9 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1937.

Le Rouzic (F.-M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 35 ans 10 mois de services, dont 9 ans dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937.

Lebourdais (E.-F.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 35 ans 11 mois de services, dont 6 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939.

Tanguy (J.), officier des équipages de 1re classe en retraite; 39 ans 8 mois de services, dont 3 ans 8 mois dans la réserve. Deux fois cité. Deux fois blessé. Chevalier du 27 juin 1929.

Kervella (M.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 35 ans 7 mois de services, dont 3 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1940.

Guéguen (J.-F.), officier des équipages de 2e classe honoraire; 35 ans 10 mois de services, dont 12 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 6 juillet 1932.

Corps des officiers d'administration.

Branche directions de travaux

Bernot (G.), officier d'administration de 1re classe de réserve; 36 ans 1 mois de services, dont 8 ans 1 mois dans la réserve. Deux fois blessé. Deux fois cité. Chevalier du 1er juillet 1936.

Picaud (J.-M.), officier d'administration principal de réserve; 38 ans 3 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Blessé. Cité. Chevalier du 30 juin 1937.

Congard (J.-F.), officier d'administration principal de réserve; 45 ans 1 mois de services, dont 6 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 29 décembre 1932.

Branche comptable des matières

Armengaud (G.-L.), officier d'administration principal en retraite; 52 ans 7 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 20 juin 1925.

Eglenne (C.), officier d'administration principal en retraite; 48 ans 3 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1931.

Branche commissariat et santé

Gourmelen (J.), officier d'administration principal de réserve; 35 ans 11 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 décembre 1933.

Paingt (M.-A.), officier d'administration principal en retraite; 43 ans 8 mois de services, dont 5 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 11 février 1930.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche constructions et armes navales

Capitaine (E.-A.), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 47 ans de services, dont 7 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937.

Nouville (P.-N.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 53 ans 8 mois de services, dont 31 ans 4 mois dans la réserve. Chevalier du 27 avril 1932.

Bigot (R.-A.), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 46 ans de services, dont 6 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 2 juillet 1936.

Kéraudren (E.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 49 ans 2 mois de services, dont 9 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 29 décembre 1932.

Bizien (L.-G.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 47 ans 11 mois de services, dont 9 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 24 décembre 1931.

Lucas (J.-M.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 52 ans 2 mois de services, dont 19 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 8 janvier 1927

Fontenoy (T.-A.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 55 ans 2 mois de services, dont 13 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 6 mai 1928.

Branche des travaux maritimes

Théven (L.-A.), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 41 ans 1 mois de services, dont 4 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 7 juillet 1933.

AU GRADE DE CHEVALIER

Corps des officiers de marine.

Guillerm (Y.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 4 mois de services, dont 18 ans 11 mois dans la réserve.

Agniray (R.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 25 ans 7 mois dans la réserve.

Hariot (M.), l'eutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve.

Triole (L.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 23 ans 7 mois dans la réserve.

Postel (R.-P.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 18 ans 3 mois dans la réserve.

Martineau (L.-H.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 6 mois de services, dont 28 ans 6 mois dans la réserve.

Lasserre (G.-H.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 7 mois de services, dont 25 ans dans la réserve.

Carli (L.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 11 mois de services, dont 25 ans 11 mois dans la réserve.

Astie (X.-G.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 24 ans 9 mois dans la réserve.

Bourgeard (R.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 7 mois de services, dont 18 ans 7 mois dans la réserve.

Martin des Pallières (O.-M.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 20 ans 4 mois dans la réserve.

Paillot de Montabert (A.-V.-G.-L.-N.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 21 ans 9 mois dans la réserve.

Villatte de Penfentenyo (J.-J.-A.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 10 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Poncet (G.-L.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 33 ans 5 mois de services, dont 26 ans 11 mois dans la réserve.

Authie (E.-L.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve.

Hontebeyrie (J.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 6 mois de services, dont 22 ans dans la réserve.

Richard (H.-G.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 1 mois de services, dont 27 ans 7 mois dans la réserve.

Ranchère (A.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 9 mois de services, dont 26 ans 9 mois dans la réserve.

Dumont (A.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 27 ans 3 mois dans la réserve.

Monet (C.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 33 ans 8 mois de services, dont 29 ans 8 mois dans la réserve.

Anquetil (R.-L.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 8 mois de services, dont 25 ans 2 mois dans la réserve.

Manem (J.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 20 ans 6 mois dans la réserve.

Petit Dutaillis (H.-D.-M.-G.), capitaine de corvette de réserve; 31 ans 11 mois de services, dont 21 ans 9 mois dans la réserve.

Uros (R.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 23 ans 7 mois dans la réserve.

Thibaudeau (A.-Y.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve.

Raffard (C.-C.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 9 mois de services, dont 28 ans 9 mois dans la réserve.

Gaudois (G.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 26 ans 3 mois dans la réserve.

Fleury (M.-A.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 4 mois de services, dont 27 ans 9 mois dans la réserve.

Blacas (J.-G.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 4 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Du Campe de Rosamel (H.-G.-J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve.

Coantic (H.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 9 mois de services, dont 26 ans 9 mois dans la réserve.

Tournier (A.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 4 mois de services, dont 26 ans 4 mois dans la réserve.

Grimonet (G.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 10 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Savelli (H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 7 mois de services, dont 25 ans dans la réserve.

Bazin (J.-E.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 26 ans 3 mois dans la réserve.

Allain (E.-L.), lieutenant de vaisseau honoraire; 23 ans 1 mois de services, dont 19 ans dans la réserve.

Bellue (A.-L.-V.), lieutenant de vaisseau honoraire; 24 ans 2 mois de services, dont 20 ans 2 mois dans la réserve.

Sables (C.-J.), lieutenant de vaisseau honoraire; 33 ans de services, dont 25 ans dans la réserve.

Richard (Y.-H.-V.), lieutenant de vaisseau en retraite; 37 ans 3 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Doublecourt (J.-J.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 25 ans dans la réserve.

Guilloteau (A.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 25 ans 8 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve.

Oliver (P.-L.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans de services, dont 24 ans dans la réserve.

Geronimi (M.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 19 ans 6 mois dans la réserve.

Auffray (V.-A.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 25 ans dans la réserve.

Caron (P.-V.), l'eutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 22 ans 3 mois dans la réserve.

Lanfant (J.-A.) lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 21 ans 11 mois dans la réserve.

Duhau-Marmon (L.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

De La Rochebrochard (J.-X.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 1 mois de services, dont 24 ans 1 mois dans la réserve.

Canaud (L.-G.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans de services, dont 18 ans dans la réserve

Simon (F.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve.

Girard (C.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 27 ans 8 mois de services, dont 26 ans dans la réserve.

Le Tallec (J.-M.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 27 ans 7 mois dans la réserve.

Thulot (G.-A.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 8 mois de services, dont 20 ans 8 mois dans la réserve.

Gourves (J.-Y.-N.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 8 mois de services, dont 19 ans 8 mois dans la réserve.

Weil (R.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 1 mois de services, dont 19 ans 8 mois dans la réserve.

Masson (F.-A.-E.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans de services, dont 18 ans dans la réserve.

Manas (G.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve.

Dupuy (H.-A.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 1 mois de services, dont 20 ans 7 mois dans la réserve.

Luquet (E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 22 ans 10 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Dupas (F.-P.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 4 ans 6 mois dans la réserve.

Le Bihan (M.-L.-J.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 21 ans 3 mois de services, dont 4 ans 6 mois dans la réserve.

Keiser (C.-F.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 4 ans 7 mois dans la réserve.

Clerc (P.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve.

Daniel (J.-L.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 10 ans 3 mois dans la réserve.

Gidrol (L.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 2 mois de services, dont 22 ans dans la réserve.

Hermand (C.-D.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans 2 mois de services, dont 23 ans 8 mois dans la réserve.

Bourget (R.-E.-V.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 25 ans 7 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve.

Richard (J.-M.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 21 ans 8 mois dans la réserve.

Manivet (G.-H.-C.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 7 mois de services, dont 23 ans 1 mois dans la réserve.

Le Merdy (F.-P.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 4 ans 3 mois dans la réserve.

De Stoutz (A.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans de services, dont 16 ans dans la réserve.

Creusy (J.-C.-P.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 23 ans 2 mois de services, dont 21 ans 5 mois dans la réserve.

Breton (J.-P.-J.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 20 ans de services, dont 18 ans dans la réserve.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Laurent (P.-A.-A.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 3 ans 2 mois dans la réserve.

Déchaux (G.-G.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 3 ans 7 mois dans la réserve.

Guibert (S.-B.-J.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 24 ans 3 mois de services, dont 4 ans 6 mois dans la réserve.

Corps du commissariat de la marine.

Pernot (A.-F.), commissaire principal de réserve; 20 ans 7 mois de services, dont 18 ans 1 mois dans la réserve.

Choussat (R.-M.-G.-L.), commissaire principal de réserve; 23 ans 7 mois de services, dont 22 ans 1 mois dans la réserve.

Corps de santé.

Mével (L.-P.), médecin principal de réserve; 23 ans 2 mois de services, dont 4 ans dans la réserve.

Bellonne (A.-H.-E.), médecin principal de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 4 ans 3 mois dans la réserve.

Mollaret (J.-M.-E.), médecin principal de réserve; 23 ans 2 mois de services, dont 3 ans 3 mois dans la réserve.

Serré (F.-M.), pharmacien chimiste principal de réserve; 29 ans 2 mois de services, dont 3 ans dans la réserve.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Laudic (J.-L.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 32 ans 2 mois de services, dont 5 ans 8 mois dans la réserve.

Trochon (M.-A.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 23 ans 3 mois dans la réserve.

Le Caugant (G.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 28 ans de services, dont 12 ans dans la réserve.

Auffroy (J.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 29 ans de services, dont 5 ans dans la réserve.

Le Curieux (H.-E.-F.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 31 ans 6 mois de services, dont 5 ans dans la réserve.

Pellen (G.), officier des équipages de 2e classe honoraire; 35 ans de services, dont 5 ans dans la réserve.

Bernable (J.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 34 ans 5 mois de services, dont 30 ans 4 mois dans la réserve.

Prigent (J.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 32 ans de services, dont 12 ans dans la réserve.

Kerneuzet (A.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la reserve.

Parsy (A.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 31 ans 11 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve.

Hulin (R.), officier des équipages de 1re classe de réserve; 30 ans de services, dont 9 ans dans la réserve.

Laé (J.), officier des équipages de 2e classe honoraire; 37 ans 2 mois de services, dont 9 ans 6 mois dans la réserve.

Le Gonsduff (E.-Y.-M.), officier des équipages de 2e classe de réserve; 37 ans 3 mois de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Luciani (G.-A.-M.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 22 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve.

Vincent (G.-A.-A.), officier de réserve interprète et du chiffre de 2e classe; 22 ans 1 mois de services, dont 18 ans 10 mois dans la réserve.

Thieux (G.-H.-F.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 28 ans 1 mois de services, dont 25 ans 7 mois dans la reserve.

Woill (R.-F.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 24 ans 1 mois de services, dont 21 ans 1 mois dans la réserve.

Chovel (M.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 24 ans 1 mois de services, dont 19 ans 1 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs de directions de travaux.

BRANCHE CONSTRUCTIONS ET ARMES NAVALES

Chatellier (M.-H.), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 33 ans de services, dont 3 ans dans la reserve.

Géraud (L.-R.), ingénieur des directions de travaux principal de réserve; 37 ans de services, dont 3 ans 5 mois dans la réserve.

Barettapiana (P.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 28 ans de services, dont 3 ans dans la réserve.

Décret du 19 juin 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 juin 1951 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi nº 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 mai 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers mariniers dont les noms suivent, pour compter du 31 décembre 1950:

ANNÉE 1950

AU GRADE DE CHEVALIER

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

A. — RESERVE

Zimmerman (Eugène), ex-premier maître mitrailleur bombardier, mle 6149-26-1. Médaillé militaire du 20 janvier 1936, 23 ans de services, dont 20 ans de services actifs. Cité.

Dauvis (Robert), ex-premier maître pilote d'aéronautique, mle 1527-R-29. Médaillé militaire du 2 mai 1941; 20 ans de services, dont 16 ans de services actifs. Deux fois cité.

Héliés (François), ex-maître chauffeur, mle 122-050-2. Médaillé militaire du 5 juillet 1932; 30 ans de services, dont 26 ans de services actifs. Deux fois cité.

Kerrion (Olivier), ex-maître principal de manœuvre, mle 133-582-2. Médaillé militaire du 30 juin 1932; 29 ans de services, dont 26 ans de services actifs. Cité.

Arbogast (Louis), ex-premier maître mécanicien, mle 472-C-28. Médaillé militaire du 7 novembre 1942; 22 ans de services, dont 18 ans de services actifs. Quatre fois cité.

B. — DEGAGES D'OBLIGATIONS MILITAIRES

Vacher (Fernand), ex-second maître pilote d'aéronautique, mle 57-291-5. Médaillé militaire du 21 février 1918; 27 ans de services, dont 6 ans de services actifs. Deux fois cité.

Le Bot (Marc), ex-second maître fourrier, mle 88-516-2. Médaillé militaire du 30 avril 1921; 27 ans de services, dont 16 ans de services actifs. Blessé.

Brenaut (Jean), ex-maître chauffeur, mle 133-734-2. Médaillé militaire du 2 février 1932; 30 ans de services, dont 20 ans de services actifs. Cité.

C. — REFORME POUR BLESSURES DE GUERRE

Le Quéffelec (Alexandre), ex-premier maître mécanicien, mle 38-880-2. Médaillé militaire du 24 janvier 1934; 28 ans de services, dont 22 ans de services actifs. Réformé à 15 p. 100 pour blessures de guerre.

Décret du 19 juin 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 19 juin 1951, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi nº 49-586 du 25 avril 1949 portant création de contingents de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 mai 1951 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers dont les noms suivent, pour compter du 31 décembre 1950:

ANNÉE 1950

AU GRADE DE CHEVALIER

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

A. — RESERVES

D'Hervez (Pierre), ex-maître principal infirmier, mle 10532°-2. Médaillé militaire du 9 juillet 1930; 36 ans de services, dont 32 ans de services actifs.

Ménier (Albert), ex-premier maître pilote d'aéronautique, mle 67719-1. Médaillé militaire du 7 juillet 1933; 27 ans de services, dont 18 ans de services actifs.

B. — DEGAGES D'OBLIGATIONS MILITAIRES

Gilbert (Louis), ex-premier maître timonier, mle 61200-2. Médaillé militaire du 11 octobre 1915; 35 ans de services, dont 30 ans de services actifs.

Le Gall (Hervé), ex-second maître fusilier, mle 139065-2. Médaillé militaire du 16 juin 1920; 30 ans de services, dont 25 ans de services actifs.

Borgne (Yves), ex-premier maître fusilier, mle 81089-2. Médaillé militaire du 27 janvier 1923; 31 ans de services, dont 26 ans de services actifs.

Enée (Albert), ex-second maître fourrier, mle 18974-1. Médaillé militaire du 27 mars 1925; 30 ans de services, dont 25 ans de services actifs.

Néot (Désiré), ex-maître fourrier, mle 29059-1. Médaillé militaire du 9 juillet 1925; 28 ans de services, dont 15 ans de services actifs.

Le Page (François), ex-maître de manœuvre D. P., mle 129146-2. Médaillé militaire du 7 novembre 1920; 32 ans de services, dont 27 ans de services actifs.

Gravot (Yves), ex-premier maître timonier, mle 256 Morlaix. Médaillé militaire du 13 juillet 1897; 34 ans de services, dont 26 ans de services actifs.

Guézennec (Clet), ex-matelot sans spécialité, mle 3922 Audierne. Médaillé militaire du 30 décembre 1900; 33 ans de services, dont 8 ans de services actifs.

Le Sech (Pierre), ex-matelot canonnier auxiliaire, mle 15570 Paimpol. Médaillé militaire du 30 décembre 1900; 28 ans de services, dont 2 ans de services actifs.

Le Floch (Frédéric), ex-maître principal fourrier, mle 82-286-2. Médaillé militaire du 22 juillet 1923; 32 ans de services, dont 27 ans de services actifs.

Le Pennec (Alphonse), ex-second maître fourrier, mle 3910 Saint-Nazaire. Médaillé militaire du 30 avril 1921; 34 ans de services, dont 15 ans de services actifs.

L'Hostis (Louis), ex-premier maître fourrier, mle 91199-2. Médaillé militaire du 30 avril 1921; 28 ans de services, dont 22 ans de services actifs.

Nogent (René), ex-maître musicien, mle L 515-3. Médaillé militaire du 30 juin 1932; 27 ans de services, dont 18 ans de services actifs.

Roué (Pierre), ex-premier maître de manœuvre, mle 22108 Morlaix. Médaillé militaire du 11 juillet 1922; 30 ans de services, dont 26 ans de services actifs.

Jouan (Jean-Marie), ex-premier maître infirmier, mle 138539-2. Médaillé militaire du 13 mars 1930; 33 ans de services, dont 28 ans de services actifs.

Tirilly (Joseph), ex-premier maître timonier, mle 101513-2. Médaillé militaire du 7 juillet 1929; 31 ans de services, dont 26 ans de services actifs.

Autret (François), ex-second maître infirmier, mle 5945 Audierne. Médaillé militaire du 16 juin 1920; 30 ans de services, dont 25 ans de services actifs.

Décret du 21 juin 1951 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 juin 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 26 mai 1951, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1919, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932.

Au grade d'officier.

Arvis (François), ancien sergent du 126e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 936 au recrutement de Tulle.

Alger (Louis-Gaston), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 1771 au recrutement de Mende.

Aubrie (Marceau-Louis), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1918, mle 245 au recrutement de Versailles.

Audiffren (Jean-Baptiste), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1178 au recrutement de Toulon.

Bronzac (Jean-Antonin-Eugène), ancien soldat du 58e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2423 au recrutement de Nîmes.

Cantais (Germer-Raymond-Joseph), ancien soldat du 11e escadron du train, classe 1911, mle 2773 au recrutement du Havre.

Casanova (Alexandre), ancien soldat du 40e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 666 au recrutement d'Ajaccio.

Colloud (François-Victor), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie de montagne, classe 1907, mle 1621 au recrutement d'Annecy.

Comite (Jean), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1194 au recrutement d'Ajaccio.

Deregnaucourt (Charles), ancien soldat du 19e bataillon de chasseurs à pied, classe 1909, mle 224 au recrutement de Cambrai.

Deshaies (Arthur-Alphonse), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1902, mle 1521 au recrutement d'Evreux.

Despeis (Jean-Victor), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 578 au recrutement de Pau.

Escuer (Pierre), ancien soldat du 418e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 704 au recrutement de Pau.

Fromenton (Auguste), ancien soldat du 256e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1277 au recrutement de Privas.

Furt (Jean-Elie-Henri), ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1911, mle 2753 au recrutement de Bordeaux.

Girard (Claudius-Alexandre), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1342 au recrutement de Riom.

Gonnet (Adrien-Marius), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 2001 au recrutement de Saint-Etienne.

Guillermin (Joslph-Jean-Marie), ancien caporal du 23e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 609 au recrutement de Belley.

Jagu (Emile-Marie), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1905, mle 2533 au recrutement de Nantes.

Kauffmann (François-Antoine), ancien sergent du 99e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2893 au recrutement de Rhône central.

Lecaille (Fernand-Louis), ancien soldat du 14e régiment de dragons, classe 1911, mle 932 au recrutement de Mézières.

Lenfant (Arthur-Georges), ancien caporal du 128e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 836 au recrutement d'Amiens.

Lissillour (Isidore-Marie), ancien soldat du 247e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1951 au recrutement de Guingamp.

Marion (Gustave-Henri), ancien soldat du 345e régiment d'artillerie lourde, classe 1912, mle 712 au recrutement d'Alger.

Michaud (Pierre-Henri), ancien soldat du 121e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 953 au recrutement de Besançon.

Nicolle (François-Fernand), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1051 au recrutement de Granville.

Prevel (Joseph), ancien soldat du 44e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 709 au recrutement de Bourg.

Roddier (Jean-Marie), ancien soldat du 13e escadron du train, classe 1917, mle 265 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Rome (Eugène), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1900, mle 964 au recrutement de Brive.

Souque (Edouard dit Courlet), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 838 au recrutement de Saint-Gaudens.

Thiriot (Paul-Jules), ancien caporal du 5e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 29 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Toussaint (Eugène-Cyriaque), ancien soldat du 17e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 1222 au recrutement de Rouen-Sud.

Décret du 21 mai 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 juin 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 25 avril 1949,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 26 mai 1951, portant que les nominations dans l'ordre du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, mutilés avec une invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Au grade de chevalier.

Guerre 1914-1918.

Gontcharenko (Arsène), lieutenant au 2e régiment d'infanterie russe. Excellent officier. A été très grièvement blessé, le 23 mars 1917, devant Reims. La nomination ci-dessus comporte l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annule, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées à l'intéressé pour ses blessures.

Guerre 1939-1945.

Guibout (Jean-Gabriel-Louis-Marie), classe 1940, recrutement de Marseille, lieutenant au 4e régiment de spahis marocains. Chef de peloton de chars légers, possédant au plus haut degré le sens de la mission. Le 27 janvier 1945, à Jebsheim, au cours d'une mission de liaison, a été pris à partie par une arme antichar. Blessé grièvement à la tête a cependant conduit son peloton jusqu'à destination, donnant ses ordres jusqu'à son évacuation. Une citation antérieure.

Monnier (Ernest-Marie), classe 1943, mle 3683 au recrutement de la Seine (4e bureau), lieutenant au régiment d'infanterie coloniale du Maroc. A été grièvement atteint par rafales de mitraillette, le 16 juin 1940, au cours de la défense du village de Saint-Sauveur.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 21 juin 1951 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 juin 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au forces armées (marine), le conseil de l'ordre entendu, sont nommés, à titre posthume, au grade de chevalier de la Légion d'honneur, les officiers, officiers mariniers et quartiers-maîtres dont les noms suivent:

André (F.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Audemard (A.-M.-L.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

Audrézet (Jean), maître mitrailleur bombardier, mle 2463-27-2.

Antier (Charles), premier maître mécanicien, mle 1765-26-3.

Aquadro (Auguste), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 83-Biz-36.

Bacquelin (P.-E.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Balay (F.-A.-H.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Barnedes (A.-E.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Basseras (J.-H.), lieutenant de vaisseau.
Battaglia (Jean), premier maître pilote d'aviation, mle 5573-27-1.
Beauguion (Yves), second maître arrimeur d'aéronautique, mle 4141-27-2.
Beaulieu (Louis), maître électricien, mle 72-101-1.
Bergot (Jean), maître mécanicien, mle 133-899-2.
Berthon (J.-V.-P.-G.), commissaire de 2e classe.
Besancèle (Y.-M.-R.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Besancèle (F.-X.-R.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Bianéis (C.), officier des équipages de 2e classe.
Bilhaud (Y.-F.-C.), enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.
Binet (Pierre), premier maître pilote de la flotte, mle 131-328-2.
Blanchard (Adrien), second maître de manœuvre, mle 1006-C-35.
Bloch (Yves), premier maître pilote de la flotte, mle 2740-B-30.
Bodros (François), maître radiotélégraphiste volant, mle 1613-C-29.
Bondon (Georges), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Bonin (R.-J.), ingénieur mécanicien de 2e classe.
Bonnefoy (Louis), maître pilote d'aviation, mle 2977-C-34.
Borot (H.-A.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Boscher (P.-L.), lieutenant de vaisseau.
Boudry (C.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Bourhis (R.-O.-L.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Bousquet (Jean), maître pilote d'aviation, mle 147-27-4.
Bozec (François), second maître radiotélégraphiste volant, mle 67-B-29.
Bravais (P.E.-R.), ingénieur mécanicien de 2e classe
Briet (Joseph), maître pilote d'aviation, mle 1660-C-35.
Briord (Léon), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 1035-L-30.
Cadilhac (P.-S.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Caillet (A.-E.-C.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Calvet (L.-E.-A.), lieutenant de vaisseau.
Cambon (P.-A.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Campion (Paul), maître pilote d'aviation, mle 3035-26-2.
Campion (Jean), maître chauffeur, mle 117-946-2.
Caquard (Charles), maître armurier, mle 644-C-28.
Carpentier (R.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Cartier-Bresson (E.), enseigne de vaisau de 1re classe.
Case (Jean), maître mécanicien, mle 1618-26-5.
Cerini (V.-T.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Chanay (P.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Charpentier (J.), ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.
Chenet (Jean), second maître de manœuvre, mle 666-B-31.
Christien (H.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Cochard (Hervé), maître canonnier, mle 2694-B-28.
Cogniet (H.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Colin (Emile), second maître électricien, mle 2798-27-2
Commeny (J.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Corbel (François), second maître mécanicien, mle 1875-25-2.
Crétiaux (Armand), second maître mécanicien, mle 637-T-28.
Crouzat (B.), enseigne de vaisseau
Cuef (Pierre), maître mécanicien, mle 233-26-2.
Cunin (R.-J.-V.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Dieuleveult (de) (J.-E.-A.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Degorge (R.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Dehays (Gaston), 1er maître mécanicien, mle 7933-27-1.
Elmar de Jabrun (d') (X.-H.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Delerue (J.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Desmons (E.), lieutenant de vaisseau.
Desaire (François), second maître mécanicien d'aéronautique, mle 561-T-29
Dorland (A.-A.-G.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Doucet (Jean), maître pilote d'aviation, mle 5014-C-28.
Douvry (J.-P.-A.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Dubois (R.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Dubreuil (B.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Duclos (Paul), second maître mécanicien volant, mle 3400-B-28.
Duluc (Henri), maître pilote d'aviation, mle 511-R-30.
Du Merle (J.-H.-M.), lieutenant de vaisseau.
Dupressy (M.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Durandeau (P.-P.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Eguay (J.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe auxiliaire.
Ermakoff (S.-W.), enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.
Etienne (R.-P.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Fabre (P.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Fauquenot (René), maître pilote d'aviation, mle 793-C-35.
Favé (Ange), second maître canonnier, mle 130-317-2.
Ferlicot (P.-Y.-O.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Figer (A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Forbin (Joseph), maître électricien, mle 205-24-3.
Forçans (Pierre), quartier maître mécanicien, mle 11002-T-42.
Forter (J.-J.-F.), commissaire de 3e classe de réserve.
Fortrait (G.-J.-F.), lieutenant de vaisseau.
Foussier (O.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Galliégue (R.), officier des équipages de 2e classe.
Gaquieres (F.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Gauferland, alias Fontenay (P.-R.), capitaine de corvette.
Gautier (H.-A.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Gay (Y.-S.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Gérard (Pierre), maître pilote d'aviation, mle 918-C-32.
Goudechaux (Jean), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Graille (L.-P.-A.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Grascœur (R.-L.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Grout de Beaufort (M.-H.), lieutenant de vaisseau.
Guichard (F.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Guillerm (Yves), maître mécanicien, mle 2155-25-2.
Hautefeuille (M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Helf (Albert), second maître pilote d'aviation, mle 316-T-29.
Hostalier (R.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Houel (Maurice), maître fusilier, mle 4269-27-1.
Hude (Noël), maître mécanicien d'aéronautique, mle 1205-27-4.
Hurdebourg (L.), officier des équipages de 2e classe.
Ichon (M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Jaouen (Jean), maître mécanicien, mle 2917-27-2.
Kerjean (Louis), maître principal électricien, mle 3027-25-2.
Kerler (A.-M.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Kerros (Louis), maître pilote de la flotte, mle 2689-27-2.
Kléber (Justin), premier maître chauffeur, mle 465-25-5.
Kupper (P.-J.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Labous (Jean), second maître torpilleur, mle 128-035-2.
Lacoley (G.-L.-J.-B.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Lamendour (J.-V.), médecin de 2e classe.
Lan (Alfred), maître timonier, mle 751-27-5.
Lapègue (J.-M.-G.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Laporte (B.-A.-M.), médecin de 2 classe.
Lar (F.-E.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Lartigue (F.-J.-V.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Le Bras (Jean), second maître radiotélégraphiste, mle 2933-26-2.
Le Chapelain (Bertrand), maître pilote d'aviation, mle 129-27-3.
Leclercq (Hector), maître pilote d'aviation, mle 56-C-32.
Le Corvec (Joseph), maître principal mécanicien, mle 39-848-3.
Le Coz (L.-G.), ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.
Le Faou (Joseph), premier maître fusilier, mle 4309-27-2.
Lefèvre (Louis), maître mécanicien, mle 1066-C-31.
Le Gall (Jean), maître mécanicien d'aéronautique, mle 2908-26-2.
Le Goascoz (P.-M.-J.-M.), lieutenant de vaisseau.
Le Goff (Louis), premier maître timonier, mle 2410-B-28.
Le Groux (M.), officier assimilé secrétaire d'état-major.
Le Guen (Jean), premier maître de manœuvre, mle 110-370-2.
Le Guen (René), second maître canonnier, mle 2219-25-2.
Le Guennec (Jean), maître principal canonnier, mle 43-753-3.
Le Lesle (Eugène), maître électricien, mle 445-L-28.
Lemarchand (R.-M.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Lescaudron (C.-R.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Levéel (André), second maître armurier, mle 62-764-1.
Lhéritier (H.-G.-E.-O.), lieutenant de vaisseau.
Liot (A.-J.-D.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Long (A.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Lopin (Joseph), second maître canonnier, mle 3476-27-2.
Luchaire (E.-M.), enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.
Magueur (Y.-V.), officier des équipages de 2e classe.
Marc (H.-J.-P.-R.), lieutenant de vaisseau.
Marchand (R.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Martin (J.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Mathé (R.-H.), lieutenant de vaisseau.
Maubert (Jean), second maître mécanicien, mle 22-378-4.
Maulbon d'Arbaumont (F.-G.-M.-J.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
May (R.-J.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Merlen (C.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Michel (Henri), premier maître pilote d'aviation, mle 763-T-30.
Monot (Olivier), maître mécanicien, mle 3771-27-2.
Morfouace (L.-A.), lieutenant de vaisseau.
Moulinec (Alain), premier maître timonier, mle 110-544-2.
Mouly (Marius), second maître radiotélégraphiste volant, mle 237-C-29.
Niel (Max), maître pilote d'aviation, mle 4330-C-30.
Ninin (J.-L.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Nivelleau de la Brumière Véron (M.-G.-V.), enseigne de vaisseau de 2e classe.
Ouvrard (Raymond), maître pilote d'aviation, mle 1380-R-29.
Paillard (R.-H.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Passal (Francis), second maître mécanicien, mle 1128-25-3.
Pellé (J.-J.), médecin de 1re classe.
Pellouin (Roger), premier maître pilote d'aviation, mle 1556-L-28.
Perget (P.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Perrot (Eugène), premier maître timonier, mle 185-27-2.
Perrot (Joseph), second maître électricien, mle 3165-26-2.
Pinguet (G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Plessis (L.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Pouille (Maxime), premier maître canonnier, mle 72-067-1.
Poullard (R.-L.-A.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Prat (R.), officier des équipages de 2e classe.

Pugliesi-Conti (A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Ravault d'Allones (M.-A.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Richard (M.-E.-M.), lieutenant de vaisseau.
Robin (G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Roche (L.-C.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Roland (Gaston), second maître fusilier, mle 427-26-5.
Roussel (H.-L.-Y.-M.), pharmacien chimiste de 2e classe.
Rousselin (M.-C.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Rouzée (H.-L.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.
Royer (J.-V.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Royer de Véricourt (B.-J.-M.), commissaire de 1re classe.
Ruiz (R.), ingénieur mécanicien de 1re classe.
Ruz (François), maître fourrier, mle 126-256-2.
Salaun (P.-L.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Sallé (L.-R.), ingénieur mécanicien de 1re classe
Sarfati (A.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Ségalen (Y.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Seloive (Octave), maître pilote d'aviation, mle 3902-27-I.
Soucas (N.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Soula (E.-Y.-E.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Spelz (L.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Stora (C.), enseigne de vaisseau.
Struder (Georges), maître mécanicien volant, mle 23-27-6.
Tachin (M.-J.), lieutenant de vaisseau.
Tarelle (P.-P.), médecin de 1re classe.
Tayar (J.), officier assimilé secrétaire d'état-major.
Teffe (Hervé), second maître chauffeur, mle 4667-26-2.
Thirion (P.-A.), ingénieur mécanicien de 3e classe.
Thuillier (J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Thomasson (R.-S.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.
Vié (F.-M.), lieutenant de vaisseau.
Vions (Jean), second maître pilote d'aviation, mle 14-T-31-A.
Vilar (H.-P.), lieutenant de vaisseau.
Volant (Pierre), maître mécanicien, mle 1944-25-2.
Werquin (P.-R.), enseigne de vaisseau de 1re classe,
ont été cités.

Décret du 22 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 juin 1951, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur; les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1938.)

Roux (Albert-Jean-François), lieutenant-colonel d'infanterie coloniale en retraite, classe 1900 du recrutement de Rodez.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 7 avril 1950.)

Limousin (Pierrre-André-Marie-Roger), ancien lieutenant du 135e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 137, au recrutement de Brive.

(Pour prendre rang du 2 juin 1950.)

Dupierris (Georges-Louis-Hippolyte), ancien lieutenant des 62e et 22e bataillons de chasseurs à pied, classe 1911 du recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pourp rendre rang du 7 juin 1950.)

M'Baye (Momar), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 200 au recrutement de Dakar.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1950.)

Garnier (Raymond-Marie), ancien caporal du 321e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1387 au recrutement de Montbrison.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 29 septembre 1927.)

Vernadat (Joseph), ancien soldat du 37e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 91 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1927.)

Joyerot (Victor-Alfred), ancien caporal du 21e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 313 au recrutement de Langres.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1932.)

Leculiez (Louis), ancien caporal du 127e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 557 au recrutement de Cambrai.

(Pour prendre rang du 15 avril 1937.)

Xenard (Fernand-Albert-Louis), ancien soldat du 173e régiment d'artillerie, classe 1915, mle 609 au recrutement de Toul.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1937.)

Bazile (Angel), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1304 au recrutement de Châtellerault.

(Pour prendre rang du 8 avril 1938.)

Mahmoud ben Hassen el Gharbi, ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1912, mle 2250, du recrutement de l'administration centrale de l'armée des troupes tunisiennes.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1938.)

Wucher (Lucien-Arthur-Casimir), ancien soldat du 132e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1406 au recrutement de Reims.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1938.)

Robin (Alphonse-Jean-Marie), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 124 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1940.)

Barraud (Louis), ancien soldat du 4e régiment de cuirassiers, classe 1918, mle 1809 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 12 novembre 1942.)

Berthaud (Antoine), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 998 au recrutement de Bourg.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)

Deconchy (Maurice-Louis-Jean-Baptiste), ancien soldat du 1er régiment d'artillerie, classe 1910, mle 2977 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1946.)

Sablet (Maurice-Désiré), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 543 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 7 décembre 1948.)

Du Pont de Romemont (Alfred-Marie-Albert), ancien sergent du 26e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1253 au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 18 juin 1949.)

Caulfield (Edouard-Alexandre), ancien soldat du 114e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 116 au recrutement d'Arras.

(Pour prendre rang du 8 mars 1949.)

Laverchère (René-Henri), ancien soldat du 6e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 5316 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1950.)

Paris (Arsène-Antoine), ancien soldat au 103e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 932 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 29 mars 1950.)

Turpin (Gustave), ancien caporal fourrier au 73e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1582 au recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 7 avril 1950.)

Bibian (Clément), ancien soldat au 135e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1516 au recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 21 avril 1950.)

Boulanger (Georges), ancien soldat au 5e régiment d'artilerie, classe 1913, mle 2900 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Chevalier (Eugène-Louis-Victor), ancien soldat au 36e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 3055 au recrutement de Saint-Omer.

Penduff (Victor-Joseph), ancien soldat au 65e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 108 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 12 mai 1950.)

Gouraud (Gabriel-Emile-Charles), ancien soldat au 1er régiment de zouaves, classe 1914, mle 77 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Lécrivain (Jean-Marie-Gilles-Joseph), ancien soldat au 33e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 1328 au recrutement de Vitré.

(Pour prendre rang du 9 juin 1950.)

Couette (Louis-Joseph), ancien soldat au 368e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 995 au recrutement de Blois.

Dalesme (Emile-Pierre), ancien caporal au 308e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1400 au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 16 juin 1950.)

Puneau (Alfred-Félix-Lucien), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1282 au recrutement d'Orléans.

Floury (Alexandre), ancien sergent du 48e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1522 au recrutement de Guingamp.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1950.)

Baglin (Albert-Julien-Charles), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1913, mle 116 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1950.)

Vauzelle (Pierre-Jean), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 473 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1950.)

Duberge (Arnaud-Henri), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 144 au recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1950.)

Barrial (Honorat-Léonard), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1040 au recrutement de Privas.

Duprat (Alexandre-Charlemagne), ancien soldat du 230e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 136 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1950.)

Chapier (Louis-Henri), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 111 au recrutement de Nevers.

Dumortier (Théophile-Emile), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1535 au recrutement de Lille.

Dupouy (Victor), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 1450 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1950.)

Delmas (Jean-Henri), ancien maréchal des logis au 18e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 3141 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 20 décembre 1950.)

Petitjean (Marcel-Emile-Jean-Baptiste), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 7982 au 3e bureau du recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1950.)

Lacoste (Georges-Pierre-Joseph), ancien maréchal des logis du 11e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 756 au recrutement de Soissons.

(Pour prendre rang du 29 décembre 1950.)

Guillard (Emile-Ernest), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1917, mle 432 au recrutement de Saint-Brieuc-Dinan.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1951.)

Dewailly (Désiré-Jean-Baptiste-Joseph), ancien soldat au 128e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1195 au recrutement de Saint-Omer.

Langelier (Gaston-Georges-Auguste), ancien sergent du 4e régiment de zouaves, classe 1908, mle 1695 au recrutement du 1er bureau de la Seine.

Décret du 22 juin 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 juin 1951, rendu sur la proposition du ministère de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, en date du 26 mai 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1948.)

Bonfanti (Thomas), ancien adjudant-chef du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1922, mle 2518, recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1949.)

Koechlin (Robert-Rodolphe), ancien lieutenant du 2e régiment de dragons portés, classe 1936, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 18 juillet 1950.)

Desbaies (Alphonse-Jacques-Théophile), ancien lieutenant du centre d'organisation du génie, classe 1931.

(Pour prendre rang du 9 août 1950.)

Cabau (Louis-René), ancien lieutenant des Forces françaises de l'intérieur, classe 1942, mle 1320, recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 24 novembre 1950.)

Baustert (Serge-Georges-Louis), ancien capitaine de l'escadrille d'observation de la 9e division d'infanterie coloniale, classe 1931, recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1951.)

Bulle (Gabriel-Marie-Arthur), ancien chef de bataillon du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1920.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1945.)

Berger (Rodolphe), ancien brigadier-chef du 40e régiment d'artillerie nord-africain, classe 1946, mle 809, recrutement de Thionville.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

Barbe (Henri), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 804, recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 3 février 1948.)

Manoukian (Joseph), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 785, recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1949.)

Petit (Guillaume-Eugène), ancien soldat du 149e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1928, mle 2451, recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1949.)

Manvieux (Bernard-Henri-Alfred), ancien soldat du 10e bataillon de chasseurs à pied, classe 1933.

(Pour prendre rang du 17 mai 1950.)

Cachet (André-Anatole), ancien maréchal des logis du 8e régiment de chasseurs à cheval, classe 1930, mle 619, recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1950.)

Joly (Lucien-Jean), ancien soldat du 203e régiment d'artillerie coloniale, classe 1930, mle 5996, recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 26 juillet 1950.)

Delaire (Marcel-Henri), ancien maréchal des logis du 4e régiment de spahis marocains, classe 1939, mle 654, recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1950.)

Fucina (Ambroglio), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 900, recrutement de Lons-le-Saunier.

(Pour prendre rang du 4 novembre 1950.)

Coupe (Elisée), ancien caporal-chef du 61e bataillon de chasseurs à pied, classe 1924, mle 1689, recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 7 décembre 1950.)

Fouragnan (Fernand-Joseph), ancien adjudant du 82e bataillon du génie, classe 1942, recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1950.)

Guennec (Marcel-Jean-Louis), ancien soldat du 2e bataillon du régiment de marche du Tchad, classe 1947, mle 41629, recrutement de Casablanca.

(Pour prendre rang du 27 décembre 1950.)

Poujol (Paul-Célestin), ancien soldat du 4e escadron du 4e régiment de dragons portés, classe 1925, mle 68, recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 29 décembre 1950.)

Ibos (Lucien), ancien brigadier du 18e escadron du train, classe 1934, mle 3616, recrutement de Pau.

Muller (Henri), ancien caporal-chef du 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1924, mle 3561, recrutement de la Seine (6e bureau).

Verret (Eugène-Alphonse), ancien soldat du 1er escadron du train, classe 1928, mle 3082, recrutement de Saint-Omer.

Volant (Georges-Alexandre-Adolphe), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 680, recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1950.)

Allonsius (Marcel-Dominique-Auguste), ancien soldat du 160e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 990, recrutement de Laon.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1951.)

Pradel (Roland-Clément), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 360, recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 25 janvier 1951.)

Bouchon (Georges-Louis-Joseph), ancien caporal du 92e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 1498, recrutement de Bordeaux.

Deschepper (Charles-Henri-Marc), ancien soldat du 100e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 5528, recrutement de Lille.

Décret du 19 juin 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 19 juin 1951 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent, pour compter du 31 décembre 1950:

ANNÉE 1950

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

Personnels non officiers des différents corps de la marine n'appartenant plus à l'armée active.

DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT

A. — RESERVISTES

Le Bagouse (Jean), ex-maître pilote d'aéronautique, mle 1553-L-29; 20 ans 10 mois de services, dont 15 ans 6 mois de services actifs.

Hobles (Julien), ex quartier-maître électricien, mle 3132-27-1; 23 ans 2 mois de services, dont 18 ans 2 mois de services actifs.

Carion (Cleti), ex-maître timonier, mle 505-Cas-31; 18 ans 11 mois de services, dont 15 ans 5 mois de services actifs.

Lavanan (Guillaume), ex-second maître mécanicien, mle 519-B-28; 22 ans 11 mois de services, dont 19 ans 2 mois de services actifs.

Douguet (Jean), ex-maître mécanicien, mle 446-B-28; 22 ans 11 mois de services, dont 19 ans de services actifs.

Valkre (Paul), ex-second maître canonnier D. C., mle 5228-5; 22 ans 10 mois de services, dont 19 ans 1 mois de services actifs.

Barisy (Raymond), ex-second maître mécanicien, mle 932-C-29; 20 ans de services, dont 15 ans de services actifs.

Fabre (Joseph), ex-maître électricien, mle 4608-T-30; 19 ans 9 mois de services, dont 16 ans 3 mois de services actifs.

Guillivic (Amédée), ex-maître mécanicien, mle 2466-25-2; 24 ans 11 mois de services, dont 18 ans 4 mois de services actifs.

Le Péru (Emile), ex-second maître chauffeur, mle 700-27-2; 22 ans 8 mois de services, dont 17 ans 2 mois de services actifs.

Lamotte (Pierre), ex-second maître torpilleur, mle 3409-T-31; 18 ans 11 mois de services, dont 15 ans 10 mois de services actifs.

Osmany (M'Hamed), ex-second maître électricien, mle 243-Cas-29; 21 ans 3 mois de services, dont 15 ans 9 mois de services actifs.

Basille (Marcel), ex-maître mécanicien, mle 4952-T-26; 23 ans 4 mois de services, dont 19 ans 8 mois de services actifs.

Huet (Emile), ex-maître de manœuvre, mle 248-27-2; 23 ans 7 mois de services, dont 20 ans 4 mois de services actifs.

Fer (François), ex-maître mécanicien, mle 449-B-28; 22 ans 11 mois de services, dont 19 ans de services actifs.

Yesin (Paul), ex-second maître mécanicien, mle 260-T-27; 23 ans 11 mois de services, dont 19 ans 7 mois de services actifs.

Leupe (Jean), ex-second maître mécanicien, mle 501-Cas-31; 18 ans 9 mois de services, dont 15 ans de services actifs.

Donnart (Joseph), ex-second maître mécanicien, mle 4344-B-30; 19 ans 10 mois de services, dont 16 ans 3 mois de services actifs.

Desforges (Louis), ex-second maître électricien, mle 1446-T-32; 18 ans 8 mois de services, dont 15 ans de services actifs.

Madec (Paul), ex-second maître mécanicien, mle 117-Cas-29; 21 ans de services, dont 17 ans 4 mois de services actifs.

Paul (Marcel), ex-maître timonier, mle 522-B-29; 21 ans 7 mois de services, dont 16 ans 11 mois de services actifs.

Marchadour (Germain), ex-second maître mécanicien, mle 3123-B-29; 20 ans 9 mois de services, dont 16 ans 4 mois de services actifs.

Le Josse (Jean), ex-quartier-maître chauffeur, mle 292-27-3; 20 ans de services, dont 15 ans 9 mois de services actifs.

Gasnier (Henri), ex-maître mécanicien, mle 246-B-31; 19 ans 7 mois de services, dont 16 ans de services actifs.

Dulertre (Ferdinand), ex-second maître mécanicien, mle 5684-B-28; 21 ans 11 mois de services, dont 18 ans 1 mois de services actifs.

Troadec (Joseph), ex-second maître mécanicien, mle 465-B-28; 22 ans 11 mois de services, dont 18 ans 11 mois de services actifs.

Morgen (Emile), ex-second maître mécanicien, mle 782-T-29; 21 ans 3 mois de services, dont 16 ans 7 mois de services actifs.

Guesnier (André), ex-maître électricien, mle 2491-B-28; 21 ans 11 mois de services, dont 16 ans 10 mois de services actifs.

Guével (Henri), ex-maître commis, mle 2980-B-28; 22 ans 1 mois de services, dont 17 ans 10 mois de services actifs.

Bès (Marcel), ex-quartier-maître canonnier, mle 4575-T-28; 22 ans de services, dont 15 ans de services actifs.

Gantiez (Raymond), ex-second maître torpilleur, mle 336-R-28; 22 ans 7 mois de services, dont 15 ans 5 mois de services actifs.

Guermeur (François), ex-second maître électricien, mle 2949-27-2; 23 ans 8 mois de services, dont 15 ans 9 mois de services actifs.

Le Bellec (Paul), ex-second maître radio, mle 979-27-2; 23 ans 7 mois de services, dont 17 ans 1 mois de services actifs.

Rivalan (Jean), ex-second maître canonnier, mle 202-L-30; 20 ans 7 mois de services, dont 15 ans 8 mois de services actifs.

Nabrec (Vincent), ex-second maître fourrier, mle 429-L-28; 22 ans 5 mois de services, dont 17 ans 1 mois de services actifs.

Schwein (Antoine), ex-second maître infirmier, mle 4125-T-31; 18 ans 11 mois de services, dont 15 ans 5 mois de services actifs.

Maury (André), ex-maître timonier, mle 1775-T-29; 21 ans 3 mois de services, dont 16 ans 2 mois de services actifs.

Le Pen (Louis), ex-second maître mécanicien, mle 2376-L-28; 21 ans 11 mois de services, dont 17 ans 10 mois de services actifs.

Martin (André), ex-second maître mécanicien, mle 454-27-1; 23 ans 11 mois de services, dont 16 ans 11 mois de services actifs.

Schreiner (René), ex-maître secrétaire, mle 1855-T-32; 18 ans 5 mois de services, dont 15 ans 1 mois de services actifs.

Allain (Paul), ex-maître mécanicien d'aéro, mle 5578-B-28; 21 ans 9 mois de services, dont 16 ans 5 mois de services actifs.

Michaud (Théophile), ex-second maître fusilier, mle 1520-27-3; 22 ans 10 mois de services, dont 16 ans 10 mois de services actifs.

Raguenès (Jean), ex-second maître mécanicien, mle 1378-L-28; 22 ans 4 mois de services, dont 16 ans 11 mois de services actifs.

Tartar (Emile), ex-second maître fusilier, mle 4288-C-28; 22 ans 1 mois de services, dont 13 ans de services actifs.

Brante (Michel), ex-maître arrimeur, mle 2160-T-28; 22 ans de services, dont 15 ans 5 mois de services actifs.

Gueguen (Jean), ex-maître infirmier, mle 3555-B-28; 21 ans 1 mois de services, dont 15 ans 2 mois de services actifs.

Roudot (Jean), ex-second maître fusilier, mle 383-27-2; 24 ans de services, dont 15 ans de services actifs.

Autran (Adrien), ex-second maître commis, mle 373-T-26; 24 ans 10 mois de services, dont 15 ans de services actifs.

Thiaville (Pierre), ex-maître mécanicien, mle 3672-T-33; 16 ans 11 mois de services, dont 10 ans 3 mois de services actifs.

Deleuil (Alphonse), ex-maître mécanicien, mle 225-T-30; 20 ans 6 mois de services, dont 11 ans 5 mois de services actifs.

Baumer (Charles), ex-second maître commis, mle 5138-T-28; 22 ans 8 mois de services, dont 13 ans 4 mois de services actifs.

Belin (Robert), ex-second maître canonnier D. C., mle 99-895-5; 26 ans 9 mois de services, dont 7 ans 3 mois de services actifs.

Le Bohec (Paul), ex-maître fourrier, mle 840-L-29; 21 ans 3 mois de services, dont 15 ans 3 mois de services actifs.

Alleaume (Aimé), ex-second maître fusilier, mle 551-L-31; 19 ans de services, dont 10 ans de services actifs.

Bioulou (Marcel), ex-second maître mécanicien, mle 77-939-L; 29 ans 9 mois de services, dont 6 ans 9 mois de services actifs.

Quinquis (Jean), ex-maître fourrier, mle L-28-940-2; 27 ans 10 mois de services, dont 9 ans 7 mois de services actifs.

Férec (Louis), ex-maître fourrier, mle 100-698-5; 26 ans 11 mois de services, dont 6 ans 11 mois de services actifs.

Hermann (Emile), ex-maître timonier, mle 4485-26-5; 23 ans 11 mois de services, dont 3 ans 11 mois de services actifs.

Halphen (Max), ex-maître détecteur, mle 811-25-4; 25 ans 4 mois de services, dont 2 ans 4 mois de services actifs.

Huguen (Jean), ex-second maître timonier, mle 130-948-2; 27 ans de services, dont 3 ans 11 mois de services actifs.

Parrot (Robert), ex-second maître fourrier, mle 86-406-5; 28 ans de services, dont 6 ans de services actifs.

Frostin (Edouard), ex-second maître timonier, mle 5455-B-28; 22 ans 9 mois de services, dont 3 ans 2 mois de services actifs.

Ciocchia (Joseph), ex-quartier maître mécanicien D. P., mle 4659-T-28; 21 ans 10 mois de services, dont 16 ans 5 mois de services actifs.

Biffard (Jean), ex-maître de manœuvre D. P., mle 135-451-2; 23 ans 6 mois de services, dont 16 ans 6 mois de services actifs.

Pépy (François), ex-second maître pompier, mle 95-114-5; 25 ans 11 mois de services, dont 13 ans 8 mois de services actifs.

B. — RETRAITES OU REFORMES POUR BLESSURES REÇUES AU COURS D'UNE MISSION DANGEREUSE POSTERIEUREMENT AU 2 SEPTEMBRE 1939

Leymarie (Paul), ex-second maître mécanicien, mle 67-736-1; 9 ans 1 mois de services, dont 7 ans 1 mois de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour blessure en service commandé.

Guionnet (André), ex-second maître fusilier, mle 1108-R-29; 17 ans 4 mois de services, dont 12 ans 7 mois de services actifs. Réformé à 45 p. 100 pour blessure en service commandé.

Saout (Paul), ex-maître canonnier, mle 841-B-31; 12 ans 4 mois de services, dont 9 ans 4 mois de services actifs. Réformé à 50 p. 100 pour blessure en service commandé.

C. — DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

1° *Par âge ou situation de famille.*

Cognet (Désiré), ex-second maître timonier, mle 2513 Saint-Malo; 25 ans de services actifs.

Audren (Joseph), ex-quartier-maître chauffeur, mle 69558-2; 26 ans 1 mois de services actifs.

Anton (Jean), ex-second maître canonnier, mle 15839 Paimpol; 18 ans 10 mois de services actifs.

Lacroix (François), ex-premier maître fourrier, mle 67832-1; 18 ans 8 mois de services actifs.

Le Révérend (Henri), ex-second maître de direction de port, mle 19377-1; 26 ans de services actifs.

Reuvrais (Louis), ex-premier maître mécanicien, mle 137075-2; 17 ans 7 mois de services actifs.

Cloarec (Yves), ex-maître timonier, mle 83015-2; 15 ans 5 mois de services actifs.

Pinet (Georges), ex-second maître mécanicien, mle 17910-3; 16 ans 2 mois de services actifs.

Coatalem (Emile), ex-second maître timonier, mle 92514-2; 15 ans 7 mois de services actifs.

Hervé (François), ex-quartier-maître chauffeur, mle 26282 Paimpol; 16 ans 2 mois de services actifs.

Euzen (Jacques), ex-maître fusilier, mle 89876-2; 18 ans 5 mois de services actifs.

Janvier (Joseph), ex-maître canonnier, mle 20053 Tréguier; 15 ans 1 mois de services actifs.

Bocké (Joseph), ex-quartier-maître chauffeur, mle 3673 Saint-Brieuc; 15 ans 3 mois de services actifs.

Chapalain (Yves), ex-second maître de manœuvre, mle 138178-2; 15 ans de services actifs.

Tanguy (Pierre), ex-quartier-maître chauffeur, mle 17590-3; 15 ans 4 mois de services actifs.

Maubuchon (Auguste), ex-maître infirmier, mle 32357-1; 15 ans 3 mois de services actifs.

Le Moing (Mathurin), ex-second maître de manœuvre, mle 9714 Lorient; 15 ans de services actifs.

Chapelain (Paul), ex-second maître mécanicien, mle 20814-3; 16 ans 10 mois de services actifs.

Seignard (Auguste), ex-second maître commis, mle 138630-2; 17 ans 2 mois de services actifs.

Calvarin (Jean), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 104748-2; 35 ans 8 mois de services, dont 4 ans 8 mois de services actifs.

Cornier (Adolphe), ex-premier maître radio, mle 62879-5; 27 ans 11 mois de services, dont 3 ans 1 mois de services actifs.

Paolini (Damien), ex-quartier-maître commis, mle 63717-5; 27 ans 11 mois de services, dont 3 ans 8 mois de services actifs.

Caillol (César), ex-matelot torpilleur, mle 61575-5; 28 ans de services, dont 5 ans de services actifs.

Rainieri (François), ex-matelot sans spécialité, mle 62523-5; 28 ans de services, dont 3 ans de services actifs.

Le Boulbin (Joseph), ex-matelot gabier, mle 11201-2; 28 ans de services, dont 3 ans de services actifs.

Martin (Albert), ex-quartier-maître canonnier, mle 68614-5; 27 ans 11 mois de services, dont 3 ans 8 mois de services actifs.

Agostini (Jean), ex-quartier-maître mécanicien D. P., mle 521919-5; 32 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois de services actifs.

Audic (André), ex-quartier-maître mécanicien D. P., mle 32416-3; 24 ans 11 mois de services, dont 15 ans 9 mois de services actifs.

Ménez (Yves), ex-maître surveillant militaire, mle L. 1311920-2; 25 ans 3 mois de services, dont 18 ans 3 mois de services actifs.

Saiaun (François), ex-second maître P. P., mle 1838 Brest; 31 ans 7 mois de services, dont 26 ans 7 mois de services actifs.

2° *Par réforme.*

Nomdedeu (Amédée), ex-quartier-maître de manœuvre D. P., mle 99709-5; 15 ans 7 mois de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

Jézéquel (Joseph), ex-second maître mécanicien, mle 1440-B-28; 15 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

Rolland (Joseph), ex-maître de manœuvre, mle 3230-25-2; 17 ans 9 mois de services actifs. Réformé à 90 p. 100 pour maladie en service commandé.

Wietrich (Albert), ex-second maître canonnier D. C., mle 138-T-31; 15 ans 10 mois de services actifs. Réformé à 80 p. 100 pour blessure en service commandé.

Plouzennec (Pierre), ex-second maître mécanicien, mle 1349-27-3; 18 ans 7 mois de services actifs. Réformé à 60 p. 100 pour blessures en service commandé.

Grandjean (Marcel), ex-quartier-maître radio, mle 5458-T-28; 15 ans 11 mois de services actifs. Réformé à 30 p. 100 pour maladie en service commandé.

Philbert (Paul), ex-quartier-maître torpilleur, mle 39940-1; 5 ans 1 mois de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

Drège (Robert), ex-matelot armurier, mle 1085-T-39; 3 ans 3 mois de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie en service commandé.

3° *Services rendus à la défense nationale, services sociaux,* etc.

Mouazan (Joseph), ex-maître mécanicien, mle 88986-2; 35 ans 4 mois de services, dont 14 ans 4 mois de services actifs.

Picard (Louis), ex-quartier-maître torpilleur, mle 43315-5; 27 ans 11 mois de services, dont 9 ans 5 mois de services actifs.

Barbier (Ange), ex-maître timonier, mle 98333-2; 35 ans 7 mois de services, dont 8 ans 7 mois de services actifs.

Le Bourgeois (Georges), ex-maître fourrier, mle 101445-2; 33 ans 11 mois de services, dont 6 ans 11 mois de services actifs.

Le Boulluec (Louis), ex-second maître fourrier, mle 24469-3; 26 ans 11 mois de services, dont 6 ans 9 mois de services actifs.

Delalé (Alfred), ex-quartier-maître mécanicien, mle 41133-1; 31 ans 7 mois de services, dont 4 ans 7 mois de services actifs.

Santenac-Roumanou (François), ex-matelot mécanicien, mle 3051-T-32; 17 ans 7 mois de services, dont 3 ans 7 mois de services actifs.

Le Gall (Guillaume), ex-matelot chauffeur, mle 45301-2; 29 ans de services, dont 5 ans de services actifs.

Décret du 19 juin 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 19 juin 1951, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 25 mai 1951, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire, les officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent, pour compter du 31 décembre 1950:

ANNÉE 1950

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

Personnels non officiers des différents corps de la marine n'appartenant plus à l'armée active.

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

A. — RESERVISTES

Euzen (Jean), ex-maître radio volant, mle 3882-B-28; 21 ans 11 mois de services, dont 16 ans 10 mois de services actifs. Deux fois cité.

Féron (Victor), ex-maître mécanicien, mle 4706-B-29; 20 ans 11 mois de services, dont 15 ans 10 mois de services actifs. Deux fois cité.

Raoult (Lucien), ex-quartier-maître chauffeur, mle 125-CAS-30; 19 ans 10 mois de services, dont 15 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Le Saulnier (Eugène), ex-premier maître canonnier, mle 4214-B-30; 19 ans 10 mois de services, dont 15 ans de services actifs. Deux fois cité.

Dollet (Alexandre), ex-second maître électricien, mle 2198-27-4; 20 ans 2 mois de services, dont 15 ans 2 mois de services actifs. Deux fois cité.

Nicolas (Pierre), ex-maître radio, mle 3193-B-28; 22 ans 5 mois de services, dont 18 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Prévost (André), ex-second maître électricien, mle 5542-C-28; 21 ans 10 mois de services, dont 16 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Maire (Georges), ex-second maître mécanicien volant, mle 3572-T-31; 16 ans de services, dont 8 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Jamet (Louis), ex-second-maître fusilier, mle 1053-27-2; 21 ans 9 mois de services, dont 16 ans 10 mois de services actifs. Deux fois cité.

Deblonde (Raymond), ex-second maître torpilleur, mle 202-C-30; 20 ans 5 mois de services, dont 15 ans 1 mois de services actifs. Cité.

L'Aot (Yves), ex-second maître de manœuvre, mle 3287-B-29; 20 ans 11 mois de services, dont 16 ans 8 mois de services actifs. Cité.

Le Rolland (Français), ex-second maître mécanicien, mle 922-B-31; 21 ans de services, dont 15 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Fairise (Charles), ex-second maître torpilleur, mle 4920-T-28; 22 ans 2 mois de services, dont 16 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Le Jeune (Yves), ex-maître électricien, mle 4476-B-29; 20 ans 9 mois de services, dont 16 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Murgia (Jovanni), ex-maître canonnier, mle 342-T-31; 19 ans 7 mois de services, dont 15 ans 3 mois de services actifs. Cité.

Kermoal (Eugène), ex-second maître torpilleur, mle 110-CAS-28; 21 ans 11 mois de services, dont 17 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Lomenech (Armand), ex-quartier-maître électricien, mle 536-L-29; 21 ans 4 mois de services, dont 15 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Daniélou (Jean), ex-maître mécanicien, mle 2215-25-2; 25 ans de services, dont 17 ans de services actifs. Cité.

Perrot (Jean), ex-second maître canonnier, mle 90-B-29; 21 ans 6 mois de services, dont 17 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Cantegrel (Pierre), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 5961-T-30; 20 ans 7 mois de services, dont 15 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Hidrio (Jean), ex-premier maître canonnier, mle 115-B-31; 19 ans 7 mois de services, dont 16 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Guénégan (Jean), ex-second maître chauffeur, mle 1216-B-31; 19 ans 6 mois de services, dont 15 ans de services actifs. Cité.

Le Breton (Antoine), ex-maître mécanicien, mle 2366-L-28; 21 ans 11 mois de services, dont 18 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Keryer (François), ex-maître canonnier, mle 3562-B-28; 22 ans de services, dont 17 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Singer (Léon), ex-second maître radiovolant, mle 233-Cas-30; 14 ans 2 mois de services, dont 8 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Tonguy (Charles), ex-maître torpilleur, mle 970-B-30; 20 ans 6 mois de services, dont 15 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Fornier (Alain), ex-second maître infirmier, mle 1431-B-30; 20 ans 4 mois de services, dont 17 ans 2 mois de services actifs. Cité.

Saumon (Adrien), ex-second maître mécanicien volant, mle 170-Cas-31, 15 ans de services, dont 9 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Poli (Jean), ex-maître canonnier, mle 115-Cas-53; 16 ans 11 mois de services, dont 12 ans 1 mois de services actifs. 2 fois cité.

Hamon (Pierre), ex-second maître mécanicien, mle 112-Cas-33; 17 ans 5 mois de services, dont 12 ans 2 mois de services actifs. 2 fois cité.

Le Gall (Jean), ex-second maître opticien, mle 929-B-32; 18 ans 5 mois de services, dont 15 ans 2 mois de services actifs. Cité.

Bénard (Henri), ex-second maître infirmier, mle 3205-C-29; 20 ans 10 mois de services, dont 16 ans 7 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Lecoq (André), ex-second maître chauffeur, mle 2480-B-31; 18 ans 11 mois de services, dont 15 ans 6 mois de services actifs. Cité.

Meynieu (Guy), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 403-T-37; 23 ans 7 mois de services, dont 6 ans 2 mois de services actifs. 2 fois cité. Blessé.

Le Hen (Joseph), ex-maître canonnier, mle 302-L-29; 21 ans 5 mois de services, dont 16 ans 3 mois de services actifs. Cité.

Ponarguéar (Goulven), ex-second maître canonnier, mle 680-B-29; 21 ans 6 mois de services, dont 16 ans de services actifs. Cité.

Le Gall (Louis), ex-maître mécanicien D. C., mle 738-L-32; 18 ans 4 mois de services, dont 15 ans 2 mois de services actifs. Cité.

Péran (Eugène), ex-second maître timonier, mle 1118-L-28; 21 ans 9 mois de services, dont 12 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Furet (François), ex-premier maître infirmier, mle 2059-B-32; 18 ans 1 mois de services, dont 15 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Duval (Roger), ex-maître secrétaire, mle 1385-C-38; 12 ans 1 mois de services, dont 7 ans 2 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Rousseau (Paul), ex-quartier-maître canonnier, mle 3007-T-39; 11 ans 6 mois de services, dont 6 ans 6 mois de services actifs. 3 fois cité. Blessé.

Calvez (Thomas), ex-second maître canonnier, mle 5306-B-28; 21 ans 10 mois de services, dont 16 ans de services actifs. Cité.

Geffray (Jean), ex-second maître fusilier, mle 3918-B-29; 20 ans 10 mois de services, dont 15 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Allary (Guy), ex-maître électricien, mle 122-Cas-30; 20 ans de services, dont 15 ans 6 mois de services actif. Cité.

Chèvre (Roland), ex-second maître timonier, mle 1137-26-5; 23 ans 9 mois de services, dont 5 ans 2 mois de services actifs. Cité. Médaillé de la Résistance.

Landrat (Albert), ex-second maître électricien, mle 3810-T-31; 16 ans 2 mois de services, dont 10 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Dégon (Alfred), ex-second maître fusilier, mle 82-245-5; 28 ans de services, dont 16 ans 5 mois de services actifs. Cité.

Destenay (Maurice), ex-quartier-maître canonnier, mle 223-C-36; 11 ans 1 mois de services, dont 6 ans de services actifs. 3 fois cité. Médaillé de la Résistance.

Astier (Elie), ex-second maître mécanicien D. C., mle 3016-T-28; 21 ans 11 mois de services, dont 18 ans 6 mois de services actifs. Cité.

Maurice (Maxime), ex-second maître infirmier, mle 78-Cas-31; 14 ans 4 mois de services, dont 9 ans 4 mois de services actifs. 2 fois cité.

Listello (Auguste), ex-premier maître fusilier, mle 1234-C-31; 18 ans 7 mois de services, dont 10 ans 4 mois de services actifs. 2 fois cité.

Jean (Joseph), ex-second maître électricien, mle 194-Cas-37; 12 ans 11 mois de services, dont 7 ans 11 mois de services actifs. 2 fois cité.

Haupaix (Roger), ex-matelot canonnier, mle 5685-T-30; 19 ans 11 mois de services, dont 5 ans 11 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Schwarz (Eugène), ex-second maître radio, mle 5252-T-28; 21 ans 11 mois de services, dont 9 ans 10 mois de services actifs. Cité. Médaillé de la Résistance.

Péché (Jules), ex-quartier-maître chauffeur, mle 463-R-33; 17 ans 6 mois de services, dont 8 ans 2 mois de services actifs 2 fois cité.

Manzac (Marius), ex-quartier-maître torpilleur, mle 908-R-33; 15 ans 3 mois de services, dont 9 ans 10 mois de services actifs 2 fois cité.

Bernard (Aimé), ex-second maître fourrier, mle 5199-T-28; 22 ans 5 mois de services, dont 8 ans 5 mois de services actifs. Cité.

Decker (Frédéric), ex-second maître canonnier, mle 3350-T-31; 18 ans 11 mois de services, dont 13 ans de services actifs. Cité.

Villecourt (Georges), ex-quartier-maître secrétaire, mle 521-CAS-31; 16 ans 3 mois de services, dont 10 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Vernisse (Lucien), ex-quartier-maître canonnier, mle 1368-L-35; 11 ans 9 mois de services, dont 7 ans 5 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Richard (Pierre), ex-quartier-maître canonnier, mle 2461-B-34; 15 ans 10 mois de services, dont 6 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Garric (Roger), ex-maître armurier, mle 970-R-30; 21 ans de services, dont 10 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Laholiec (Yves), ex-quartier-maître mécanicien, mle 509-CAS-31; 19 ans 5 mois de services, dont 9 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Pastorelly (Antoine), ex-quartier-maître électricien, mle 5181-T-39; 10 ans 10 mois de services, dont 7 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Pinna (Dominique), ex-second maître timonier, mle 3118-T-31; 18 ans 11 mois de services, dont 7 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Morice (André), ex-matelot mécanicien, mle 1211-T-38; 12 ans 9 mois de services, dont 2 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Peltier (Jean), ex-second maître mécanicien, mle 1825-2-3; 21 ans 10 mois de services, dont 2 ans 6 mois de services actifs. Cité.

Carlou (Albert), ex-matelot secrétaire, mle 989-T-38; 12 ans 1 mois de services, dont 2 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Pénarguear (François), ex-second maître surveillant militaire, mle 135-B-30; 20 ans 8 mois de services, dont 15 ans 8 mois de services actifs. Cité.

Franchitto (Ernest), ex-matelot cuisinier, mle 115726-5; 24 ans 4 mois de services, dont 1 an 2 mois de services actifs. Cité.

Solari (Joseph), ex-second maître mécanicien, mle 3586-T-32; 18 ans 4 mois de services, dont 9 ans 7 mois de services actifs. Cité.

B. — REFORMES OU RETRAITES POUR BLESSURES DE GUERRE

Boëté (Henri), ex-quartier-maître timonier, mle 91794-2; 10 ans de services actifs. Deux fois cité. Blessé.

Guéguen (Julien), ex-matelot sans spécialité, mle 18940-3; 12 ans 1 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Algrin (Pierre), ex-quartier-maître charpentier, mle 52016-5; 11 ans 10 mois de services, dont 6 ans 10 mois de services actifs. Blessé.

Le Gall (Sébastien), ex-matelot sans spécialité, mle 10981 Guilvinec; 5 ans 11 mois de services actifs. Blessé.

Libert (Jean), ex-matelot fusilier, mle 3655 B. O.; 5 ans 4 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Le Bouch (Alain), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 101709-2; 6 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Thomas (Gabriel), ex-matelot fusilier, mle 40673-1; 5 ans de services actifs. Cité. Deux fois blessé.

Sauty (Rémond), ex-quartier-maître fourrier, mle 40249-1; 5 ans de services actifs. Cité Blessé.

Allain (Yves), ex-matelot sans spécialité, mle 5936 Audierne; 4 ans 11 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Jacob (Paul), ex-quartier-maître fusilier, mle 2437-T-40; 6 ans 7 mois de services actifs. Deux fois cité. Blessé.

Rio (Léon), ex-matelot sans spécialité, mle 12001 Vannes; 3 ans 1 mois de services actifs. Cité. Deux fois blessé.

Deuff (Jean), ex-quartier-maître canonnier, mle 3-B-36; 7 ans de services actifs. Cité. Blessé.

C. — DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES PAR AGE, SITUATION DE FAMILLE OU REFORME

Guillou (François), ex-quartier-maître chauffeur, mle 79201-2; 16 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Pujol (François), ex-second maître cuisinier, mle 280 A. S. G.; 16 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Le Gall (François), ex-quartier-maître fusilier, mle 92105-2; 9 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Botrel (Jean), ex-premier maître de manœuvre, mle 8560 Saint-Malo; 8 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Lebourg (François), ex-quartier-maître commis, mle 29700-1; 8 ans 10 mois de services actifs. Deux fois cité.

Bourguignon (Emile), ex-quartier-maître fusilier, mle 104478-2; 8 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Gérard (Jean), ex-matelot cuisinier, mle 108362-2; 5 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Le Cleuziat (Marcel), ex-second maître de manœuvre; mle 7214 Tréguier; 8 ans 10 mois de services. Cité.

Etienne, dit Bellivière (Constant), ex-matelot chauffeur, mle 102021-2; 6 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Le Grel (Jean), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 39800-3; 5 ans 1 mois de services actifs. Deux fois cité. Blessé.

Riou (Pierre), ex-second maître radio, mle 101550-2; 8 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Panet (Charles), ex-quartier-maître torpilleur, mle 53570-5; 6 ans 6 mois de services actifs. Cité.

Lemains (Jules), ex-second maître fourrier, mle 102196-2; 6 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Guillou (Vincent), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 1852 Camaret; 5 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Stahlberger (Paul), ex-maître principal de manœuvre, mle 77904-1; 3 ans de services actifs. Deux fois cité.

Marinetti (Alphonse), ex-matelot chauffeur, mle 7681 Marseille; 5 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Remordet (Charles), ex-quartier-maître torpilleur, mle 58486-5; 5 ans 6 mois de services actifs. Cité.

Potard (Emile), ex-matelot fourrier, mle 27364-3; 5 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Quesnel (Joseph), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 1915-Granville; 5 ans 2 mois de services actifs. Cité.

Sarrazin (Edouard), ex-quartier-maître fusilier, mle 59003-5; 5 ans 2 mois de services actifs. Cité

Gardeaux (Julien), ex-quartier-maître canonnier, mle 47250-1; 3 ans 8 mois de services actifs. Blessé.

Calandre (Georges), ex-second maître radio, mle 37625-3; 4 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Gianelli (Don), ex-quartier-maître fusilier, mle 59252-2; 27 ans 11 mois de services, dont 6 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Le Beuan (François), ex-second maître infirmier, mle 474-B-33; 15 ans de services actifs. Cité.

Pothier (Charles), ex-second maître charpentier, mle 122-B-32; 15 ans de services actifs. Cité.

Rouaud (Bernard), ex-second maître fourrier, mle 1021-C-31; 12 ans 2 mois de services actifs. 2 fois cité.

Sauquer (Louis), ex-second maître armurier, mle 4816-B-29; 12 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Kerivel (Alain), ex-quartier-maître canonnier, mle 2786-B-35; 10 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Guillard (Fernand), ex-second maître canonnier, mle 2819-T-38; 10 ans de services actifs. Cité. Médaillé de la résistance.

Le Bec (Jules), ex-second maître musicien, mle 1653-B-39; 9 ans de services actifs. Cité.

Durand (Robert), ex-quartier-maître mécanicien, mle 1121-B-37; 8 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Roudaut (Jean), ex-quartier-maître canonnier, mle 675-B-28; 5 ans 2 mois de services actifs. Cité. Blessé.

Paillon (Pierre), ex-matelot cuisinier, mle 3218-T-39; 3 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Quiguer (Goulven), ex-second maître mécanicien, mle 1019-27-2; 17 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Hervio (Louis), ex-maître chauffeur, mle 1675-L-31; 16 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Verhereke (Henri), ex-second maître canonnier D. C., mle 4978-T-31; 15 ans 7 mois de services actifs. Blessé.

Décret du 21 juin 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 21 juin 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins dont les noms suivent:

Abadie (Louis), matelot électricien, mle 606-T-38.
Abba (Marie), matelot mécanicien, mle 884-T-41.
Abaléa (Yves), matelot canonnier, mle 3114-B-37.
Abiel Lamdi bel Abbas, matelot fusilier, mle 12798-BHA.
Abgrall (Yves), second maître pilote d'aviation, mle 522-B-33.
Abiven (Etienne), matelot chauffeur, mle 1709-B-39.
Abjean (Yves), matelot chauffeur, mle 3761-B-35.
Aboulican (René), matelot mécanicien, mle 1748-FN-40.
Abrahan (Serge), matelot mécanicien, mle 2909-T-39.
Abran (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 5385-T-39.
Abry (Robert), matelot.
Adam (Charles), quartier-maître canonnier, mle 806-L-32.
Adam (Charles), matelot d'équipage, mle 9152-T-42.
Adam (Louis), matelot chauffeur, mle 2007-B-29.
Adge (Jean), matelot secrétaire militaire, mle 2213-T-38.
Adim Mohamed, matelot canonnier, mle 12597-BHA.
Admond (Emile), matelot sans spécialité, mle 6600-FN-42.
Afagard (Alexandre), matelot mécanicien, mle 3163-C-32.
Agenais (François), quartier-maître torpilleur, mle 59-C-38.
Agez (Constant), matelot torpilleur, mle 5584-T-42.
Agneray (Charles), quartier-maître de manœuvre, mle12-27-1.
Agombart (René), quartier-maître canonnier, mle 1210-C-35.
Aicardi (André), matelot gabier, mle 10506-FN-41.
Ailloud (Robert), matelot sans spécialité, mle 995-T-40.
Alabert (Jacques), matelot sans spécialité, mle 613-T-42.
Alaluquetas (Maurice), second maître secrétaire militaire, mle 2336-C-35.
Alarçon (Maxime), matelot maître d'hôtel, mle 1435-Cas-35.
Albrand (Marcel), quartier-maître cuisinier, mle 2954-T-35.
Alcaraz (Joseph), matelot timonier, mle 726-Biz-39.
Aldon (Antonio), matelot sans spécialité, mle 2217-T-36.
Alexandre (André), matelot d'équipage, mle 10569-T-41
Alexandre (Georges), matelot canonnier, mle 1-S-41.
Alexandre (Léon), matelot canonnier, mle 51-111-1.
Ali ben Kenèche, matelot boulanger, mle 11000-BHA.
Ali ben Machour, matelot gabier.
Alibert (René), matelot timonier, mle 3896-T-40.
Aliberti (Marius), matelot gabier, mle 3007-T-37
Alix (François), quartier-maître chauffeur, mle 5215-B-31.
Alix (Jacques), matelot armurier, mle 1951-T-38.
Alix (René), matelot torpilleur, mle 1185-C-39.
Allain (Aristide), quartier-maître chauffeur, mle 1302-B-37.
Allain (Louis), matelot cuisinier, mle 2145-C-35.
Allain (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 1361-L-36.
Allaire (Pierre), matelot gabier, mle 4584-C-32.
Allanic (Alfred), matelot canonnier, mle 788-L-37.
Allard (Camille), matelot gabier, mle 381-R-40.
Allard (Claude), matelot canonnier, mle 125-B-38.
Allavena (César), matelot sans spécialité, mle 220-T-39.
Alléen (Joseph), matelot maître d'hôtel, mle 2166-T-36.
Allès (Louis), matelot radiotélégraphiste, mle 2582-T-33.
Alloo (Marcel), matelot sans spécialité, mle 3916-C-39.
Almy (Antoine), matelot chauffeur, mle 5161-T-38.
Alonzo (Joseph), matelot sans spécialité, mle 437-Biz-42.
Alphaizan (Marc), matelot cuisinier, mle 2665-T-37.
Allenhoven (Bernard), quartier-maître charpentier, mle 723-T-36.
Amalia (Jean), matelot gabier, mle 24-FN-40.
Amar (Isaac), matelot cuisinier, mle 278-Biz.-40.
Ambach (Pierre), second maître de manœuvre, mle 551-26-4.
Ambrosino (André), quartier-maître mécanicien, mle 174-Biz.-40.
Amie (Léon), quartier-maître mécanicien, mle 3013-T-37.
Amiot (René), matelot canonnier, mle 3396-T-39.
Amouret (Joseph), matelot boulanger, mle 2327-B-38.
Amp (Pierre), matelot timonier, mle 1371-FN-40.
Ancarola (Charles), matelot torpilleur, mle 5223-FN-40.
Anche (Maurice), quartier-maître canonnier, mle 735-27-1.
Andray (Pierre), quartier-maître torpilleur, mle 162-C-37.
André (Joseph), matelot torpilleur, mle 2781-T-37.
André (Louis), quartier-maître électricien, mle 3610-T-39.
André (Marcel), matelot transfiniste, mle 1151-T-41.
André (Marcel), matelot sans spécialité, mle 2177-C-31.
André (Serge), matelot parachutiste, mle 6869-C-44.
Andreacchio (Joseph), matelot torpilleur, mle 933-T-42.
Andrien (Aimé), matelot sans spécialité, mle 5717-C-30.
Andrieu (Bernard), quartier-maître mécanicien, mle 1363-C-34.
Andrieux (Jacques), matelot secrétaire militaire, mle 795-T-41.
Andro (Yvon), quartier-maître maître d'hôtel, mle 3656-B-28.
Anest (Roger), matelot électricien, mle 8637-T-42.
Anezo (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 736-L-42.
Angélique (Théodore), matelot sans spécialité, mle 615-T-42.
Angot (Raymond), quartier-maître canonnier, mle 3711-B-38.
Ansquer (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 5391-FN-41.
Antoine (Léon), matelot secrétaire militaire, mle 2859-C-37.
Antoine (Pierre), matelot canonnier, mle 11981-B-45.
Antonini (Joseph), matelot sans spécialité.
Antony (Xavier), quartier-maître canonnier, mle 176-T-31.
Appéré (Auguste), quartier-maître fusilier, mle 2525-B-35.
Appéré (Pierre), matelot chauffeur, mle 427-B-37.
Appriou (François), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1615-B-20.
Appriou (Jean), matelot chauffeur, mle 1438-B-36.
Arara Mostefa, matelot sans spécialité, mle 12581-BHA.
Arbenzio (César), matelot sans spécialité, mle 2757-T-39.
Archier (Etienne), quartier-maître clairon, mle 1289-C-37.
Archimbaud (Paul), quartier-maître fourrier, mle 3277-T-39.
Ardouin (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 1501-R-37.
Argouet (Salvat), quartier-maître torpilleur, mle 817-R-39.
Armand (Marcel), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1706-T-37.
Armando (Paul), matelot mécanicien moteurs d'avion, mle 4522-T-45.
Arnaud (Emile), matelot canonnier, mle 2497-T-21.
Arnoux (Marcel), matelot torpilleur, mle 5110-T-37.
Arnoux (Victor), matelot timonier, mle 1118-T-41.
Arphand (Lucien), matelot chauffeur, mle 484-T-21.
Arquier (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 2612-T-35.
Arrouès (Roger), quartier-maître radiotélégraphiste vol., mle 49 Biz. 41.
Arrus (Sauver), matelot mécanicien, mle 801 Biz. 37.
Arvor (Jean), quartier-maître torpilleur, mle 2270-B-36.
Arzeno (Barthélémy), matelot canonnier, mle 91-702-5.
Ascoët (Eugène), quartier-maître canonnier, mle 1256-L-33.
Assada (Roland), maître de manœuvre, mle 1680-C-39.
Asselin (Fernand), quartier-maître de manœuvre, mle 3354-T-36.
Astima (Armand), quartier-maître timonier, mle 4314-27-1.
Athias (Albert), second-maître pilote d'aviation, mle 323 Biz- 39.
Aubert (Alexandre), matelot mécanicien, mle 420-C-31-A.
Aubert (Jean), matelot sans spécialité, mle 2849-T-37.
Aubert (Lazare), matelot sans spécialité, mle 1278-T-30.
Aubert (Marcel), quartier-maître parachutiste, mle 296-L-39.
Aubert (Maurice), matelot sans spécialité, mle 137-B-30-A.
Aubert (René), quartier-maître torpilleur, mle 90-L-35.
Aubin (Marc), matelot mécanicien, mle 1093-T-42.

Aubin (Pierre), matelot mécanicien, mle 3165-B-38.
Aubry (Jean), matelot fusilier, mle 8536-T-42.
Aubry (Louis), matelot fusilier, mle 7245-T-42.
Auclair (Camille), matelot mécanicien, mle 6804-T-41.
Audebert (Marcel), matelot sans spécialité, mle 1428-R-35.
Audibert (Marcel), matelot fusilier, mle 3832-T-35.
Audigand (Louis), quartier-maître électricien, mle 2257-27-3.
Audo (Emmanuel), matelot torpilleur, mle 1187-L-37.
Audren (Joseph), matelot mécanicien, mle 1735-B-38.
Audren (Paul), matelot chauffeur, mle 17-B-38.
Auffray (Pierre), matelot sans spécialité, mle 162-B-40.
Auffret (Henri), matelot fusilier, mle 1809-C-35.
Auffret (Roger), matelot mécanicien, mle 136-L-39.
Auger (Georges), matelot sans spécialité, mle 3131-T-29.
Augerot (Raymond), quartier-maître torpilleur, mle 5938-T-39.
Aupetit (Georges), quartier-maître canonnier, mle 385-R-38.
Auregan (Arthur), quartier-maître fusilier, mle 388-B-37.
Aurousseau (Jean), matelot mécanicien, mle 1600-T-38.
Auroux (Serge), quartier-maître canonnier, mle 3319-T-31.
Aussilia (Félix), matelot sans spécialité, mle 1542-T-31.
Authier (Etienne), quartier-maître maître d'hôtel, mle 1324 C-35.
Autret (Henri), maître mécanicien, mle 4452-B-30.
Autret (Jean), matelot gabier, mle 3713-B-37.
Autret (Jean), quartier-maître fourrier, mle 2340-B-38.
Auvergne (Marceau), matelot mécanicien, mle 6218-T-38.
Auvray (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 5977-27-1.
Auzas (René), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 703-T-42.
Auzou (Henri), matelot canonnier, mle 2535-C-29.
Avé (Jean), matelot canonnier, mle 924-B-37.
Aveline (Frédéric), quartier-maître mécanicien, mle 427-T-37.
Avril (Yves), matelot canonnier, mle 707-B-38.
Avrilla (Auguste), quartier-maître de manœuvre, mle 68-R-30.
Ayel (Henri), quartier-maître fusilier, mle 1728-C-36.
Aymard (René), matelot sans spécialité, mle 765-T-42.
Ayme (René), matelot mécanicien, mle 3859-T-38.
Azaiez Mohamed, quartier-maître de manœuvre, mle 9125 B. H. T.
Azemar (Guy), matelot torpilleur, mle 4716-T-37.
Azzopardi (Firmin), quartier-maître canonnier, mle 534-Biz.-35.
Babel-Rochelle (Maurice), matelot mécanicien, mle 2405-T-40.
Bader (Marcel), quartier-maître fusilier, mle 4595-T-30.
Badini (Aldo), matelot sans spécialité, mle 231-C-34.
Badiou (René), matelot canonnier, mle 10270-T-41.
Badouard (Marcel), matelot mécanicien, mle 4034-C-34.
Badré (Louis), matelot sans spécialité, mle 410-C-38.
Baeckeroot (Auguste), premier maître radio, mle 34319-1.
Baelen (Maurice), matelot électricien, mle 2648-C-38.
Bagarry (Pierre), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 81536-Biz.-44.
Baguet (Robert), matelot canonnier, mle 668-T-39.
Baheux (André), quartier-maître mécanicien, mle 731-T-41.
Baillavoine (Robert), quartier-maître électricien, mle 1329-B-40.
Bailloux (Pierre), matelot sans spécialité, mle 6174-C-30.
Bajoni (Fernand), quartier-maître fusilier, mle 1466-T-32.
Balagna (Georges), matelot électricien, mle 3649-T-41.
Balaguer (Isidore), quartier-maître armurier, mle 853-T-40.
Balaguy (Antoine), matelot maître d'hôtel, mle 6821-T-41.
Balcon (François), quartier-maître mécanicien, mle 3376-B-36.
Balcou (Louis), matelot canonnier, mle 3430-T-42.
Balhadère (Jean), matelot sans spécialité, mle 5445-T-42.
Ballagny (Georges), quartier-maître mécanicien, mle 2098-C-32.
Ballard (Etienne), matelot infirmier, mle 71482-1.
Ballejos (Alexandre), matelot sans spécialité, mle 724-T-42.
Balma (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 134-Biz.-45.
Balmelle (Marcel), matelot gabier, mle 7580-T-41.
Baltas (Michel), matelot charpentier, mle 3737-B-39.
Balut (François), matelot gabier, mle 4741-FN-40.
Banchelin (Robert), quartier-maître chauffeur, mle 461-T-36.
Baraer (Yves), quartier-maître électricien, mle 522-B-34.
Barbaggio (Georges), matelot gabier, mle 2457-T-38.
Barbaroux (Lucien), matelot sans spécialité, mle 3652-T-35.
Barbesol (Roger), matelot sans spécialité, mle 1805-T-38.
Barbier (Alain), quartier-maître électricien, mle 323-L-37.
Barbier (Félicien), matelot mécanicien, mle 213-C-39.
Barbier (Georges), matelot canonnier, mle 1632-T-39.
Barbier (Jean), quartier-maître timonier, mle 2570-T-41.
Barbier (Roger), matelot sans spécialité, mle 1390-T-42.
Barbreau (Marcel), matelot mécanicien, mle 6888-T-41.
Bardin (Robert), matelot mécanicien, mle 1149-R-38.
Bardu (Armand), matelot électricien, mle 3088-B-39.
Bardy (Gabriel), quartier-maître torpilleur, mle 1311-R-37.
Baréa (Antonio), matelot sans spécialité, mle 253-R-36.
Barillet (Roland), matelot cuisinier, mle 817-T-41.
Barillet (Jean), matelot sans spécialité, mle 1392-T-38.
Barlerin (Claudius), matelot fusilier, mle 2686-T-41.
Baron (Alfred), second-maître fusilier, mle 1516-C-36.
Baron (Ernest), quartier-maître canonnier, mle 3757-B-29.
Baron (Jules), matelot canonnier, mle 1217-C-40.
Barou (André), matelot conducteur, mle 503-C-29.
Barozzi (Léon), qartier-maître canonnier, mle 2686-T-38.
Barranger (Marcel), matelot charpentier, mle 1630-T-41.
Barré (Jean), matelot timonier, mle 218-Cas.-43.
Barreau (Gustave), matelot canonnier, mle 552-FN-40.
Barrès (Georges), qartier-maître mécanicien, mle 4174-T-35.
Barrez (Louis), matelot fusilier, mle 283-Cas.-40.
Barry (Francis), matelot torpilleur, mle 3500-B-38.
Bars (Alfred), matelot canonnier, mle 3176-B-34.
Barthel (Ernest), second-maître fusilier, mle 3459-T-34.
Barthélémy (Joseph), matelot sans spécialité, mle 91-Cas. 36.
Bartoletti (Lucien), matelot mécanicien, mle 1216-T-42.
Bassard (René), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 5556-T-38.
Basset (Alfred), matelot mécanicien, mle 88-Cas.-33.
Bassot (René), quartier-maître canonnier, mle 2966-T-38.
Bastien (Aimé), quartier-maître mécanicien volant, mle 3477-C-34.
Batel (Henri), matelot maître-d'hôtel, mle 3661-T-40.
Batin (Fernand), matelot d'équipage, mle 7241-T-41.
Batmann (Georges), matelot sans spécialité, mle 1453-C-38.
Battesti (Mathieu), matelot mécanicien, mle 4547-T-35.
Battez (Louis), second-maître mécanicien, mle 3268-T-34.
Battmann (Albert), quartier-maître canonnier, mle 194-T-41.
Baudens (Eugène), matelot mécanicien, mle 1441-C-37.
Baudet (Léon), quartier-maître torpilleur, mle 5935-T-39.
Baudouard (Maurice), quartier-maître torpilleur, mle 2561-B-36.
Baudry (Pierre) quartier-maître radiotélégraphiste, mle 4126-B-38.
Bauduin (Raymond), matelot mécanicien sédentaire, mle 2127-C-35.
Bauhardt (Alfred), matelot timonier, mle 73-Biz.-41.
Baumgarten (Louis), matelot sans spécialité, mle 1265-C-37.
Baumgartner (Henri), quartier-maître canonnier, mle 4184-26-5.
Bavery (Georges), matelot électricien, mle 696-T-37.
Bavière (Alfred), matelot sans spécialité, mle 2457-C-35.
Bayet (André), matelot cuisinier, mle 2010-T-42.
Bazile (Maurice), matelot mécanicien, mle 916-T-37.
Bazin (Henri), quartier-maître opticien-télém., mle 2479-27-2.
Bazin (Maurice), matelot canonnier, mle 958-C-36.
Bazin (Pierre), matelot canonnier, mle 10442-T-41.
Bazire (Jean), matelot mécanicien, mle 595-C-38.
Bazus (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 5953-T-38.
Béar (René), quartier-maître torpilleur, mle 3793-T-37.
Béard (Henri), matelot canonnier, mle 24-23-2.
Beau (Gilbert), matelot élève pilote d'aviation, mle 565-Cas.-43.
Beaudeux (Gilbert), matelot d'équipage, mle 6520-T-45.
Beaudouin (Jean), matelot de manœuvre D.P., mle 245-T-34.
Beaufrère (André), matelot mécanicien, mle 701-L-38.
Beauquis (René), quartier-maître électricien, mle 3854-T-40.
Beauregard (Raymond), matelot mécanicien, mle 553-R-39.
Beauvais (André), quartier-maître fusilier, mle 1201-C-34.
Beauvais (René), matelot mécanicien, mle 669-T-41.
Bèche (Germinal), second maître radiotélégraphiste, mle 2837-T-36.
Bechet (Bernard), matelot mécanicien, mle 2281-C-37.
Bechet (Pierre), matelot sans spécialité, mle 10424-T-41.
Bécheter (Théodore), matelot fusilier, mle 426-FN-42.
Becker (Joseph), quartier-maître chauffeur, mle 2528-T-32.
Bedfer (Paul), quartier-maître électricien, mle 920-B-38.
Bedos (Jean), quartier-maître canonnier, mle 4513-T-30.
Bégue (Marcellin), matelot secrétaire militaire, mle 2569-C-30.
Béguel (Jean), matelot sans spécialité, mle 1802-B-34.
Béguinet (Kléber), matelot fusilier, mle 5153-T-42.
Behl (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 2292-T-37.
Behr (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1692-B-36.
Belrowski (Juste), matelot d'équipage, mle 6811-T-41.
Belaikouse (Ali), matelot sans spécialité, mle 11580-B.H.A.
Belicchi (Fortuné), matelot sans spécialité, mle 3252-T-30.
Bellanger (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 1429-R-34.
Bellec (Marcel), matelot maître d'hôtel, mle 4040-B-38.
Bellec (Pierre), matelot gabier, mle 272-24-1.
Bellec (Pierre), quartier-maître de manœuvre, mle 807-B-36.
Bellerand (Roger), matelot chauffeur, mle 4975-T-37.
Bellery (Jean), quartier-maître clairon, mle 3515-27-1.
Bellet (Jérôme), matelot électricien, mle 1372-B-40.
Belleville (Fernand), matelot canonnier, mle 7334-C-45.
Bellon (Jean), matelot sans spécialité, mle 3006-T-30.
Belloti (Louis), quartier-maître électricien, mle 1062-Biz.-38.
Belmant (Ernest), quartier-maître mécanicien, mle 2114-C-35.
Belœil (Jean), matelot torpilleur, mle 11618-T-41.
Belorgey (Jean), matelot radiotélégraphiste, mle 2927-T-41.
Beluche (André), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 343-T-37.
Benard (Pierre), matelot sans spécialité, mle 842-C-37.
Benesy (Maurice), quartier-maître canonnier, mle 122-C-36.
Benurand (Jean), quartier-maître timonier, mle 7562-T-41.
Benoit (Gabriel), matelot chauffeur, mle 7977-T-41.
Béquet (Alcide), matelot secrétaire militaire, mle 170-27-2.
Béquet (Pierre), quartier-maître fourrier, mle 881-B-37.
Bérard (René), matelot sans spécialité, mle 4696-C-29.
Bérard (Paul), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1765-T-33.
Béraud (Henri), matelot sans spécialité, mle 954-T-44.

Berg (Charles), matelot sans spécialité, mle 12-C-39.
Berger (André), matelot maître d'hôtel, mle 1330-T-37.
Bergez-Casalou (Jean), matelot cuisinier, mle 350-R-34.
Bernadou (Louis), matelot charpentier.
Bernais (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 926-L-37.
Bernard (Charles), quartier-maître canonnier, mle 3864-B-35.
Bernard (Gilbert), matelot fourrier, mle 1665-B-31.
Bernard (Joseph), quartier-maître de manœuvre, mle 2891 Saint-Malo.
Bernard (Julien), matelot fusilier.
Bernard (Lucien), quartier-maître mécanicien, mle 112-C-38-36.
Bernard (Maurice), matelot mécanicien, mle 4192-T-39.
Bernard (Paul), quartier-maître chauffeur, mle 2930-C-34.
Bernard (Siméon), matelot sans spécialité, mle 2530-T-42.
Bernardini (Edilio), quartier-maître secrétaire milit. mle 3563-T-39.
Bernardini (Jules), matelot canonnier, mle 1792-27-5.
Bernaudin (Georges), matelot fusilier, mle 6209-C-35.
Berner (Marcel), quartier-maître électricien, mle 2578-T-38.
Bernhardt (Alfred), quartier-maître électricien, mle 3255-T-38.
Bernhard (Guy), matelot charpentier, mle 481-R-37.
Bernicot (Joseph), quartier-maître armurier, mle 2000-R-39.
Berrée (François), quartier-maître chauffeur, mle 1046-B-39.
Berrendoner (Joseph), second maître mécanicien d'aéronautique, mle 4121-T-35.
Berroche (Yves), quartier-maître de manœuvre, mle 820-B-35.
Berrou (Eugène), second maître torpilleur, mle 605-B-31.
Berrou (Jean), quartier-maître maître d'hôtel, mle 2760-B-32.
Berry (Paul), quartier-maître fusilier, mle 330-B-36.
Bertaux (Pierre), matelot fusilier, mle 707-T-40.
Berthélemy (Robert), matelot timonier, mle 3864-T-40.
Berthelot (Gabriel), matelot mécanicien, mle 1184-L-38.
Berthelot (Jean), matelot maître d'hôtel, mle 1566-B-37.
Berthelot (Maurice), matelot mécanicien.
Berthier (Georges), matelot sans spécialité, mle 4591-27-1.
Bertho (Paul), matelot fourrier, mle 706-L-39.
Berthomé (André), matelot cuisinier, mle 2077-T-42.
Berthomé (Désiré), matelot mécanicien, mle 1677-R-38.
Berthomien (Fortuné), matelot canonnier, mle 7747-T-41.
Berthoulioux (Jean), matelot électricien, mle 3083-B-39.
Bertin (Georges), quartier-maître canonnier, mle 1583-T-36.
Bertrand (André), quartier-maître torpilleur, mle 4488-T-37.
Bertrand (Emile), matelot chauffeur, mle 5599-FN-41.
Bertrand (Kléber), matelot canonnier, mle 102-R-38.
Bertrand (Robert), matelot boulanger, mle 48-T-41.
Besnard (Albert), matelot électricien, mle 3665-C-35.
Besnard (Joseph), matelot gabier, mle 5185-T-42.
Besnier (Robert), matelot mécanicien, mle 3316-B-37.
Besse (Raoul), quartier-maître torpilleur, mle 1217-T-35.
Bessedik Ahmed, matelot boulanger, mle 4174-B-HA.
Besson (Jean), matelot mécanicien, mle 1600-T-41.
Betat (Jean), matelot canonnier, mle 1192-R-38.
Beter (Ernest), matelot canonnier, mle 825-T-40.
Betourne (Max), quartier-maître mécanicien, mle 88-C-39.
Béveraggi (Pierre), matelot chauffeur, mle 4184-Alger.
Beyaert (Joseph), second maître pilote d'aviation, mle 623-C-35.
Beyl (Alphonse), matelot canonnier, mle 886-T-40.
Beylier (Roger), matelot sans spécialité, mle 7675-T-41.
Beyrie (Jean), matelot sans spécialité, mle 1009-R-39.
Biaume (Lucien), matelot fusilier, mle 6177-T-42.
Bicais (Marcel), matelot mécanicien, mle 8-Cas.-25.
Bichot (Fernand), quartier-maître canonnier, mle 867-L-38.
Biesme (Paul), matelot mécanicien, mle 198-C-39.
Bidault (Georges), quartier-maître torpilleur, mle 568-L-31.
Bidon (Marcel), matelot gabier, mle 473-B-38.
Bié (Louis), matelot chauffeur, mle 387-R-38.
Biehlmann (Robert), matelot canonnier, mle 1555-T-35.
Bielle (André), matelot canonnier, mle 693-R-38.
Bientz (Oscar), quartier-maître fusilier, mle 658-T-37.
Bierry (André), quartier-maître torpilleur, mle 887-C-39.
Bierson (Charles), quartier-maître torpilleur, mle 3906-T-34.
Biez (Auguste), matelot sans spécialité, mle 2869-B-31.
Bigand (Henri), second maître de manœuvre, mle 1996-Boulogne.
Biger (Ferdinand), matelot sans spécialité, mle 3205-B-31.
Biger (René), second maître de manœuvre, mle 1173-B-33.
Bignot (René), matelot sans spécialité, mle 1879-C-28.
Bigo (Robert), matelot canonnier, mle 1355-C-36.
Bigot (Gaston), matelot canonnier, mle 119-B-38.
Bihannic (Joseph), quartier-maître fusilier, mle 1181-B-36.
Bihl (Henri), matelot canonnier, mle 3385-T-29.
Bilger (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 3839-C-28.
Billardon (Eugène), quartier-maître chauffeur, mle 201-L-35.
Billien (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 3800-B-37.
Billien (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 3646-27-2.
Billot (Maurice), matelot mécanicien, mle 2148-C-39.
Binet (Joseph), quartier maître D. P., mle L-60-12-2.
Binon (Marcel), second maître timonier, mle 1617-C-34.
Biras (Max), matelot mécanicien, mle 706-T-43.
Birgie (Louis), quartier-maître canonnier, mle 3322-T-31.
Birman (Léon), quartier-maître fusilier, mle 1157-T-37.
Bisch (Jean), matelot canonnier, mle 4020-26-5.
Bisquay (Marcel), matelot mécanicien, mle 256-B-34.
Bitouche (Jacques), matelot canonnier, mle 1292-B-Biz.-39.
Blachet (Emile), matelot pompier, mle 78-011-1.
Blais (Jean), quartier-maître torpilleur, mle 176-B-36.
Blais (Paul), matelot torpilleur, mle 229-B-37.
Blaise (Pierre), second maître canonnier, mle 3874-B-28.
Blaise (Roger), matelot tailleur, mle 1231-B-34.
Blaize (Georges), maître pilote d'aviation, mle 2346-T-35.
Blanc (Jacques), matelot armurier, mle 4526-T-39.
Blanc (Louis), matelot canonnier, mle 1020-T-37.
Blanc (Roger), matelot fusilier, mle 73-T-42.
Blanchard (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 2142-C-38.
Blanchard (Robert), quartier-maître, mle 624-C-35.
Blanchereau (Raoul), matelot timonier, mle 475-R-35.
Blandamour (André), quartier-maître mécanicien, mle 1295-C-35.
Blanquet (Roger), matelot canonnier, mle 3670-T-30.
Blas (Paul), matelot mécanicien, mle 2068-C-32.
Blateyron (Raymond), matelot canonnier, mle 5804-FN-42.
Blavette (Eugène), quartier-maître mécanicien, mle 3627-B-28.
Bléas (Jean), matelot fusilier, mle 1816-B-39.
Blesiel (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 3236-C-35.
Bleunven (François), matelot cuisinier, mle 2271-B-35.
Blin (Rémy), matelot sans spécialité, mle 670-T-32.
Bloas (Pierre), quartier-maître charpentier, mle 4802-FN-40.
Bloch (Clet), matelot électricien, mle 1117-B-30.
Blond (Maurice), matelot sans spécialité, mle 852-C-37.
Blondeau (Georges), matelot cuisinier, mle 2040-T-38.
Blondel (Charles), matelot canonnier, mle 1368-C-39.
Blondel (Pierre), matelot sans spécialité, mle 205-C-34.
Blondiau (Louis), quartier-maître timonier, mle 5585-FN-40.
Blondot (Jean), quartier-maître électricien, mle
Blot (Albert), quartier-maître canonnier, mle 1347-C-39.
Blottin (Maurice), maître chauffeur, mle 35571-3.
Boban (Georges), matelot canonnier, mle 10294-T-41.
Bobé (André), matelot chauffeur, mle 3103-T-37.
Bocanfuso (Jules), matelot chauffeur, mle 1857-FN-41.
Bochaton (Joseph), matelot canonnier, mle 932-T-31.
Boche (Gustave), quartier-maître fusilier, mle 11010-FN-42.
Bocquet (Gilbert), matelot mécanicien, mle 2279-C-35.
Bocquet (Léon), matelot sans spécialité, mle 5590-C-30.
Bodeur (Yves), matelot chauffeur, mle 2639-B-39.
Bodevin (Pierre), quartier-maître de manœuvre, mle 1375-L-31.
Bodin (Roland), matelot mécanicien, mle 174-R-45.
Bodiou (Yves), matelot cuisinier, mle 2839-B-37.
Bœuf (Robert), matelot radiotélégraphiste, mle 1532-T-39.
Bohec (Charles), quartier-maître électricien, mle 307-L-36.
Bohler (Gabriel), matelot radiotélégraphiste, mle 3515-C-30.
Boige (Jacques), matelot chauffeur, mle 1816-C-39.
Boileau (Roland), quartier-maître maître d'hôtel, mle 169-R-36.
Boinet (Abel), matelot sans spécialité, mle 5690-C-30.
Boire (René), matelot mécanicien, mle 1666-R-38.
Boiron (Germain), matelot gabier, mle 365-Biz.-39.
Bois (Marc), matelot mécanicien, mle 4159-T-38.
Boisrobert (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 228-L-28.
Boissel (Jean), quartier-maître timonier, mle 1141-C-39.
Boisselier (Jean), matelot canonnier, mle 10870-T-41.
Boizard (Aristide), matelot torpilleur, mle mle 2045-B-37.
Boizard (Guillaume), quartier-maître canonnier, mle 1019-B-36.
Bolloré (Georges), matelot canonnier, mle 399-B-39.
Bolou (Louis), matelot mécanicien, mle 1570-B-37.
Boudoux (Sauveur), matelot fusilier, mle 12221-T-42.
Bonhomme (Jean), matelot torpilleur, mle 118-B-38.
Bonin (Jean), matelot mécanicien, mle 33-L-41.
Bonis-Charancle (J.-G.), élève aspirant, mle 6518-C-41.
Bonizec (Louis), quartier-maître tailleur, mle 524-B-37.
Bonjean (André), matelot timonier, mle 2401-T-42.
Bonnaimé (Maurice), quartier-maître canonnier, mle 369-T-34.
Bonnaire (Lucien), matelot, mle 3066-C-36.
Bonneau (Pierre), matelot torpilleur, mle 183-L-37.
Bonnerue (Roger), matelot maître d'hôtel, mle 1361-T-41.
Bonnet (André), second-maître mitrailleur bombardier, mle 401-R-31.
Bonnet (Georges), matelot mécanicien, mle 3290-C-33.
Bonnet (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 3458-T-35.
Bonnet (Pierre), matelot mécanicien, mle 510-T-43.
Bonnet (Robert), matelot canonnier, mle 7889-C-45.
Bonnet (Robert), matelot canonnier, mle 726-C-30-A.
Bonnevie (Rolland), quartier-maître chauffeur, mle 1103-T-31.
Bonnèze (Etienne), matelot sans spécialité, mle 169-T-32.
Bonnières (Maurice), matelot d'équipage, mle 6024-T-42.
Bonnieu (René), second-maître mécanicien, mle 488-C-31.
Bonnin (Raymond), matelot canonnier, mle 7105-T-41.
Bonnivard (Clément), matelot sans spécialité, mle L-165265.
Bonon (Roger), second-maître mécanicien, mle 2013-C-31.

Boone (Paul), quartier-maître électricien, mle 429-FN-43.
Bordas (Léon), matelot chauffeur, mle 5645-T-42.
Bordat (André), matelot mécanicien, mle 1051-T-38.
Bordenave (Georges), matelot timonier, mle 43-CAS-32.
Bordet (Jean), matelot timonier, mle 2995-T-39.
Bordetti (Jean), matelot mécanicien, mle 881-BIZ-42.
Bordier (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 1534-R-37.
Borelli (Christian), matelot sans spécialité, mle 102-BIZ-45.
Boret (Francis), matelot maître d'hôtel, mle 2561-C-30.
Borgeix (Henri), matelot, mle 5531-26-1.
Borgne (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 336-B-33.
Boriès (Michel), quartier-maître cuisinier, mle 1843-FN-41.
Bosch (Marc), matelot mécanicien, mle 1579-T-38.
Bosquillon (André), quartier-maître timonier, mle 2785-T-41.
Bossard (Jean), quartier-maître électricien, mle 616-B-36.
Bosser (Henri), quartier-maître timonier, mle 2536-B-35.
Bosser (Laurent), second-maître mécanicien, mle 2957-B-30.
Bothorel (Guillaume), matelot canonnier, mle 2054-B-38
Botton (Marcel), matelot timonier, mle 1363-R-37.
Bouabre (Wawa), matelot cuisinier, mle 236-FN-42.
Bouat (Yves), matelot électricien, mle 681-BIZ 41.
Bouaziz (Simon), matelot sans spécialité, mle 440-BIZ-35.
Bouchacourt (Jean), second-maître fusilier, mle 2917-C-31.
Bouchailloux (André), matelot sans spécialité, mle 641-T-43.
Bouchant (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 253-R-38.
Boucharé (Emile), matelot électricien, mle 3180-B-37.
Boucher (André), second-maître pilote d'aviation, mle 18-R-31.
Boucher (Emile), quartier-maître mécanicien, mle 4013-T-45.
Boucher (François), quartier-maître mécanicien, mle 535-L-37.
Boucher (Jacques), matelot canonnier, mle 1152-T-39.
Boucher (Louis), matelot gabier, mle 43-L-44.
Boucher (Roland), matelot sans spécialité, mle 1473-T-42.
Bouchinet (Roland), matelot sans spécialité, mle 10982-T-42.
Boucq (Maurice), matelot torpilleur, mle 111-R-38.
Boucris (Sylvain), matelot sans spécialité, mle 1087-BIZ-43.
Boudier (Jean), matelot timonier, mle 3271-T-39.
Boudier (Georges), matelot d'équipage, mle 4344-T-41.
Boudreau (Jean), matelot gabier, mle 401-Cas-42.
Boueilh (René), matelot électricien, mle 47-S-42.
Bouget (Armand), quartier-maître mécanicien, mle 1741-B-38.
Bouguennec (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2692-B-35.
Bouhaer (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1091-C-36.
Bouhier (Albert), matelot canonnier, mle 3139-T-41.
Bouillaud (Fernand), matelot maître d'hôtel, mle 3494-B-38.
Bouille (Gilbert), quartier-maître canonnier, mle 463-6-38.
Bouillon (Marc), quartier-maître fusilier, mle 10848-FN-41.
Boulade (Bernard), matelot mécanicien, mle 3076-T-37.
Boulain (François), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2554-C-34
Boulanger (Jean), matelot d'équipage, mle 163-B-46.
Boulanger (Pierre), matelot mécanicien, mle 3751-T-38.
Boulanger (Pierre), matelot sans spécialité, mle 5636-C-30.
Boulard (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 3974-T-40.
Boule (Raymond), matelot mécanicien, mle 3187-T-38.
Bouleau (Jean), quartier-maître canonnier, mle 286-R-39.
Boulet (Auguste), quartier-maître mécanicien, mle 2379-BO.
Bouley (Lucien), quartier-maître infirmier, mle 928-C-36.
Boulic (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 2995-B-35.
Boulière (Norbert), matelot chauffeur, mle 1525-C-35.
Boulven (Yves), matelot chauffeur, mle 2018-B-29.
Bourbigot (René), matelot canonnier, mle 577-FN-40.
Bourbousson (Gabriel), quartier-maître mécanicien, mle 2218-T-41.
Bourch (Yves), second-maître de manœuvre, mle 2156-B-33.
Bourdette (Jean), matelot fusilier, mle 1767-T-42.
Bourdon (Gilbert), quartier-maître électricien, mle 1844-C-35.
Bourdy (René), quartier-maître mécanicien d'aéronautique, mle 509-R-35.
Boureau (Daniel), matelot chauffeur, mle 1989-T-37.
Bourel (Jean), second maître infirmier, mle 4637-C-30.
Bourel (Jean), second maître armurier, mle 2086-B-30.
Bourel (Pierre), matelot mécanicien, mle 4120-B-38.
Bourgain (François), quartier-maître fourrier, mle 1435-C-36.
Bourgain (Louis), matelot gabier, mle 602-C-36.
Bourgain (Louis), quartier-maître timonier, mle 79087-1.
Bourgeade (Paul), second maître canonnier, mle 1082-T-34.
Bourget (Pierre), matelot gabier, mle 1547-C-45.
Bourgland (Lucien), matelot gabier, mle 145-B-39.
Bourhis (Albert), matelot gabier, mle 1007-B-35.
Bourhis (Alexandre), second maître timonnier, mle 2327-B-32.
Bourhis (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 10150-FN-41.
Bourhis (Lucien), quartier-maître de manœuvre, mle 137-L-44.
Bourhis (Victor), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 2846-B-36.
Bourhis (Vincent), matelot sans spécialité, mle 2667-B-38.
Bourland (Emile), matelot mécanicien, mle 308-C-39.
Bourreau (René), quartier-maître électricien, mle 378-R-29.
Boursier (André), quartier-maître torpilleur, mle 1502-T-41.
Boursier (Fernand), matelot canonnier, mle 1158-R-36.
Bourveo (Joseph), matelot mécanicien, mle 3384-B-36.
Boussard (Marcel), second maître mécanicien, mle 5954-T-38.
Boussumier (Fernand), quartier-maître fusilier, mle 4677-T-36.
Boutes (André), matelot canonnier.
Boutherin (René), quartier-maître chauffeur, mle 3349-T-34.
Bouthet (Clément), quartier-maître électricien, mle 469-R-36.
Boutillier (René), matelot maître d'hôtel, mle 2752-C-35.
Boutolleau (Henri), matelot mécanicien, mle 1387-R-35.
Boutonnet (Léon), matelot mécanicien, mle 3668-C-32.
Bouvant (Charles), matelot mécanicien, mle 6173-T-38.
Bouvier (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 5141-T-37.
Bouvret (Albert), quartier-maître fusilier, mle 5229-FN-41.
Bouygue (Clément), quartier-maître mécanicien, mle 2009-T-42.
Bouyrie (Jacques), matelot canonnier, mle 10985-T-41.
Bovery (Georges), matelot électricien, mle 696-T-37.
Boyer (André), matelot cuisinier, mle 47-T-42.
Boyer (Georges), matelot sans spécialité, mle 71-Cas-36.
Boyer (Paul), matelot gabier, mle 80-R-39.
Bozec (André), matelot canonnier, mle 1965-B-38.
Bozec (Roger), matelot radiotélégraphiste, mle 686-B-38.
Braban (François), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 422-B-37.
Brabant (André), quartier-maître torpilleur, mle 1229-C-36.
Braconnier (André), matelot canonnier, mle 1136-C-36.
Braconnier (Henri), matelot canonnier, mle 2685-T-40.
Braillart (Albert), matelot chauffeur, mle 801-L-38.
Brame (Louis), matelot électricien, mle 1929-B-38.
Bramoullé (Edmond), quartier-maître mécanicien, mle 1373-B-37.
Bramoullé (François), quartier-maître chauffeur, mle 568-B-36.
Brancalooni (David), matelot élève-pilote d'aviation, mle 2142-Biz-43.
Brancher (Georges), matelot mecanicien, mle 5011-T-42.
Brandier (Fernand), quartier-maître armurier, mle 5352-C-35.
Brassel (Robert), matelot radiotélégraphiste, mle 2393-T-37.
Brattesani (Jean-Pierre), matelot fusilier, mle 124-FN-42.
Brault (André), matelot sans spécialité, mle 1148-C-44.
Brault (Armand), matelot canonnier, mle 2425-27-3.
Brault (Jules), matelot fusilier, mle 124-B-37.
Braun (Michel), matelot mécanicien, mle 4178-T-42
Bréau (Henri), matelot sans spécialité, mle 1092-R-35
Brebis (Eugène), matelot sans spécialité, mle 4286-T-38.
Bréda (Georges), matelot mécanicien, mle 5084-C-31.
Brégent (Frédéric), matelot canonnier, mle 620-L-39.
Brek (Edouard), matelot clairon, mle 2460-C-33
Brélivet (Etienne), quartier-maître fusilier, mle 880-B-34
Brélivet (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1922-B-35
Brémont (Louis), matelot canonnier, mle 580-T-40.
Brénaut (Jean), second maître D. P., mle 132-121-2.
Brenaut (Olivier), matelot électricien, mle 1408-B-39.
Brès (Gilbert), matelot électricien, mle 3599-27-5.
Brès (Julien), matelot canonnier, mle 4492-T-41.
Breton (Jean), quartier-maître secrétaire militaire, mle 1351-B-35.
Breton (Robert), quartier-maître chauffeur, mle 3336-C-34.
Brett (Gérard), matelot maître d'hôtel, mle 725-FN-43.
Bretteville (Gilbert), matelot fusilier, mle 1669-C-32.
Bretzner (Henri), quartier-maître.
Briand (Gérard), matelot maître d'hôtel, mle 2802-B-38.
Briand (Joseph), quartier-maître de manœuvre, mle 1367-B-36.
Briand (Robert), quartier-maître timonier, mle 3207-B-38.
Briand (Yves), maître fourrier, mle 134-559-2.
Briant (Marcel), second maître mécanicien, mle 756-B-33.
Bricon (Henri), matelot sans spécialité, mle 2111-L-38.
Bride (Paul), matelot conducteur, mle 3147-C-28.
Briec (Alexandre), quartier-maître chauffeur, mle 3310-B-31.
Brière (Georges), matelot canonnier, mle 2193-T-41.
Briere (Joseph), matelot gabier, mle 693-L-39.
Brimeux (Charles), second maître de manœuvre, mle 1371-27-1.
Brissaud (Albert), matelot mécanicien, mle 6996-T-41.
Brixtel (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 557-T-38.
Brochard (Michel), quartier-maître fusilier, mle 3056-L-45.
Brook (Jean), matelot timonier, mle 1952-FN-40.
Broquard (Louis), second maître timonier, mle 5763-T-30.
Broslin (Louis), matelot électricien, mle 1607-C-37.
Broudin (Louis), quartier-maître armurier, mle 1745-B-38.
Brun (Edouard), matelot mécanicien, mle 2274-T-41.
Brun (Jacques), second maître pilote d'aviation, mle 3783-T-37.
Brun (J.-A.-A.), élève aspirant de réserve, mle 930-T-44.
Bruneau (Maurice), matelot canonnier, mle 1840-25-1.
Brunet (André), matelot canonnier, mle 997-R-39
Brunet (Alfred), matelot sans spécialité, mle 507-C-29.
Brunetto (Emile), matelot maître d'hôtel, mle 845-T-41.
Bruni (Marius), matelot cuisinier, mle 20095-T-41.
Bruno (Ernest), quartier-maître télégraphiste, mle 4374-C-35.
Bruyère (Louis), matelot sans spécialité, mle 6610-26-1.
Bryckaert (Jacques), matelot maître d'hôtel, mle 481-C-40.
Bryckaert (Jules), matelot sans spécialité, mle 4106-C-31.
Buannic (Joseph), matelot sans spécialité, mle 1488-B-38.
Buard (Claude), quartier-maître radariste, mle 103-C-44.
Buatois (Jean), matelot mécanicien, mle 1065-T-39.

Bucaille (Charles), quartier-maître électricien, mle 2541-B-34.
Bucher (Raymond), quartier-maître commis aux vivres, mle 421-T-37.
Budin (Henri), quartier-maître canonnier, mle 64-131-1.
Buffard (René), quartier-maître fusilier, mle 865-T-36.
Bugin (Pierre), matelot fourrier, mle 3932-T-29.
Buissier (Ernest), matelot mécanicien, mle 4063-T-41.
Buisson (Gaston), quartier-maître mécanicien d'aéronautique, mle 12-C-33-A.
Buisson (Lucien), matelot canonnier, mle 786-T-37.
Buisson (Roger), matelot mécanicien, mle 4177-T-41.
Bulber (Etienne), quartier-maître électricien, mle 3239-T-39.
Bujon (Lucien), quartier-maître fusilier, mle 1072-L-30.
Bulot (Donatien), matelot gabier, mle 353-L-36.
Buono (François), quartier-maître électricien, mle 555-Biz-39.
Bureau (Edmond), matelot canonnier, mle 3527-T-41.
Burel (François), matelot gabier, mle 1222-B-37.
Burel (Jean), quartier-maître canonnier, mle 2945-B-36.
Burer (Frédéric), quartier-maître chauffeur, mle 3991-T-129.
Buret (René), matelot canonnier, mle 113-T-41.
Bureley (René), matelot radiotélégraphiste.
Burgard (André), quartier-maître canonnier, mle 617-T-35.
Burgard (Joseph), matelot canonnier, mle 782-T-39.
Burger (Emile), matelot sans spécialité, mle 353-C-34.
Burenfosse (Jean), matelot sans spécialité, mle 92-C-38.
Burr (Joseph), quartier-maître fusilier, mle 1438-T-38.
Burley (René), second maître radiotélégraphiste, mle 2095-27-5.
Busaille (Joseph), matelot fusilier, mle 1670-B-38.
Busquet (Marcel), matelot fusilier, mle 132-R-43.
Busson (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1540- C-39.
Bussy (André), matelot sans spécialité, mle 2857-C-31.
Butaud (Maurice), matelot chauffeur, mle 855-L-38.
Buttafoco (Jean), matelot fusilier, mle 30-T-39.
Buttin (René), matelot torpilleur, mle 854-T-41.
Cabanella (Roger), matelot fusilier, mle 1163-Cas-43.
Cabano (Marcel), matelot sans spécialité, mle 18-T-37.
Cable (Joseph), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 339-T-29.
Cabillic (Louis), quartier-maître de manœuvre, mle 3644-B-31.
Cabioch (François), quartier-maître fusilier, mle 1935-B-36.
Cabioch (Jean), matelot chauffeur, mle 1481-B-38.
Caboche (Albert), matelot sans spécialité, mle 1935-C-31.
Cabon (Edmond), matelot électricien, mle 1313-B-38.
Cabrelli (André), matelot chauffeur, mle 3335-T-39.
Caci (Guiseppe), matelot mécanicien, mle 565-Biz.-41.
Cadec (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 4127-B-35.
Cadet (Jean), matelot torpilleur, mle 1772-C-38.
Cadet (Marin), second maître mitrailleur bombardier, mle 1516-Biz.-43.
Cadéro (Henri), quartier-maître canonnier, mle 630-Biz.-29.
Cadieu (Paul), quartier-maître électricien, mle 1325-B-40.
Cadinot (Gérard), matelot chauffeur, mle 5355-FN-41.
Cadiou (Jean), quartier-maître canonnier, mle 821-B-36.
Cadiou (Jean), quartier-maître torpilleur, mle 2935-B-30.
Cadoret (Henri), matelot sans spécialité, mle 6-L-44.
Cadoret (Henri), matelot chauffeur, mle 9532-T-42.
Caffier (Louis), matelot commis aux vivres, mle 3922-C-30.
Caignard (André), matelot canonnier, mle 3916-T-38.
Cahuacn, matelot canonnier, mle 2295-T-30.
Cahuet (Raymond), quartier-maître mécanicien, mle 4305-C-30.
Cailleteau (Henri), maître canonnier, mle 325-R-32.
Caillosse (Casimir), matelot, mle 296-L-38.
Cairic (Yves), matelot mécanicien, mle 34-S-43.
Caisso (Henri), matelot mécanicien, mle 5998-T-39.
Calandre (Joseph), matelot chauffeur, mle 827-C-39.
Calendini (Charles), matelot timonier, mle 352-T-36.
Callac (Yves), quartier-maître électricien, mle 2194-B-38.
Callay (Robert), matelot commis aux vivres, mle 223-R-38.
Callegari (Emile), matelot chauffeur, mle 222-T-42.
Calvin (Henri), matelot sans spécialité, mle 1055-C-44.
Calon (Lucien), matelot sans spécialité, mle 3351-T-33.
Calonnec (Marcel), maître fusilier, mle 155-L-28.
Calsat (André), matelot mécanicien, mle 3792-T-40.
Calvary (Yves), second maître mécanicien, mle 1884-25-2.
Calvez (Antoine), quartier-maître mécanicien, mle 1746-B-38.
Calvez (Henri), second maître de manœuvre, mle 2151-B-38.
Calvez (Yves), quartier-maître canonnier, mle 610-24-2.
Cam (Emile), quartier-maître électricien, mle 3038-B-36.
Camail (Albert), quartier-maître armurier, mle 7003-T-41.
Cambe (Edmond), matelot cuisinier, mle 92-705-5.
Caménen (Joseph), second maître mécanicien, mle 855-L-29.
Camorani (Pierre), matelot gabier, mle 8347-T-41.
Campagnolle (Rolland), matelot fusilier, mle 1644-T-45.
Campan (Paul), quartier-maître fusilier, mle 361-L-39.
Campi (Edmond), matelot pompier, mle 164-T-43.
Campiglia (Henri), matelot radiotélégraphiste, mle 293-Biz-39.
Campillo (Antoine), quartier-maître de manœuvre, mle 277-Biz-30.
Campini (François), matelot sans spécialité, mle 216-T-39.
Camus (Jean), maître mécanicien d'aéron. volant, mle 319-B-30.
Canal (Jean), matelot sans spécialité, mle 439-T-30.
Canard (Marcel), second maître fusilier, mle 1100-L-36.
Canezza (Charles), quartier-maître canonnier, mle 3179-T-41.
Cann (François), quartier-maître mécanicien, mle 2183-B-29.
Cann (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 2713-B-34.
Cano (Joseph), matelot mécanicien, mle 333-Biz-38.
Cante (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 1821-FN-40.
Cantegrell (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 2001-T-41.
Canton (Georges), second maître gendarme maritime, mle 3893-T-33.
Canu (Jean), matelot mécanicien.
Canu (Raymond), quartier-maître canonnier, mle 5195-C-35.
Caous (Jacques), quartier-maître secrétaire, mle 4490-B-30.
Caous (Yves), matelot sans spécialité, mle 990-B-39.
Cap (Jean), matelot mécanicien, mle 3512-B-38.
Cap (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 1263-B-34.
Capdepont (Alfred), quartier-maître mécanicien, mle 241-R-35.
Capitaine (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1880-B-38.
Capoulade (Raymond), quartier-maître mécanicien, mle 2650-T-35
Capri (Jean), quartier-maître mécnicien, mle 2498-B-34.
Capuccio (François), matelot sans spécialité, mle 27-Biz-43.
Car (Georges), quartier-maître de manœuvre, mle 1295-DK-42.
Caradec (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 1552-B-36.
Caradec (Jean), quartier-maître fourrier, mle 940-T-37.
Caradec (Raymond), matelot canonnier, mle 1832-B-36.
Carado (Paul), matelot canonnier, mle 1489-L-39.
Caradot (Yves), matelot timonier, mle 1120-T-41.
Caratino (Joseph), matelot mécanicien, mle 1238-Biz-42.
Cardin (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 761-R-34.
Cardinal (André), quartier-maître mécanicien, mle 1536-R-37.
Cardinal (Marcel), matelot tailleur, mle 2818-C-34.
Cardinal (Marcel), matelot sans spécialité, mle 39-B-38.
Cardon (André), matelot canonnier, mle 5694-FN-40.
Cardron (Louis), matelot sans spécialité, mle 1516-C-31.
Cariou (Pierre), quartier-maître de manœuvre, mle 135-R-39.
Carles (Adrien), matelot maître d'hôtel, mle 1963-B-28.
Carlier (François), matelot sans spécialité, mle 3621-C-30.
Carluor (Jean), quartier-maître électricien, mle 1989-B-36.
Carnet (Alphonse), matelot radiotélégraphiste, mle 13-B-37.
Caroff (Alain), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1356-B-29.
Caroff (André), matelot mécanicien, mle 737-T-36.
Caroff (Gaston), matelot radiotélégraphiste, mle 10222-T-41.
Caroff (Raymond), quartier-maître canonnier, mle 3154-B-34.
Caroff (Yves), matelot gabier, mle 1923-B-39.
Caron (Augustin), quartier-maître canonnier, mle 1737-C-36.
Caron (Germain), quartier-maître mécanicien, mle 2122-C-36.
Caron (Jules), matelot sans spécialité, mle 810-C-37.
Carpentier (Henri), matelot sans spécialité, mle 5329-C-30.
Carpentier (Marcel), second maître canonnier de défense côtière, mle 442-C-31-A.
Carpentier (Roger), second maître mécanicien, mle 157-B-33.
Carpi (Gaston), matelot mécanicien, mle 4284-T-36.
Carraud (Lucien), matelot sans spécialité, mle 8105-T-41.
Carré (François), matelot chauffeur, mle 618-L-39.
Carré (Jean), matelot fusilier, mle 1298-C-31.
Carré (René), quartier-maître de manœuvre, mle 409-B-37.
Carré (Robert), matelot, mle 706-L-39.
Carrée (Lucien), matelot d'équipage, mle 6425-T-45.
Carrozino (Maurice), matelot mécanicien, mle 3583-T-39.
Carru (Lucien), quartier-maître fusilier, mle 1525-27-1.
Cartaud (Gilbert), matelot infirmier, mle 3437-C-35.
Carthieux (Pierre), matelot mécanicien, mle 1966-T-45.
Carval (Jean), matelot gabier, mle 1223-B-37.
Caselini (Adrien), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 1-Cas-36.
Cases (Jacques), matelot mécanicien, mle 4515-T-37.
Cases (Roger), matelot canonnier, mle 10-L-41.
Casimiri (Antoine), matelot mécanicien, mle 6238-T-38.
Cassagne (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 473-R-38.
Cassaigne (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1816-FN-40.
Casse (Joseph), matelot sans spécialité, mle 54-T-40.
Casse (René), matelot fusilier, mle 7809-T-41.
Castaldo (Louis), matelot sans spécialité, mle 58-T-35.
Castan (Henri), matelot sans spécialité, mle 1461-R-31.
Castejon (Jean), matelot mécanicien, mle 5541-T-39.
Castel (André), matelot armurier, mle 1749-B-38.
Castel (Joseph), apprenti marin, mle 1526-27-1.
Castel (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 1604-B-36.
Castel (René), quartier-maître électricien, mle 2627-B-36.
Castelin (Gabriel), matelot canonnier, mle 3223-27-5.
Castric (Corentin), quartier-maître canonnier, mle 3420-B-37.
Cat (Robert), matelot timonier, mle 3536-T-39.
Cataldo (Eloi), matelot sans spécialité, mle 195-Biz-41.
Catelain (Jean), matelot mécanicien, mle 1398-T-39.
Cathou (Roger), second maître électricien, mle 2169-B-31.
Cattoen (Robert), matelot mécanicien, mle 3615-C-32.
Catusse (René), quartier-maître torpilleur, mle 329-R-32.
Caudan (Yves), matelot canonnier, mle 137-368-2.
Caudart (France), quartier-maître timonier, mle 1713-L-39.
Caudron (Olivier), matelot sans spécialité, mle 10839-T-41.

Caugant (Alain), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3038-B-39.
Caule (Jean), matelot mécanicien.
Caunègre (Paul), matelot maître d'hôtel, mle 2916-T-38.
Cauquil (Pierre), matelot mécanicien, mle 3845-T-41.
Caussin (Robert), matelot canonnier, mle 5116-T-30.
Cavaro (Guy), second maître fusilier, mle 1319-L-36.
Cazadebat-Hilou (Roland), matelot canonnier, mle 712-R-37.
Cazes (René), second maître mécanicien, mle 2187-B-29.
Ceccaldi (Pierre), quartier-maître électricien, mle 5311-T-39.
Cellier (Roger), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3985-T-35.
Celton (Pierre), second maître radiotélégraphiste, mle 192-B-31.
Cénéda (Gino), quartier-maître timonier, mle 46-C-40.
Cerasa (Michel), second maître mécanicien, mle 218-27-6.
Cerciat (Roger), matelot canonnier, mle 590-R-45.
Cerquen (Maurice), matelot d'équipage, mle 1233-L-41.
Cetteur (Henri), quartier-maître fusilier, mle 2304-T-36.
Chabaud (Georges), matelot mécanicien, mle 3258-T-37.
Chabirand (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2337-T-42.
Chadefaux (Guy), matelot sans spécialité, mle 2425-B-37.
Chagnot (Louis), matelot cuisinier, mle 3199-C-34.
Chaillon (Jean), matelot canonnier, mle 752-Biz-35.
Chaillot (Jean), matelot canonnier, mle 35-S-42.
Chaix (Gabriel), matelot gabier, mle 1619-T-31.
Chalard (Pierre), matelot mécanicien, mle 1422-T-38.
Chalas (Louis), matelot mécanicien, mle 1802-T-36.
Challet (Georges), matelot cuisinier, mle 90-L-37.
Chamarande (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 705-T-37.
Chambard (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 461-T-33.
Chambeyron (Lucien), matelot mécanicien d'aéronautique volant, mle 488-T-44.
Chambon (André), matelot gabier, mle 2727-T-41.
Chambon (Charles), second maître mécanicien.
Chambonnier (Raul), matelot tailleur, mle 2625-T-34.
Chambre (Antoine), matelot sans spécialité, mle 5444-26-1.
Chamelot (Louis), quartier-maître cuisinier, mle 241-C-34.
Champonssin (Roger), matelot chauffeur, mle 1925-T-41.
Chanay (André), matelot radiotélégraphiste, mle 2336-T-42.
Chantoiseau (Jean), quartier-maître timonier, mle 546-Cas.-44.
Chaon (Adrien), quartier-maître torpilleur, mle 1260-T-36.
Chapel (Marc), quartier-maître chauffeur, mle 1219-T-36.
Chapel (Marc), quartier-maître chauffeur, mle 1219-T-36.
Chapelle (Pierre), matelot électricien, mle 8335-T-42.
Chaperot (Georges), quartier-maître mécanicien d'aéronautique, mle 475-R-38.
Chappe (René), matelot mécanicien, mle 2105-C-36.
Chapuis (René), quartier-maître mécanicien, mle 2035-T-36.
Chardon (René), quartier-maître électricien, mle 1734-T-36.
Chardot (Jean), quartier-maître canonnier, mle 2734-B-35.
Chariot (René), matelot sans spécialité, mle 773-T-45.
Charles (François), matelot électricien, mle 5707-FN-41.
Charlet (Albert), matelot fusilier, mle 10500-T-41.
Charlier (Edmond), matelot fusilier, mle 5183-T-42.
Charon (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1245-L-36.
Charpenet (Julien), matelot électricien, mle 10237-T-41.
Charrassier (Robert), matelot charpentier, mle 47-R-33.
Charreau (Yves), matelot canonnier, mle 1351-T-39.
Chartrain (Henri), quartier-maître mécanicien, mle 1125-T-37.
Chassagneux (Marius), quartier-maître tailleur, mle 3530-T-35.
Chassaing (Robert), matelot d'équipage, mle 618-T-42.
Chassany (Pierre), matelot électricien.
Chastagner (Gustave), quartier-maître timonier, mle 4151-C-31.
Chatillon (André), matelot mécanicien, mle 3011-C-38.
Chatrian (André), matelot mécanicien, mle 6183-T-42.
Chatton (André), matelot sans spécialité, mle 1055-Biz.-42.
Chauder (Maurice), matelot d'équipage, mle 8371-T-41.
Chaume (Auguste), quartier-maître chauffeur, mle 3927-T-37.
Chaumeil (Louis), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2260-T-36.
Chaumette (Roland), matelot cuisinier, mle 1811-FN-40.
Chaussat (Raoul), matelot canonnier, mle 1388-R-37.
Chausse (Paul), second-maître radiotélégraphiste, mle 1059-L-36.
Chauveau (Lucien), matelot sans spécialité, mle 2-DK-43.
Chauvet (Louis), second-maître pilote d'aviation, mle 595-FN-43.
Chauvin (Henri), matelot sans spécialité, mle 3688-T-35.
Chauvin (Jacques), matelot charpentier, mle 1810-FN-40.
Chauvin (Michel), quartier-maître maître d'hôtel, mle 267-Cas-40.
Chavernac (Gérard), matelot gabier, mle 6730-T-41.
Chemin (Guy), matelot.
Chereau (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 1468-C-36.
Cherif-Mohamed-Ali, matelot fusilier, mle 12615-B.H.A.
Chéron (Robert), matelot mécanicien, mle 3012-C-38.
Chéron (Xavier), matelot canonnier, mle 3471-B-38.
Chesnel (Alexandre), quartier-maître opticien télémétreur, mle 877-C-36.
Chevalier (Raymond), matelot fusilier, mle 700-T-43.
Chevalier (Edmond), matelot timonier, mle 3023-T-39.
Chevalier (Jean), matelot mécanicien, mle 4029-T-42.
Chevalier (Georges), quartier-maître canonnier, mle 3123-B-37.
Chevalier (Louis), matelot canonnier, mle 2891-T-37.
Chevalier (Marcel), second-maître mécanicien, mle 3459-C-34.
Chevalier (Pierre), matelot canonnier, mle 6139-T-38.
Chevallereau (Bernard), quartier-maître électricien, mle 895-L-38.
Chever (Louis), matelot sans spécialité, mle 2113-B-34.
Chevillard (André), quartier-maître chauffeur, mle 75-187-1.
Chevrier (Raymond), quartier-maître de manœuvre, mle 1187-27-1.
Chevrolais (Guy), quartier-maître fusilier, mle 1124-T-42.
Chiolasso (Marius), quartier-maître torpilleur, mle 2640-T-32.
Chipot (Henri), matelot sans spécialité, mle 399-T-37.
Choasson (Jean), matelot mécanicien, mle 3818-T-37.
Chollet (Eugène), matelot canonnier, mle 839-R-35.
Chollet (Jean), matelot sans spécialité, mle 903-T-33.
Chomienne (Robert), matelot timonier, mle 6-Cas-22.
Choquer (François), matelot fusilier, mle 11021-FN-40.
Choquer (Marcel), quartier-maître mécanicien D. P.
Chotard (Emile), matelot mécanicien, mle 703-L-36.
Choveau (Fernand), quartier-maître fusilier, mle 1030-L-36.
Chrétien (Emile), matelot mécanicien, mle 3757-C-32.
Christiaen (André), quartier-maître canonnier, mle 3895-26-1.
Christmann (André), matelot chauffeur, mle 5730-27-1.
Chupin (Gabriel), matelot sans spécialité, mle 3690-T-35.
Cicchi (René), quartier-maître mécanicien, mle 4481-T-35.
Cicluna (Laurent), matelot canonnier, mle 152-Biz-43.
Cillard (Alexis), second-maître canonnier, mle 1755-B-29.
Cisse (Souaré), matelot laptot, mle 126-30-9.
Citérin (Jean), matelot boulanger, mle 49-B-40.
Claeren (Prosper), matelot mécanicien d'aéronautique, mle 542-C-31-A.
Claidière (Henri), quartier-maître canonnier, mle 298-R-36.
Claisse (Cyrille), matelot canonnier, mle 310-C-37.
Clarance (Théodore), matelot cuisinier, mle 1062-C-38.
Claret (Fernand), quartier-maître torpilleur, mle 3999-T-39
Claric (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 875-R-38.
Clauzel (Jean), matelot mécanicien, mle 3641-T-42.
Cléach (François), quartier-maître de manœuvre, mle 6301-FN-41.
Cléarch (Guillaume), quartier-maître électricien, mle 583-C-33.
Clémen (Georges), matelot timonier, mle 5310-FN-41.
Clémendot (Pierre), matelot sans spécialité, mle 6510-T-42.
Clément (André), matelot maître d'hôtel, mle 2314-FN-42.
Clément (Charles), quartier-maître mécanicien, mle 17-B-38.
Clément (Louis), matelot sans spécialité, mle 831-R-30.
Clémenti (François), quartier-maître armurier, mle 5169-T-37.
Clermidy (Eugène), matelot sans spécialité, mle 2802-T-30.
Clesse (Jules), quartier-maître mécanicien, mle 3179-C-34.
Clique (Henri), quartier-maître canonnier, mle 5586-FN-40.
Cloarec (Hervé), quartier-maître canonnier, mle 1694-B-35.
Cloarec (Jean-Baptiste), quartier-maître fourrier, mle 123-538-2.
Cloarec (Joseph), quartier-maître de manœuvre, mle 1398-B-38.
Cloarec (Michel), quartier-maître commis aux vivres, mle 1256-B-38.
Cloatre (Jean), quartier-maître boulanger, mle 1078-B-38.
Cleez (Roger), matelot chauffeur, mle 1020-C-39.
Cloître (Charles), second maître mécanicien, mle 425-27-2.
Cloître (François), matelot canonnier, mle 730-B-38.
Closson (Roland), quartier-maître torpilleur, mle 5207-T-37.
Cludic (Alphonse), second-maître mécanicien, mle 1014-L-30.
Clugnac (Fernand), quartier-maître canonnier, mle 1649-C-30.
Cluzol (Paul), matelot fusilier, mle 823-R-38.
Cnockaert (René), matelot canonnier, mle 5363-T-38.
Coadou (François), quartier-maître de manœuvre, mle 507-R-32.
Coadou (Jules), matelot guetteur sémaphorique, mle 513-C-30.
Coadou (Lucien), matelot gabier, mle 3640-B-36.
Coatanroch (François), quartier-maître timonier, mle 3855-B-35.
Coatléven (Jean), matelot électricien, mle 1224-B-37.
Coatléven (Paul), matelot asdic, mle 1478-B-39.
Coatlosquet (Guy), quartier-maître torpilleur, mle 81-28-2.
Codant (Georges), second maître radiotélégraphiste volant, mle 111-C-31.
Coez (Albert), quartier-maître chauffeur, mle 416-C-38.
Coffre (Georges), quartier-maître cuisinier, mle 3585-B-38.
Cohen (Emile), matelot gabier, mle 11-134-B-45.
Coic (Désiré), matelot sans spécialité, mle 1418-B-38.
Coignet (Albert), matelot sans spécialité, mle 496-C-37.
Cojan (Jean), matelot canonnier, mle 3503-B-37.
Colas (Gilbert), matelot mécanicien, mle 120-Cas-27.
Colasse (Constant), quartier-maître mécanicien, mle 792-C-37.
Colcanap (Auguste), quartier-maître fusilier, mle 1489-B-27.
Colette (Charles), matelot d'équipage, mle 11-626-T-42.
Coliatti (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 2035-C-34.
Colin (Albert), quartier-maître électricien, mle 1423-B-37.
Colin (Yves), quartier-maître timonier, mle 526-B-34.
Colin (Emmanuel), quartier-maître commis aux vivres, mle 5001-B-37.
Colin (François), second maître de D. P., mle 102-503-2.
Colin (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1825-FN-40.
Colin (Jean-François), quartier-maître chauffeur, mle 408-B-33.
Colin (Joseph), matelot gabier, mle 417-L-45.
Collas (Georges), matelot mécanicien.
Collet (André), matelot cuisinier, mle 444-T-42.
Collet (Paul), matelot cuisinier, mle 7097-27-1.

Colleter (Etienne), matelot électricien, mle 1954-B-38.
Colleter (René), matelot cuisinier, mle 1964-FN-40.
Collette (Aristide), quartier-maître maître d'hôtel, mle 291-C-36.
Collin (Edmond), quartier-maître électricien, mle 403-R-38.
Collin (Georges), quartier-maître.
Collin (Joseph), matelot sans spécialité, mle 2567-26-1.
Collin (Pierre), matelot, mle 2118-C-39.
Collobert (Jean), maître mécanicien, mle 434-B-28.
Collobert (Mathurin), quartier-maître armurier, mle 5183-FN-40.
Colloch (Alfred), quartier-maître mécanicien, mle 1756-B-38.
Colmay (Roger), matelot sans spécialité, mle 6601-FN-42.
Colney (Michel), quartier-maître secrétaire militaire, mle 253-T-33.
Colomb (Roger), matelot mécanicien, mle 3734-T-38.
Colombani (Marius), matelot mécanicien, mle 298-T-44.
Colombier (Emile), matelot chauffeur, mle 2210-B-35.
Colson (Louis), quartier-maître canonnier, mle 217-C-37.
Combala (Marcel), matelot canonnier, mle 5711-T-41.
Combaz (Laurent), quartier-maître armurier, mle 1842-T-29.
Commenchail (Jean), matelot fusilier, mle 1120-27-1.
Compagnet (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 572-FN-42.
Condelle (Eugène), matelot sans spécialité, mle 1307-C-38
Conf (Claude), quartier-maître canonnier, mle 2340-B-34.
Connozier (Marcel), matelot sans spécialité, mle 2046-T-50.
Constanza (Pascal), matelot sans spécialité, mle 2639-Biz-44.
Conte (Gilbert), quartier-maître fusilier, mle 3330-T-41.
Contu (François), matelot sans spécialité, mle 515-Biz-38.
Convenant (Eugène), quartier-maître mécanicien, mle 303-B-38.
Cooper (Daniel), matelot sans spécialité, mle 362-T-42.
Copin (Henri), matelot radiotélégraphiste, mle 4896-T-41.
Coquelin (Alexandre), matelot timonier, mle 77-S-42.
Coquelin (Louis), quartier-maître canonnier, mle 145-C-37.
Coquet (Pierre), matelot gabier, mle 554-B-37.
Corbel (François), second maître mécanicien, mle 2619-27-2.
Corbin (Henri), matelot sans spécialité, mle 2369-C-33.
Corbineau (Henri), matelot maître d'hôtel, mle 3199-T-41.
Cordeiller (René), quartier-maître mécanicien, mle 462-R-36.
Cordier (Jacques), matelot torpilleur, mle 103-T-42.
Cordier (Marc), quartier-maître électricien, mle 6616-T-41.
Corfa (Sezny), matelot canonnier, mle 3835-B-39.
Corfion (Joseph), second maître chauffeur, mle 1168-L-35.
Corlay (Joseph), quartier-maître de manœuvre, mle 1124-L-36.
Corloré (Yves), matelot mécanicien, mle 709-L-38.
Corlou (Albert), second maître fusilier, mle 1006-B-37.
Cormerais (Aristide), matelot chauffeur, mle 1715-L-38.
Cornec (Jean), matelot secrétaire militaire, mle 2594-C-29.
Cornet (Armand), matelot sans spécialité, mle 2046-T-30.
Cornet (Dominique), matelot cordonnier, mle 519-L-30.
Cornillet (Maurice), matelot canonnier, mle 2951-C-37.
Cornily (François-Marie), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1111-B-35.
Cornou (Armand), quartier-maître chauffeur, mle 4034-B-31.
Cornou (Louis), quartier-maître fusilier, mle 802-B-37.
Cornudet (Jean), aspirant, mle 10118-T-41.
Corolleur (Jean), second maître de manœuvre, mle 311-B-32.
Corre (Emile), quartier-maître secrétaire militaire, mle 557-B-36.
Corre (Frantz), quartier-maître chauffeur, mle 2447-B-36.
Corre (Hubert), quartier-maître torpilleur, mle 955-27-2.
Corre (Jean), matelot commis aux vivres, mle 3954-T-40.
Corre (Joseph), matelot cuisinier, mle 1965-FN-40.
Corre (Joseph), matelot mécanicien, mle 3571-B-36.
Corre (Laurent), matelot mécanicien, mle 2756-B-38.
Correc (Pascal), quartier-maître mécanicien, mle 1615-T-36.
Corruble (Jean), matelot maître d'hôtel, mle 2353-FN-40.
Cortial (Hilaire), matelot mécanicien, mle 5317-T-39.
Corvasi (Edouard), matelot gabier, mle 2390-FN-40.
Cosnard (Bernard), matelot mécanicien, mle 3063-B-39.
Cosquer (Corentin), quartier-maître mécanicien, mle 870-B-32.
Cossec (Marcel), matelot canonnier, mle 2856-B-37.
Cossec (Germain), quartier-maître mécanicien d'aéro, mle 974-R-34.
Costa (Jean), quartier-maître fusilier, mle 231-T-35.
Costamagna (L.), matelot canonnier, mle 2394-T-41.
Costaouec (Albert), matelot secrétaire militaire, mle 359-B-28.
Costiou (Jean), matelot fusilier, mle 996-B-37.
Cotonnec (René), quartier-maître chauffeur, mle 1505-B-33.
Cottard (Jean), matelot canonnier, mle 95-981-5.
Cottenceau (Guy), matelot timonier, mle 864-R-36.
Couchouron (Henri), matelot fourrier, mle 1037-B-28.
Coucuron (Pierre), matelot canonnier, mle 156-FN-40.
Coudan (Jean), matelot canonnier, mle 217-R-38.
Coude (André), matelot d'équipage, mle 4412-T-41.
Couderc (Jean), quartier-maître canonnier, mle 6097-T-38.
Coudpel (Paul), matelot chauffeur, mle 6602-FN-42.
Couil (François), matelot canonnier, mle 3732-B-37.
Couillandre (Jean-Pierre), matelot timonier, mle 4795-FN-40.
Coulonval (Richard), matelot mécanicien, mle 132-C-36.
Coupaye (Clovis), quartier-maître canonnier, mle 831-C-31.
Coupin (Armel), matelot torpilleur, mle 6338-T-38.
Couradjut (Joseph), matelot canonnier, mle 701-R-38.
Courrieu (Gabriel), matelot d'équipage, mle 1153-L-41.
Courtine (Norbert), matelot mécanicien, mle 682-Biz-39.
Courtois (Henri), quartier-maître électricien, mle 851-B-34.
Courty (André), matelot torpilleur, mle 5573-T-42.
Courville (Albert), matelot chauffeur, mle 5400-T-38.
Cousin (François), matelot sans spécialité, mle 1650-C-28.
Cousin (Louis), matelot sans spécialité, mle 570-C-36.
Cousin (Rémy), quartier-maître torpilleur, mle 1507-T-41.
Conssat (Alphonse), quartier-maître canonnier, mle 1766-T-38.
Coussin (Roger), matelot cuisinier, mle 2534-C-38.
Coustic (Marcel), second maître mécanicien d'aéro, mle 1151-C-31.
Coutant (Armand), quartier-maître fusilier, mle 1143-L-36.
Couturier (Jean), matelot mécanicien, mle 1332-T-36.
Couvreur (Yvan), quartier-maître timonier, mle 1638-C-35.
Coville (René), matelot secrétaire militaire, mle 4884-C-29.
Coz (Jean), matelot canonnier, mle 1828-B-31.
Coz (Raphaël), matelot mécanicien, mle 3506-B-38.
Coz (Yves), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3197-B-36.
Cozic (Guy), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1805-T-41.
Cozic (Nicolas) matelot mécanicien, mle 5604-C-35.
Cozzano (Pierre), matelot secrétaire militaire, mle 4344-T-38.
Craff (Jean), matelot armurier, mle 3420-B-34.
Crenn (François), quartier-maître mécanicien, mle 2100-B-35.
Crespo (Etienne), matelot mécanicien, mle 1307-Biz-39.
Cresta (Constant), matelot sans spécialité, mle 579-Biz-39.
Crestel (Alexandre), second maître pilote d'aviation, mle 2568-B-36.
Crestou (Michel), second maître pilote d'aviation, mle 2624-T-37.
Criscuolo (Joseph), matelot fusilier, mle 1193-Biz-40.
Cristofa (Joseph), matelot gabier, mle 990-T-42.
Cristofani (Edouard), matelot canonnier, mle 2519-T-38.
Croccelle (Roger), matelot canonnier, mle 467-C-40.
Crochemore (Joseph), quartier-maître de manœuvre, mle 5596-FN-40.
Croizer (Robert), matelot fusilier, mle 390-FN-43.
Crollard (Georges), matelot canonnier, mle 1193-C-36.
Cros (Jean), matelot sans spécialité, mle 1347-L-37.
Crouzet (Albert), quartier-maître mécanicien, mle 11-S-36.
Cruziot (Maurice) quartier-maître mécanicien, mle 1051-C-36.
Cucherat (Jean), second maître mécanicien, mle 1790-T-29.
Cudennec (André), matelot radiotélégraphiste, mle 120-Cas 41.
Cuer (André), quartier-maître mécanicien, mai 5265-T-37.
Cuifi (Marcel), quartier-maître fusilier, mle 2382-T-40.
Cuillère (Henri), quartier-maître électricien, mle 1044-C-39.
Cullier (Gaston), matelot gabier, mle 3870-C-31.
Cumont (André), matelot sans spécialité, mle 5183-T-45.
Curiet (Gilbert), quartier-maître électricien, mle 70-Biz-41.
Cury (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 1606-T-41.
Cuzon (Joseph), matelot gabier, mle 824-B-37,

ont été cités.

Décret du 21 juin 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 21 juin 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins dont les noms suivent:

Dachicourt (Pierre), quartier-maître timonier, mle 1023-C-37.
Dagnas (Jean), matelot mécanicien d'aéronautique, mle 1171-R-40.
Dagorn (Francis), matelot fusilier, mle 2977-B-45.
Dagorne (Albert), quartier-maître mécanicien, mle 2438-B-37.
Daguet (Marcel), matelot secrétaire militaire, 1706-T-41.
Dahler (Louis), matelot boulanger, mle 227-L-38.
Daiger (André), matelot canonnier, mle 51-B-29.
Dailloux (Alexis), quartier-maître canonnier, mle 1840-25-5.
Daisson (Pierre), matelot sans spécialité, mle 729-R-34.
Daize (Jean), matelot mécanicien, mle 987-T-38.
Daligault (Jean), matelot chauffeur, mle 924-C-39.
Dalle (Jean), quartier-maître canonnier, mle 175-Biz-40.
Damand (Henri), quartier-maître canonnier, mle 4267-T-35.
Damanio (Louis), matelot mécanicien, mle 2822-T-37.
Damany (François), matelot canonnier, mle 1879-B-37.
Damen (Jean), quartier-maître canonnier, 751-T-33.
Damène (Maurice), quartier-maître canonnier, mle 3019-C-39
Damiani (François), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3535-T-39
Damiens (Albert), quartier-maître mécanicien, mle 2898-C-34.
Damiot (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 1610-C-38.
Dangéli (Jean), quartier-maître canonnier, mle 3366-T-41.
Daniel (Elie), matelot électricien, mle 3157-B-37.
Daniel (François), quartier-maître de manœuvre, mle 12109-L.
Daniel (Julien), matelot cuisinier, mle 1330-L-37.
Daniel (Marcel), second maître de manœuvre, mle 752-B-29.
Daniel (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 1107-B-36.
Daniel (Yves), quartier-maître mécanicien.
Dantec (Marcel), matelot armurier, mle 3141-B-39.
Dapzol (André), matelot secrétaire militaire, mle 2629-C-29.

Darracq (René), quartier-maître timonier, mle 593-T-38.
Darrouzet (Bernard), matelot canonnier, mle 924-25-4.
Dars (Louis), second-maître radiotélégraphiste volant, mle 3678-T-41.
Darthenay (Georges), matelot sans spécialité, mle 6137-C-30.
Dartois (Eugène), quartier-maître maître d'hôtel, mle 3361-T-39.
Dartus (Turenne), quartier-maître canonnier, mle 57-568-4.
Daruty (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 3705-C-38.
Dasniet (Emile), matelot mécanicien, mle 403-L-39.
Daubelcourt (Julien), matelot gabier, mle 415-C-39.
Daubenfeld (Georges), matelot gabier, mle 913-C-37.
Daubos (Raymond), quartier-maître torpilleur, mle 6322-T-38.
Dauby (Louis), quartier-maître canonnier, mle 4261-26-4.
Dauchat (Guy), matelot mécanicien, mle 5214-T-37.
Daull (Robert), matelot chauffeur, mle 5824-T-38.
Daumas (Jacques), matelot sans spécialité, mle 3282-T-30.
Daumas (Désiré), matelot chauffeur, mle 29-R-38.
Dauphin (René), matelot cuisinier, mle 20824-T-41.
Dauster (Raymond), matelot cuisinier, mle 27-FN-42.
Dautel (Gaston), quartier-maître canonnier, mle 2970-27-4.
Daveau (René), matelot mécanicien, mle 1627-T-38.
Davezac (Jean), matelot mécanicien, mle 418-R-39.
Daverio (Roger), matelot canonnier, mle 122-T-35.
David (Albert), matelot cuisinier, mle 10-671-T-41.
David (Guy), matelot radiotélégraphiste, mle 3747-C-32.
David (Jean), matelot torpilleur, mle 3635-T-38.
David (Jean), matelot canonnier, mle 1130-L-39.
David (Jean), matelot radiotélégraphiste, mle 2335-T-40.
Davoine (Jean), matelot radiotélégraphiste, mle 11026-T-41.
Davy (Auguste), quartier-maître mécanicien, mle 1830-B-34.
Debacker (Firmin), matelot cuisinier, mle 5240-FN-41.
Debève (Edmond), quartier-maître mécanicien, mle 2162-C-34.
Deborger (Théophile), matelot canonnier, mle 231 Biz. 43.
De Bos (Jean), matelot sans spécialité, mle 3976-T-30.
Debouzy (Aldory), matelot mécanicien, mle 22-C-39.
Debrée (Robert), quartier-maître canonnier, mle 5587-FN-40.
Debreucq (Alcide), matelot cuisinier, mle 7302-C-32.
Debut (Paul), second-maître radiotélégraphiste, mle 1835-27-4.
Decaux (Albert), quartier-maître mécanicien, mle 1611-T-41.
De Chaponay (Pierre), matelot sans spécialité, mle 1006 Cas. 43.
Deckert (Joseph), quartier-maître opticien télémétriste, mle 2830-T-31
Declerck (Joseph), matelot radiotélégraphiste, mle L-90-27-4.
Declerck (Victor), matelot cuisinier, mle 3911-C-30.
Decloître (Marc), matelot canonnier, mle 2533-T-38.
Decoster (Robert), matelot chauffeur, mle 717-C-33.
Decroix (Carnot), matelot fusilier, mle 818-C-40.
Dedourge (Marcel), matelot chauffeur, mle 450-C-37.
Defosse (Raymond), matelot boulanger, mle 3013-C-39.
Defrance (Pierre), matelot mécanicien, mle 753-C-33.
Degain (Charles), quartier-maître chauffeur, mle 21-325-4.
Dehove (Eugène), matelot canonnier, mle 2202-C-34.
Dejardin (Michel), matelot radiotélégraphiste volant, mle 3687-T-39.
Dejean (André), matelot canonnier.
Dejoie (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 3530-T-38.
De Jonckère (Jules), matelot canonnier, mle 2619-C-38.
Delacotte (Paul), matelot canonnier, mle 2128-C-38.
Delacour (Emile), matelot d'équipage, mle 5935-C-16.
Delafosse (Marcel), matelot sans spécialité, mle 2865-C-39.
Delahaye (Hubert), matelot mécanicien, mle 1007-C-31.
Delain (Jean), maître de D.P., mle 862-25-4.
Delaire (Elie), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 1100-R-37.
Delalande (Marcel), quartier-maître chauffeur, mle 1811-B-36.
Delaleu (Fernand), quartier-maître canonnier, mle 833-C-31.
Delamer (Louis), matelot gabier, mle 1721-C-32.
Delandre (Marcel), quartier-maître, mle 311-C-41
Delannoy (Denis), quartier-maître opticien télémétriste, mle 2002-C-38.
Delanoé (Goulven), matelot mécanicien, mle 1558-L-38.
De la Olla (Roland), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2325-T-40.
Delaporte (Gaston), matelot sans spécialité, mle 163-B-42.
Delarue (Emile), matelot radiotélégraphiste, mle 2480-C-38.
Delattre (Jules), matelot maître d'hôtel, mle 451-C-33.
Delaunay (Emile), matelot canonnier, mle 301-L-37.
Delaunay (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 420-B-36.
Delaussedat (Antoine), quartier-maître électricien, mle 4166-T-30.
Delaye (Louis), matelot sans spécialité, mle 959-T-31.
Delcamp (Henri), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3678-C-28.
Delcas (André), matelot fourrier, mle 6315-C-30.
Delepine (André), matelot mécanicien, mle 3047-B-38.
Delestre (Charles), maître mécanicien.
Deletang (Roland), matelot mécanicien, mle 3612-B-38.
Deleuil (Pierre), quartier-maître électricien, mle 520-T-35.
Deleurme (Henri), matelot mécanicien, mle 10095-T-41.
Delevoye (Henri), matelot gabier, mle 3543-C-35.
Delgas (André), matelot fourrier, mle 6315-C-30.
Deliez (Louis), matelot sans spécialité, mle 618-R-34.
Delimange (André), quartier-maître
Dellacherie (Roger), matelot radiotélégraphiste, mle 2899-T-37.
Delluc (René), matelot torpilleur, mle 3942-T-39.
Delmonte (Marius), matelot canonnier, mle 3373-T-39.
Delmotte (Fernand), matelot sans spécialité, mle 2268-27-4.
Deloche (René), matelot mécanicien, mle 1511-T-42.
Deloor (Clément), matelot gabier.
Delpierre (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 161-C-36.
Delplanque (Charles), matelot chauffeur, mle 2301-Boulogne.
Delport (Lucien), second maître canonnier, mle 5504-C-30.
Delporte (Raoul), matelot sans spécialité, mle 3917-C-39.
Delpy (René), quartier-maître électricien, mle 360-R-36.
Delsalle (Jean), matelot sans spécialité, mle 3908-C-30.
Deltroye (René), quartier-maître canonnier, mle 802-R-34.
Dely (Pierre), matelot mécanicien, mle 3412-C-33.
Demba (Doucoure), matelot laptot, mle 80897-42-9.
Demenus (André), matelot mécanicien, mle 2906-T-30.
Demma (Armand), quartier-maître mécanicien, mle 338-Biz.-37.
Demonchaux (Pierre), matelot mécanicien, mle 3431-C-33.
Demotier (Maurice), quartier-maître radiotélégraphiste volant, 4213-C-30.
Demougin (André), matelot sans spécialité, mle 2425-C-39.
Demoy (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 867-B-38.
Demoy (Marcel), matelot torpilleur, mle 2065-B-37.
Denechaud (Jean), matelot fusilier, mle 1239-R-39.
Deniaud (Maurice), matelot canonnier, mle 168-R-37.
Denis (Francisque), matelot timonier, mle 2061-B-37.
Denis (Joseph), matelot mécanicien, mle 209-B-39.
Denis (Pierre), matelot canonnier, mle 526-C-31.
Denmat (Roger), matelot canonnier, mle 718-B-39.
Dennielou (Guillaume), matelot chauffeur, mle 3856-B-39.
Denoël (Robert), matelot mécanicien, mle 10-R-39.
Denoual (Jules), matelot charpentier, mle 4166-B-28.
Denouel (Adrien), quartier-maître canonnier, mle 5190-FN-40.
Denoyer (Roger), quartier-maître mécanicien, mle 4173-L-35.
Deon (Léon), second maître canonnier, mle 1309-C-30.
De Poulpiquet (G.), aspirant de marine.
Deroff (Hervé), quartier-maître canonnier, mle 3740-B-37.
Deroff (Yves), quartier-maître chauffeur, mle 850-B-34.
Deroubaix (Georges), quartier-maître mécanicien, mle 198-26-4.
Derrez (Robert), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 947-T-38.
Derrien (Christophe), second maître mécanicien, mle 184-25-2.
Derrien (Julien), quartier-maître secrétaire militaire, mle 1369-R-38.
Perrien (Pierre), maître chauffeur, mle 134-609-2.
Derriennic (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 3850-B-35.
Derlie (Armand), matelot canonnier, mle 60-Biz-41.
Dervault (Ange), matelot canonnier, mle 1535-B-37.
De San Pedro (Louis), matelot sans spécialité, mle 412-Biz-34.
De Sazilly (Roger), aspirant de marine.
Desbiolles (Maurice), quartier-maître armurier, mle 3725-T-36.
Desbordes (François), quartier-maître chauffeur, mle 1885-B-35.
Descheirder (René), matelot torpilleur, mle 1072-C-39.
Descios Le Peley (Xavier), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 62-390-1.
Descordes (Charles), matelot radiotélégraphiste, mle 20-C-38.
Descosier (Robert), matelot chauffeur, mle 717-C-33.
Deseigne (Eugène), matelot chauffeur, mle 467-C-33.
Desgranges (Lucien), quartier-maître mécanicien, mle 3132-B-39.
Deshoux (Jules), matelot chauffeur, mle 69-B-39.
Desjage (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 720-T-41.
Deslandes (Adrien), matelot cuisinier, mle 686-C-31.
Deslandes (Fernand), matelot chauffeur, mle 1269-C-37.
Deslandes (Jacques), matelot chauffeur, mle 3453-T-39.
Deslandes (Jean), matelot.
Desmarthon (André), matelot chauffeur, mle 401-R-38.
Desmedt (Robert), matelot chauffeur, mle 461-T-41.
Desmet (Robert), matelot secrétaire militaire, mle 6371-C-28.
Desnouel (Charles), quartier-maître fusilier, mle 154-B-37.
Desnoues (Lucien), quartier-maître timonier, mle 1656-C-39.
Desnoyers (Victor), matelot chauffeur, mle 68-187-4.
Desnus (René), second maître pilote d'aviation, mle 2080-B-35.
Desormeau (Roger), matelot canonnier, mle 1099-R-29.
Dessertine (Albert), matelot canonnier, mle 4789-T-39.
Dessimoulle (Robert), matelot cuisinier, mle 1274-T-41.
Destailleurs (Albert), matelot sans spécialité, mle 6754-T-42.
Desvernine (Robert), quartier-maître radio. volant, mle 318-R-37.
Détienne (Marcel), maître pilote d'aviation, mle 43-T-33-A.
Detollenaere (André), quartier-maître mécanicien, mle 5567-C-38
Detournay (Robert), quartier-maître armurier, mle 2504-C-36.
Detrez (Louis), quartier-maître canonnier, mle 5308-FN-40.
Devaud (Emile), quartier-maître de manœuvre, mle 29-724-4.
Deveze (Jean), second maître cuisinier, mle 218-T-ASG.
Devillers (Fernand), quartier-maître fusilier, mle 540-FN-43.
Devise (Philippe), quartier-maître fusilier, mle 7775-T-41.
Devoir (Adrien), maître pilote d'aviation, mle 2954-C-28.
Devos (André), maître radiotélégraphiste volant, mle 4443-C-30.
Dewaele (André), quartier-maître timonier, mle 281-C-37.
Dewez (Daniel), matelot canonnier, mle 10586-T-41.
Dewilde (Georges), matelot sans spécialité, mle 450-T-42.
Dewitte (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 2854-C-38.

Dewolf (André), quartier-maître mécanicien, mle 222-C-35.
Deworm (Albert), second maître fusilier, mle 3887-T-26.
D'Honneur (André), matelot torpilleur, mle 1512-T-41.
Diaz (Emile), matelot canonnier, mle 382-Biz.-41.
Di Bartholoméo (Georges), matelot fourrier, mle 3193-T-1.
Dichappari (Casimir), quartier-maître canonnier, mle 992-26-5.
Didailler (Yves), matelot mécanicien, mle 4173-B-38.
Didou (Armand), quartier-maître mécanicien, mle 12-858-2.
Diendonné (Fernand), quartier-maître canonnier, mle 4291-C-31.
Dignac (André), matelot fusilier, mle 6286-FN-41.
Dijeaux (Etienne), matelot mécanicien, mle 481-R-38.
Dilelio (Louis), matelot sans spécialité, mle 21-T-40.
Dimanche (André), quartier-maître timonier, mle 72-C-40.
Di Meglio (Antoine), matelot mécanicien de D. C., mle 650-Biz.-38.
Dincuff (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 2305-B-34.
Dingant (Alexis), matelot mécanicien, mle 1014-B-39.
Dirat (Robert), matelot canonnier, mle 3007-T-41.
Divanach (Jean), quartier-maître torpilleur, mle 99-B-37.
Diverchy (Henri), matelot mécanicien, mle 2005-C-38.
Dizerbo (Jean), quartier-maître de D. P., mle 1-421-27-2.
Dobo-sosse (Frédéric), matelot sans spécialité, mle 1858-FN-41.
Dohal (Julien), matelot tailleur.
Doiteau (William), matelot chauffeur, mle 1436-27-2.
Dominé (Robert), quartier-maître fusilier, mle 192-Cas.-43.
Donnes (François), second maître mécanicien, mle 2113-B-30.
Donval (François), quartier-maître de D. P., mle 117-998-2.
Dorange (Fernand), matelot chauffeur, mle 1634-L-39.
Dorange (François), matelot sans spécialité, mle 3806-C-30.
Dorléans (Auguste), matelot canonnier, mle 3756-B-39.
Dorondo (Jean), matelot sans spécialité, mle 4127-T-42.
Dorseuil (Christian), matelot sans spécialité, mle 2040-Biz.-44.
Douarinou (Henri), quartier-maître mécanicien, mle 1624-B-36.
Douarinou (Jean), second maître mécanicien, mle 1968-B-31.
Douarinou (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 336-B-38.
Doucen (Paul), matelot chauffeur, mle 2619-B-38.
Doucet (Maurice), matelot torpilleur, mle 160-R-37.
Doucet (Camille), quartier-maître électricien, mle 802-C-30.
Doudon (Georges), quartier-maître torpilleur, mle 632-T-38.
Douguet (Maurice), matelot sans spécialité, mle 139-Cas.-39.
Douillet (Raymond), matelot canonnier, mle 2487-B-28.
Dourakoff (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 1012-C-29.
Douroux (Pierre), matelot fusilier, mle 11-377-T/42.
Doussin (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 2026-L-28.
Drancourt (Edouard), matelot canonnier, mle 188-T-41.
Dréanno (Louis), matelot gabier, mle 1294-L-36.
Dréano (Noël), quartier-maître canonnier, mle 625-L-32.
Dréno (André), matelot sans spécialité, mle 3415-T-41.
Drescher (Antoine), matelot canonnier, mle 2402-T-38.
Drévillon (Pierre), matelot fusilier, mle 5359-FN-41.
Dreyfus (Jacques), aspirant de marine, mle 3290-T-40.
Droal (Yves), quartier-maître mécanicien, mle 354-B-34.
Droff (Albert), quartier-maître chauffeur, mle 2403-B-35.
Drouard (René), quartier-maître torpilleur, mle 4050-B-36.
Drouet (Georges), matelot sans spécialité, mle 6183-C-38.
Droulez (André), matelot chauffeur, mle 914-C-39.
Drude (André), matelot canonnier, mle 2443-B-39.
Druel (Pierre), matelot radiotélégraphiste, mle 5426-FN-41.
Dubois (André), quartier-maître canonnier, mle 1207-C-32.
Dubois (Eugène), matelot chauffeur, mle 812-C-38.
Dubois (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 653-R-35.
Dubois (Maurice), matelot cuisinier, mle 20-283-T-41.
Dubois (Maurice), quartier-maître infirmier, mle 4612-C-30.
Dubois (Pierre), matelot arrimeur d'aéronautique, mle 52-Biz.-41.
Dubos (Roger), matelot sans spécialité, mle 3662-C-30.
Dubourvieux (Gaston), matelot chauffeur, mle 3628-T-36.
Duchâteau (François), matelot fusilier, mle 7713-T-41.
Duchenne (Hervé), quartier-maître timonier, mle 21020-FN-43.
Duchmann (Robert), matelot mécanicien, mle 1172-T-39.
Duclos (Gaëtan), quartier-maître radio volant, mle 1385-B-40.
Duclos (Jean), quartier-maître fusilier, mle 474-B-37.
Ducloy (Paul), matelot sans spécialité, mle 1351-C-37.
Ducourtibiale (Sylvain), quartier-maître canonnier, mle 714-26-5.
Ducre (Alexandre), quartier-maître armurier, mle 3403-B-36.
Ducrocq (Edouard), matelot maître d'hôtel, mle 131-C-37.
Dudoret (Léon), quartier-maître mécanicien, mle 3430-B-34.
Duez (Léonce), matelot canonnier, mle 56-784-1.
Duez (Marcel), quartier-maître électricien, mle 292-C-31.
Dufeu (Jean), matelot mécanicien, mle 1512-L-39.
Dufour (Albert), matelot maître d'hôtel, mle 1347-C-37.
Dufour (Georges), quartier-maître radio volant, mle 223-Cas-43.
Dufour (Jacques), quartier-maître mécanicien, mle 2744-C-37.
Dufour (Pierre), matelot charpentier, mle 709-R-29.
Dufrien (Jean), matelot canonnier, mle 4436-25-1.
Dugain (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1625-B-36.
Dugast (Paul), matelot sans spécialité, mle 1N-1378.
Dugois (Jacques), quartier-maître timonier, mle 2418-T-38.
Duguet (Michel), matelot mécanicien, mle 2909-B-38.
Duhalde (Jean), matelot torpilleur, mle 436-R-39.
Duhamel (Léon), quartier-maître de manœuvre, mle 411-C-30.
Duhamel (Narcisse), matelot sans spécialité, mle 2185-27-1.
Duhamel (Victor), matelot mécanicien, mle 1877-C-32.
Dumaine (Guy), matelot canonnier, mle 1097-C-28.
Dumais (Jean), matelot gabier, mle 2524-T-41.
Dumangin (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 2410-T-35.
Dumas (René), matelot d'équipage, mle 2757-T-42.
Dumas (Robert), matelot canonnier, mle 7662-T-41.
Duménil (André), quartier-maître fourrier, mle 366-T-37.
Dumont (Albert), second-maître pilote d'aviation, mle 1073-C-39.
Dumont (Alphonse), matelot fusilier, mle 755-T-15.
Du Mortier (Georges), quartier-maître chauffeur, mle 477-C-37.
Duplaix (Maurice), matelot charpentier, mle 1309-T-41.
Dupont (Marcel), matelot cuisinier, mle 841-T-37.
Duprey (Gaston), matelot canonnier, mle 6311-T-38.
Dupuich (Georges), quartier-maître maître d'hôtel, mle 324-T-35.
Dupuis (Baptiste), quartier-maître de manœuvre, mle 2369-B-29.
Dupuy (André), matelot mécanicien, mle 1626-R-38.
Durand, matelot radiotélégraphiste.
Durand (Albert), matelot canonnier, mle 318-Biz-41.
Durand (Antoine), quartier-maître cuisinier, mle 4576-T-29.
Durand (Benjamin), matelot canonnier, mle 2288-25-5.
Durand (Jean), matelot chauffeur, mle 6046-27-1.
Durand (Jean), premier-maître torpilleur, mle 61-840-1.
Durand (Lionel), matelot mécanicien, mle 5310-T-37.
Durand (Marcel), matelot sans spécialité, mle 3309-B-36.
Durand (Paul), matelot sans spécialité, mle 3888-C-35.
Durand (Raoul), matelot cuisinier, mle 20779-T-41.
Durand (Robert), matelot sans spécialité, mle 11-Cas-41.
Durand (Sébastien), matelot fusilier, mle 1397-B-37.
Durbin (Serge), quartier-maître, commis aux vivres, mle 1297-L-36.
Durieux (Albert), **matelot canonnier, mle 262-C-36.**
Dusserre-Telmont (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 5898-T-38.
Dutamby (Henri), matelot canonnier, mle 89-S-42.
Duthoit (Jean), quartier-maître canonnier, mle 3867-C-30.
Duthy (Joseph), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 2406-T-40.
Dutoit (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 241-C-35.
Dutour (Paul), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2902-C-39.
Duval (Georges), matelot sans spécialité, mle 3850-C-28.
Duval (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 4074-B-38.
Duval (Paul), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 10473-T-41.
Duval (René), quartier-maître électricien, mle 1521-R-39.
Duvernay (Jacques), quartier-maître torpilleur, mle 6349-T-38.
Duvernell (Siegfried), quartier-maître électricien, mle 974-T-32.
Duverneuil (René), matelot électricien, mle 473-R-40.
Eberhardt (Victor), second-maître fusilier, mle 3354-T-31.
Eby (Georges), matelot sans spécialité, mle 5449-T-30.
Echardour (Raymond), quartier-maître fusilier, mle 1025-R-38.
Eck (Joseph), matelot chauffeur, mle 3568-T-39.
Eckerlin (Albert), quartier-maître asdic., mle 4841-FN-4.
Eckerlin (Billy), quartier-maître chauffeur, mle 3420-T-39.
Egault (Michel), matelot chauffeur, mle 5912-FN-41.
Eillon (Raymond), matelot chauffeur, mle 103-B-38.
Elduayen (Henri), matelot sans spécialité, mle 615-Cas.-43.
Elgart (Jean), matelot sans spécialité, mle 409-R-39.
Elias (Henri), matelot sans spécialité, mle 2479-B-38.
Elissondo (Paul), matelot sans spécialité, mle 399-R-40.
Eluard (Théophile), matelot d'équipage, mle 4434-T-42.
Emeury (Albert), matelot canonnier, mle 716-B-39.
Endreo (Raymond), second-maître armurier, mle 2114-B-30.
Engel (Louis), matelot canonnier, mle 5339-T-30.
Engelaère (Emile), matelot radiotélégraphiste, mle 2021-26-1.
Engelmann (Roger), quartier-maître canonnier, mle 10903-FN-41.
Ephrème (Paul), quartier-maître électricien, mle 2262-T-42.
Erart (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 57 784-1.
Erler (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 3272-T-38.
Ernst (René), matelot sans spécialité, mle 1009-T-30.
Escaffre (Albert), matelot chauffeur, mle 5366-T-39.
Escarra (Louis), matelot timonier, mle 5226-T-41.
Esculier (Hubert), quartier-maître canonnier, mle 259-L-34.
Esnault (Ange), matelot mécanicien, mle 1768-B-38.
Esnault (Bernard), matelot chauffeur, mle 1259-L-39.
Esnault (Marie), matelot sans spécialité, mle 3105-B-38.
Esparbes (Auguste), matelot charpentier, mle 1936-T-41.
Etail (Henri), matelot électricien, mle 758-C-38.
Etcheverria (Georges), matelot mécanicien, mle 6637-FN-42.
Etcheverry (Maurice), matelot gabier, mle 204-FN-43.
Etellin (Léon), matelot chauffeur, mle 8349-T-41.
Etesse (François), second-maître de manœuvre, mle 3272-B-35.
Etesse (Yves), matelot gabier, mle 2278-B-38.
Etienne (Armand), quartier-maître fusilier, mle 354-L-37.
Etienne (Charles), quartier-maître électricien, mle 3419-T-39.
Etourmy (Joseph), matelot chauffeur, mle 738-L-39.
Eumond (Louis), quartier-maître opticien, télém., mle 2610-T-29.

Euzen (Yves), matelot de D. P., mle 3672-B-31.
Even (Roger), quartier-maître fourrier, mle 1121-L-37.
Eveno (Xavier), quartier-maître canonnier, mle 314-L-33.
Eymard (Camille), matelot canonnier, mle 177-Biz.-38.
Eyme (Emile), quartier-maître torpilleur, mle 5124-T-37.
Fabiszack (Stéphane), matelot sans spécialité, mle 3876-C-35.
Fabre (Raymond), matelot mécanicien, mle 3818-T-39.
Fache (Henry), matelot canonnier, mle 96-467-5.
Fagot (Jacques), matelot chauffeur, mle 612-B-39.
Faguet (André), matelot mécanicien, mle 4932-T-36.
Falabi (Célestin), quartier-maître laptot, mle 1-38-9.
Falchun (Alain), quartier-maître opticien, télém., mle 1055-B-34.
Falke (Georges), matelot sans spécialité, mle 395-T-39.
Fallavier (René), matelot canonnier, mle 3230-T-38.
Faou (Jean), second-maître torpilleur, mle 2584-B-31.
Faou (Vincent), matelot torpilleur, mle 1085-B-36.
Fardel (Alfred), quartier-maître électricien, mle 556-L-37.
Faroult (Raphaël), quartier-maître électricien, mle 1397-C-36.
Fargues (Georges), matelot sans spécialité, mle 121-T-30-A.
Farouel (Robert), matelot canonnier, mle 4860-FN-40.
Faucon (Lucien), matelot gabier, mle 1184-C-38.
Faucon (Marcel), matelot canonnier, mle...
Faudet (Maurice), matelot chauffeur, mle 1832-B-36.
Faujour (Jean), quartier-maître électricien, mle 899-B-35.
Faujour (Jean), matelot armurier, mle 1729-B-38.
Faure (Eugène), matelot sans spécialité, mle 1515-T-30.
Faure (Honoré), matelot fusilier, mle 138-R-36.
Fauslin (Louis), matelot opticien télémétriste, mle 2920-T-39.
Fauvaux (Marcel), matelot mécanicien, mle 1931-C-33.
Favali (André), matelot sans spécialité, mle 268-Biz.-41.
Favé (Jean), quartier-maître canonnier, mle 2339-B-29.
Favé (Paul), matelot canonnier, mle 1375-B-39.
Favennec (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 563-B-32.
Favre (Samuel), quartier-maître radiotélég. volant, mle 78-R-38.
Favre (Yvon), matelot fusilier, mle 10005-FN-42.
Favreau (Guy), matelot mécanicien, mle 1770-B-38.
Fay (Yvon), matelot fusilier, mle 3744-T-41.
Fayard (Alfred), quartier-maître cuisinier, mle 274-Cas.-29.
Faye (Jean), quartier-maître électricien, mle 3807-T-38.
Fayeulle (Alfred), matelot canonnier, mle 2832-C-31.
Féat (Robert), matelot commis aux vivres, mle 181-C-38.
Feirazen (Maurice), matelot sans spécialité, mle 20635-C-37
Feldy (Robert), quartier-maître secrétaire militaire, mle 3374-T-34.
Félin (Michel), matelot timonier, mle 8086-T-41.
Félix (Georges), matelot mécanicien, mle 733-R-38.
Férand (René), quartier-maître canonnier, mle 653-C-31.
Féraud (Auguste), matelot d'équipage, mle 8314-T-41.
Ferber (Roger), quartier-maître mécanicien, mle 4-Biz-37.
Féret (Raymond), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 61-890-1.
Ferlin (Fernand), matelot télégraphiste, mle 2303-C-37.
Féron (Maurice), matelot sans spécialité, mle 6279-C-30.
Ferrant (Jean), quartier-maître fusilier, mle 537-B-31.
Ferré (Eugène), quartier-maître canonnier, mle 295-L-36.
Ferré (Grégoire), matelot canonnier, mle 635-R 31.
Ferré (Maurice), quartier-maître secrétaire militaire, mle 1023-L-34.
Ferrié (Paul), matelot fusilier, mle 1929-T-39.
Fessard (Romain), matelot pompier, mle 2149-C-39.
Feutren (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3421-B-28.
Fèvre (René), matelot timonier, mle 44-S-42.
Février (Gaston), quartier-maître timonier, mle 954-R-37.
Fiacre (Roger), matelot cuisinier, mle 833-C-40.
Ficamos (Yves), quartier-maître chauffeur, mle 1850-B-33.
Ficet (André), quartier-maître mécanicien, mle 2506-C-36.
Fichant (Jean), matelot radiotélégraphiste, mle 2280-C-29.
Fidry (Edmond), matelot chauffeur, mle 931-C-29.
Figi (Séraphin), quartier-maître mécanicien, mle 3134-C-33.
Figuères (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 3552-T-34.
Filippi (Pierre), matelot sans spécialité, mle 15456-T-42.
Filliaert (Emile), matelot secrétaire militaire, mle 904-C-34.
Finot (Bernard), matelot mécanicien, mle 734-T-47.
Finot (Gaston), matelot chauffeur, mle 923-C-35.
Fiorini (Athos), quartier-maître timonier, mle 44-C-40.
Fischer (Alfred), quartier-maître mécanicien, mle 2189-T-34.
Fitzpatrick (Francis), matelot sans spécialité, mle 6610-FN-42.
Fix (Albert), matelot chauffeur, mle 2516-T-39.
Fizaine (Jean), quartier-maître fusilier, mle 2326-T-41.
Flamant (René), matelot sans spécialité, mle 6193-C-30.
Flament (Robert), matelot mécanicien, mle 177-T-38.
Flatrès (Joseph), matelot sans spécialité, mle 3878-B-38.
Fléjou (Pierre), quartier-maître électricien, mle 625-B-39.
Flesch (Raymond), matelot fusilier, mle 66-FN-43.
Fleschi (Toussaint), matelot maître d'hôtel, mle 11061-FN-42.
Fleurant (Alphonse), matelot mécanicien, mle 194-R-39.
Fleury (André), matelot torpilleur, mle 101-B-39.
Fleury (Louis), matelot cordonnier, mle 384-C-36.
Floch (Bertrand), quartier-maître mécanicien, mle 1725-L-35.
Floch (Hervé), quartier-maître chauffeur, mle 403-R-32.
Floch (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 3380-B-37.
Floch (Louis), quartier-maître canonnier, mle 893-B-37.
Floch (Yves), matelot chauffeur, mle 3986-B-39.
Flochlay (Jean), matelot sans spécialité, mle 594-B-33.
Florès (Sébastien), matelot canonnier, mle 7055-T-41.
Flori (François), matelot sans spécialité, mle 394-Biz-43.
Flouré (Emile), quartier-maître mécanicien, mle 54-C-39.
Foléas (Henri), quartier-maître canonnier, mle 3479-27-5.
Fell (Yves), quartier-maître de manœuvre, mle 322-B-32.
Fondras (Armand), matelot chauffeur, mle 770-T-31.
Fontaine (André), matelot mécanicien, mle 4223-C-32.
Fontaine (Jean), matelot radariste, mle 7299-C-45.
Fontanet (Jacques), matelot sans spécialité, mle 167-T-37.
Forest (Jean), matelot infirmier, mle 55-S-42.
Forestier (André), second maître fusilier, mle 1571-T-39.
Forestier (Emmanuel), quartier-maître mécanicien, mle 395-B-35.
Forestier (Henri), quartier-maître torpilleur, mle 4753-T-37.
Foret (Marcel), matelot d'équipage, mle 10629-T-41.
Forgeard (Paul), matelot sans spécialité, mle 1860-B-29.
Forget (Maurice) matelot maître d'hôtel, mle 1455-T-41.
Forlot (Emile), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 418-B-39
Fornini (Paul), second maître mécanicien, mle 3550-T-29.
Fortia (Benoît), matelot d'équipage, mle 5806-T-41.
Fortier (Albert), matelot secrét. militaire, mle 3917-C-32.
Fortin (Auguste) quartier-maître radiotélég., mle 1287-27-1.
Fortuny (Michel), quartier-maître canonnier, mle 913-Biz-37.
Fossat (Auguste), second maître canonnier, mle 57-27-4.
Fosse (Roger), matelot tailleur, mle 1570-B-29.
Fossey (Auguste), matelot canonnier, mle 2509-B-39.
Foubert (Albert), quartier-maître canonnier, mle 1781-C-35.
Fouchy (René), quartier-maître électricien, mle 272-Biz-37.
Fouéré (Joseph), second maître mécan. volant, mle 2319-B-31.
Fougerat (André), matelot mécanicien, mle 1604-T-38.
Fougerolle (Jean), matelot canonnier, mle 4632-C-30.
Fouillaret (Roger), matelot sans spécialité, mle 406-R-38.
Fourel (Francis), matelot secrét. militaire, mle 1104-B-33.
Fourer (Lucien), quartier-maître fusilier, mle 10407-FN-42.
Fouret (André), matelot mécanicien, mle 3044-C-38.
Fourmy (Gérard), matelot secrét. milit., mle 2886-C-37.
Fourn (Alexis), second maître pilote d'aviat., mle 1510-B-30.
Fournel (Henri), matelot sans spécialité, mle 859-R-37.
Fournié (Jacques), matelot timonier, mle 1778-C-36.
Fournier (André), quartier-maître électricien, mle 579-T-41.
Fournier (Charles), matelot gabier, mle 505-C-36.
Fournier (Etienne) quartier-maître mécanicien, mle 2978-C-34.
Fournier (Henri), matelot gabier, mle 408-C-36.
Fournier (Jacques), quartier-maître mécanicien, mle 6278-T-38.
Fournier (Jean), matelot canonnier, mle 2949-B-37.
Fournier (Pierre), matelot fusilier, mle 1508-T-31.
Fournis (François), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 773-B-38.
Fradin (André), quartier-maître mécanicien, mle 1543-R-37.
Fradin (Roland), second maître pilote d'aviation, mle 657-C-37.
Frage (Louis), matelot canonnier, mle 489-L-37.
Franc (Guy), matelot électricien, mle 2282-T-42.
Francesconi (Robert), quartier-maître charpentier, mle 4457-C-32.
Franchini (Charles), matelot sans spécialité, mle 2603-Biz-44.
François (Eugène), quartier-maître électricien, mle 69-617-1.
François (Georges), quartier-maître timonier, mle 2966-C-32.
François (Marcel), quartier-maître raidotélégraphiste, mle 1750-C-34.
François (Pierre), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2614-B-36.
Franquelin (Paul), matelot électricien, mle 55-C-38.
Frayssé (Charles), matelot d'équipage, mle 188-T-42.
Frazier (Emmanuel), matelot radiotélégraphiste, mle 4057-T-39.
Frechon (Pierre), matelot sans spécialité, mle 756-C-32.
Frédéric (Maurice), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 10310-F-F.
Frelin (André), matelot torpilleur, mle 6920-T-41.
Frémy (Gérard), matelot électricien, mle 54-Biz-40.
Frenckel (Lazare), quartier-maître fusilier, mle 667-Biz-30.
Freydure (André), quartier-maître commis aux vivres, mle 13015-FN-41.
Friant (Guillaume), matelot mécanicien, mle 754-FN-40.
Friart (François), matelot mécanicien, mle 3278-C-33.
Fricker (André), matelot mécanicien, mle 1382-T-38.
Frileux (Camille), quartier-maître fusilier, mle 379-B-35.
Friquet (Gustave), matelot fusilier, mle 638-C-37.
Fritsh (Albert), matelot fusilier, mle 4702-FN-41.
Fruchon (Victor), matelot mécanicien, mle 217-B-39.
Fulhaber (Georges), matelot canonnier, mle 1497-T-36.
Funfroch (Philippe), quartier-maître canonnier, mle 6831-27-1.
Furet (Jules), second maître mitrailleur-bombard., mle 3313-B-38.
Fury (René), matelot mécanicien, mle 2138-T-46.
Fusilier (Jean), matelot radiotélégraphiste, mle 1632-C-39.
Gabou (Théodore), maître mécanicien volant, mle 176-R-29.
Gac (Yves), quartier-maître canonnier, mle 2273-B-35.
Gadal (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 3632-B-32.
Gadel (Georges), matelot canonnier, mle 1431-T-41.
Gaessler (Marcel), matelot canonnier, mle 3445-T-38.
Gagly (Emile), quartier-maître canonnier, mle 353-C-33.
Gagneux (Jean), matelot sans spécialité mle 507-C-30-A.

Gaillard (Lucien), quartier-maître mécanicien, mle 1438-R-38.
Gaillard (Roger), quartier-maître mécanicien, mle 4768-T-34.
Galano (Pierre), matelot canonnier, mle 308-Biz-40.
Galeazzini (Roger), matelot radiotélégraphiste, mle 426-Biz-43.
Galibert (Henri), quartier-maître torpilleur, mle 2283-T-37.
Galindo (Jean), matelot canonnier, mle 573-Biz-41.
Galifot (Guy), quartier-maître fusilier, mle 2380-B-37.
Gall (Joseph), quartier-maître électricien, mle 5733-C-29.
Gallais (Henri-Paul), matelot mécanicien, mle 532-L-35.
Gallène (André), quartier-maître armurier, mle 652-T-37.
Gallet (Marcel), matelot secrétaire militaire, mle 5125-C-29.
Gallier (André), second maître radiotélégraphiste, mle 1108-C-35.
Gallin (Léon), matelot sans spécialité, mle 4299-T-30.
Gallo (Joseph), quartier-maître timonier, mle 218-L-37.
Gallou (Jean), matelot canonnier, mle 1739-B-37.
Galopin (Jean), matelot mécanicien, mle 729-L-37.
Gallier (Yves), quartier-maître électricien, mle 1572-R-35.
Gamet (Norbert), matelot sans spécialité, mle 1023-Biz-45.
Gandillon (Emile), matelot timonier, mle 227-R-38.
Gandolfo (Louis), matelot fusilier, mle 617-T-41.
Gaouyer (Jean), second maître canonnier, mle 2680-B-39.
Garaud (Jean), quartier-maître armurier, mle 110-R-39.
Garcia (Amacleto), matelot canonnier, mle 179-Cas-35.
Garnier (André), matelot canonnier, mle 5391-T-38.
Garnier (Edmond), matelot cuisinier, mle 2246-T-38.
Garnier (Jean), quartier-maître électricien, mle 770-T-33.
Garnier (Pierre), matelot canonnier, mle 1938-T-39.
Garnier (René), matelot canonnier, mle 3216-T-35.
Garo (Yves), quartier-maître canonnier, mle 447-L-36.
Garrec (Eugène), quartier-maître cuisinier, mle 567-B-31.
Garrel (Georges), quartier-maître canonnier, mle 5570-T-42.
Garric (André), second maître pilote d'aviation, mle 488-R-33.
Garrigues (Etienne), quartier-maître de manœuvre, mle 760-T-31.
Garrot (Alphonse), quartier-maître commis aux vivres, mle 858-S-36.
Gasnier (Marcel), matelot canonnier, mle 1218-B-38.
Gasser (Marcel), matelot timonier, mle 2614-T-39.
Gassot (Jean), quartier-maître timonier, mle 4507-B-29.
Gaston (Robert), quartier-maître mécanicien volant, mle 1385-R-34.
Gatien (Raoul), maître mécanicien volant, mle 1717-T-37.
Gattepaille (François), matelot torpilleur, mle 567-L-38.
Gauchet (Maurice), matelot mécanicien, mle 1635-L-45.
Gaudart (Jean), matelot mécanicien, mle 717-L-38.
Gaudin (Henri), quartier-maître mécanicien, mle 3364-25-5.
Gaudry (André), quartier-maître mécanicien, mle 6099-C-28.
Gaume (Albert), matelot sans spécialité, mle 1106-B-33.
Gautheral (Léon), matelot mécanicien, mle 1421-T-28
Gauthier (Louis), matelot cuisinier, mle 4922-T-37
Gauthier (Marcel), matelot sans spécialité, mle 3579-B-37.
Gauthier (Roger), matelot sans spécialité, mle 515-L-45.
Gautier (André), matelot fourrier, mle 3050-27-2.
Gautier (Arsène), matelot mécanicien, mle 1775-B-38.
Gautier (Emile), matelot mécanicien, mle 2226-T-32.
Gaultreau (Marcel), quartier-maître timonier, mle 200-L-39.
Gauvin (Jean), matelot aide-canonnier, mle 657-T-40.
Gay (Gustave), matelot torpilleur, mle 5299-T-38.
Gazo (Paul), matelot sans spécialité, mle 10683-T-41.
Geers (Léon), quartier-maître canonnier, mle 3450-C-33.
Geffray (Pierre), second maître canonnier, mle 2177-B-27.
Geffroy (Eugène), quartier-maître mécanicien, mle 1632-B-36.
Geffroy (Georges), matelot canonnier, mle 5365-T-41.
Geffroy (Paul), quartier-maître fusilier, mle 1411-B-39.
Geffroy (René), matelot sans spécialité, mle 613-LC-30.
Gehanno (André), second maître fourrier.
Geindre (Georges), matelot télémétriste, mle 5473-T-42.
Geiss (Lucien), quartier-maître canonnier, mle 678-T-37.
Gélin (Claude), matelot, mle 2372-C-36.
Gellée (Julien), matelot charpentier, mle 4133-C-34.
Geller (Isadel), aspirant de marine, mle 78-Cas-42.
Gellié (Jean), matelot sans spécialité, mle 113-R-39.
Génard (Louis), quartier-maître de manœuvre, mle 2678-C-32.
Gendre (Yvon), matelot mécanicien, mle 19-T-42.
Genest (Baptiste), matelot sans spécialité, mle 1050-T-31.
Genlot (Marcel), quartier-maître canonnier, mle 691-FN-40, 366-L-35.
Genovini (Barthélémy), matelot sans spécialité, mle 1130-FN-41.
Gens (Jules), matelot gabier, mle 4134-C-34.
Genless (François), matelot d'équipage, mle 7228-T-42.
Georget (Georges), quartier-maître fusilier, mle 721-B-36.
Georget (Jacques), matelot sans spécialité, mle 2248-C-33.
Georgin (Jean), matelot maître d'hôtel, mle 4121-T-39.
Gérard (Maxime), matelot secrétaire militaire, mle 2821-T-39.
Gérard (Guy), matelot opticien télémétriste, mle 1319-B-39.
Gergaud (Auguste), matelot torpilleur, mle 164-L-37.
Gérin (René), matelot mécanicien, mle 1399-T-37.
Germain (Robert), quartier-maître torpilleur, mle 1517-T-41.
Géronimi (Michel), matelot radiotélégraphiste, mle 6894-T-41.
Gervais (Alexandre), quartier-maître canonnier, mle 1841-B-39.
Geschwind (Gustave), second maître fusilier, mle 1229-C-30.
Gesrel (René), matelot sans spécialité, mle 980-FN-43, 369-Cas-42.
Ghirardi (Charles), matelot radiotélégraphiste, mle 2710-T-45.
Giai-Via (Victor), maître mécanicien, mle 1295-T-30.
Giamarchi (Xavier), matelot mécanicien, mle 5918-T-39.
Gicqueau (Bertrand), quartier-maître mécanicien, mle 604-L-36.
Gicquel (François), matelot timonnier, mle 3162-B-37.
Gicquel (Georges), matelot canonnier, mle 451-L-39.
Gicquel (Pierre), matelot gabier, mle 3159-B-37.
Gilardoni (Angelo), matelot canonnier, mle 6650-T-41.
Gilbert (Henri), quartier-maître mécanicien, mle 4936-T-36.
Gillard (Constant), matelot sans spécialité, mle 333-L-35.
Giller (Jean), premier maître timonier, mle 244-L-29.
Gillet (Louis), matelot sans spécialité, mle 1744-26-2.
Gillot (Joseph), quartier-maître chauffeur, mle 5895-C-29.
Gillot (Laurent), matelot torpilleur, mle 6911-T-41.
Gilous (Jean), matelot armurier, mle 3890-B-38.
Gimat (Gabriel), second maître pilote d'aviation, mle 637-R-36.
Ginouvès (Joseph), matelot sans spécialité, mle 2825-T-33.
Gioanni (Marcel), matelot canonnier, mle 189-T-42.
Giorgi (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 2041-T-37.
Giquelay (Eugène), quartier-maître canonnier, mle 994-L-34.
Girard (Guy), matelot sans spécialité, mle 10607-FN-32.
Girard (Jules), quartier-maître mécanicien, mle 575-R-35.
Girard (Maurice), quartier-maître torpilleur, mle 103-B-39.
Giraud (Albert), matelot mécanicien, mle 1215-T-37.
Giraud (Philippe), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 661-C-37.
Girault (Emile), quartier-maître cuisinier, mle 872-L-39.
Girault (Roland), matelot canonnier, mle 380-T-41.
Giros (Jean), matelot mécanicien, mle 895-C-38.
Giret (Georges), quartier-maître timonier, mle 566-R-36.
Giro (Etienne), matelot fusilier, mle 2860-Biz-44.
Giron (Denis), quartier-maître fusilier, mle 1251-T-32.
Gironnay (Pierre), quartier-maître électricien, mle 1872-T-37.
Giudicelli (Eugène), matelot gabier, mle 8861-T-42.
Giuge (Blaise), matelot torpilleur, mle 567-T-35.
Givre (Jean), matelot sans spécialité, mle 3246-T-35.
Glandus (Louis) second maître chauffeur, mle 2156-27-4.
Glémée (Jean), second maître électricien, mle 693-B-31.
Glere (Georges), matelot sans spécialité, mle 1631-B-39.
Gloaguen (Jean), matelot canonnier, mle 1536-B-38.
Gloaguen (Guillaume), maître mécanicien d'aéron, mle 4269-B-29.
Gloriant (Jean), matelot mécanicien, mle 4322-C-35.
Glorieux (Alfred), matelot sans spécialité, mle 321-C-37.
Goacolou (Albert), quartier-maître électricien, mle 993-B-37.
Goarant (Gouesnou), matelot pompier.
Goasdoué (Henri), quartier-maître fourrier, mle 712-25-2.
Goasdoué (Jean) matelot chauffeur, mle 982-B-38.
Goasmat (Marcel), matelot chauffeur, mle 300-L-32.
Gobaud (Lucien), matelot secrétaire militaire, mle 5030-C-29.
Gobert (Francis), matelot fourrier, mle 829-Cas-43.
Gobiant (Robert), matelot timonier, mle 4785-FN-40.
Gobin (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 1246-L-38.
Godard (Marius), matelot sans spécialité, mle 1414-B-31.
Godard (Ollivier), quartier-maître mécanicien, mle 2020-C-36.
Godec (Jean), quartier-maître électricien, mle 568-T-37.
Godefroy (André), matelot d'équipage, mle 10657-T-41.
Godon (Marcel), second-maître torpilleur, mle 296-C-30.
Goetinck (Marcel), matelot chauffeur, mle 3393-C-34.
Goetz (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 2666-T-35
Goff (Serny), quartier-maître chauffeur, mle 257-B-34.
Gogly (Emile), quartier-maître canonnier, mle 353-C-33.
Gohier (Louis), matelot sans spécialité, mle 1745-26-3.
Gohin (Albert), second-maître canonnier, mle 1691-T-31.
Goll (Emile), quartier-maître canonnier, mle 4506-T-30
Golven (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 382-C-37.
Gomart (Guillaume), second-maître mécanicien, mle 103-R-30.
Gomila (Gilbert), matelot canonnier, mle 629-Biz-41.
Gonidec (Pierre), quartier-maître de manœuvre, mle 728-B-36.
Gontier (Jean), matelot mécanicien, mle 1957-FN-40.
Gonzalves (Lucien), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 851-Biz-37.
Gorgy (Gilbert), matelot sans spécialité, mle 11099-FN-42.
Gorin (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 241-R-28.
Goris (Jean), matelot mécanicien, mle 2350-FN-42.
Goron (Auguste), matelot électricien, mle 1729-B-29.
Goron (Théophile), matelot sans spécialité, mle 4151-B-38.
Goslin (Emile), matelot sans spécialité, mle 1630-C-31.
Gouachet (Georges), quartier-maître timonier, mle 3577-B-39.
Gouanvic (Joseph), matelot chauffeur, mle 774-L-34.
Gouédard (Joseph), second maître canonnier, mle 4377-B-30.
Gouédard (Joseph), quartier-maître électricien, mle 309-C-38.
Gouguet (Pierre), matelot secrétaire militaire, mle 44-T-42.
Goulard (Goulven), matelot timonier, mle 1396-B-40.
Gouliquer (Vincent), matelot boulanger, mle 1695-B-38.
Goulot (Roger), matelot sans spécialité, mle 2382-T-30.
Gounsart (Léon), matelot charpentier, mle 3629-T-41.
Gourbeille (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 3438-B-39.
Courouff (Yves), matelot chauffeur, mle 1250-B-38.

Gourdon (Joseph), matelot boulanger, mle 162-T-41.
Gouret (Serge), matelot mécanicien, mle 6354-T-38.
Gourguen (Eugène), quartier-maître chauffeur, mle 3407-B-34.
Gouriou (Charles), matelot mécanicien, mle 1881-B-38.
Gouriou (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 2352-B-31.
Gourlan (Jean), matelot mécanicien, mle 2213-B-38.
Gourlay (Corentin), quartier-maître électricien, mle 732-B-37.
Gourlay (Jean), matelot mécanicien, mle 1348-L-38.
Gouriet (Fernand), quartier-maître fusilier, mle 12-B-34.
Gourmelon (Hervé), matelot timonier, mle 2190-B-38.
Gourong (Maurice), matelot fusilier, le 959-FN-43.
Gourlay (Jean), quartier-maître électricien, mle 3325-B-35.
Gourvès (Alain), second maître canonnier, mle 2295-B-28.
Gourvès (René), matelot mécanicien, mle 1394-B-40.
Gouvernoyre (Xavier), matelot électricien, mle 3956-T-40.
Gony (Gilbert), quartier-maître infirmier, mle 531-L-36.
Gouzerh (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 1138-L-37.
Gouzien (Hervé), maître pilote d'aviation, mle 5691-B-28.
Govaert (Ignace), quartier-maître canonnier, mle 76-976-1.
Goy (Henri), matelot canonnier, mle 3602-T-36.
Goy (Jean-Marie), quartier-maître infirmier, mle 664-T-41.
Gracia (José), quartier-maître cuisinier, mle 421-R-33.
Grados (Jean), matelot timonier, mle 5168-FN-41.
Grall (François), matelot mécanicien, mle 838-D-39.
Grall (René), premier maître de manœuvre, mle 4276-26-2.
Granogna (Alberto), matelot canonnier.
Grandet (Raymond).
Grandgirard (André), quartier-maître torpilleur, mle 76-162-1.
Grandmougin (Roger), matelot mécanicien, mle 1284-C-36.
Granger (Jean), quartier-maître timonier, mle 2151-T-41.
Granier (Raymond), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 247-24-5.
Grassy (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 1221-R-33.
Grave (René), matelot cuisinier, mle 1951-FN-40.
Gravier (Roger), matelot mécanicien, mle 3064-T-38.
Gravier (Roger), matelot commis aux vivres.
Gravouil (Kléber), matelot mécanicien, mle 933-R-36.
Gréboval (Adrien), quartier-maître fusilier, mle 642-T-35.
Grelat (Désiré), quartier-maître torpilleur, mle 55-L-31.
Grelinger (Antoine), quartier-maître mécanicien, mle 5501-FN-40.
Grémont (Jean), quartier-maître secrétaire militaire, mle 249-C-35.
Grenette (Paul), matelot canonnier, mle 2242-T-45.
Grenier (Charles), matelot sans spécialité, mle 11466-T-42.
Grenier (Jean), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 629-R-38.
Grenier (Marcel), matelot sans spécialité, mle 2092-T-30.
Gressus (François), matelot électricien, mle 3819-B-37.
Grève (Marcel), matelot canonnier, mle 1470-T-41
Gribling (Léon), matelot canonnier, mle 1551-T-31.
Griffi (Charles), quartier-maître fusilier, mll 598-Biz-30.
Grillet (Marcel), matelot sans spécialité, mle 258-C-44.
Grillou (Louis), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3108-T-36.
Grimal (Louis), quartier-maître timonier, mle 451-T-35.
Grisard (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 2750-T-37.
Grisel (Henri), matelot chauffeur, mle 4749-FN-41.
Grisel (René), matelot sans spécialité, mle 132-Cas-43.
Grissolange (Pierre), matelot canonnier, mle 4719-T-38.
Gregnet (Gustave), quartier-maître canonnier, mle 62-271-1.
Gros (Jean), matelot radiotélégraphiste, mle 193-T-39.
Grosjean (Emile), matelot canonnier, mle 2775-T-37.
Grosjean (Julien), quartier-maître timonier, mle 3489-T-36.
Grospiron (Roland), second maître canonnier, mle 4959-T-35.
Grosset (Bernard), matelot sans spécialité, mle 1011-B-39.
Grossi (Philippe), matelot sans spécialité, mle 22-T-40.
Grosvalet (Henri), matelot cuisinier, mle 2351-FN-42.
Grovel (Georges), matelot électricien, mle 3417-FN-42.
Gruson (Roger), matelot sans spécialité, mle 3654-C-32.
Grux (Louis), matelot électricien, mle 1299-T-39.
Gry (Oscar), matelot fusilier, mle 1929-T-31.
Guaitella (Eugène), matelot sans spécialité, mle 397-24-5.
Guasco (Louis), matelot sans spécialité, mle 513-T-32.
Guégan (Emile), matelot mécanicien, mle 718-L-38.
Guégan (Joseph), quartier-maître électricien, mle 1873-B-36.
Guégan (Maurice), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 57-245-1.
Guéganton (Joseph), quartier-maître infirmier, mle 3278-B-32.
Guéguen (François), matelot torpilleur, mle 69-B-36.
Guéguen (Guillaume), quartier-maître chauffeur, mle 1176-B-33.
Guéguen (Hervé), matelot canonnier, mle 1189-T-39.
Guéguen (Joseph), quartier-maître canonnier, mle 1806-FN-40.
Guéguen (Louis), apprenti marin, mle 475-B-39.
Guéguen (Pierre), matelot canonnier, mle 52-T-41.
Guéguen (Robert), matelot sans spécialité, mle 3342-B-38.
Guéguéniat (Pierre), matelot gabier, mle 462-B-37.
Guéhennec (Jean), matelot mécanicien, mle 4051-T-42.
Guémy (Clément), premier maître mécanicien, mle 47-495-1.
Guéna (Arsène), quartier-maître mécanicien, mle 1782-B-38.
Guénégués (Pierre), matelot timonier, mle 1020-T-43.
Guéneugués (Jean), quartier-maître électricien, mle 3338-B-38.
Guénézan (Charles), quartier-maître fusilier, mle 9364-Cro.
Guennec (Paul), quartier-maître canonnier, mle 3253-B-36.
Guénolé (Hervé), quartier-maître canonnier, mle 468-B-40.
Guenver (Victor), second maître mécanicien, mle 2215-B-29.
Guérant (Roger), matelot sans spécialité, mle 2922-B-36.
Guérard (André), matelot torpilleur, mle 233-C-38.
Guerbet (Jean), matelot télégraphiste, mle 2030-C-32.
Guérillot (Eugène), quartier-maître fusilier, mle 11652-2.
Guérin (Kléber), matelot mécanicien, mle 1601-T-38.
Guérin (Michel), matelot torpilleur, mle 1183-C-38.
Guérineau (Rémy), matelot sans spécialité, mle 11059-T-41.
Guerneur (Noël), quartier-maître armurier, mle 1640-B-36.
Guéroué (Yves), quartier-maître mécanicien, mle 4030-B-35.
Guerréro (Antoine), matelot canonnier, mle 213-Biz-41.
Guesne (André), second maître pilote d'aviation, mle 53-B-33.
Guesnon (Jean), matelot chauffeur, mle 3379-C-34.
Guettat (Albert), quartier-maître fusilier, mle 3174-L-33.
Guézel (Marcel), quartier-maître électricien, mle 10529-FN-40.
Guézennec (André), quartier-maître électricien, mle 2336-B-37.
Guézet (Joachim), quartier-maître mécanicien, mle 389-L-33.
Gugenberger (Jean), second maître torpilleur, mle 3379-T-31.
Guggisberg (Charly), matelot canonnier, mle 788-Biz-41.
Guglielmi (Paul), matelot canonnier, mle 1541-T-31.
Guiavarch (Jean), matelot canonnier, mle 2093-B-38.
Guibert (Robert-Gustave), matelot maître d'hôtel, mle 20675-T-41.
Guichaoua (Henri), matelot chauffeur, mle 2081-B-38.
Guichaoua (Pierre), quartier-maître chauffeur, mle 3011-B-36.
Guichard (Emile), matelot fourrier, mle 5993-B-28.
Guichard (Ernest), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2897-C-34.
Guichardan (Alphonse), quartier-maître chauffeur, mle 9274-T-42.
Guichoux (Jacques), matelot canonnier, mle 868-B-36.
Guidoni (Jacques), quartier-maître canonnier, mle 1302-T-34.
Guiffant (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 1709-B-37.
Guignot (Roland), matelot électricien, mle 893-B-38.
Guiguay (Roger), quartier-maître mécanicien, mle 3735-T-35.
Guilbaud (Pierre), matelot mécanicien, mle 537-L-35.
Guilbert (Georges), matelot canonnier.
Guilbert (Maurice), quartier-maître électricien, mle 2678-B-36.
Guilcher (Henri), matelot gabier, mle 1591-FN-40.
Guilcher (Pierre), matelot gabier, mle 4730-FN-40.
Guillamet (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 1982-B-31.
Guillamy (Marcel), matelot canonnier, mle 1828-C-34.
Guillauic (André), quartier-maître canonnier, mle 511-27-1.
Guillaume (André), matelot chauffeur, mle 320-C-35.
Guillaume (Pierre), matelot canonnier, mle 2615-C-32.
Guillemot (Lucien), matelot sans spécialité, mle 5547-T-41.
Guillet (Henri), matelot mécanicien, mle 4980-FN-40.
Guillet (Raymond), second maître pilote d'aviation, mle 6-R-32.
Guilevic (Pierre), quartier-maître fusilier, mle 1250-25-3.
Guillier (Robert), quartier-maître timonier, mle 126-C-34.
Guillory (Jean), matelot charpentier, mle 1280-B-38.
Guillot (Jean), matelot sans spécialité.
Guillot (Louis), matelot électricien, mle 80-683-5.
Guillou (Alain), matelot sans spécialité, mle 922-B-40.
Guillou (Ernest), quartier-maître mécanicien, mle 2054-B 39.
Guillou (François), quartier-maître infirmier, mle 612-B-37.
Guillou (François), matelot canonnier, mle 163-B-36.
Guillou (Jean), matelot sans spécialité, mle 3945-B-38.
Guillou (Joseph), quartier-maître fusilier, mle 10025-FN-40.
Guillou (René), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 1472-B-38.
Guilloux (Ernest), quartier-maître électricien, mle 2603-B-32.
Guilloux (Robert), quartier-maître chauffeur, mle 1748-B-32.
Guilmot (Pierre), matelot cuisinier, mle 1628-T-41.
Guimbelet (Louis), matelot canonnier, mle 7724-T-41.
Guiner (Roger), matelot canonnier, mle 709-C-39.
Guinet (Joseph), quartier-maître canonnier.
Guintini (Antoine), matelot chauffeur, mle 3541-T-36.
Guiral (Georges), matelot mécanicien, mle 4228-T-42.
Guiraud (Paul), matelot canonnier, mle 4228-T-42.
Guiraut (Fernand), matelot radiotélégraphiste, mle 6129-T-42.
Guirriec (Sébastien), quartier-maître canonnier, mle 1560-B-38.
Guise (Roger), matelot fusilier, mle 815-C-40.
Guissiani (Victor), matelot gabier, mle 4522-T-38.
Guitard (Elie), quartier-maître mécanicien, mle 400-R-36.
Guitard (Félix), quartier-maître armurier, mle 3726-T-36.
Guitton (René), quartier-maître charpentier, mle 408-R-38.
Guivarch (André), quartier-maître mécanicien, mle 1849-B-34.
Guivarch (Robert), quartier-maître secrétaire militaire, mle 85-L-38.
Gulzan (Gaston), matelot mécanicien, mle 1327-T-37.
Guthowski (Stanislas), matelot canonnier, mle 11-196-T-41.
Guy (Jacques), matelot canonnier, mle 3930-T-40.
Guy (René), quartier-maître fusilier, mle 2859-T-35.
Guyader (Alain), quartier-maître canonnier, mle 3725-B-35.
Guyader (Jean), matelot mécanicien, mle 1967-FN-40.
Guyomar (Joseph), quartier-maître commis aux vivres, mle 632-B-31.
Guyomarch (André), quartier-maître mécanicien, mle 3422-B-36.
Guyomard (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 784-B-33.
Guyomard (Roger-François), quartier-maître canonnier, mle 2390-B-31.
Guyomard (Roger-François-Marie), matelot électricien, mle 848-B-37.

Guyot de Grandmaison (Georges), second maître fusilier, mle 1718-C-36.
Habasque (Eugène), quartier-maître chauffeur, mle 2284-B-38.
Habasque (Joseph), quartier-maître chauffeur, mle 3305-B-34.
Habert (Marcel), matelot sans spécialité, mle 1480-B-31.
Hacoum (René), quartier-maître canonnier, mle 126-Biz-39.
Haddi ben Said, matelot d'équipage, mle 10177-B. H. A.
Hadj-Hacène bel Kacem, matelot sans spécialité, mle 12007-B. H. A.
Haeffele (Charles), matelot torpilleur, mle 6717-T-41.
Haffenfrats (Charles), matelot canonnier, mle 3548-T-31.
Haffner (Robert), quartier-maître canonnier, mle 4824-T-36.
Haener (Charles), matelot canonnier, mle 2640-T-30.
Hagnère (Jean), second maître fusilier, mle 467-C-36.
Hague (Carlos), quartier-maître radiotélégraphiste volant, mle 1693-C-38.
Hahn (Charles), quartier-maître canonnier, mle 167-T-29.
Hainot (Maurice), matelot torpilleur, mle 559-T-37.
Halm (Joseph), second maître chauffeur.
Haman (André), matelot mécanicien, mle 855-C-38.
Hambsch (Jacques), quartier-maître mécanicien, mle 5592-FN-40.
Hamcnou Lhadj Aomer, matelot mécanicien, mle 23-EMA-41.
Hamon (Alexandre), quartier-maître maître d'hôtel, 1864-B-33.
Hamon (André), quartier-maître mécanicien, mle 1600-B-35.
Hamon (André), matelot tailleur, mle 3928-B-38.
Hamon (Etienne), quartier-maître de manœuvre, mle 782-C-29.
Hamon (François), matelot sans spécialité, mle 3128-B-38.
Hamon (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1851-B-34.
Hamon (Julien), matelot arrimeur, mle 486-B-36.
Hamon (Max), quartier-maître secrétaire militaire, mle 2677-B-37.
Hamon (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 6019-T-39.
Hamoniaux (Louis), apprenti marin canonnier, mle 6639-FN-42.
Hamoniaux (Maurice), matelot fusilier, mle 3290-B-37.
Hank (Alphonse), matelot sans spécialité, mle 3486-T-35.
Hannequin (Roger), quartier-maître mécanicien, mle 2785-C-35.
Hansmann (Robert), matelot maître d'hôtel, mle 20813-T-41.
Harang (Georges), matelot timonier.
Harent (François), quartier-maître canonnier, mle 2708-B-33.
Hardy (Hubert), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 447-T-41.
Hardy (Léon), matelot chauffeur, mle 624-L-29.
Harel (Marcel), matelot mécanicien, mle 7556-T-41.
Harel (Marcel), matelot canonnier, mle 2931-C-37.
Harlamoff (Georges), quartier-maître canonnier, mle 325-Biz-39.
Harlault (René), quartier-maître canonnier, mle L-433-26-1.
Harnay (Jean), quartier-maître bombardier, mle 301-B-40.
Hare (Joseph), matelot sans spécialité, mle 453-Biz-35.
Harlmann (René), matelot fusilier, mle 176-T-32.
Harlmann (René), matelot canonnier, mle 1961-T-39.
Hartz (Gilbert), quartier-maître timonier, mle 1024-T-40.
Hascoet (Nicolas), quartier-maître canonnier, mle 2943-B-33.
Hascoet (Pierre), matelot canonnier, mle 182-B-29.
Hascouet (Jacques), quartier-maître mécanicien, mle 3310-T-36.
Hasdenteufel (Jules), matelot sans spécialité, mle 1918-T-31.
Hassenfratz (Charles), matelot canonnier, mle 3548-T-41.
Haudebert (Henri), matelot charpentier, mle 3063-B-38.
Haudy (Modeste), quartier-maître boulanger, mle 2517-T-35.
Hautchamp (Aristide), matelot timonier, mle 2260-B-36.
Hayse (William), matelot gabier, mle 10161-C-41.
Hazebrouk (Alphonse), matelot électricien, mle 1195-C-38.
Hébert (Adolphe), matelot électricien, mle 1959-FN-40.
Hébert (Albert), matelot chauffeur, mle 277-C-38.
Hébert (Claude), matelot commis aux vivres, mle 3608-T-42.
Hébert (Fernand), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 3973 C 29.
Heckel (Emile), matelot canonnier, mle 5372-T-30.
Heili (Charles), quartier-maître canonnier, mle 6045-T-38.
Heliger (Camille), matelot canonnier, mle 2602-T-42.
Hélary (Joseph), second maître fourrier, mle 174-B-33.
Helf (Georges), matelot radiotélégraphiste, mle 10892-T-41.
Helgouach (Henri), quartier-maître électricien, mle 3284-B-37.
Hélias (Marcel), matelot timonier, mle 889-B-40.
Héliès (Maurice), quartier-maître électricien, mle 880-B-39.
Hellé (Jean), matelot sans spécialité, mle 12278-T-42.
Hellec (Marcel), matelot mécanicien, mle 1791-L-38.
Hellegouarch (Francis), matelot sans spécialité, mle 1613-27-3.
Hellion (Florent), matelot cuisinier, mle 1441-T-42.
Hélou (Yves), quartier-maître chauffeur, mle 148-B-37.
Hénaff (François), second maître mécanicien, mle 2547-B-37.
Hénin (Marcel), matelot pompier, mle 2-L-42.
Henique (Jean), matelot fusilier, mle 1634-C-37.
Héno (André), matelot torpilleur, mle 643-T-36.
Henry (Aimé), matelot gabier, mle 1509-C-31.
Henry (Pierre, second maître chauffeur, mle 8176-Fécamp.
Henry (René), quartier-maître clairon, mle 556-T-37.
Henry (Tony), matelot timonier, mle 71556-1.
Herbeaux (Jules), matelot mécanicien, mle 2751-C-37.
Herbot (André), matelot sans spécialité, mle 1478-C-37.
Héricher (Fernand), matelot électricien, mle 2668-C-35.
Hérin (Simon), matelot canonnier, mle 10-434-T-41.
Herlem (Louis), quartier-maître de manœuvre, mle 404-C-37.
Hermann (Paul), matelot cuisinier, mle 2863-T-36.
Herment (Joseph), matelot canonnier, mle
Herrebrecht (Michel), matelot canonnier, mle 341-C-37.
Herrou (François), quartier-maître électricien, mle 1616-B-28.
Herrou (Jean), matelot mécanicien, mle 4184-B-38.
Herrscher (Albert), quartier-maître fusilier, mle 410-T-29.
Herry (Paul), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 330-C-37.
Herry (René), quartier-maître chauffeur, mle 3103-B-32.
Hersent (Roger), quartier-maître chauffeur, mle 307-C-38.
Herter (Michel), quartier-maître chauffeur, mle 4438-C-32.
Hervé (Albert), matelot électricien, mle 1977-FN-40.
Hervé (Alfred), matelot sans spécialité, mle 1506-B-36.
Hervé (Edouard), second-maître armurier, mle 2142-B-30.
Hervé (Frédéric), matelot mécanicien, mle 1498-T-38.
Hervé (Jean), matelot chauffeur, mle 1349-B-37.
Hervé (Joseph), matelot sans spécialité, mle 9674-T-42.
Hervé (Louis), matelot chauffeur, mle 4099-B-39.
Hervé (Roland), quartier-maître de manœuvre, mle 242-L-44.
Hervé (Yves), quartier-maître timonier, mle 1539-B-36.
Hervieux (Charles), matelot sans spécialité, mle 5792-C-28.
Herwegh (Augustin), matelot canonnier, mle 4608-C-31.
Herzog (Albert), matelot sans spécialité, mle 500-Biz.-42.
Herzog (Charles), matelot torpilleur, mle 3953-T-38.
Hesry (Paul), matelot électricien, mle 3701-B-38.
Hess (Léon), second-maître fourrier.
Hétet (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1220-B-36.
Hethuin (André), matelot gabier, mle 6991-T-42.
Heusey (Raymond), matelot maître d'hôtel, mle 5683-FN-41.
Heussner (Auguste), matelot mécanicien, mle 1552-T-31.
Heuze (Robert), matelot maître d'hôtel, mle 4273-C-31.
Hevin (Henri), quartier-maître maître d'hôtel, mle 2888-C-36.
Hiff (Désiré), matelot canonnier, mle 1126-T-30.
Higelé (Eugène), quartier-maître mécanicien, mle 1453-T-33.
Hillion (Célestin), matelot torpilleur, mle 3151-B-36.
Hillion (Yves), quartier-maître de manœuvre, mle 3289-B-38.
Hingant (Jean), quartier-maître canonnier, mle 3446-B-37.
Hisler (René), matelot canonnier, mle 5547-26-1.
Hocquaux (René), matelot fusilier, mle 10-630-T-41.
Hoffmann (Edmond), matelot sans spécialité, mle 5238-T-30.
Hoffmann (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 4079-T-35.
Hoffsletter (Joseph), second-maître mécanicien, mle 3665-27-5.
Hogrel (Maurice), matelot canonnier, mle 658-L-38.
Hollande (François), quartier-maître électricien, mle 1113-C-36.
Hombert (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 2022-C-36.
Homps (Robert), matelot mécanicien, mle 2370-T-33.
Horcholle (René), surveillant militaire de 2e classe.
Horel (Albert), matelot, mle 1709-26-2.
Hosatte (Jules), matelot chauffeur, mle 4252-C-29.
Houdemont (Jean), quartier-maître électricien, mle 4634-C-32.
Houitte (Raphaël), quartier-maître électricien, mle 612-B-33.
Houlbrèque (René), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1395-C-28.
Hourcade (François), second-maître torpilleur, mle 62-004-5.
Hourcade (Jean), quartier-maître fusilier, mle 214-R-37.
Hourmann (Ernest), matelot canonnier, mle 3719-B-37.
Houssais (Raymond), matelot canonnier, mle 469-B-40.
Houssin (Henri), quartier-maître canonnier, mle 1675-C-38.
Huault (Lucien), quartier-maître charpentier, mle 636-25-1.
Huber (Charles), matelot sans spécialité, mle 21-252-T-41.
Huber (Léon), quartier-maître canonnier, mle 4776-27-5.
Hubert (Lucien), quartier-maître mécanicien, mle 3904-B-37.
Hubinet (Henri), matelot sans spécialité, mle 9078-T-42.
Hubon (Jean), quartier-maître fusilier, mle 705-L-37.
Huby (Henri), second-maître pilote d'aviation, mle 223-T-31.
Huc (Henri), matelot cuisinier, mle 1007-T-41.
Hue (Victor), matelot mécanicien, mle 2402-B-38.
Hueber (Marcel), matelot canonnier, mle 2056-T-36.
Huet (Gilbert), matelot sans spécialité, mle 105-C-33.
Hugon (René), quartier-maître mécanicien, mle 1672-T-38.
Hugot (Jean), matelot électricien, mle 4656-T-36.
Huguet (Maurice), quartier-maître torpilleur, mle 4838-FN-40.
Huguenot (René), quartier-maître électricien, mle 3811-T-36.
Huilier (Gaston), quartier-maître canonnier, mle 3944-C-28.
Huillier (André), matelot timonier, mle 94-464-5.
Hulaud (François), quartier-maître de manœuvre, mle 1958-B-33.
Hulin (René), quartier-maître canonnier, mle 860-C-38.
Humbersot (Luc), matelot sans spécialité, mle 6423-T-41.
Huonnic (André), matelot mécanicien d'avions, mle 2394-T-46.
Hurstel (Louis), quartier-maître fusilier, mle 10-319-T-45.
Ibanez (Georges), matelot maître d'hôtel, mle 438-Cas.-43.
Icart (Louis), matelot sans spécialité, mle 70-T-31.
Idé (Jean), matelot canonnier, mle 4854-FN-40.
Igel (Emile), matelot canonnier, mle 1346-C-36.
Illiot (Lucien), matelot fusilier, mle
Ilonier (Ernest), matelot sans spécialité, mle 16-Biz.-44.
Imart (Arthur), matelot pompier, mle 4523-T-37.
Isabeth (René), gendarme maritime, mle 4961-T-36.
Ilier (André), quartier-maître torpilleur, mle 5127-T-37.

Ivaldi (Charles), matelot sans spécialité, mle 2363-T-31.
Jacob (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1641-B-39.
Jacob (Pierre), matelot armurier, mle 2062-B-39.
Jacob (Yves), quartier-maître opticien télémétriste, mle 3590-B-37.
Jacoby (Pierre), quartier-maître torpilleur, mle 458-B-37.
Jacomin (Paul), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2487-27-5.
Jacono (Louis), matelot maître d'hôtel, mle 2017-T-34.
Jacq (André), matelot mécanicien, mle 3733-B-28.
Jacq (Jean), matelot chauffeur, mle 3890-B-35.
Jacq (Yves), matelot canonnier, mle 6378-T-45.
Jacques (Albert), matelot canonnier, mle 531-L-39.
Jacquet (Alexis), matelot cuisinier, mle 5327-T-42.
Jacquetie (Gustave), matelot timonier, mle 50-C-39.
Jacquin (Raymond), matelot radiotélégraphiste.
Jacquot (Albert), matelot canonnier, mle 338-L-39.
Jaffrénou (Xavier), maître torpilleur, mle 125-783-2.
Jaffrès (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 1586-B-30.
Jaffrès (Pierre), matelot chauffeur, mle 383-B-38.
Jaffry (Alain), matelot chauffeur, mle 5010-Dieppe.
Jagot (Pierre), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 2862-T-38.
Jaguin (Yves), matelot timonier, mle 10-833-T-41.
Jaime (Vincent), quartier-maître mécanicien de D. C., mle 488-Biz.-39.
Jambon (Victor), matelot mécanicien, mle 1790-B-38.
Jambon (Yves), matelot chauffeur, mle 1888-B-37.
James (Marcel), matelot sans spécialité, mle 2902-B-37.
James (Robert), maître mécanicien, mle 23-FF-30.
Jamet (François), matelot canonnier, mle 261-L-39.
Jamonneau (H.), quartier-maître fusilier, mle 1390-R-31.
Jan (André), matelot sans spécialité, mle 711-L-39.
Jan (Pierre), matelot canonnier, mle 456-L-38.
Janet (Henri), quartier-maître mécanicien, mle 1608-B-37.
Janet (Roger), matelot sans spécialité, mle 831-T-41.
Janin (Marcel), matelot sans spécialité, mle 3137-T-35.
Janvier (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 6-Biz.-37.
Jaouen (Alain), quartier-maître de manœuvre, mle 975-B-37.
Jaouen (Eugène), matelot canonnier, mle 1785-B-37.
Jaouen (Jean), matelot chauffeur, mle 671-B-38.
Jardin (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 1891-T-36.
Jargeau (Félix), quartier-maître canonnier, mle 452-27-4.
Jarne (Marcel), matelot clairon, mle 257-L-38.
Jasiewcz (Stanislas), matelot sans spécialité, mle
Jaunet (Marcel) matelot sans spécialité mle 737-L-39.
Jaunet (Roger), matelot électricien, mle 5934-T-38.
Jauréguy (Jean), matelot mécanicien, mle 1609-B-37.
Jeambaire (Lucien), matelot canonnier, mle 3766-T-29.
Jean (Edouard), matelot sans spécialité, mle 196-C-32.
Jean (Max), quartier-maître chauffeur, mle 1747-T-39.
Jean (Robert), quartier-maître mécanicien, mle 750-T-32.
Jean (Vincent), matelot pompier, mle 2005-T-41.
Jeanjean (Georges), quartier-maître mécanicien, mle 2157-T-38.
Jeanjean (Marius), matelot gabier, mle 2452-T-42.
Jeffroy (François), quartier-maître chauffeur, mle 14-521-FN-43.
Jégo (André), matelot timonier, mle 3917-T-38.
Jégou (Pierre), matelot fusilier, mle 7556-T-42.
Jérer (Robert), quartier-maître secrétaire militaire, mle 947-T-41.
Jestin (François), quartier-maître canonnier, mle 2653-B-35.
Jestin (Jean), matelot timonier, mle 3690-B-37.
Jestin (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 883-B-45.
Jouland (René), quartier-maître torpilleur, mle 1304-B-38.
Jézéquel (Henri), matelot canonnier, mle 1227-B-40.
Jézéquel (Jean), quartier-maître canonnier, mle 3790-B-38.
Jézéquel (Jean), quartier-maître fourrier, mle 1360-B-39.
Jézéquel (Jean), quartier-maître électricien, mle 1304-B-39.
Jézéquel (Raymond), quartier-maître mécanicien, mle 358-Cas.-40.
Jézéquélou (Paul), quartier-maître timonier, mle 2058-B-36.
Jocmun (Michel), quartier-maître canonnier, mle 3009-T-38.
Joguet (René), matelot canonnier, mle 10-010-T-41.
Johannès (Philippe), matelot gabier, mle 74-C-32.
Joinel (Marc), matelot canonnier, mle 1397-T-41.
Joliff (Louis), quartier-maître timonier, mle 2751-B-30.
Jolivet (Francis), matelot maître d'hôtel, mle 1313-B-30.
Jolivet (Vincent), matelot sans spécialité, mle 1331-B-37.
Jolivet (Gaston), quartier-maître fusilier, mle 297-FN-42.
Joly (André), matelot mécanicien, mle 6022-T-39.
Joly (François), matelot gabier, mle 4742-FN-40.
Joly (Guy), matelot fusilier, mle 5142-T-42.
Jonca (Jean), matelot mécanicien, mle 3073-T-37.
Jongerick (Roger), matelot canonnier, mle 10-003-T-41.
Jorand (Gaston), matelot opticien télémétriste, mle 8279-T-41.
Joseph (Henri), matelot timonier, mle 56-156-1.
Josse (Pierre), second-maître radiotélégraphiste, mle 2198-26-4.
Josse (Yves), matelot sans spécialité, mle 5900-T-42.
Josselin (Maurice), matelot cordonnier, mle 1206-L-38.
Jouan (Auguste), quartier-maître électricien, mle 1461-B-39.
Jouan (Marcel), quartier-maître mécanicien, mle 1646-B-36.
Jouanet (Elie), quartier-maître canonnier, mle 249-27-4.
Jouanjean (Ollivier), quartier-maître torpilleur, mle 565-B-36.
Jouanjean (Yves), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1818-B-40
Joubert (André), quartier-maître timonier, mle 3381-T-41.
Jougla (Maurice), quartier-maître mécanicien, mle 2741-C-37.
Jouhan (Prosper), quartier-maître électricien, mle 3317-B-38.
Jouhaud (Pierre), quartier-maître radiotélégraphiste, mle 1653-T-38
Jouin (Charles) quartier-maître torpilleur mle 466-R-38.
Joulain (Fernand) quartier-maître canonnier, mle 412-R-34.
Jourdan (Henri), matelot sans spécialité, mle 577-T-32.
Jourdan (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 4499-T-35.
Jourdrier (Robert), quartier-maître fusilier, mle 2910-C-33.
Journaux (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 308-B-38.
Journo (Joseph), second-maître radiotélégraphiste vol., mle 1251-Biz.-41.
Jousseaume (Clovis), quartier-maître canonnier, mle 646-FN-43.
Jousseaume (Joseph), matelot arrimeur d'aéronautique, mle 1840-R-38.
Jouvin (Henri), matelot cuisinier, mle 4694-C-30.
Jouvin (Marcel), matelot maître d'hôtel, mle 2923-C-38.
Jovert (Gilbert), matelot sans spécialité, mle 495-Biz.-42.
Joyeux (Raymond), matelot canonnier, mle 4186-25-5.
Juin (André), quartier-maître mécanicien, mle 482-T-33.
Juin (Marcel), quartier-maître torpilleur, mle 4157-C-31
Julé (Robert), matelot mécanicien, mle 1801-L-38.
Juhard (Christian), matelot fusilier, mle 213-L-37.
Julien (Félix), matelot mécanicien, mle 739-R-38.
Julliard (Louis), matelot gabier, mle 2198-T-41.
Julliard (Louis), quartier-maître mécanicien, mle 2753-T-37.
Jullien (Roger), matelot secrétaire militaire, mle 4899-C-29.
Jumelin (Germain), matelot canonnier, mle 3490-C-41.
Jund (Antoine), matelot sans spécialité, mle 1829-T-31.
Jurgenson (Georges), matelot sans spécialité, mle 5448-T-38.
Jusseau (Robert), matelot électricien, mle 5339-T-38.
Just (Marcel), matelot canonnier, mle 1481-C-35.
Kachemi (Rabat), matelot d'équipage, mle 12562-B. H. A.
Kail (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1765-27-4.
kalifa (Abraham), matelot radiotélégraphiste, mle 260-Biz-40.
kalh (Antoine), quartier-maître canonnier, mle 4557-26-5.
Kapp (Antoine), matelot sans spécialité, mle 1753-T-31.
karch (Louis), matelot électricien, mle 1650-27-5.
Karpeles (Charles), quartier-maître fusilier, mle 61001-4.
Kauffmann (Louis), second maître pilote d'aviation, mle 667-T-31.
Kauffmann (René), matelot électricien, mle 2212-T-33.
Kempeners (Charles), matelot timonier, mle 1123-T-32.
Keramborgne (Pierre), quartier-maître mécanicien, mle 3928-B-31.
Kerambrun (Jean), matelot d'équipage, mle 946-B-46.
Kéraudren (Marcel), second maître radiotélégraphiste, mle 1217-27-4.
Kerbiguet (Michel), quartier-maître torpilleur, mle 80-B-36.
Kerbiguet (Yves), matelot canonnier, mle 419-B-39.
Kerboul (Albert), quartier-maître canonnier, mle 1310-B-36.
Kerbrat (Guillaume), quartier-maître mécanicien, mle 5436-B-36.
Kerbrat (Henri), matelot mécanicien, mle 2513-B-38.
Kerdavid (Yves), matelot sans spécialité, mle 1453-26-3
Kerdranvat (Daniel), quartier-maître canonnier, mle 2475-B-39.
Kerdrach (Pierre), matelot charpentier, mle 2138-B-38.
Kerdreux (François), matelot gabier, mle 3209-B-36.
Kérébel (Pierre), quartier-maître boulanger, mle 2138-B-35.
Kergall (Louis), quartier-maître secrétaire militaire, mle 1507-B-32.
Kergosien (Alfred), quartier-maître électricien, mle 207-L-36.
Kergreis (Louis), matelot mécanicien, mle 1148-T-41.
Kerhuel (François), matelot gabier, mle 735-B-38.
Kérisit (Mathieu), matelot sans spécialité, mle 1047-B-40.
Kérivel (Jean), quartier-maître fusilier, mle 11041-FN-40.
Kérivin (Gabriel), quartier-maître canonnier, mle 201-B-35.
Kérivin (Paul), quartier-maître mécanicien, mle 1860-B-34.
Kerjean (Jean), quartier-maître canonnier, mle 702-B-39.
Kerjouan (Arthur), maître arrimeur d'aéronautique, mle 7562-C-38.
Kerleau (Eugène), quartier-maître timonier, mle 760-B-36.
Kerléguer (Jean), quartier-maître canonnier, mle 3750-B-30.
Kerloch (Georges), second maître torpilleur, mle 3075-B-30.
Kerloch (Pierre), quartier-maître cordonnier, mle 3391-B-30.
Kerloch (Raymond), quartier-maître mécanicien, mle 4027-B-37.
Kermabon (Louis), matelot chauffeur, mle 629-L-39.
Kermagoret (Albert), quartier-maître mécanicien, mle 4053-B-35
Kermarec (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 3464-B-34.
Kermarec (Yves), quartier-maître chauffeur, mle 1500-B-36.
Kermorvan (André), matelot infirmier, mle 491-L-37.
Kernaonet (Emile), quartier-maître canonnier, mle 1756-C-36.
Kerneis (François), quartier-maître armurier, mle 1651-B-36.
Kérouédan (Guillaume), quartier-maître charpentier, mle 1137-B-38
Kerrault (Ange), quartier-maître infirmier, mle 283-L-32.
Kerrec (René), second maître mécanicien, mle 1475-B-32.
Kerros (Jérôme), second maître de manœuvre, mle 3336-B-31.
Kerscaven (Jean), matelot sans spécialité, mle 5393-T-42.
Kert (Roger), matelot chauffeur, mle 3511-T-39.
Kervarec (Jean), quartier-maître canonnier, mle 246-B-34.
Kervarec (Jean), quartier-maître mécanicien, mle 1496-B-30.
Kervarec (Mathieu), quartier-maître électricien, mle 1896-B-35.
Kervédou (Joseph), quartier-maître mécanicien, mle 299-FN-42.

Kerveillant (Jean), quartier-maître timonier, mle 114-295-2.
Kervella (Ernest), second maître mécanicien, mle 2346-R-31.
Kervella (Jean), quartier-maître de D. P., mle 392-27-2.
Kervella (Jean), quartier-maître canonnier, mle 11-447-2.
Kervran (Maurice), matelot chauffeur, mle 448-B-38.
Klant dit Kerfante (Gilbert), matelot électricien, mle 1723-T-38.
Kieffer (Paul), matelot sans spécialité, mle 3547-T-30.
Klehl (Louis), quartier-maître canonnier, mle 1847-FN-41.
Kitzinger (Guillaume), quartier-maître fusilier, mle 374-C-30.
Klein (Victor), quartier-maître canonnier, mle 4157-T-27.
Kleinklaus (Léon), matelot mécanicien, mle 4217-T-35.
Klencq (Othon), quartier-maître mécanicien, mle 1230-T-35.
Klipfel (Eugène), matelot, mle 950-T-38.
Kornacker (Pierre), quartier-maître canonnier, mle 4772-T-28.
Kostrewsky (Jean), matelot sans spécialité.
Krieger (René), matelot mécanicien, mle 5623-T-38.
Kulling (Charles), quartier-maître mécanicien, mle 4278-T-35,

ont été cités.

Remises de débets.

Par arrêté du 28 mai 1951, il est fait remise gracieuse au gendarme Delcourt (Emile), résidant 3, rue de la Neuville, à Rethel (Ardennes), de la somme de 118.874 F indûment perçue au titre des prestations familiales de juin 1947 à mai 1949.

Par arrêté du 1er juin 1951, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine Chagnaud (Maurice), de la 4e compagnie régionale du train, de la somme de 1.735 F représentant une avance de solde perçue le 16 juin 1940.

Par arrêté du 1er juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 10.500 F, il est fait remise gracieuse à M. le chef de bataillon Nicollet (Pierre), du 41e bataillon d'infanterie, de la somme de 21.516 F indûment perçue au titre des prestations familiales pour la période du 1er novembre 1949 au 28 février 1950.

Par arrêté du 4 juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 7.000 F, il est fait remise gracieuse au maréchal des logis Copin (Jean), du 32e régiment d'artillerie, de la somme de 14.546 F restant due sur celle de 24.242 F et 16 deutschmarks 80 indûment perçue au titre des allocations de solde pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 juin 1949.

Par arrêté du 4 juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 12.900 F, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine Cottet (Raymond), du 22e escadron du train à Casablanca (Maroc), de la somme de 25.987 F restant due sur celle de 44.068 F indûment perçue au titre des prestations familiales.

Par arrêté du 5 juin 1951, sous réserve d'un versement préalable de 9.376 F, il est fait remise gracieuse à M. le lieutenant Coadou (Yves), de l'école des troupes aéroportées du camp d'Idron à Pau (Basses-Pyrénées), de la somme de 18.754 F indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 1er juin 1945 au 24 mars 1947.

Par arrêté du 5 juin 1951, il est fait remise gracieuse à l'ex-chargé de mission de 3e classe Leroy (Henri), habitant 12, rue Mireille, à Brive (Corrèze), de la somme de 139.846 F restant due sur celle de 142.880 F représentant un trop-perçu au titre de la solde.

Rémunération de l'agent comptable de l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget,

Vu l'article 51 de la loi de finances du 26 décembre 1908 investissant l'école polytechnique de la personnalité civile;
Vu le décret du 23 janvier 1910 fixant la composition et les attributions du conseil de l'école polytechnique, et notamment son article 9 modifié par le décret du 10 septembre 1921;
Vu l'article 7, alinéa 1er, de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit décret n° 499, du 2 mars 1943, relatif à la personnalité civile de l'école polytechnique, et notamment son article 6;
Vu l'arrêté du 20 juin 1949 relatif à la rémunération de l'agent comptable de l'école polytechnique (personnel civil),

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant de l'indemnité pour rémunération de services alloués à l'agent comptable de l'école polytechnique (personnel civile) est porté:
A 35.000 F par an du 1er janvier au 30 juin 1950;
A 38.000 F par an du 1er juillet au 24 décembre 1950;
A 42.000 F par an, à compter du 25 décembre 1950.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juin 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;
Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;
Vu l'I. M. n° 437 CAB/CIV/CC du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la Résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres.
Vu l'I. M. n° 449 CAB/CIV/CC du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;
Vu la C. M. n° 235 CAB-FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités du règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;
Vu la loi n° 49-416 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance;
Vu l'I. M. n° 1230 CAB/FA/FFCI du 28 mai 1948 et son modificatif n° 93518 PM/6 du 16 juin 1949 relatifs aux dossiers de demande de pension des membres des ex-Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause;
Vu l'arrêté du 13 mars 1951, portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 23 février 1941.)
Duflot (Jean), né le 24 mars 1903.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 28 juillet 1942.)
Lucas (Marcel), né le 8 juin 1899.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1943.)
Barithel (Eugène), né le 5 mars 1901.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Alcalay (Jacques), né le 20 juin 1921.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 10 avril 1944.)
Monneret (Robert), né le 16 juin 1895.

(Pour prendre rang du 18 avril 1944.)
Escaich (Louis), né le 4 juin 1893.

(Pour prendre rang du 16 mai 1944.)
Carpentras (Louis), né le 25 août 1912.

(Pour prendre rang du 21 mai 1944.)
Raoul (Louis), né le 16 février 1911.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Bigot (Marc), né le 30 avril 1920.
Despalier (Jules), né le 6 avril 1908.
Laurent (Louis), né le 21 avril 1922.
Vallet (Jean-Baptiste), né le 28 septembre 1905.
Wentzel (Jacques), né le 7 septembre 1890.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)
Laclef (Alphonse), né le 11 août 1898.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 26 mars 1941.)
Melero-Glaria (Manuel), né le 5 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 4 juin 1944.)

Kardacz (Waclaw), né le 5 février 1901.

(Pour prendre rang du 5 juin 1944.)

Langlet (Eugène), né le 23 mars 1871.

(Pour prendre rang du 7 janvier 1942.)

Cuoq (Louis), né le 30 août 1920.

(Pour prendre rang du 13 août 1942.)

Lagadec (René), né le 11 février 1907.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1942.)

Darrieutort (Georges), né le 3 février 1923.

(Pour prendre rang du 27 septembre 1942.)

Vanoni (Corneiio), né le 11 décembre 1920.

(Pour prendre rang du 26 février 1943.)

Radermecker (Pierre), né le 1er juin 1912.

(Pour prendre rang du 2 mars 1943.)

Thévenin (Maurice), né le 21 février 1913.

(Pour prendre rang du 10 mars 1943.)

Hardy (Roger), né le 8 juillet 1894

(Pour prendre rang du 20 mars 1943.)

Lesca (Paul), né le 31 mars 1915.

(Pour prendre rang du 24 juin 1943.)

Heckly (Alphonse), né le 27 juillet 1916.

(Pour prendre rang du 26 septembre 1943.)

Audour (Raymond), né le 27 février 1908.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1943.)

Boulanger (Paul), né le 29 mars 1924.

Boulanger (Xavier), né le 16 septembre 1884.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Diederichs (Alfred), né le 24 décembre 1914.

(Pour prendre rang du 8 janvier 1944.)

Haller (Marthe), née le 20 avril 1924.

(Pour prendre rang du 21 janvier 1944.)

Brassler (Emile), né le 7 juin 1904.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1944.)

Glenat (Albert), né le 2 février 1893.

(Pour prendre rang du 22 février 1944.)

Letter (Victor), né le 9 octobre 1899.

(Pour prendre rang du 10 mars 1944.)

Berkholc (Chaim), né le 30 décembre 1896.

(Pour prendre rang du 17 avril 1944.)

Viron (Marcel), né le 15 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Humbert (Henri), né le 15 juin 1925.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 25 mars 1941.)

Tison (Attilio), né le 21 août 1904.

(Pour prendre rang du 25 février 1942.)

Andres (Joseph), né le 30 décembre 1895.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1942.)

Szyfer (Szymcha), né le 23 mars 1886.

(Pour prendre rang du 19 novembre 1942.)

Cadier (Hippolyte), né le 23 décembre 1888.

(Pour prendre rang du 22 février 1943.)

Lepaire (Jacques), né le 22 juillet 1912.

(Pour prendre rang du 29 juin 1943.)

Des Prez de La Morlais (Guy), né le 15 mars 1921.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1943.)

Pommeau (Lucien), né le 21 février 1922.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1943.)

Rochat (Raoul), né le 27 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1944.)

Le Mouel (René), né le 25 avril 1921.

Montant (Marcel), né le 28 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 26 mars 1944.)

Jacquemai (Maurice), né le 10 septembre 1924.

Jacquemai (Joseph), né le 21 juillet 1911.

(Pour prendre rang du 25 avril 1944.)

Cerretini (Filippo), né le 26 mai 1892.

Costalunga (Jean), né le 9 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beroujon (Jean), né le 15 décembre 1923.

Valentin (Léon), né le 6 octobre 1888.

Art. 2. — Sont homologués les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, disparus:

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bohuon (Eugène), né le 13 juin 1918

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 13 mars 1943.)

Buet (René), né le 17 août 1921.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 6 mars 1944.)

Karmazin (Alexandre), né le 9 août 1923.

Art. 3. — Est homologué avec la « Qualité R. I. F. »:

(Pour prendre rang du 16 juillet 1944.)

Fillol (Pierre), né le 6 décembre 1889.

Art. 4. — Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après justiciables de la législation des pensions, en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 avril 1942.)

Bullio (Marc), né le 2 juillet 1921.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 6 mai 1943.)

Loison (André), né le 26 mai 1918.

(Pour prendre rang du 26 avril 1944.)

Gauthier (Pierre), né le 25 janvier 1921.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1941.)

Appleton (Marcelle), née le 16 septembre 1895.

(Pour prendre rang du 8 août 1941.)

Pouilot (Paul), né le 23 avril 1920.

(Pour prendre rang du 3 avril 1944.)

Lhuillier (Charles), né le 3 octobre 1907.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 30 mai 1944.)

Brugière (Irène), née le 8 avril 1904.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1942.)

Brugeaud, épouse Lagneau (Anna), née le 9 décembre 1908.

(Pour prendre rang du 12 mars 1943.)

Ballini (Germaine), née le 14 novembre 1893.

(Pour prendre rang du 21 juin 1943.)

Raynal (René), né le 23 août 1912.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1943.)

Jimenez (Gabriel), né le 30 mai 1916.

(Pour prendre rang du 24 octobre 1943.)

Tzareghian (Nevrouz), né le 16 mars 1909.

(Pour prendre rang du 18 novembre 1943.)

Laforgue (Denise), née le 23 juin 1896.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1943.)

Magaud (Simone), née le 29 mai 1920.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1944.)

Lemaire (Léon), né le 21 septembre 1912.

(Pour prendre rang du 14 mars 1944.)

Javelas (Jeanne), née le 8 octobre 1891.

(Pour prendre rang du 21 mai 1944.)

Gablin (Louis), né le 29 juin 1894.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Baracand (Albert), né le 13 mars 1911.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Daviez (Marie), née le 21 janvier 1922.

Lendower (Rose), née le 18 décembre 1907.

Najda (François), né le 9 mars 1918.

Tenier (André), né le 4 mai 1914.

Art. 5. — L'homologation prononcée au titre de l'article 2 acquiert le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mai 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:

Le directeur de cabinet,

ANDRÉ CHAGNEAU.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juin 1951, page 6143, 1re colonne :

RÉSEAU « ACTION R. M. »

Au lieu de :

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Le Maur (Clément), né le 24 août 1893.

lire :

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Le Maur (Clément), né le 24 août 1893.

Administration centrale du secrétariat d'Etat (guerre).

Par arrêté en date du 24 mai 1951 et pour compter de la même date, M. le colonel de l'arme blindée et de la cavalerie Dudognon (Martial-Georges) est nommé sous-directeur, 1er échelon, à l'administration centrale de la guerre, en remplacement de M. le colonel d'infanterie breveté d'état-major Le Hingrat (Pierre-Louis), appelé à d'autres fonctions.

Administration centrale du secrétariat d'Etat (air).

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Turpin (Yvonne), secrétaire d'administration stagiaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est nommée secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon (secrétaire rédacteur), et titularisée dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juin 1951 : page 6541, 2e colonne, à l'arrêté concernant M. Maschino (Maurice), ajouter *in fine* : « Le présent arrêté aura effet à compter du 5 août 1951 ».

(Le reste sans changement.)

Personnels civils extérieurs de la guerre.

GENDARMERIE

Par arrêté du 29 mai 1951 :

Les employés dont les noms suivent sont intégrés dans le corps des commis administratifs, à compter du 1er janvier 1951.

Auxiliaires de bureau.

1 Mmes Pavy (Paule), Tunisie.
2 Veuve Blondeau (Lucie), 8e région militaire
3 Mlle Bonnet (Marguerite), 9e région militaire.

Le classement des intéressées dans les échelles de traitement du corps des commis administratifs sera déterminé dans les conditions fixées par la circulaire n° 064/PC-4 du 9 juin 1950.

La titularisation dans le corps des commis administratifs des personnels visés ci-dessus est subordonnée à l'acceptation d'une mutation éventuelle dans le cas d'absence ou d'insuffisance du nombre d'emplois de commis administratifs dans les organes stationnés dans la place et dont les personnels sont administrés par le service de la gendarmerie et de la justice militaire.

Elle est, en outre, subordonnée aux résultats des examens médicaux visés à l'article 10 du décret n° 47-1156 du 5 août 1947.

TRANSMISSIONS

Par arrêté en date du 2 juin 1951 :

1° Il est mis fin à la suspension de fonctions prononcée à compter du 25 mai 1950 à l'encontre de M. Boterf (Albert), contrôleur de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat, du groupe régional d'exploitation des transmissions de la 1re région militaire.

2° M. Boterf est révoqué de ses fonctions sans suspension des droits à pension.

Les dispositions de l'arrêté susvisé prendront effet à compter du lendemain du jour de sa notification à l'intéressé.

INTENDANCE

Par arrêté en date du 6 juin 1951, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre complémentaire de bureau et nommés aux dates et classés ci-après :

1° A compter du 1er juillet 1947.

3e région.

Mlle Berny (Yvonne), agent de bureau de 5e classe.

2° A compter du 1er juillet 1948.

1re région.

Mme Keuten (Berthe), agent de bureau de 6e classe.

3° A compter du 1er juillet 1950.

Agents de bureau de 1re classe.

1re région.

Mme Lepetit (Louise).

3e région

M. le Viavant (Louis).

10e région.

M. Millet (Gabriel).

Agents de bureau de 2e classe.

1re région.

M. Gitzinger (Joseph), Mme Fenaille (Roberte), M. Ruesch (Auguste).

2e région.

MM. Crepelle (Fernand), Meernout (Adolphe).

3e région.

M. Gernigon (Marcel).

4e région.

M. Lamothe (Jean).

5e région.

M. Maury (Denis).

6e région.

M. Cozic (François).

8e région.

MM. Collet (Claude), Burdiat (Xavier), Rodet (Emile), Varinard (Pierre).

9e région.

MM. Fourcroy (René), Tramoni (Jean), Ribetto (Noël), Gouiran (Auguste),

10e région.

M. Rivière (Maurice), Mme Maigre (Camille), MM. Fourment (René), Galipienzo (Rodolphe), Biton (Elie), Bensakesli (Mahmoud), Ceccaldi (Toussaint), Meliani (Kada), Martinez (Roland), Paris (Baptiste) Izarouren (Mohamed), Halbez (Fernand), Asseraf (René).

Tunisie.

M. Zammit (Louis).

Maroc.

Mme Fremont (Floriane), MM. Delorme (Louis), Viaud (René).

Agents de bureau de 3e classe.

1re région.

Mlle Machin (Luciane), MM. Hirtz (Marcel), Michel (Paul), Mme Mauduit (Germaine), Mlle Thireau (Anne), MM. Tierce (Marcel), Perrein (Maurice), Mme Bodjgien (Rosette), Mlle Bouchet (Louise), MM. Martinet (Emile), Beaussire (Marcel), Maulet (Edouard), Mme Petit (Alice), MM. Pagnier (Louis), Robert (Julien), Mme Le Guelte (Alice), M. Berthon (Maurice), Mme Vivien (Louise), MM. Tardif (Roger), Chuard (Roger), Martin (René), Pretrot (Maurice), Mme Rollin (Gilberte), Mme Poisson (Renée), Mme Merliot (Juliette), Mme Sivignon (Georgette), Mme Daune (Emilienne), Mme Griffoulière (Marie-Thérèse), M. Nathan (Maurice), Mme veuve Coche (Renée), Mme Denoroy (Blanche), Mlle Mercier (Clémence).

2e région.

Mme Delestre (Raymonde), MM. Becker (Henri), Dauchez (René).

3e région.

MM. Chaumet (Léo), Herve (Albert).

4e région.

Mlle Martin (Odile), MM. Brault (René), Bonnafy (Germain), Mme Billac (Marguerite), Mmes Rameau (Raymonde), Iley (Eva), MM. Hyvernaud (Simon), Findeisen (Jean), Davezies (Jean-Pierre).

(*Supplément.* — **Fin.**)

5e région.

M. Gachon (André), Mlles Causse (Hélène), Ousset (Marthe), M. Chipoulet (Gaston), Mmes Mercier (Marguerite), Espagnet (Irma), M. Blind (Charles), Mlles Bardou (Lucie), Aumain (Louise), Mmes Sudre (Léonie), Maillols (Charlotte), Claria (Madeleine), MM. Claudes (Lucien), Berseille (Paul).

6e région.

MM. Blanchard (Louis), Dreyfus (Maurice), Mlle Grandgeorge (Georgette), M. Michaud (Georges), Mlle Singer (Jeanne), MM. Villaume (Paul), Himmelspach (Charles), Caquelin (Jean), Mlle Hellenberger (Marie-Louise), M. Liste (Maxime), Mme Lucas (Paule).

7e région.

MM. Chambouleron (Marcel), Tournois (Georges), Défaut (André), Mmes Marcel (Paule), Lancon (Suzanne), Monot (Suzanne), M. Pesch (Joseph), Mlle Bardon (Irma), Mme Rufenacht (Lucienne), Mlle Thibeault (Anne-Marie), M. Morin (Gustave).

8e région.

M. Marie (Louis-Edouard), Mlle Blascheck (Denise), M. Ceres (Louis), Mme Cherion (Marie), M. Jayet (Pierre), Mlle Verguet (Renée), Mlle Peyret (Hélène), Mme Duret (Fernande), MM. Thévenet (Joanny), Lescure (Edouard), Machoud (Georges), Mlles Morel (Raymonde), Barjot (Gabrielle), Chaput (Noëlle), Mme veuve Massebœuf (Germaine), Mlle Fauchery (Odette), Mme Rugliano (Georgette), Mlle Brunet (Marguerite), Mme Rigot (Marie), Mlle Laville (Marie-Louise), Mmes Mugnier (Marguerite), Martin (Marie-Françoise), Mlle Faure (Lucie), M. Lemoine (Emile).

9e région.

Mme Laval (Marie), Mlle Boutet (Marie-Madeleine), Mmes Moureau (Germaine), Ermini (Francine), Mlle Pieraggi (Marie), M. Bonnefoy (Emile), Mme Baptiste (Aline), M. Million (Emile), Mlles Boulic (Jeanne), Jourdan (Renée), MM. Raffaelli (Félix), Moralia (Yves), Mlle Turban (Arlette), Mmes Guien (Rose), Grossi (Pauline), M. Genesta (André), Mlle Jausseran (Marie-Louise), Mme Connan (Marceline), Mlle Rieu (Lucienne), MM. Mariani (Marion), Zuccarelli (Pierre), Etienne (Ludovic), Mme Reignier (Auguste), MM. Dousset (Pierre), Drujon (Jean-Claude), Mlle Bartoli (Charlotte).

10e région.

Mmes veuve Jourdain (Marie-Louise), Le Gall (Marie), MM. Oliviero (Auguste), Guessoumi Mohamed, Lahache (Charles), Giner (Jean), Saouli Abdelkader, Mme Gallan (Marcelle), MM. Theron (François), Ayache (René), Arbiol (Antoine), Artebas (Said), Mme Sebbah (Rose), MM. Vallet (Gilbert), Attard (André), Jouve (Henri), Couture (Albert), Borras (Martin), Bracale (Henri), Rampont (Marcel), Artero (Henri), Clares (Paul), Lorente (Marcel), Hadj Hacine dit Bachterzi (Henri), Ounas Mohamed, Urios (Robert), Mlle Kirsch (Eliane), MM. Constanza (Roger), Lévi (Adolphe), Mmes veuve Camus (Jeanne), Rebaud (Andrée), MM. Duplessis (Lucien), Cayre (Raymond), Mlle Giacomoni (Madeleine), MM. Amrouche (Ali), Amroun Abdelkader, Souffi (Ammar), Hamadouche (Marcel), Cognon (Lucien), Botella (Joseph), Schmidt (Charles), Finidori (Quilleus), Selles (Raphaël), Allea (Vincent), Tordjeman (Aïzer), Manzanares (Roger), Mme Amand (Lydie), Mlle Dupuy (Marie-Jeanne), Mmes Bosetti (Alice), Giocomini (Angèle), M. Yaker Mohamed.

Tunisie.

MM. Soubies (Georges), Pascouau (Robert), Gandolphe (Joseph), Mme Juteau (Germaine), Mlle Bonici (Suzanne), Mme Salducci (Elisabeth), MM. Salah ben Amar, Touili (Touhami), Mmes Santi (Béatrice), Mostacci (Lucienne), M. Lahbib ben Aissaoui Dridi.

Maroc.

MM. Nedselsky (Anatole), Loricourt (Edouard), Messai (Mustapha), Mone (René), Rulmi (Salomon), Clemencon (Raoul), Gromovoi (Louka), Ben Aïssa Mohamed, Slous (David), Remaoun Abdelmajed, Lebrun (Maurice), Mellal Belkacem, Danan (Samuel), Senaux (Aimé), Medjebeur (Taïeb), Mmes Comes (Amparo), Chauvenet (Béatrice), Mlle Macknicht (Madeleine), MM. Ortiz (Julien), Di Sario (Albert), Mmes Sahut (Carmen), Finickel (Marie-Jeanne), Naudin (Anne), veuve Dumas (Marie), Boulais (Jeanne), Schmitt (Germaine), Mlle Labory (Joséphine), M. Alban (Albert).

Base 901.

M. Bertrand (Gaston).

Agents de bureau de 4e classe.

1re région.

M. Langlois (Raymond), Mmes Clergeau (Fernande), Piaroux (Anne-Marie), Alban (Hélène), MM. Brejuin (Roger), Bignault (Lucien), Erdinger (Gilbert), Mmes Thibodaux (Georgette), Lecoq (Marie-Louise), Mlles Dubois (Irène), Gauteron (Lucie), Chaillou (Paulette), Mme Leroy (Adèle), MM. Piau (Georges), Raveau (Roger), Gibon (Marcel), Turpin (Olivier), Mmes Leparc (Germaine), Lanore (Marie-Catherine), Guelorget (Marcelle), Blauwart (Marcelle), M. Segouin (Henri), Mmes Tonnere (Odile), Grand-Brochier (Irma), M. Lerique (Paul), Mme Lhospied (Louise), M. Vallois (Henri), Mmes Nicolle (Cécile), Caulet (Georgette), Fave (Alice), Bana (Emilie), veuve Adam (Mercédès), M. Lelong (Roger), Mlle Barrau (Odette), Mmes Coquiere (Jeanne), Ducloux (Yvonne), veuve Breuzin (Odette), MM. Schildt (Robert), Duroux (René), Mlle Le Normand (Odette), Mme Badel (Charlotte), M. Miant (Roger), Mme Gyenes (Fanny), Mlles Senaux (Thérèse), Cudrez (Jeanine), MMmes Navel (Marie-Louise), Maury (Léone), Signani (Simone), M. Demange (Robert), Mmes Vasseur (Micheline), Mansat (Gilberte), Frobert (Sylviane), Lanere (Marcelle), Carnet (Lucienne), Herault (Denise), Mlle Lebeau (Odette), Mmes Pouget (Henriette), Portal (Gilberte), Mlle Zekri (Valentine), M. Gallet (Charles), Mmes de Cathelineau (Marie), Grepilloux (Arlette), M. Lebrun (Auguste).

2e région.

MM. Vanderberghe (Victor), Denneulin (Edmond), Giesz (Eugène), Boulay (Maurice), Mmes Hennon (Jeannette), Albrun (Claire), Mlle Monnot (Jeanne), Mme Vanroyen (Emilienne), M. Smalbeen (Jules), Mmes Leroy (Simone), Froment (Raymonde), M. Martinache (Georges).

3e région.

MM. Lafond (Roger), Beout (Jean), Rioche (Marcel), Gauche (Louis), Carre (André), Hubert (Célestin), Faisant (Guy), Boixiere (Joseph), Bily (Joseph), Sparfel (Jean), Coric (André), Le Gall (Jean), Roussel (André), Coquelin (René), Hamon (Philippe), Chapalain (Léon), Eslan (François), Richard (Etienne), Le Gurun (François), Cann (Goulven), Brechard (Pierre), Mlle Levenez (Marguerite), MM. Pisseau (Clément), Lucas (Jean), Vappreau (Lucien).

4e région.

MM. Spiquel (Yves), Guignard (Jacques), Mmes Echard (Jeanne), Capelle (Renée), Lansalot (Claire), Guyonnaud (Yvonne), veuve Gelot (Henriette), MM. Chauvin (Jean), Franch (Roger), Mme veuve Faure (Marie-Louise), Mlle Perrin (Léonie), MM. Kamlay (Louis), Aragon (Pierre), Gautier (René), Coste (Etienne), Mlle Billoux (Yvette), Mmes Dublanc (Suzanne), Larrosa (Jeanne), M. Peyrot (René), Mmes Sarramiac (Paulette), veuve Jalabert (Jeanne), Delage (Jeanne), MM. Dormoy (René), Delhoume (Maurice), Bouillon (Léon), Ducloux (Marie-Louis), Davesies (Michel).

5e région.

Mme Carriere (Marie), MM. Carrie (Ernest), Berthier (Gabriel), Mmes veuve Darlas (Marguerite), Palacin (Claudette), Valinotti (Emma), Massol (Georgette), Mariy (Pierrette), Chevalier (Marie-Louise), Hasse (Yvonne), Sola (Madeleine), Mlles Auter (Madeleine), Delage (Jeanne), M. Dubuard (Emile), Mmes veuve Elquerra (Louise), veuve Bolle (Suzanne), veuve Lamoureux (Yvette), Borredon (Marie), MM. Agaisse (René), Caubous (François).

6e région.

MM. Brier (Jean), Kleitz (Egon), Humbert (Pierre), Mlle Bodar (Jeanne), M. Bresson (René), Mmes Desbordes (Suzanne), Etienne (Jeanine), MM. Ritzenthaler (Henri), Ancel (Léon), Moessinger (Robert), Fey (Robert), Wendling (Frédéric), Pahl (Charles), Houillon (Léon), Mmes Bouly (Andrée), Leclerc (Solange), MM. Mathis (Charles), Goujon (Jules), Leger (Jean), Bastid (Kleber), Kayser (Joseph), Cimetiere (André), Jeanmaire (Georges), Mme Gervaisot (Simone), Mlle Boiffard (Violette).

7e région.

MM. Leclerc (Louis), Bagard (Fernand), Mme Fages (Marcelle), Mlle Pelletier (Jeanne), Mmes Cassagnere (Yvonne), Gabarroche (Marie), Gauche (Gilberte), veuve Feurtet (Eugénie), Mlles Dubois (Renée), Cochard (Andrée), M. Bertrand (Nicolas).

8e région.

Mlle Bernard (Renée), Mmes veuve Lievre (Blanche), Voidies (Marcelle), Billard (Paule), Mlle Liard (Jeanne), MM. Dargaud (Claude), Jeannin (Gaston), Treillard (Jean-Joseph), Mmes veuve Andrieux (Marcelle), Borne (Odette), veuve Harduin (Suzanne), Lacroix (Catherine), veuve More (Eugénie), Jubelin (Andrée), Mlles Brun (Odette), Rousset-Bert (Juliette), Lacombe (Irène), Bouche (Marie-Gabrielle), Redon (Bernadette), Chambrion (Germaine), Bellat (Yvonne), Ginet (Marguerite), Fourio (Marie-Gilberte), Deschamps (Suzanne), Sylvant (Marie-Thérèse), Robequin (Suzanne), Derigon (Marie-Antoinette), MM. Armanet (Raymond), Lachize (Marius), Honta (Pierre), Boutonnet (Albert), Mmes Durand (Raymonde), Mandeville (Paulette), Troccaz (Amélie), Mlles Bonnet (Denise), Desbiolles (Jeanne), Villars (Marie-Louise), M. Chosson (Roger), Mlles Mathiou (Lucienne), Crouzat (Louise), Nove (Jeanne), Mmes veuve Giraud (Jeanne), Bigourdan (Madeleine), veuve Margot (Marie-Louise), veuve Rougeron (Andrée), veuve Petit (Hélène), Simonot (Sidonie), veuve Husson (Marie-Madeleine), veuve Martinand (Henriette), Mlles Mielle (Fernande), Vourdon (Madeleine), MM. Churlet (Claudius), Riou (Joanny), Moine (Marcel).

9e région.

Mlles Combel (Simone), Azenor (Marie-Madeleine), Foulley (Fernande), M. Borjela (Raoul), Mmes Charriere (Aline), Boulanger (Irma), Munte (Madeleine), Mlles Murzi (Blanche), Seree (Juliet), Delyfer (Rose), MM. Castelin (Georges), Roche (René), Mmes Pomarez (Pauline), Agostini (Marie), Causan (Juliette), veuve Olive (Georgette), Pique (Jeanne), Puig (Anna), M. Paba (Léon), Mlles Lachambre (Léone), Rolland (Georgette), Mmes Arnaud (Marinette), Landi (Georgette), veuve Facchinetti (Esther), Mlle Peysson (Geneviève), M. Marossero (Jean), Mlle Brisset (Louise), Mmes Borne (Yvonne), Gueiroard (Marguerite), Marin (Lucie), veuve Bonnet (Jeanne), M. Acquaviva (Ernest), Mlle Pianelli (Solange), Mme Vedel (Emilie), MM. Nivière (Jules), Campigli (Michel), Klein (André), Mlle Schenck (Antoine), MM. Pieri (Antoine), Armengaud (Gaston), Lambin (André), Tomasini (Paul), Colombani (Richard).

10e région.

MM. Godoy (François), Valdioieso (Edouard), Riahi (Miloud), Medina (François), Drouhin (Robert), Farrugia (Paul), Belkired Mohamed, Benrahab Smaine, Ajello (Gabriel), Smir (Bauzianne), Guedj (James), Ferrara (Albert), Mmes Perez (Anne), Fernandez (Antoinette), Mlles Dous (Marie), David (Marie-Thérèse), Facorro (Yvonne), Rodriguez (Eugénie), Azzopardi (Simone), Ferrandis (Juliette), Serrière (Renée), Gabrielli (Renée), Bonjean (Geneviève), Ray (Germaine), MM. de Vardo (Augustin), Abdelmoumene Abdalah, Mmes Berthet (Marie), Sanchez (Yvonne), Ducros (Alice), Genty (Lydia), veuve Chauvelot (Marie-Louise), veuve Granier (Delsa), Surgini (Alice), Mason (Yvonne), Guyot (Arlette), MM. Maurice (Alphonse), Grosso (Grégoire), Mlles Arlandez (Irène), Esquinazi (Lina), Maure! (Marcelle), Zanzi (Jeanne), Oliver (Louise), MM. Benbouza Ahmed, Pont (Michel), Duclos (René), Vaillant (Paul), Nazef Ouali, Souillot (Guy), Lellouche (Joseph), Mmes Reynes (Suzanne), Benvenuto (Valéria), Delgutte (Anne-Marie), Chalvet (Berthe), Houart (Yvette), Salor (Françoise), Douis (Odette), Campello (Gilberte), Mattei (Denise), Martinez (Marguerite), Vicente (Renée), Judith (Lisette), Roman (Renée), Pomares (Carmen), Mlles Sultan (Simone), Sempere (Simone), Carpentier (Huguette), M. Vera (Antoine), Mmes Anglade (Georgette), Costa (Françoise), Deblalon (Marie-Rose), Mlle Sazilet (Gilberte), MM. Belkeir Mohamed, Monserrat (Joseph), Mmes Grandmont (Paule), Ehrenfeld (Louise), Lellouche (Henriette), Constantin (Raymonde), Weber (Juliette), Weck (Emma), Guerchoux (France), Luzet (Lucienne), Mlles Angellini (Françoise), Moulin (Paulette), MM. Duc (Gaston), Ehret (Marceau), Mmes Rolin (Anne-Marie), Durand (Carmen), Brotons (Anne-Sylvie), Poncet (Aimée), Tordjeman (Denise), Carli (Solange), Vicat (Renée), Demailly (Régina), Mlles Sales (Gilette), Bouffartigue (Huguette), Loffredo (Yvonne), Aesbacher (Odette), Renucci (Toussainte), Noël (Yvette), Orasco (Marie-Jeanne), Garcia (Yvonne), Millier (Yvonne), Luciani (Angèle), Colonna (Rose), Tacchella (Marcelle), Ettori (Marie-Rose), Pinel (Edmée), Mmes Walter ((Lucienne), Zaar (Hélène), veuve Sol (Denise), Valette (Rolande), Morelli (Georgette), Lebreton (Paulette), MM. Aloy (Robert), Coudray (Emile), Mmes Sanchez (Sylviane), Crepet (Laure), veuve Personneaux (Marthe), Pascal (Jeanne), veuve Petrolle (Yvonne), Mlles Ors (Janine), Mouraret (Yvette), Tardieu (Marie), Ayden (Ghislaine), Castello (Marie-Jeanne), Darmanin (Anna), Fagnoni (Antoinette), Mmes Leal (Ascension), Rostagnat (Marcelle), Pia (Rose), Boimard (Huguette), M. Serradj Mohamed, Mlle Ortiz (Lydia), Mmes Leca (Marcelle), Masclet (Gabrielle), Bordj (Myriam), Delmas (Juliette), MM. Lavaud (Jules), Kohler (Fernand).

Tunisie.

MM. Arcamone (Jean), Fresquet (Henri), Ounis Mohamed, Mmes Cyrino (Huguette), Massa (Caroline), Mlles Lay (Simone), Redo (Huguette), Raton (Marie-Louise), Casabianca (Marie), Cassar (Gilberte), Giovanni (Marie), Debono (Pauline), MM. Samama (Elie), Chemla (Victor), Scamaroni (Antoine), Barouch (Victor), Bellstedt (Hermann), Mlle Collin (Joséphine), Mmes Picon (Gismonde), Bouypou (Marie-Thérèse), Clement (Andrée), Mlles Sicard (Mireille), Saudin (Aline), MM. Livolsi (Etienne), Andrivot (Maurice), Gilberto (Georges), Zammit (Lucien), Mamoudy (Mongi), Bonici (Joseph), Zinelabidine Mohamed, Castro (Jacques), Mlle Mizzi (Micheline), Mmes Maximin (Yvonne), Fily (Georgette), Mlles Debond (Marie), Boniel (Augustine), MM. Dana (Henri), Ghariani (Clément), Mme Reaux (Marie).

Maroc.

Mme Soldali (Annonciade), MM. Amor Bien Hadj, Zouiten Moktar, Assaraf (Joseph), Lebel (Gérard), Mlles Lopez (Edmée), Rey (Isabelle), Mmes Jourdes (Yvonne), Garrel (Odette), Daunis (Marie), Bordat (Bérangère), veuve Beaurain (Reine), Michetti (Marcelle), Chanliau (Suzanne), Moreau (Alice), MM. Bey Omar Hocine, Doblansky (Gustave), Marref Lakdar, Mmes Diudiat (Gabrielle), Bouchier (Marie-Thérèse), Papa (Joséphine), Pellegrini (Lucienne), Hervier (Marie), Ladine (Lucie), Vattre (Simone), Baudin (Gisèle), Bramard (Germaine), Travensier (Simone), Magnin (Camille), Maheo (Emilienne), Cartier (Yvette), M. Levy (Lucien), Mlles Escaudemaison (Odette), Greys (Marcelle), Jarry (Anne-Marie), Mmes Freymann (Paule), Teixido (Lucie), Pierre (Yolande), Rigoulot (Jeanne), MM. Sbai Ali, Loudres Louis), Benazzouz ben Amar, Barbe (Constant), Denayer (Jean), Mmes Pfeiffer (Rose), Bozzi (Laure), Ourenia (Flore), Windenberger (Germaine), Morestin (Paulette), Buisson (Odette), Papini (Simone), Laroche (Léa), veuve Picard (Marie), veuve Chaplain (Marie), Stohl (Claire), MM. Messaïd Abdelkader, Ahmed ben Seghiouer ben Ahmed, Anton (Roger), Mahjoub ben Brahim, Belhdeb (Elie), Mmes Zusath (Béatrice), Plaire (Louise), Ebguy (Zaarie), Weber (Juliette), Chopin (Renée), Mlles Grenier (Marguerite), Perez (Raymonde), MM. Ahmed ben Omar ben Hadj dit Karrakche, Chalamoff (Philippe), Benzaquen (Jacques), Ramming (Kaspen), Mmes Pujol (Angèle), Cumine (Jeanne), Puech (Madeleine), veuve Pruvot (Lola), Mlle Laserie (Rosette), Mme Guyard (Thérèse).

Base 901.

MM. Gross (Emile), Thouvenin (Paul), Behlert (Joseph).

Agents de bureau de 3e classe.

1re région.

M. Le Goff (Armand), Mlle Kieffer (Suzanne), Mmes Thiery (Espérance), Lamis (Marie-Louise), Kesler (Isabelle), Braga (Marguerite), Danfreville (Marguerite), Gordon (Marthe), Jeannin (Augustine), Lalouche (Atatiana), Laurent (Adrienne), Lesueur (Gilberte), Littre (Andrée), Blanchereau (Marthe), Couhe (Yvette), Lechauguette (Lucienne), MM. Vollinger (André), Guillaume (Marcel), Mlle Thuayre (Alice), Mmes Moreau (Paulette), Plouhinec (Marthe), Loubignac (Germaine), Panchot (Andrée), Guyonvarch (Raymonde), Berger (Rolande), Guinot (Germaine), M. Roussely (Maximilien), Mmes veuve Louveau (Suzanne), Weiss (Rose), Martin (Marguerite), Charleuf (Simone), Baquet (Raymonde), Cattoen (Lucienne), Franchi (Angèle), Etienne (Denise), M. Arlat (Fernand), Mmes Colinet (Marie), Ball (Léone), Lucas (Renée), Dautry (Gabrielle), Zeliker (Hélène), MM. Etter (Philippe), Legrand (Pierre), Mlle Real (Elise), Mmes Hermens (Delphine), Pochon (Cécile), Bienvenu (Jacqueline), Fougère (Odette), Belledame (Aline), Jamme (Odette), Baptiste (Jeanne), Le Floch (Berthe), Lartigue (Georgette), Glannesini (Odette), Strub (Hélène), Seidel (Françoise), M. Roulleau (François), Mmes Zech (Micheline), Bertranne (Andrée), Libaros (Germaine), Rupaire (Marie), Mlles Poutignat (Marie), Alix (Jacqueline), Gasnet (Renée), Mmes Bourinet (Camille), Bouchou (Simone), Fournie (Jeanne), Poissard (Marcelle), Barrau (Gisèle), Biguet (Yvonne), Bonnaud (Marie), Mlle Bruchet (Berthe), M. Gallois (Louis), Mlle Chauvin (Madeleine), Mmes Turlot (Marie), Mouchoux (Jeanne), Didierlaurent (Jacqueline), Goumard (Yvonne), Mlles Bouvier (Jeanne), Guerrier (Claire), Schmitt (Madeleine), Tabeling (Louise), Mmes Eon (Suzanne), Hallouin (Célestine), Laroche (Lucienne), Haffenscher (Marie).

2e région.

M. Grimonprez (Emile), Mlles Choquet (Hélène), Delamaladry (Valentine), MM. Raes (Lucien), Picque (Eugène), Chavatte (Lucien), Ruffin (René), Vanlerstraeten (Alexandre), Galvan (Martin), Devolder (Julien), Dubost (René), Mmes Noël (Régine), Ozon (Jacqueline), Fournet (Hélène), Becke (Georgina), Lefebvre (Charlotte), Kersgieter (Claire), Mlles Gadenne (Andrée), Carre (Denise), Gourdin (Simone), M. Lestienne (François), Mmes Delcambre (Lucienne), veuve Froment (Marthe).

3e région.

M. Gloannec (Louis), Mme Renouf (Henriette), Mlles Guidoin (Elise), Perdereau (Irène), Le Gris (Nanine), Kerourio (Odette), Lefeuvre (Louise), MM. Galeron (Yves), Josse (André), Querrec (Yves), Even (Jean), Oligo (Jean), Peron (Michel), Mmes Lemaitre (Anastasie), Orieux (Renée), MM. Rio (Léon), Rolland (Paul), Debonnaire (Félix), Chevalier (Albert), Pochat (Eugène), Nouail (Louis), Demaure (Joseph), Collart (Jules), Mmes Taranne (Paulette), Theon (Jeanne), Leroy (Simone), Mlle Cornu (Marie), MM. Allanic (Maurice), Franc (Georges), Labbé (Alphonse), Le Pigniec (Joseph), Stonebridge (Edwin), Cottebrune (Georges), Mmes Guilbaud (Marie), Carado (Madeleine), Decaen (Odette), Le Duvenat (Marguerite), Gauthier (Monique), Marie (Jacqueline), Mlle Cordier (Raymonde), MM. Merillon (René), Hervé (François), Quoniam (Henri), Mlle Corbel (Maryvonne), Mme Poirier (Gaëtane), M. Le Callet (Pierre).

4e région.

Mmes Viard (Germaine), Dubosc (Odette), Laplaud (Marcelle), veuve Verrière (Madeline), Jagaille (Paule), MM. Vanderstocken (Raymond), Gail (Paul), Mlles Frontou (Mauricette), Arnoux (Georgette), Cazcarra (Rose-Marie), Grandamas (Suzanne), Luquet (Marguerite), Mmes Bouche (Jeanine), Lande (Marguerite), Jayat (Odette), Grand (Renée), MM. Ardura (Jean), Delbos (Jean-Marc), Mlles Pidoux (Yvette), Queylat (Josette), Mmes Laidet (Gilberte), veuve Thomas (France), Panziga (Jeannine), Roulet (Charlotte), Faure (Simone), Perron (Yvette), MM. Pavie (Georges), Preyssas (Marius), Bousquet (Jean-Marie), Bourgoin (Léopold), Reix (Jacques), Mme Roche (Adrienne).

5e région.

Mme Lejosne (Juliette), Mlles Benazeth (Simone), Bosc (Suzette), Amaros (Simone), Calas (Simone), Mmes Lacoste-Poublanc (Anne-Marie), Masse (Andrée), Dauriac (Yvonne), veuve Rigoni (Juliette), MM. Rey (Jean-Marie), Dalbavie (Henri), Mmes Bacou (Marcelle), Cammas (Raymonde), Garric (Marie-Paule), Mlles Bronzac (Odile), Saint-Laurent (Amélie), Garbay (Thérèse), Brunon (Andrée), veuve Maurer (Geneviève), M. Castel (Georges), Mmes Labro (Georgette), Villeneuve (Andrée), Vadel (Marguerite), Mlle Dutech (Léa), MM. Forectie (Ernest), Laslandes (Pierre), Mmes Barraut (Raymonde), Castagnet (Berthe), Lafont (Andrée), Villerouge (Elise).

6e région.

Mlles Genot (Hélène), Marchal (Marie-Louise), Persem (Rose), M. Buzy (Léon), Mmes Breton (Flora), Louvet (Marie-Louise), MM. Fresse (Lucien), Schanne (Charles), Erling (Gaston), Jantzi (Robert), Rosenfelder (Charles), Mmes Bideau (Hélène), Hubrecht (Anny), M. Weingarten (René), Mlles d'Ham (Yvonne), Ferry (Simone), Thevenin (Raymonde), Mmmes veuve Dumont (Marie), Billotte (Renée), veuve Labbé (Gabrielle), Muel (Marie-Thérèse), Fendt (Charlotte), MM. Houzelot (Louis), Muller (Martin), Pfeiffenschneider (Auguste), Kieffer (Charles), Vicat (Louis), Pailloux (André), Keller (René), Klein (Henri), Schacke (Charles), Mmes Post (Lioumille), Stoll (Mathilde).

7e région.

Mlles Mouret (Germaine), Thomas (Anna), Mmes Buthod-Villien (Cécile), Courtois (Jeanne), veuve Monnier (Jeanne), MM. Chatelain (Fernand), Gudin (Jacques), Muller (Jean), Mlle Lamy (Madeleine), Mmes Vaudet (Madeleine), Legendre (Jeanne).

8e région.

Mmes veuve Granger (Marthe), veuve Lortholary (Marie), veuve Bon (Raymonde), Sabatier (Madeleine), M. Billet (Paul), Mlles Notte (Marguerite), Serviant (Arlette), Salome (Renée), Croux (Suzanne), Chabrier (Jeanne), Butthier (Gisèle), Jourdan (Hélène), Valibus Lucienne), MM. Chapuis (Charles), Woltschonor (Paul), Mmes Woltschonor (Marguerite), veuve Millat-Carus (Alice), Cheignot (Anne), Gouttegata (Juliette), Faucon (Marie-Louise), veuve Soleillant

(Gabrielle), Tailland (Laurence), Mlles Chosson (Paulette), Guillet (Jeanne-Marie), Drevet (Andréa), MM. Becker (Lo[illegible]), Merckling (Jacques), Martin (Eugène), Lobot (Jean-Jacques), Petit (René), Carrel (René), Mmes Delacourt (Alice), veuve Marchand (Marcelle), Geeffe (Andrée), Mlles Jacquard (Andrée), Labbe (Gisèle), Jeanton (Simone), Bornat (Mauricette), Bonnet (Suzanne), Roche (Paul), Chaleyer (Anne-Marie), MM. Charcosset (Francisque), Marchand (André), Mme veuve Bernard (Ernestine).

9e région.

Mmes Taupiac (Viviane), Bonneaud (Anne-Marie), Mlles Aimard (Marie), Acquaviva (Marcelle), Mmes Cavalier (Victoire), Vidal (Lucie), M. Brunetto (Florent), Mlles Laurenti (Antoinette), Boullenger (Jacqueline), Antonini (Adelaïde), M. Balan (Jean), Mmes Fonmarly (Marie-Louise), Borghetti (Elise), Ciavaldini (Paule), veuve Giordano (Alice), Mlles Della-Santina (Marguerite), Deltour (Marie-Louise), Montpellier (Odette), MM. Meton (Armand), Simon (Maurice), Mmes Chanal (Odette), Harlenberger (Juliette), Mlles Sabiani (Catherine), Franceschini (Benoite), Peyras (Marie), Montaud (Céline), Figuière (Renée), Mmes Savigny (Flora), Bensadoun (Adrienne), Karageuzian (Lucie), MM. Duclot (Léon), Simeone (Sauveur), Mmes Paulhac (Madeleine), Brault (Marie-Rose), Bogialla (Henriette), veuve Giacomelli (Jeanne), Bonarchi (Emilienne), Teissier (Marthe), Mlles Joule (Cyrille), Tabusse (Marthe), Vayssière (Jeanne), Bejean (Jeanne), Cazalet (Mireille), Dassaud (Albertine), Montredon (Reine), Mmes veuve Gensanne (Odette), Agostini (Raymonde), veuve Valentin Claire), Vigouroux (Huguette), Silvy (Catherine), Freau (Paulette), Jaimes (Marguerite), Mlles Sage (Germaine), Marius (Joséphine), Bernard (Paulette), Calendini (Yvonne), Pierolli (Marie), Michel (Emilie), Sansoni (Micheline), MM. Lafille (Gaston), Casoni (Jean), Mmes Ravel (Séraphine), Coche (Elfette), Mlle Sansonetti (Catherine), Mmes Espitalier (Christine), Chabot (Joséphine), Tortajada (Blanche).

10e région.

Mme Piccio (Paulette), M. Bellagh Abdelkader, Mlles Bouchoucha (Simone), Bossel (Marguerite), Perez (Renée), Dehays (Antoinette), MM. Guesmia (Jean), Munos (Antoine), Hadji Abdelkader, Mmes Lauque (Odette), Marquet (Eugénie), Decaup (Yvonne), Faleyeux (Yvonne), Mlles Casabianca (Marie-Thérèse), Souchon (Odette), Gallo (Simone), Illan (Solange), Mmes Lefelvre (Georgette), Romero (Irène), Blasco (Marianne), MM. Dadamoussa Abelkader, Mmes Tuduri (Georgette), Delpy (Lucienne), Caminade (Jeanine), Mlles Juarez (Pauline), Lubrano (Marie), Cabrera (Lucie), Mmes Silber (Germaine), Taboni (Suzanne), Rauche (Vivianne), veuve Sans (Marna), Perret (Georgette), Mlles Sornas (Simone), Ouanounou (Julie), Mme veuve Puchol (Marie), M. Mestech Mohamed, Mlles Sassone (Camille), Corrao (Yvonne), MM. Cintas (Raphaël), Raguey (Camille), Mmes Ferrein (Lucienne), Etienne (Paulette), Biron (Louise), Rocha (Yolande), Straussler (Fernande), Weickman (Amélie), Ajello (Raymonde), Caravano (Angèle), Domenech (Paulette), Sintes (Geneviève), Jeantet (Françoise), Galiana (Suzanne), Robert (Ginette), Lederne (Marie) (1), Borg (Simone), Aulran (Andrée), Froschauer (Berthe), Carau (Yvonne), Galatera (Antoinette), M. Khazmat (Embauck), Mlles Crebessegues (Marie-Louise), François (Marie-Paule), Schaffer (Yvonne), Carasco (Dolorès), Pou (Jeanne), Perakli (Pascaline), Gauvin (Simone), Perez (Cécile), Marazanni (Hilda), Pianel (Henriette), Mmes Dauphin (Jeanne), Lopey (Marie-Rose), Bouvet (Marguerite), Muria (Andrée), veuve Eustache (Léontine), MM. Senen (Vincent), Schouller (Joseph), Belkir Tahar, Mmes veuve Tour (Reine), Audibert (Louise), veuve Leberneze (Olga), Drouet (Suzanne), Marssan (Marie), Galliali (Germaine), Lequertier (Marie-Louise), Remy (Solange), Mlles Croissant (Elisabeth), Santucci (Blanche), Orfila (Jeanne), Albouy (Paule), Medjmadj (Myriam), Mmes Abib (Rose), Raymond (Louise).

Tunisie.

Mmes Prat (Marguerite), Marquis (Antoinette), Deljurie (Yvonne), Holveck (Andrée), Chapuis (Charlotte), M. Gallicot (Emile), Mme Zammit (Lucette), Mlles Bariani (Marie-Jeanne), Secondi (Odette), Quartana (Anna), Mmes de Villepin (Andrée), Leclanche (Hélène), Wolfinger (Germaine), Ory (Andrée), Février (Marie), Berlocci (Valentine), Durand (Simone), Nicollet (Jeanne), Bariani (Hélène), Sery (Suzanne), veuve Soudrain (Marie), Schlumpf (Suzanne), veuve Auger (Marie), Maurette (Madeleine), Ghozland (Ophelia), veuve Favard (Marie-Louise), M. Luccioni (Joseph), Mlle Collinot (Anne-Marie).

Maroc.

Mlle Senechal (Emma), Mmes Fernandez (Marcelle), Anthome (Alice), veuve Fossey (Georgette), Dangeiser (Thérèse), Mlles Michel (Marcelle), Berthelot (Germaine), Calatayud (Lydie), Clement (Marie-Madeleine), Alvarez (Yvonne), Mmes Pelletier (Paulette), Agnan (Marie-Rose), Dufau (Simone), Garrido (Antoinette), Gulli (Emma), Eluterie (Marie), Mlles Gomez (Odette), Vial (Odette), Teboul (Juliette), Leschi (Marie), Mmes Caminade (Marcelle), Meriguet (Marie), Segura (Jeanne), veuve Patard (Yvonne), Leclerc (Marie-Louise), Mlle Amozig (Letitia), M. Chaghroun Chaouch, Mmes veuve Coquot (Angèle), Lavergne (Andrée), Mlles Orlega (Isabelle), Barnich (Juliette), Foresta (Colomba), Rodriguez (Joséphine), Toledano (Henriette), Masse (Camille), Amzallag (Simy), M. Assayag Abrahim, Mmes Marion (Madeleine), Descourvières (Hortense), Gilbert (Germaine), Obadia (Yvette), M. Abderrahmane ben Ahmed.

Base 901.

MM. Mainvielle (Jean-Alfred), Singer (Georges), Stephan (Charles), Tag (Curt).

(1) A titre conditionnel.

Agents de bureau de 6e classe.

1re région.

M. Giroz (Jean), Mmes Desplanches (Anna), Pommerat (Aimée), Prevost (Jeanne), Pages (Alice), Perre (Myrtille), Mlle Suzanne, Mmes veuve Berge (Suzanne), Crelier (Rachelle), Belamich (Cécile), Klein (Lucienne), Mouth (Suzanne), Baillavoine (Berthe), Luzi (Lucienne), Loiseau (Pauline), Clément (Marcelle), Karoubi (Gilberte), Ravez (Reine), Tremblain (Georgette), Duval (Jeanne), Vasseur (Raymonde), M. Berthelot (Raymond), Mlle Durand (Marie-Louise), Mmes Hatton (Jacqueline), Charles (Louise), Mlles Puchonau (Alice), Germanaz (Yvonne), Mmes Rapp (Lucienne), Cook (Madeleine), Diaine (Rachel), Graffin (Suzanne), Soubigou (Jeanne), Boutchaire (Irène), Dufour (Berthe), Bergère (Madeleine), Fabre (Clotilde), Peuron (Denise), Valette (Hélène), Casanova (Emilie), Lemarie (Fernande), Cheminon (Andrée), Levy (Marguerite), Balagnac (Gilberte), Auluc (Lucienne), Chabrier (Alberte), de Razay (Eugénie), Geoffre (Marie-Louise), Bourriche (Eugénie), Sebag (Angèle).

2e région.

Mlle Fleury (Eliane), MM. Decoen (Auguste), Decottegnie (Robert), Mmes Payen (Simone), Masse (Marie-Jeanne), Thibaut (Thérèse), veuve Collard (Simone), Cardon (Aline), Casiez (Lucienne), MM. Pringuez (Fernand), de Chevel (Pierre), Mlle Debaecker (Angèle).

3e région.

M. Haie (Roger), Mmes Foucher (Georgette), Cibron (Madeleine), Lochard (Marie), Caumont (Jeanne), Mlle Mellot (Yvonne), Mme Garandel (Louise), MM. Jouan (Roger), Boisseau (Joseph), Mme Bourgeon (Yvonne).

4e région.

Mme Desirnhaut (Pierrette), M. Robert (Claude), Mmes Dufour (Suzanne), Maspetli (Raymonde), veuve Callens (Irène), Champelier (Renée), veuve Desnoyer (Berthe), veuve Dubreuilh (Marie), veuve Restat (Simone), veuve Rabache (Andrée), Breuil (Anne-Marie), veuve Garric (Gisèle).

5e région.

Mlle Dupré (Marie-Louise), Mmes Petit (Irène), Lafforgue (Marguerite), Esquirol (Marie-Louise), Mlles Majthol (Marie-Thérèse), Baque (Francine), Viossance (Denise), Juslou (Lucienne), Mmes Saulon (Marie-Louise), Delpeyrou (Clémence), Delample (Gracieuse), veuve Loustanau (Marie-Jeanne), Mlle Solere (Catherine).

6e région.

MM. Kinnel (André), Conraux (André), Morel (Marcel), Mmes Schaeffer (Marguerite), veuve Kustner (Stéphanie), Munch (Marie-Louise), M. Wimmer (Gilbert), Mme veuve Saulnier (Sophie), M. Dreylus (Siegfried), Mlle Fleig (Yvonne).

7e région.

Mmes Bergerol (Madeleine), Bernard (Madeleine), Moine (Mariel), Desouches (Bernadelle), Laderriere (Jeanne), Gaillard (Emilienne), Mlles Dumoulier (Mauricette), Picot (Hermance), Mme Pernet (Andrée).

8e région.

Mme veuve Collin (Renée), MM. Arsac (Guy), Coulon (Jean-Gabriel), Mmes veuve Plantier (Louise), veuve Cabrol (Henriette), veuve Jay, Allemand (Marie-Louise), veuve Veglia (Raymonde), Sauvagnat (Jeanne), veuve Duchamp (Gabrielle), Mlle Troccaz (Berthe).

9e région.

Mme veuve Payan (Madeleine), Caire (Paulette), Mlle Gerard (Marie-Madeleine), Salasca (Laurine), M. Bernard (Roger), Mmes Delpeuch (Renée), Smilovici (Marie) (à titre conditionnel), Mlle Ottomani (Marie), Mmes Salat (Suzanne), Stockberg (Marie-Louise), Levy (Gentille), Mordini (Aimée), Peronon (Aria), Perez (Marie-Rose), Serre (Fernande), Clermont (Antoinette), Mlle Vuillard (Germaine), Rossignol (Gabrielle).

10e région.

Mmes veuve Rouch (Antoinette), veuve Fayolle (Jeanne), veuve Atlas (Louise), veuve Moulet (Marie), Laffont (Germaine), Saunier (Paulette), M. Attal (Joseph), Mlle Pariente (Estelle).

Tunisie.

Mlle Gigou (Josette), Mme veuve Leschi (Angèle).

Base 901.

MM. Schoettel (Lucien), Stauffert (Roger), Freyermuth (Gaston).

Agents de bureau de 7e classe.

1re région.

Mmes Breton (Christiane), Munch (Isabelle).

3e région.

Mmes Guegan (Juliette), Bucheler (France).

9e région.

Mme veuve Chabaud (Marie-Paule).

SERVICE DES POUDRES

Par arrêté en date du 11 juin 1951, M. Le Maire (Louis), aide-commis administratif à la poudrerie du Moulin-Blanc, est mis en disponibilité d'office, pour une durée de six mois, à compter du 5 mai 1951, en application des articles 95 et 115 du statut général des fonctionnaires.

Dégagement des cadres d'officiers de l'armée de terre (active).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu l'instruction n° 1165 CAB/MIL/GUE/PK du 8 juin 1946 pour l'application des dispositions du titre II de ladite loi,

Arrête:

Art. 1er. — Les officiers dont les noms suivent, déjà bénéficiaires de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, sont admis au bénéfice des articles visés ci-après de ladite loi:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au titre de l'article 7.

A compter du 28 février 1951 (régularisation).

M. le capitaine Bastie (André-Auguste-Prosper-Emile). — Commandant de la subdivision militaire de Châlons-sur-Marne.

A compter du 1er juillet 1951.

M. le capitaine Bertrand (Franck-Adam-Marius). — Commandant de la subdivision militaire de Paris.

M. le capitaine Prieur de La Comble (Marie-Florian-Gaston-Jacques). — Commandant de la subdivision militaire de Dijon.

M. le lieutenant L'Haridon (Pierre-Marie). — Commandant de la subdivision militaire de Vannes.

A compter du 1er août 1951

M. le capitaine Le Guyader (Louis-Julien). — Commandant de la subdivision militaire de Paris.

Artillerie.

Au titre de l'article 7.

A compter du 1er juillet 1951.

M. le capitaine Divoux (André-Marie-Hubert). — Commandant de la subdivision militaire de Nancy.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au titre de l'article 7.

A compter du 1er juillet 1951.

M. le capitaine Barral (Maurice-Auguste-Ernest). — Général commandant la 2e région militaire.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au titre de l'article 7.

A compter du 1er juillet 1951.

M. le capitaine Parayre (Adrien-Emile). — Général commandant la 5e région militaire.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Au titre de l'article 7.

A compter du 1er juillet 1951.

M. le lieutenant Blou (Charles-Jean-Martial-Hippolyte). — Direction centrale de l'intendance.

M. le lieutenant Vaux (Jean-Baptiste-Maurice). — Direction centrale de l'intendance.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au titre de l'article 7.

A compter du 1er août 1951.

M. le capitaine Gérard (Maurice-Joseph). — Commandant de la subdivision militaire de Laon.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Au titre de l'article 7.

A compter du 1er janvier 1951 (régularisation).

M. le lieutenant Roque (Laurent). — Directeur de l'intendance de la 2e région militaire.

A compter du 1er juillet 1951.

M. le capitaine Le Lous (Yves). — Directeur de l'intendance de la 4e région militaire.

Art. 2. — Les arrêtés ci-après mentionnés, portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée active de terre, sont, à titre de régularisation, modifiée comme suit:

1° *Arrêté du 24 avril 1946.*

a) Art. 2. — Officiers admis au bénéfice des dispositions de l'article 6 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, à compter du 5 mai 1946:

Rayer:

M. le sous-lieutenant d'infanterie Borne (Antonin).

b) Après l'article 2, ajouter:

Art. 2 bis. — M. Borne (Antonin-Louis), sous-lieutenant d'infanterie, est admis, à compter du 5 mai 1946, au bénéfice des dispositions de l'article 7 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946.

2° *Arrêté du 22 mars 1951*

Art. 1er. — Officier d'administration du service de l'intendance des troupes coloniales:

Au lieu de:

M. le lieutenant Pirot (Henri-Alexandre-Jean),

Lire:

M. le lieutenant Pirot (Henri-Alexandre-José).

Art. 3. — Les conditions dans lesquelles les officiers dégagés des cadres au titre de l'article 7 recevront application des articles 10 et 11 et, le cas échéant, de l'article 13 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, feront l'objet de dispositions ultérieures.

Art. 4. — Les autorités désignées en regard des noms des officiers dégagés des cadres sont chargées de la notification du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre)
et par délégation:
Le chef de l'état-major particulier,
Gl GHISLAIN.

Promotions des sous-officiers servant après la durée légale (armée de terre).

Par décision en date du 20 juin 1951, sont promus, pour prendre rang du 1er juillet 1951, les sous-officiers servant après la durée légale, dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Gagnepain (Achille), exploitation, 7e section C. O. M. A.
Allart (Jules), exploitation, 2e section C. O. M. A.
Favrot (Jean), bureaux, 9e section C. O. M. A.
Clement (Pierre), bureaux, 6e section C. O. M. A.
Le Guen (Louis), bureaux, 3e section C. O. M. A.
Pincemaille (Louis), exploitation, 6e section C. O. M. A.
Saint-Martin (René), exploitation, 5e section C. O. M. A.
Lafranque (Jean), exploitation, 4e section C. O. M. A.
Loye (Robert), bureaux, 6e section C. O. M. A.
Baldassari (Georges), exploitation, T. O. Autriche.

Au grade d'adjudant.

Les sergents-majors:

2e tour (choix). Salamagnou (Henri), bureaux, 1re section C. O. M. A.
3e tour (choix). Perrichet (André), bureaux, 1re section C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Leclercq (Sylvère), bureaux, 1re section C. O. M. A.
1er tour (choix). Constanty (Jean), bureaux, 1re section C. O. M. A.
2e tour (choix). Sapte (Louis), bureaux, 10e section C. O. M. A.
3e tour (choix). Valter (Henri), bureaux, troupes du Maroc.
4e tour (ancienneté). Serre (Gilbert), bureaux, 7e section C. O. M. A.

Au grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) Français.

2e tour (choix). Durand (Pierre), bureaux, 6e section C. O. M. A.
3e tour (choix). Fouré (Lucien), exploitation, troupes du Maroc.
4e tour (ancienneté). Chaumard (Baptiste), bureaux, 1re section C. O. M. A.
1er tour (choix). Renard (André), exploitation, C. E. F. E. O.
2e tour (choix). Adolphe (Pierre), exploitation, 1re section C. O. M. A.
3e tour (choix). Choucroun (Jacques), bureaux, troupes du Maroc.
4e tour (ancienneté). Watier (Gaston), exploitation, 1re section C. O. M. A.
1er tour (choix). Dangeard (Georges), exploitation, 3e section C. O. M. A.
2e tour (choix). Molinier (Roger), bureaux, 8e section C. O. M. A.
3e tour (choix). Lebrun (Henri), exploitation, 2e section C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Abdelbaghi (Messaoud), bureaux, 1re section C. O. M. A.

b) Nord-Africain.

Hassen ben Ahmed ben Mohamed Baji, bureaux, C. E. F. E. O.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:

1er tour (choix). Thauvin (René), bureaux, troupes du Maroc.
2e tour (choix). Maquet (Roger), exploitation, C. E. F. E. O.
3e tour (choix). Le Cardonnel (Pierre), bureaux, 4e section C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Le Gouallec (Louis), exploitation, 3e section C. O. M. A.
1er tour (choix). Bouffort (Fernand), bureaux, 3e section C. O. M. A.
2e tour (choix). Cau (Omer), bureaux, 5e section C. O. M. A.
3e tour (choix). Lamblin (Jules), exploitation, troupes du Maroc.
4e tour (ancienneté). Le Quere (Georges), bureaux, 1re section C. O. M. A.
1er tour (choix). Jacques Bernard), exploitation, troupes du Maroc.
2e tour (choix). Lacroix (Jules), exploitation, troupes du Maroc.
3e tour (choix). Mangin (Marcel), exploitation, T. O. Allemagne.
4e tour (ancienneté). Leost (Yves), exploitation, T. O. Allemagne.
1er tour (choix). Gangloff (André), exploitation, 6e section C. O. M. A.
2e tour (choix). Jacquin (Louis), bureaux, C. E. F. E. O.

Promotions des maîtres-ouvriers tailleurs et cordonniers (armée active).

Par décision en date du 20 juin 1951, sont promus, pour prendre rang du 1er juillet 1951, les maîtres-ouvriers tailleurs et cordonniers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Intendance.

MAITRES TAILLEURS

Au grade de sergent-major.

Le sergent-chef Chenin (Léon), 5e région.

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:
Vignaux (Louis), 1re région.
Maudouit (Maurice), 10e région.

Au grade de sergent.

Le caporal-chef Gely (René), 10e région.

MAITRES CORDONNIERS

Au grade de sergent-chef.

Les sergents:
Dagada (Marcel), 3e région aérienne.
Colson (Fernand), troupes du Maroc.

Au grade de sergent.

Les caporaux-chefs:
Boujeant (Robert), 3e région.
Gouraud (Maurice), T. O. Autriche.

Nominations au grade d'aspirant (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1951, page 6344, 2e colonne:

Au lieu de:

« Matchoulsky (Serge-Pierre), 1949, Toulouse 946.
« Martin (Armel), 1946, Poitiers 4229.
« Raynal (Paul-Gabriel), 1946, Marseille 9717.
« Lopez (Pean-Alfred), 1947, Poitiers 29332. »;

Lire:

« Matchoulsky (Serge-Pierre), 1949, Toulouse 946.
« Martin (Jean-Marie-Armel), 1946, Poitiers 4229.
« Raynal (Paul-Gabriel), 1946, Marseille 9617.
« Lopez (Jean-Alfred), 1947, Poitiers 29332 »,

(Le reste sans changement.)

Tableaux d'avancement pour l'année 1951 (armée de mer, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1951:

Page 6254 (1re colonne):

Pour le grade de capitaine de corvette de réserve.

Au lieu de: « Davene de Roberval (Maurive-François-Marie), du port de Cherbourg », lire: « Davene de Roberval (Maurice-François-Marie), du port de Cherbourg).

Même page (2e colonne), au lieu de: « Foritin (Henri-Georges), du port de Toulon », lire: « Fortin (Henri-Georges), du port de Toulon ».

Pour le grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Même page (2e colonne),

Rayer: « Tydel (Armand-Pierre-Louis-Elie-Marie), du port de Brest ».

Page 6255 (2e colonne), au lieu de: « Desplats (Jean-Henri-oJseph), du port de Toulon », lire: « Desplats (Jean-Henri-Joseph), du port de Toulon ».

Liste, par ordre de mérite, des officiers des autres armes de l'armée de terre admis en stage à l'école des officiers de la gendarmerie nationale à la suite du concours de 1951.

MM. les capitaines:

1 Kiveil (Pierre-Jean), du 7e régiment du génie à Avignon.
2 Brun (René-Joseph), du 7e régiment du génie à Avignon.
3 Sipp (Jean-Albert), de l'état-major de la zone centrale, Cochinchine. S. P. 52055.
4 Vaujois (Pierre), du 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles-Satory (lieutenant au titre des capitaines).
5 Driot (Robert-Georges), du 5e régiment du génie à Versailles.
6 Gerbaud (René-Achille), du bataillon subdivisionnaire 592 du S. E. P. R. à Nice.
7 Garaiol (Gilbert-Roger), de l'école d'application du matériel à Fontainebleau (lieutenant au titre des capitaines).
8 Cherpantier (René-Gabriel), du 68e régiment d'artillerie blindée à Périgueux.

MM. les lieutenants:

1 Delhoste (Julien), du 407e groupe autonome d'artillerie à Nîmes.
2 De Larochelambert (Pierre-Edmond), du 8e régiment de transmissions au Mont-Valérien.
3 Geillon (Gabriel-Maxime), de la compagnie administrative régionale no 1 (infanterie).
4 De la Lastra (Louis-Diego), du 6e régiment du génie à Angers.
5 Fauth (Lucien-René), du 5e régiment de tirailleurs sénégalais à Rufisque.
6 Nicol (Paul-René), de l'infanterie coloniale, élève à l'école des transmissions à Montargis.
7 Mouille (Louis-Victor), du groupe de transport 509 (train) à la Rochelle.
8 Duporlé (Robert-Marcel), du groupe de circulation routière 601 (train). S. P. 75503.
9 Dubosc (Jean-Julien), du 1er régiment d'infanterie coloniale à Versailles-Satory.
10 Favory (Alexis), du 3e régiment de chasseurs d'Afrique. S. P. 68114.

41 Cardeilhac (François-André), du 45e régiment de transmissions à Maison-Carrée.

42 Baro (Jean-Etienne), du 2e régiment de tirailleurs algériens à Oran.

NOTA. — Ces officiers se présenteront le mercredi 3 octobre 1951, avant quinze heures, au commandant de l'école des officiers de la gendarmerie nationale, à Melun (Seine-et-Marne). Ils devront avoir bénéficié à cette date de la totalité de leur allocation de permissions pour 1951.

Pendant toute la durée de leur stage, les officiers intéressés continueront à appartenir à leur arme d'origine. Ils seront affectés à l'école des officiers de la gendarmerie nationale et administrés par cette école. Leurs dépenses de solde seront imputées sur les chapitres normaux du budget de la défense nationale.

Les dossiers du personnel des stagiaires seront adressés par les autorités qui les détiennent au commandant de l'école des officiers de la gendarmerie nationale, à Melun.

Conformément aux dispositions des articles 37 et 38 du décret du 10 septembre 1935, sur l'organisation de la gendarmerie, les officiers qui auront satisfait aux examens de sortie seront titularisés ultérieurement dans la gendarmerie.

Première liste d'admissibilité à l'école spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr).

Le nombre des points nécessaires pour l'admissibilité en 1951 a été fixé à 532.

La première liste d'admissibilité comprend les candidats ayant subi les épreuves écrites dans les centres de Paris, Versailles, Lyon, Nancy, Strasbourg, Dijon, Rennes et Poitiers.

Par application des articles 8 et 11 de l'instruction n° 9233 EMFA/G/3-E du 28 novembre 1949, relative au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (Saint-Cyr), dix-neuf candidats ont été éliminés pour notes inférieures à cinq, en français, histoire, géographie, physique, mathématiques.

Adam (Lucien-Paul).
Ancel (François-Henri-Maurice).
André (Emmanuel - Pierre-Joseph-Etienne).
Arbanère (Olivier-Paul-Hubert).
Arche (d') (Jacques-Marie-François).
Armagnacq (Henri-Julien-Oplat-Paul).
Aulanier (Bertrand).
Babel (Claude-Georges).
Balp (Michel-André-Marie-Edouard).
Barau (René-Jean-Eugène-Marcel-Ernest).
Barbé (Jean-Gabriel-Aimé).
Barbey (Robert-Charles-Joseph).
Barbier (Henri - Louis-André-Jean-Marie).
Baroux (Gérard-Joseph).
Barreau (Bernard-Joseph-Marie).
Batifoulier (André-Marie-Joseph).
Baulain (René-Pierre).
Bertschy (Louis-Pierre).
Bizien (Philippe-Charles-Marie-Joseph).
Blanc (Bernard-Antoine-Abel).
Blanc de Lanaute (Armand-Pierre-Gabriel).
Blanchard (Pierre-Arthur).
Blondel (Pierre-Lucien).
Bocquet (Victor-Joseph).
Boisguehenneuc (du) (Ronan-Marie-Alain).
Bourcart (Jean-Philippe-François).
Bouyé (Dominique-Marie-René).
Bras (André-Eloi).
Braud (Xavier-Marie-Jules-Jean).
Brayer (Marc-Gilbert-Georges).
Bréty (Jacques-Albert).
Brénéol (Henri-François-Marie).
Brunet (François-Raymond-Théodore).
Burnet (Hubert-Gabriel)
Buttet (André-Gaston-Marie).
Cancès (Jean-Victor-Raymond).
Carpentier (Pierre-Joseph-Marie-Victor).
Carrelet de Loisy (Hubert - Bernard-Marie-Bénigne).
Cavelier de Cuverville (Bernard-Charles-Henri-Dominique).
De Cazenove (Roland-Gabriel).
Chabaux (Claude-Ernest-Georges).
Chaix (Bruno-Marie-Marcel).
Chambriard (Robert-Marie-Roger).
Champanhet (René-Paul-Marius).
Charlet (Jean-François-Louis).
Chouard (Pierre-Jacques-Marie).
Colin de Verdière (Bertrand-Ludovic-Marie-Jude).
Collomb (Claude-René-Marie-Noël).
Corne (Henry).
Cornebois (Maurice-Robert-René).
Cornefert (Henri-Paul).
Cottin (René-Yves).
Cottineau (Jacques-Christian).
Coulhon (Pierre-Lucien-Marie).
Coulon (Michel-Georges).
Cros (Michel-Jacques-Joseph-Georges).
Curnier (Jean-Michel-Pierre).
Davy (Robert-Claude-Albert-Marie-Roger).
Debisschop (Claude-Bernard-Jean-Joseph).
Deffontaines (Jean-Marie-Achille-Louis).
Delabrousse (Henri-François-Joseph).
Dentin (Léon-Christian-Alfred).
Dérode (Hubert-Marie-Louis-Michel).
Devevey (Jacques-Maurice-Emile).
Diné (Guy-Robert-Joseph).
Dive (Michel-Roland-Louis).
Dutheil (Bernard-François).
Dyèvre (Gildas).
Fairise (Jean-Louis-Georges).
Fayz (André-Armand-Gustave).
Ferron (Guy-Lucien-Paul).
Fizaine (Pierre-Marie-Georges).
Flye-Sainte-Marie (Bernard-Marie-Paul-Maurice).
Fournié (Serge-Jean-Lucien).
Frament (Jacques-Michel).
Franco (Victor).
Francoville (Pierre-Marcel).
Fulaine (Jean - Charles-René-Ferdinand).
Gallefossé (Jean-Baptiste-Achille-Raymond).
Gaudard (Jean-Louis-Paul-René).
Gélineau-Larrivet (Jean-Louis-Gaston).
Geny (François-Louis).
Geslin (Pierre-Frédéric).
Gilli (René-Camille-Lucien).
Girard de Vasson (François-André-Marie).
Girault (Claude-Robert-Ernest).
Girault (Serge-Raoul).
Gouttenoire (Hubert-Marie-Paul).
Goxe (Daniel-Maurice-Marie).
Grangeon (Jean-Marcel).
Gros (Aimé-Maurice-Roger).
Guenecley (Pierre-Marie-René-Paul).
Guérin (Pierre-Louis-Ernest).
Guilebon de Resnes (de) (Raoul-Etienne-Marie-Ghislain-Jean).
Guillemot (Henri-Joël-Pierre-Marie).
Guilloux (Marc-Pierre-Yves).
Hervé (Louis-Victor-Joseph-Marie).
Housset (Bernard-Marie).
Jacob (François-Marie).
Jean (Bernard-Eugène-Jules).
Jeannequin (Henri-Pierre-Camille).
Juthier (Henri-Marius-Joseph).
Kononenko (Serge).
Labbé (Pierre).
Lacroix (Jean-François-Charles-Robert)
Laffray (Michel-Marcel).
Lainé (René-Gustave-Eugène-Albert).
Lambolez (Jacques-Henri-Ernest).
Lamothe (Louis-Joseph-Marie).
Laporte (Pierre-Louis-Michel).
Lavabre (Philippe-François).
Le Bars (Eugène-Yves).
Leblanc (Louis).
Le Boité (François-Jean-Eugène-Marie).
Leclercq (Jean-Charles-Arthur).
Le Gac (Jean).
Le Guen (Yvon-Eugène-Marie).
Le Lièvre de La Morinière (Bernard-Marie-Joseph).
Lemarchand (Claude).
Leprince (Pierre-Paul-Auguste).
Lerman (Michel-Jean-Claude).
Leroy (Jean-François-Eugène-Denis).
Lesquen du Plessis Casso (de) (Bernard-Michel-Marie).
Lignet (Jacques-Georges).
Lippi-Renucci (Rémi-Dominique-Jacques).
Longeaux (de) (Dominique-Joseph-Marie-André).
Lorans (Joseph-Henri-Marc).
Maitre (André-Marcel).
Marescaux (Philippe-Henri-Maurice).
Mathey (Robert-Adrien-Emile).
Mathieu (Jean-Robert-Joseph-André).
Mercier (Gérard-André-Jean).
Mercier (Paul-René-Joseph).
Mircher (Hughes-Godefroy-Jean-Joseph-Charles).
Moreau (Michel-Henry).
Morel (Claude-Nicolas).
Mourot (Robert-René).
Moulin (Michel-Camille).
Moynard (Bernard-Eugène-Lucien-Théophile).
Nancy (Michel).
Nicolas (Robert-Eugène-Louis).
Oudart (Jean-André-Gaston).
Pagès (Jacques-Pierre-Marie-Louis).
Peccavy (Jacques-Albert).
Périn (Serge-Robert).
Petit (Jacques-Raoul).
Pierre (André-Armand).
Ponton (Maurice-Henri-Constantin).
Poupard (Camille-Marie-Georges).
Priot (Jacques-Pierre-François).
Puaud (Robert-Louis).
Ramette (Jean-Michel-Henri-Valmir).
Réale (Michel-Raymond-Charles).
Regrettier (Michel-Marie-Camille).
Rémy (Jean-Bernard-Georges).
Rémy (René).
Renaut (Constant-Marie-Ange-Zacharie).
Renié (Stéphane-Jacques-Marie).
Ribette (Claude-Marie).
Rittemard (Pierre-Simon-Charles).
Rolland (de) (Henri-François-Marie-Dominique-Pierre).
Rouzerie (Amand-Jean-Marie-Victor).
Rousselle (Etienne-Jean-Emile).
Roux (Jacques-Marie).
Ruffier d'Epenoux (Hubert-Marie-Bernard).
Salaün (Henri-Alain-Hervé).
Santenard (Marcel-André).
Sarazin (Antoine-Marie-Alphonse).
Schmitt (Lucien-Jean-Georges).
Sézille de Mazancourt (Christian-Laurent-Georges).
Sinault (Michel-Jean-Pierre).
Speyer (Pierre-Xavier).
Sury d'Aspremont (de) (Pierre-Charles-Louis-Félix).
Taelman (Claude-Marie-Louis).
Tchaguine (de) (Michel-François-Alexis).
Thiébaut (Jean-Marie-Albert).
Thubeuf (Yves-Henri-Marie).
Trillat (Claude-Denis-Marie-Philippe).
Trimbour (Roger-Louis-Marie).
Valicon (Marc).
Valon (de) (Arnaud-Pierre-Jean-François-Arthur).
Van Haelen (Michel-Martial-Louis-Roch-Léopold).
Vaulon (Alain-Marie-Olivier).
Vergne (Jean-Henri).
Vié (Michel-Georges-Marius).
Viennot (Bernard-Henri-François).
Viguerie (de) (Pierre-Joseph-Paul-Xavier).
Vincent (Jacques).
Vuillaume (Pierre).
Wagner-Autesserre (Pierre-Gérard).
Weigel (Marie-Bernard-Jacques).
Zwingelstein (Hervé-André-Yves).

Le tour des candidats à l'examen oral est déterminé par l'ordre alphabétique du premier de leurs noms, à partir d'une lettre tirée au sort au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre). Cette lettre, pour le concours de 1951, est la lettre K.

Les candidats admissibles des centres de Rennes et Poitiers subiront les épreuves orales au centre de la Flèche dans des conditions qui leur seront précisées lors de la parution de la deuxième liste d'admissibilité.

Pour tous les autres candidats figurant sur la première liste d'admissibilité ci-dessus, l'examen oral sera subi à Paris, au lycée Saint-Louis, 44, boulevard Saint-Michel.

Les candidats seront répartis en deux séries:

Première série. — De Kononenko (Serge), à Balp (Michel-André-Marie-Edouard).

Premier jour des examens oraux. — Dimanche 1er juillet 1951, à huit heures.

Appel. — Samedi 30 juin 1951, à dix-sept heures.

Deuxième série. — De Barau (René-Jean-Eugène) à Juthier (Henri-Marius-Joseph).

Premier jour des examens oraux: samedi 7 juillet 1951, à huit heures.

Appel: vendredi 6 juillet 1951, à dix-sept heures.

Majorations.

Les points de majorations fixés à l'article 9 de l'instruction relative au concours seront accordés dans les conditions suivantes:

1° Majorations à titre militaire: seront arrêtées à la date du 1er juillet 1951. Seul un état signalétique et des services, certifié par le chef de corps de l'intéressé sera admis à l'exclusion de tout autre document;

2° Majorations pour diplômes: seront arrêtées à la date du 1er août 1951. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Seuls bénéficieront de la majoration accordée pour la deuxième partie du baccalauréat, les candidats qui présenteront une mention autre que celle qui a servi à leur inscription.

Ces documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires, en fin d'examen.

Aucune pièce ne sera acceptée après que le candidat aura passé les épreuves orales sauf si la date de l'obtention du diplôme est postérieure. Aucune réclamation ne sera admise par la suite quant au décompte des majorations.

Il en sera de même pour les notes obtenues tant aux épreuves orales qu'aux épreuves physiques, dans l'hypothèse où le candidat ne rapporterait pas au secrétariat du jury, après les avoir totalisées et émargées, les deux fiches qui lui seront remises à l'issue de son examen.

Changement de centre d'examen oral.

Aucune demande de changement de centre n'est accordée. Tout candidat qui ne se présente pas à l'appel indiqué plus haut, est considéré comme renonçant au concours et rayé des listes.

En cas de maladie grave, constatée par certificat médical, le président du jury reste juge des dispenses que les circonstances lui permettent d'accorder, sans nuire au bon fonctionnement des épreuves.

Hébergement des candidats militaires.

Les candidats militaires n'appartenant pas aux garnisons de Paris ou Versailles seront mis en route par leur chef de corps de manière à se présenter le 29 juin 1951, avant dix-huit heures, au colonel commandant le dépôt central des isolés militaires (caserne des Grandes-Ecuries, à Versailles) où ils seront hébergés pendant la durée des épreuves orales.

Les dossiers des candidats non admissibles, auxquels seront jointes les notes obtenues par les intéressés, seront retournés dans le courant du dernier trimestre de l'année aux préfectures ou aux régions militaires qui les ont transmis lors des inscriptions et à qui ils devront être réclamés.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Concours d'entrée dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu l'arrêté en date du 6 juin 1951 fixant le nombre des places mises aux divers concours de l'enseignement du premier degré,

Arrête:

Art. 1er. — Le concours d'admission dans les écoles normales d'instituteurs et écoles normales d'institutrices au titre de bachelier est fixé au mardi 25 septembre 1951.

Art. 2. — Un arrêté fixera ultérieurement le nombre d'élèves maîtres et d'élèves maîtresses à admettre dans les écoles normales en quatrième année.

Art. 3. — Le registre d'inscriptions sera clos le 25 juillet. Les inscriptions des candidats seront reçues dans les inspections académiques et pour Paris au service des examens, 3 *bis*, rue Mabillon (6e).

Fait à Paris, le 15 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ALEXANDRE FONTANIER.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Marthelot (Pierre), professeur agrégé d'histoire et de géographie, est maintenu en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1950, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherches.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Colson, née Chauny (Graziella), professeur certifié d'espagnol, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Espagne (affectation: lycée français de Madrid).

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Godes (Victor), licencié ès lettres, est intégré dans le cadre métropolitain des adjoints d'enseignement, à compter du 1er octobre 1948, et rétroactivement, détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Tunisie.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Diemri, née Autie, institutrice du cadre chérifien, est admise, avec effet du 25 octobre 1939, dans le cadre des institutrices du département des Ardennes. Ce détachement est valable jusqu'au 30 avril 1952.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Barneoud, née Riou, institutrice de 5e classe du département du Morbihan, est maintenue, pour une durée de deux ans à compter du 14 janvier 1951, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Castelnau, née Durand, institutrice de 4e classe du département de l'Hérault, est mise, pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, à la disposition du haut commissaire en Allemagne pour exercer ses fonctions d'institutrice à Lörrach (Bade).

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Delmée, née Le Calmé (Jeannel), institutrice de 6e classe du département d'Ille-et-Vilaine, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Fusil, née Lucas (Marcelle), institutrice de 3e classe du département de Loir-et-Cher, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 26 juin 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Dick-Adam, institutrice de 1re classe du département de la Côte-d'Or, est maintenue, pour une durée de trois ans, à compter du 30 septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Dewelle (Jean), instituteur de 1re classe du département d'Eure-et-Loir est mis, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Dewelle (Jean), instituteur hors classe du département d'Eure-et-Loir, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 22 juin 1951, sont mis à la disposition du service des affaires allemandes et autrichiennes pour les périodes indiquées ci-dessous, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

Mme Dubosc, née Bernard, 3e classe. Département d'origine: Nord. Fonctions: institutrice à Saint-Goarshausen. Durée du détachement: 14 octobre 1946 au 14 octobre 1951.

M. Fagnen (Louis), hors classe. Département d'origine: Manche. Fonctions: administrateur à la division des communications de Z. O. F. en Allemagne. Durée du détachement: 1er avril 1946 au 30 septembre 1948.

M. Minon (Henri), 3e classe. Département d'origine: Marne. Fonctions: instituteur à Bad-Durkheim (Palatinat). Durée du détachement: 25 novembre 1947 au 25 novembre 1952.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 22 juin 1951 portant acceptation d'un legs fait à l'école centrale des arts et manufactures.

Par décret en date du 22 juin 1951, est autorisée l'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, du legs fait à l'école centrale des arts et manufactures par M. Lecendreux.

Cabinet du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 10 mars 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés, à dater du 18 juin 1951, au cabinet du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports:

Chef de cabinet.

M. Claude Leclercq, ingénieur, ancien élève de l'école polytechnique.

Attaché (presse).

M. Robert Moussay, professeur de lettres.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juin 1951.

ANDRÉ MORICE.

Liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés aptes aux fonctions de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques de garçons.

Par arrêté en date du 9 juin 1951, sont déclarés aptes à recevoir une délégation de professeurs techniques adjoints dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques de garçons, les candidats désignés sur la liste ci-jointe, par spécialité et par ordre de mérite:

Ajustage, machines-outils.

1 Delcroix (Jean), centre de Lille.
2 Chate (Georges), centre de Paris.
3 Duchesne (Isidore), centre de Lille.
4 Martin (Daniel), centre de Paris.
5 Bouvier (Marcel), centre d'Angers.
6 Hermant (Marcel), centre de Paris.
7 Krieger (Joseph), centre de Lyon.
8 Levy (Jean), centre de Paris.
9 Barroul (René), centre d'Aix.
10 Caillol (Jean), centre d'Aix.
11 Vergnas (Jean), centre d'Angers.
12 Banfo (Paul), centre de Lyon
13 Degouy (Georges), centre de Paris.
14 Emery (Roger), centre de Paris.
15 Vanel (Eugène), centre de Lyon.
16 Lardeau (Georges), centre d'Angers.
17 Fichot (René), centre de Paris.
18 Pointille (René), centre de Lyon.
19 Dulongcourty (Jean), centre de Lille.
20 Boucher (Jean), centre de Paris.
21 Givone (Lucien), centre de Lyon
22 Torre (Dominique), centre de Paris.
23 Lacroix (Lucien), centre de Lyon.
24 Prévots (Pierre), centre de Paris.
25 Ortis (Constant), centre d'Aix.
26 Ducray (André), centre de Lyon.
26 Vicariot (Emile), centre d'Aix.
28 Stalder (Jean), centre de Paris.
29 Carlier (Roger), centre de Lille.
29 Rigoulot (Henri), centre de Nancy.
31 Richil (René), centre de Paris.
32 Deschamps (Jean), centre de Paris.
33 Guivarch (René), centre de Paris.
33 Martin (Charles), centre de Paris.
35 Walter (Robert), centre de Paris.
36 Crombet (Arthur), centre de Lille.
37 Georgevail (Jacques), centre de Bordeaux.
38 Bayeul (Maurice), centre d'Alger.
39 Mejean (Henri), centre d'Aix.
40 Contreras (Joseph), centre d'Aix.
41 Parsus (Henri), centre de Paris.
42 Gresset (André), centre d'Alger.
43 Gendre (Georges), centre de Lyon.
44 Gilbert (Jean), centre de Paris.
45 Gastellu (André), centre de Bordeaux.
46 Leprohon (Robert), centre de Lille.
47 Rempp (Georges), centre de Paris.
48 Agard (Paul), centre de Paris.
49 Malta (Marcel), centre d'Alger.
50 Urbain (Roger), centre d'Aix.
51 Boullot (Marcel), centre d'Angers.
52 Retty (Lucien), centre d'Alger.
53 Vercasson (Jean), centre d'Aix.
54 Genty (René), centre de Lille.
55 Andrillon (Robert), centre de Paris.
56 Legrand (Guy), centre de Paris.
57 De Vit (Bruno), centre de Paris.
58 Debard (Maurice), centre de Lyon
59 Morel (Marcel), centre de Bordeaux.
60 Pauvrehomme (Jean), centre de Paris.
61 Strievi (François), centre de Paris.
62 Sauvreneau (Pierre), centre de Paris.
63 Charlier (Lucien), centre de Lille.
64 Molinié (Jean), centre de Paris.
65 Bourrois (Claude), centre de Bordeaux.
66 Changenet (Roger), centre de Paris.
67 Bernard Henri), centre d'Angers.
67 Capitaine (Gabriel), centre d'Angers.
67 Enjalbert (Léonce), centre d'Angers.
67 Masle (Emile), centre de Paris.
67 Person (André), centre d'Angers.
67 Tap (Jean-Pierre), centre de Bordeaux.

Chaudronnerie.

Vitrac (Jean), centre de Bordeaux.

Chef du bureau des travaux.

1 Reynes (Paul), centre d'Angers
2 Gentillon (Serge), centre de Paris.
3 Bataillard (Roger), centre de Paris.
4 Renateau (Guy), centre de Paris.
5 Mauvezin (Jean-Jacques), centre de Bordeaux.
6 Cencig (Denis), centre de Lyon

Electricité.

1 Hubert (Jacques), centre d'Angers.
2 Calelin (Henri), centre de Paris.
3 Deneuve (Léon), centre de Lille.
4 Duhamel (Raoul), centre d'Angers
5 Ance (Henri), centre d'Aix.
6 Maubouche (Georges), centre de Paris.
7 Lemainque (Jean), centre de Bordeaux.
8 Sibue (Marcel), centre de Lyon.
9 Noirrit (Robert), centre de Paris.
10 Le Don (Marcel), centre de Paris
11 Antonini (Maurice), centre d'Alger.
12 Boitelet (Georges), centre d'Alger.
13 Fournier (Arsène), centre d'Angers.

Fonderie.

1 Picavet (Albert), centre de Lille.
2 Darçon (Raymond), centre de Lyon.

Forge.

1 Perichon (Etienne), centre de Paris.
2 Lunet (René), centre d'Angers.
3 Andres (René), centre de Paris.
4 Bernard (Emile), centre d'Aix.
5 Dubois (Charles), centre de Paris.
6 Roche (Jean), centre de Paris.
7 Lahaeye (Joseph), centre de Lille

Mécanique, électricité d'automobile.

1 Verde (Marcel), centre d'Alger.
2 Briquet (Michel), centre de Suresnes.
3 Bascoul (Alexandre), centre de Casablanca.
4 Guillaumou (Léon), centre d'Aix.
5 Blondel (Philippe), centre de Suresnes.

Menuiserie.

1 Verdoncq (Célestin), centre de Lille.
2 Pages (Michel), centre de Paris.
3 Benvenuti (Antoine), centre de Paris.
4 Dubos (Jean), centre de Paris.
5 Voyer (Roger), centre d'Angers.
6 Pons (Maurice), centre de Lyon.
7 Rousselle (Georges), centre de Paris.
8 Gorse (Maurice), centre d'Angers.
9 Thieffine (Denis), centre de Paris.
10 Juillet (Edmond), centre de Paris.

Radioélectricité.

1 Verdier (Michel), centre de Lyon.
2 Dujardin (Evrard), centre de Lille.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Administration centrale.

Par arrêté du 23 juin 1951, M. Majendie, chef de groupe hors classe à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général aux travaux publics), est nommé secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, à dater du 1er janvier 1950, en application des dispositions des articles 5 (alinéa 2) et 20 (alinéa 2) du décret n° 50-237 du 20 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut commun des secrétaires d'administration.

Navigation aérienne.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Le Gallo (Henri), contrôleur principal de la navigation aérienne, 6e échelon, est placé, sur sa demande, pour une durée de cinq ans à dater du 1er mars 1951, en position de détachement auprès du service des ponts et chaussées de la Marne, en qualité d'adjoint technique des ponts et chaussées, à titre temporaire.

Par arrêté du 22 juin 1951, en application de l'article 99, paragraphe 4 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, le détachement de M. de Vienne (Jacques), ingénieur de la navigation aérienne, auprès de l'organisation de l'aviation civile internationale, pour y occuper les fonctions de chef de la section des règles de l'air et du contrôle de la circulation aérienne, est prolongé pour une période de six mois à dater du 1er février 1951.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Bourny (René), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 1re classe (ponts et chaussées), en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour cinq ans en vue d'occuper un emploi d'agent contractuel de 1re catégorie, 3e échelon.

Cette disposition aura effet du 1er janvier 1950.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mlle Blazer (Marie-Louise), commis des ponts et chaussées de 2e classe, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenue dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans à compter du 1er juin 1950, en vue d'occuper un emploi de rédacteur, 6e échelon, au service interdépartemental de Bourg-en-Bresse.

Travaux géographiques.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Givaudan (Raphaël-Eugène), ingénieur des travaux géographiques de l'Etat, classe exceptionnelle, est maintenu en service détaché auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (direction des études et fabrications d'armement) pour une période de deux ans du 1er mars 1951 au 28 février 1953, en vue de traiter les différents problèmes posés par l'étude des matériels d'optique nécessaires aux besoins de l'armée.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-792 du 22 juin 1951 portant relèvement de certaines indemnités pour frais de déplacements.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant revision des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils et agents, employés et ouvriers de l'Etat, modifié en dernier lieu par les décrets n°s 47-466 du 19 mars 1947 et 49-439 du 30 mars 1949;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Par modification aux dispositions des articles 2, 8, 17 et 21 du décret susvisé du 4 octobre 1945, les taux des indemnités pour frais de missions, des indemnités pour frais de tournées, des indemnités pour frais d'hôtel et de l'indemnité dite « de mutation », susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat, sont fixés conformément aux tableaux ci-après:

TABLEAU I

Indemnités pour frais de mission.

	JOURNÉE INCOMPLÈTE							JOURNÉE COMPLÈTE			
	Mission sans découcher.				Mission avec découcher comportant une absence excédant:			Pendant les trente premiers jours.		A partir du trente et unième jour.	
	Obligeant à prendre un repas en dehors (absence excédant sept heures, mais ne dépassant pas douze heures).		Obligeant à prendre deux repas en dehors (absence excédant douze heures, mais ne dépassant pas dix-huit heures).		Sept heures, mais ne dépassant pas douze heures.	Douze heures, mais ne dépassant pas dix-huit heures.					
	Chefs de famille.	Autres agents.	Chefs de famille.	Autres agents.		Chefs de famille.	Autres agents.	Chefs de famille.	Autres agents.	Chefs de famille.	Autres agents.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Groupe I.....	530	420	1.100	840	470	1.020	890	1.560	1.300	1.300	1.100
Groupe II.....	470	340	940	680	420	890	760	1.360	1.100	1.150	940
Groupe III.....	390	290	780	580	370	760	650	1.150	940	970	750
Groupe IV.....	340	260	680	520	330	670	590	1.000	850	880	650

TABLEAU II

Indemnités pour frais de tournee.

GROUPES	DÉPLACEMENTS de plus de sept heures mais ne dépassant pas douze heures.		DÉPLACEMENTS de plus de douze heures mais ne dépassant pas dix-huit heures.		DÉPLACEMENTS de plus de dix-huit heures.	
	Chef de famille.	Autres agents.	Chef de famille.	Autres agents.	Chef de famille.	Autres agents.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Groupe I.....	450	300	800	500	1.300	950
Groupe II.....	380	260	760	520	1.150	840
Groupe III...	320	220	630	420	970	720
Groupe IV...	280	200	550	390	890	650

TABLEAU III

Indemnités pour frais d'hôtel.

GROUPES	POUR L'AGENT	POUR SA FEMME	PAR ENFANT et pour chacune des personnes visées à l'article 1er, 1er alinéa.
	francs.	francs.	francs.
Groupe I.....	1.240	850	650
Groupe II.....	1.000	720	650
Groupe III.....	850	650	520
Groupe IV.....	680	520	420

TABLEAU IV

Indemnités dites de « mutation ».

FONCTIONNAIRES classés pour l'attribution des frais de mission dans les groupes.	CHEFS DE FAMILLE avec enfants à charge.	CHEFS DE FAMILLE sans enfant à charge.
	francs.	francs.
I. — *Agents mutés dans une ville comptant plus de 100.000 habitants.*		
I et II.....	130	100
III et IV.....	120	80
II. — *Agents mutés dans une ville comptant de 20.000 à 100.000 habitants.*		
I et II.....	120	80
III et IV.....	100	60
III. — *Agents mutés dans les localités comptant moins de 20.000 habitants.*		
I et II.....	100	60
III et IV.....	80	40

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er juin 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-793 du 22 juin 1951 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour l'admission à l'emploi de traducteur adjoint à l'administration centrale des finances.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général de l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret du 28 juin 1923 portant règlement sur l'organisation du ministère des finances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours de l'année 1951, l'ouverture d'un concours pour deux emplois de traducteur adjoint à l'administration centrale des finances.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Décret n° 51-794 du 22 juin 1951 portant autorisation d'ouverture d'un concours pour l'admission à l'emploi de commissaire contrôleur adjoint stagiaire des assurances.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret n° 48-1835 du 3 décembre 1948 relatif au reclassement du personnel titulaire de l'Etat dégagé des cadres par mesure de compression budgétaire;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres;

Vu le décret du 22 août 1936 portant statut du corps de contrôle des assurances, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours de l'année 1951, l'ouverture d'un concours pour deux emplois de commissaire contrôleur adjoint stagiaire des assurances au ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Indépendamment des emplois auxquels donne accès le concours autorisé à l'article 1er du présent décret, il pourra être pourvu à un emploi vacant dans le corps de contrôle des assurances, par voie de reclassement, d'un fonctionnaire dégagé des cadres en application de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948.

Ce reclassement, qui devra être prononcé avant l'expiration de la période de validité de la loi susvisée, est soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Art. 3. — Nul ne pourra bénéficier des dispositions de l'article 2 qui précède, s'il ne satisfait aux conditions ci-après:

1° Etre titulaire de l'un des diplômes exigés des candidats pour être admis à prendre part aux épreuves du concours pour l'emploi de commissaire contrôleur adjoint stagiaire des assurances;

2° Etre âgé de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq ans au plus au 1er janvier 1951;

3° Avoir occupé, pendant deux ans au moins, un emploi classé dans la catégorie A prévue à l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

4° Etre reconnu physiquement apte à l'emploi de commissaire contrôleur des assurances;

5° Etre présenté par le ministre du travail et de la sécurité sociale (centre d'orientation et de réemploi) pour être reclassé dans l'emploi susvisé.

Art. 4. — Au cours de la période d'essai prévue par le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 précité, le fonctionnaire dégagé des cadres, bénéficiaire de l'article 2 ci-dessus, suivra des cours d'instruction administrative et technique et de formation professionnelle.

A l'issue de cette période d'essai, dont la durée est fixée à un an, l'intéressé subira un examen de capacité dont les épreuves seront les mêmes que celles de l'examen imposé au terme de leur stage, aux élèves commissaires contrôleurs adjoints des assurances recrutés parmi les anciens élèves de l'école polytechnique.

Si le fonctionnaire en cause satisfait aux épreuves de cet examen, il sera définitivement admis dans le corps de contrôle des assurances. Dans le cas contraire, il sera remis à la disposition du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 5. — Dans l'hypothèse où l'emploi réservé aux fonctionnaires dégagés des cadres ne serait pas pourvu à la date d'ouverture du concours visé à l'article 1er du présent décret, cet emploi serait ajouté au nombre des emplois à pourvoir par voie de concours.

Art. 6. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Boissonnade (Aimé), secrétaire d'administration principal de 2e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du service des laboratoires, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er mars 1951.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Galotte (Claude), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum d'un an auprès de la grande chancellerie de la Légion d'honneur en vue d'y exercer les fonctions d'attaché de chancellerie stagiaire.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er février 1951.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Lasconjarias (Paulette), adjoint administratif de 3e classe, 3e échelon, à l'administration centrale des finances, est placée en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, auprès de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er février 1951.

Par arrêté du 22 juin 1951:

M. Fortry (Désiré), employé de bureau de 7e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer des fonctions de chef de section à la délégation départementale du Nord, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

M. Acloque (Maurice), employé de bureau de 7e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer des fonctions de rédacteur à la délégation départementale du Nord, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Mlles Delbar (Gabrielle), Watteau (Georgette), MM. Halet (Marcel) et Tournemaine (René), employés de bureau de 7e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme en vue d'exercer des fonctions de commis à la délégation départementale du Nord, sont maintenus dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Mme Bernard (Fernande), employée de bureau de 7e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en vue d'exercer ds fonctions d'auxiliaire de bureau à la délégation départementale du Nord, est maintenue dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er avril 1951 en ce qui concerne M. Fortry et à compter du 1er mars 1951 en ce qui concerne les autres agents.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté du 22 juin 1951, la démission de M. Aymerich (Léon), secrétaire d'administration de 2e classe (1er échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, a été acceptée à compter du 16 mai 1951.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté du 22 juin 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le maintien en service détaché auprès de l'office de la recherche scientifique outre-mer de M. Jacques (Félix), chef de service du Trésor de 2e classe, 2e échelon.

Le présent arrêté a effet à compter du 1er janvier 1951.

Par arrêté du 22 juin 1951, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1950, le maintien en service détaché en qualité d'agents de poursuites adjoints, des agents du cadre complémentaire des services du Trésor dont les noms suivent:

MM.

Block (Paul), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception de Nice 3e division (Alpes-Maritimes).

Bourdeil (Elie), agent de bureau de 1re classe à la perception de Périgueux-ville (Dordogne).

Bourret (Louis), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception de Pessac (Gironde).

Buhr (Xavier), agent de bureau de 1re classe à la perception de Saint-Louis 1re division (Haut-Rhin).

Clausse (Léon), agent de bureau de 2e classe à la perception de Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).

Duhamel (Eucher), agent de bureau de 1re classe à la perception d'Antibes (Alpes-Maritimes).

Faure (Raoul), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception de Marseille 15e et 16e arrondissements (Bouches-du-Rhône).

Flamant (Jean-Baptiste), agent de bureau de 1re classe à la perception de Rouen 3e division (Seine-Inférieure).

Guillemenot (Emile), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception municipale de Lyon (Rhône).

Mailly (Edouard), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception de Versailles-ville (Seine-et-Oise).

Matrat (Charles), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception de Marseille 12e et 13e arrondissements (Bouches-du-Rhône).

Mory (André), agent de bureau de 1re classe à la perception de Roubaix-Est (Nord).

Moussard (François), agent de bureau de 1re classe à la perception de Lyon 4e division (Rhône).

De Peretti (Victor), agent de bureau de 1re classe à la perception de Menton (Alpes-Maritimes).

Romey (François), agent de bureau de 1re classe à la recette-perception de Villeurbanne (Rhône).

Par arrêté du 22 juin 1951, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la justice, en vue de leur permettre d'exercer des fonctions à la direction de l'éducation surveillée, de MM. Dupraz (Louis), chef de service du Trésor de 1re classe, 1er échelon, et Dubois (Robert), contrôleur du Trésor de 7e échelon à la recette centrale des finances de la Seine.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er janvier 1950.

Règlement de la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe 1951 de la loterie nationale.

Article 1er.

Le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à procéder, au titre de la loterie nationale 1951, à l'émission d'une tranche spéciale sifle « Tranche du prix de l'Arc-de-Triomphe 1951 ».

Article 2.

Cette tranche comprendra 100.000 billets répartis en dix séries de 10.000 billets chacune. Chaque série sera désignée par un numéro compris entre un et dix inclusivement. Dans chacune d'elles, les billets seront numérotés de 0001 à 10000.

Les billets seront exclusivement au porteur.

Les lots ne seront payés que sur présentation des billets. En aucun cas, notamment en cas de perte ou de vol, il ne pourra être accepté d'opposition au payement d'un lot, sous réserve du cas de délivrance d'une reconnaissance de dépôt nominative (visé aux articles 11 et 15).

Article 3.

Les billets destinés à la vente au public seront séparables en deux parties qui pourront être vendues isolément (demi-billets). Chacun des deux demi-billets donnera droit à la moitié du ou des lots acquis au billet entier correspondant. Des vignettes spéciales, également séparables en deux parties (demi-billets), représentant les dix billets portant le même numéro dans chacune des dix séries, seront destinées aux organismes qui établissent, dans les conditions réglementaires, des représentations de dixièmes de billets.

Le prix de vente du billet est fixé à 18.500 F, celui du demi-billet à 9.250 F.

Article 4.

Les billets seront vendus par l'intermédiaire des guichets, organismes et groupements désignés à l'article 6 du règlement du 7 novembre 1919, inséré au *Journal officiel* du 17 novembre suivant, et, en outre, par tous autres intermédiaires qualifiés qui seraient habilités à cet effet par le comité de direction.

Article 5.

Les lots, dont le montant s'élèvera au total à 1.110.000.000 de francs, soit 60 p. 100 du montant de l'émission, seront répartis de la façon suivante :

1	lot de	60.000.000 F.....	60.000.000 F.
2	—	20.000.000	40.000.000
2	—	10.000.000	20.000.000
1	—	6.000.000	6.000.000
5	—	5.000.000	25.000.000
1	—	3.000.000	3.000.000
18	—	2.000.000	36.000.000
23	—	1.500.000	34.500.000
222	—	1.000.000	222.000.000
145	—	500.000	72.500.000
100	—	300.000	30.000.000
280	—	200.000	56.000.000
210	—	150.000	31.500.000
670	—	100.000	67.000.000
100	—	75.000	7.500.000
2.700	—	50.000	135.000.000
100	—	40.000	4.000.000
700	—	35.000	24.500.000
1.200	—	30.000	36.000.000
2.700	—	25.000	67.500.000
3.100	—	20.000	62.000.000
7.000	—	10.000	70.000.000
19.280	lots pour	.....	1.110.000.000 F.

Ces lots seront attribués, conformément au tableau ci-annexé, aux billets comportant les numéros d'ordre et les numéros de séries désignés par un tirage au sort préliminaire et par les résultats de l'épreuve hippique qui doit être disputée sous le nom de Prix de l'Arc-de-Triomphe 1951.

TIRAGE AU SORT PRELIMINAIRE

Article 6.

Le tirage au sort préliminaire aura lieu en présence du public à une date qui sera précisée ultérieurement par un avis publié au *Journal officiel* et au plus tôt le 5 octobre 1951. Il déterminera :

1° La série à laquelle sera affecté chaque cheval restant engagé au jour du tirage ;

2° Les numéros des billets donnant droit, suivant les dispositions du tableau de lots, à l'attribution de lots.

I. — Affectation des chevaux aux séries

Article 7.

La Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France fournira au secrétariat général de la loterie nationale la liste officielle des chevaux restant engagés dans la course à la date du tirage préliminaire. Sur cette liste, les chevaux seront désignés par noms et par numéros consécutifs à partir de un.

L'affectation de chaque cheval à une série sera déterminée au moyen de deux tirages successifs.

A. — Un premier tirage déterminera un classement des dix séries en vue de l'affectation des chevaux à ces séries.

Un seul appareil sera utilisé pour ce tirage ; il sera approvisionné de dix boules numérotées de 1 à 10. Les dix boules seront extraites successivement de l'appareil. Les séries seront classées dans l'ordre de sortie des boules. La liste des séries ainsi classées sera affichée.

B. — Un deuxième tirage déterminera un classement des chevaux en vue de leur affectation aux séries.

Un seul appareil sera utilisé ; il sera approvisionné d'un nombre de boules égal à celui des chevaux restant engagés, chaque boule portant le numéro assigné à un cheval sur la liste établie par la Société d'encouragement.

Il y a lieu de prévoir plusieurs hypothèses, selon que cette liste comportera un nombre de chevaux égal ou inférieur à dix, compris entre onze et vingt inclus, compris entre vingt et un et trente inclus, etc.

a) Le nombre des chevaux restant engagés est égal ou inférieur à dix.

On extrait une première boule, le cheval portant le numéro correspondant est affecté à la série figurant en premier sur la liste affichée des séries classées par le sort.

La deuxième boule extraite (sans réintroduction de la première) désigne le cheval affecté à la deuxième série affichée et ainsi de suite.

L'opération terminée, chaque cheval restant engagé se trouve affecté à une série, mais, si le nombre de chevaux est inférieur à dix, certaines séries ne reçoivent aucun cheval en affectation ;

b) Le nombre des chevaux restant engagés est supérieur à dix et égal ou inférieur à vingt.

On extrait successivement dix boules qui désignent dix chevaux affectés respectivement aux dix séries dans l'ordre d'affichage de celles-ci. On extrait ensuite les boules restantes ; chacune d'elles désigne un cheval qui est affecté à une série dans l'ordre d'affichage de ces dernières et jusqu'à affectation du dernier cheval tiré.

L'opération terminée, chaque série est pourvue d'un cheval, certaines d'elles — ou leur ensemble — étant pourvues d'un deuxième cheval ;

c) Le nombre des chevaux restant engagés est supérieur à vingt et égal ou inférieur à trente.

On procède comme ci-dessus en affectant à chacune des dix séries un cheval, puis un deuxième cheval, puis, aux premières d'entre elles sur la liste déterminée par le sort, un troisième cheval ;

d) On procède de la même manière si le nombre de chevaux restant engagés est compris entre trente et un et quarante, entre quarante et un et cinquante, et ainsi de suite par groupe de dix chevaux. Toutefois, si le nombre des chevaux restant engagés était supérieur à cinquante, le classement en serait effectué au moyen de tirages successifs : si le nombre des chevaux engagés était compris entre cinquante et un et soixante, un premier tirage permettrait de classer les trente premiers chevaux de la liste et un deuxième tirage les suivants ; si le nombre des chevaux engagés était compris entre soixante et un et quatre-vingts, le premier tirage permettrait de classer les quarante premiers chevaux ; si le nombre des chevaux engagés était compris entre quatre-vingt-un et cent, le premier tirage permettrait le classement des cinquante premiers chevaux.

II. — Désignation des numéros des billets donnant droit a l'attribution des lots

Article 8.

Il sera ensuite procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, des numéros des billets ouvrant droit à l'attribution des lots.

Ce tirage sera effectué dans les conditions indiquées ci-après :

Quatre appareils seront utilisés. Chaque appareil contiendra dix boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines et des mille des numéros gagnants, étant entendu que, pour le tirage, au billet portant le numéro 10000 correspondra le nombre 0000.

1° *Désignation de* 1.000 *numéros de billets gagnant : 50.000 F dans la série du cheval classé premier, 25.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 20.000 F dans la série du cheval classé troisième, et donnant droit dans les sept autres séries à un lot de* 10.000 *F.*

Un chiffre sera extrait du premier appareil (appareil des unités). Les billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi désigné gagneront :

50.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (1.000 lots) ;

25.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (1.000 lots) ;

20.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (1.000 lots).

En outre, les billets dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi désigné ouvriront droit, dans les sept autres séries, à un lot de 10.000 F (7.000 lots).

Exemple. — Le chiffre 5 est extrait de l'appareil des unités. Le cheval classé premier a été affecté à la 7e série, le cheval classé deuxième a été affecté à la 2e série, le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série.

Les mille billets de la 7e série se terminant par le chiffre 5 gagnent chacun 50.000 F, les mille billets de la 2e série se terminant par le chiffre 5 gagnent chacun 25.000 F, les mille billets de la 4e série se terminant par le chiffre 5 gagnent chacun 20.000 F; les billets se terminant par le chiffre 5, mais appartenant aux séries autres que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième (séries 1, 3, 5, 6, 8, 9, 10e, ouvrent droit à l'attribution d'un lot de 10.000 F.

2° *Désignation de 300 numéros de billets gagnant: 100.000 F dans la série du cheval classé premier, 30.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 25.000 F dans la série du cheval classé troisième, 20.000 F dans chacune des autres séries.*

Le chiffre tiré précédemment ayant été remis dans l'appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

100.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
30.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
25.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
20.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

Il sera procédé de la même façon à deux nouvelles extractions de deux chiffres pour former au total 300 lots de 100.000 F (série affectée au cheval classé premier); 300 lots de 30.000 F (série affectée au cheval classé deuxième); 300 lots de 25.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 2.100 lots de 20.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — Les terminaisons 20, 43 et 64 sont extraites des appareils.

Le cheval classé premier a été affecté à la 7e série, le cheval classé deuxième a été affecté à la 2e série, le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série.

Les billets de la 7e série se terminant par 20, 43 ou 64 gagnent chacun un lot de 100.000 F; les billets de la 2e série portant les mêmes terminaisons gagnent chacun un lot de 30.000 F; ceux de la 4e série portant les mêmes terminaisons gagnent chacun un lot de 25.000 F; les 700 billets des 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e séries se terminant par 20, 43 ou 64 gagnent chacun 20.000 F.

3° *Désignation de 200 numéros de billets gagnant: 200.000 F dans la série du cheval classé premier, 50.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 30.000 F dans la série du cheval classé troisième, 25.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

200.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
50.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
30.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
25.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

Il sera procédé de la même façon à une nouvelle extraction de deux chiffres pour former au total 200 lots de 200.000 F (série affectée au cheval classé premier); 200 lots de 50.000 F (série affectée au cheval classé deuxième); 200 lots de 30.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 1.400 lots de 25.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

4° *Désignation de 100 numéros de billets gagnant: 300.000 F dans la série du cheval classé premier, 75.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 40.000 F dans la série du cheval classé troisième, 30.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

300.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
75.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
40.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
30.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

5° *Désignation de 100 numéros de billets gagnant: 500.000 F dans la série du cheval classé premier, 100.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 50.000 F dans la série du cheval classé troisième, 35.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront:

500.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (100 lots);
100.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (100 lots);
50.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (100 lots);
35.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 100 = 700 lots).

6° *Désignation de 200 numéros de billets gagnant: 1.000.000 F dans la série du cheval classé premier, 150.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 100.000 F dans la série du cheval classé troisième, 50.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils (unités, dizaines et centaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront:

1.000.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (10 lots);
150.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (10 lots);
100.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (10 lots);
50.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 10 = 70 lots).

Il sera procédé de la même façon à dix-neuf nouvelles extractions de trois chiffres pour former au total 200 lots de 1.000.000 F (série affectée au cheval classé premier); 200 lots de 150.000 F (série affectée au cheval classé deuxième); 200 lots de 100.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 1.400 lots (sept fois 200 lots) de 50.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — La terminaison 156 est extraite des appareils au cours de l'une des vingt extractions susvisées.

Le cheval classé premier a été affecté à la 7e série, le cheval classé deuxième a été affecté à la 2e série, le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série.

Les 10 billets de la 7e série se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 1.000.000 F; les 10 billets de la 2e série se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 150.000 F; les 10 billets de la 4e série se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 100.000 F; les 10 billets de chacune des 1re, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e séries se terminant par 156 gagnent chacun un lot de 50.000 F.

7° *Désignation de 10 numéros de billets gagnant: 1.500.000 F dans la série du cheval classé premier, 200.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 150.000 F dans la série du cheval classé troisième, 100.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils (unités, dizaines et centaines). Les billets dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront:

1.500.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé premier (10 lots);
200.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé deuxième (10 lots);
150.000 F, s'ils appartiennent à la série affectée au cheval classé troisième (10 lots);
100.000 F, s'ils appartiennent à l'une des autres séries (7 × 10 = 70 lots).

8° *Désignation de 10 numéros de billets gagnant: 2.000.000 F dans la série du cheval classé premier, 1.000.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 500.000 F dans la série du cheval classé troisième, 200.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

2.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;
1.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;
500.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;
200.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

Il sera procédé de la même façon à neuf nouvelles extractions de quatre chiffres pour former au total 10 lots de 2.000.000 F (série affectée au cheval classé premier); 10 lots de 1.000.000 F (série affectée au cheval classé deuxième); 10 lots de 500.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 70 lots de 200.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

9° *Désignation de 5 numéros de billets gagnant: 5.000.000 F dans la série du cheval classé premier, 1.500.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 1.000.000 F dans la série du cheval classé troisième, 500.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

5.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;

1.500.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;

1.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;

500.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

Il sera procédé de la même façon à quatre nouvelles extractions de quatre chiffres pour former au total 5 lots de 5.000.000 F (série affectée au cheval classé premier); 5 lots de 1.500.000 F (série affectée au cheval classé deuxième); 5 lots de 1.000.000 F (série affectée au cheval classé troisième) et 35 lots de 500.000 F (séries affectées aux chevaux autres que ceux classés premier, deuxième et troisième).

10° *Désignation d'un numéro de billet gagnant: 10.000.000 F dans la série du cheval classé premier, 3.000.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 1.500.000 F dans la série du cheval classé troisième, 1.000.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

10.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;

3.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;

1.500.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;

1.000.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

11° *Désignation d'un numéro de billet gagnant: 20.000.000 F dans la série du cheval classé premier, 6.000.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 2.000.000 F dans la série du cheval classé troisième, 1.500.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatre chiffres tirés gagnera:

20.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;

6.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;

2.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;

1.500.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

12° *Désignation d'un numéro de billet gagnant: 60.000.000 F dans la série du cheval classé premier, 20.000.000 F dans la série du cheval classé deuxième, 10.000.000 F dans la série du cheval classé troisième, 2.000.000 F dans chacune des autres séries.*

Les chiffres tirés précédemment ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Le billet dont le numéro correspondra aux quatres chiffres tirés gagnera:

60.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé premier;

20.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé deuxième;

10.000.000 F, s'il appartient à la série affectée au cheval classé troisième;

2.000.000 F, s'il appartient à l'une des autres séries.

COURSE

Article 9.

Les résultats de la course seront ceux que fixera l'homologation définitive prononcée conformément aux règlements de la Société d'encouragement.

Ces résultats détermineront les numéros des séries dans lesquelles les billets gagneront les lots attribués respectivement par le tableau de lots aux billets de la série du cheval classé premier, aux billets de la série du cheval classé deuxième et aux billets de la série du cheval classé troisième.

En cas de dead-heat pour la première place entre deux (ou plusieurs) chevaux, on fera pour chacun des numéros de billets désignés par le tirage préliminaire (**art.** 8 ci-dessus) masse des lots attribués par le tableau de lots aux billets de la série du cheval classé premier et aux billets de la série du cheval classé deuxième (et éventuellement aux billets de la série du cheval classé troisième) et l'on répartira cette masse également entre les billets qualifiés.

Exemple. — Si deux chevaux affectés respectivement à la 4e série et à la 8e série se partagent la première place, le billet portant le numéro désigné lors du dernier tirage prévu à l'article 8 susvisé gagnera, dans chacune des séries 4 et 8:

$$\frac{60.000.000 + 20.000.000}{2} = 40.000.000.$$

En cas de dead-heat pour la deuxième place entre deux (ou plusieurs) chevaux, on fera masse des lots attribués aux billets de la série du cheval classé deuxième et aux billets de la série du cheval classé troisième (et éventuellement aux billets d'une série autre que celles affectées aux trois chevaux classés en tête) et l'on répartira cette masse également entre les billets qualifiés.

En cas de dead-heat pour la troisième place entre deux (ou plusieurs) chevaux, on fera masse des lots attribués à la série du cheval classé troisième et à une des séries autres que celles affectées aux trois chevaux classés en tête (ou éventuellement à deux de ces séries) et l'on répartira cette masse également entre les billets qualifiés.

Exemple. — Si deux chevaux affectés respectivement à la 3e et à la 9e série se partagent la troisième place:

a) Le billet portant le numéro désigné lors du dernier tirage prévu à l'article 8 susvisé gagnera, dans chacune des séries 3 et 9:

$$\frac{10.000.000 + 2.000.000}{2} = 6.000.000;$$

b) Les billets se terminant par le chiffre désigné lors du premier tirage prévu à l'article 8 susvisé gagneront, dans chacune des séries 3 (1.000 billets) et 9 (1.000 billets):

$$\frac{20.000 + 10.000}{2} = 15.000.$$

Article 10.

Le cumul de plusieurs lots sur un même billet sera autorisé sans restriction. En particulier, si deux chevaux classés respectivement premier et deuxième, premier et troisième ou deuxième et troisième ont été affectés à la même série, les billets appartenant à cette série et désignés par le tirage préliminaire auront droit au montant total des lots attribués par le tableau de lots à ces billets au titre des séries respectives du cheval classé premier et du cheval classé deuxième, du cheval classé premier et du cheval classé troisième, du cheval classé deuxième et du cheval classé troisième, sous déduction toutefois d'une somme égale à celle attribuée par le tableau de lots à chacune des séries autres que celles affectées aux chevaux classés premier, deuxième et troisième (somme destinée à doter la série supplémentaire autre que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — Les chevaux classés premier et deuxième ont été affectés tous deux à la 7e série et le cheval classé troisième a été affecté à la 4e série. Il en résulte que les séries autres que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième (1re, 2e, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e) sont au nombre de 8 (et non seulement de 7). Les billets portant le numéro sorti au dernier tirage visé à l'article 8 susvisé gagnent, au titre de la 7e série: F 60.000.000 + 20.000.000 — 2.000.000 = 78.000.000 de francs; au titre de la 4e série: 10.000.000 de francs; au titre de chacune des huit autres séries (1re, 2e, 3e, 5e, 6e, 8e, 9e et 10e): 2.000.000 de francs.

Si les trois chevaux classés respectivement premier, deuxième et troisième ont été affectés à la même série, les billets appartenant à cette série et désignés par le tirage préliminaire auront droit au montant total des lots attribués par le tableau de lots à ces billets au titre des séries du cheval classé premier, du cheval classé deuxième et du cheval classé troisième, sous déduction toutefois d'une somme double de celle attribuée par le tableau de lots à chacune des séries autres que celles affectées aux chevaux classés premier, deuxième et troisième (somme destinée à doter les deux séries supplémentaires autres que celles auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième).

Exemple. — Les chevaux classés premier, deuxième et troisième ont été affectés tous trois à la 6e série.

Le billet dont le numéro est sorti au dernier tirage visé à l'article 8 gagne: au titre de la 6e série: F 60.000.000 + 20.000.000 + 10.000.000 — (2.000.000 × 2), soit 86.000.000 de francs, et, au titre de chacune des neuf autres séries (1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 8e, 9e et 10e): 2.000.000 de francs.

Article 11.

Si l'épreuve du prix de l'Arc-de-Triomphe était, par suite de circonstances imprévues, supprimée ou annulée, ou reportée à une date ultérieure telle que le comité de direction de la loterie nationale, approuvé par décision spéciale du ministre des finances, la jugerait inutilisable pour assurer la répartition prévue par l'article 5 du présent règlement, la totalité des 1.110 millions de francs affectés aux lots de la tranche spéciale (dont le tableau ne serait pas modifié) serait attribuée par voie de tirage au sort dans les conditions ci-après:

Les numéros des billets donnant droit à l'attribution de lots seraient déterminés conformément aux dispositions de l'article 8 du présent règlement.

Les numéros de trois séries qualifiées dans le tableau de lots: « série du cheval classé premier, série du cheval classé deuxième et série du cheval classé troisième » seraient déterminés par le sort.

a) Première hypothèse: la décision ci-dessus visée intervient avant qu'ait eu lieu le tirage préliminaire:

Un premier tirage détermine les numéros des trois séries destinées à tenir lieu des « séries auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième ».

Un seul appareil est utilisé; il est approvisionné de dix boules numérotées de 0 à 9 (la boule 0 représentant la 10e série). Trois boules sont extraites successivement: la première boule extraite désigne le numéro de la série correspondant sur le tableau de lots à la série du cheval classé premier; la deuxième boule extraite désigne le numéro de la série correspondant sur le tableau de lots à la série du cheval classé deuxième; la troisième boule extraite désigne le numéro de la série correspondant sur le tableau de lots à la série du cheval classé troisième.

Le tirage désignant les numéros des billets qui donneront droit à l'attribution de lots est effectué dans les conditions prévues à l'article 8 du présent règlement;

b) Deuxième hypothèse: la décision ci-dessus intervient après qu'a été effectué le tirage préliminaire.

Les résultats de ce tirage restent valables en ce qui concerne la désignation des numéros des billets donnant droit à l'attribution de lots.

Les numéros des trois séries destinées à tenir lieu des séries auxquelles ont été affectés les chevaux classés premier, deuxième et troisième sont déterminés par un tirage au sort effectué au moyen d'un seul appareil comme il est prévu au paragraphe *a* ci-dessus.

Article 12.

Si, par suite de circonstances imprévues, le tirage prévu aux articles 6, 7 et 8 ci-dessus ne pouvait être effectué avant le départ de la course, il y serait procédé dans le plus bref délai possible après la course qui ne saurait être, pour ce motif, remise à une date ultérieure.

Article 13.

Les lots ne sont soumis ni à la taxe proportionnelle ni à la surtaxe progressive instituées par le décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 (art. 3, 47, 48 et 59).

Les lots sont payables en espèces et à vue sous les réserves énoncées aux articles 14 et 15.

Article 14.

L'agent comptable de la dette publique payera à vue, par chèque barré au porteur ou à ordre, ou par virement de compte dès le premier jour ouvrable qui suivra la date à laquelle se disputera le prix de l'Arc-de-Triomphe ou, si elle est postérieure, la date du tirage au sort prévu par l'article 11 ou par l'article 12 susvisés, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F affectés à des billets indivisibles et les lots égaux ou inférieurs à 100.000 F affectés à des billets divisibles. Il payera dans les mêmes conditions les lots d'un montant supérieur à partir du deuxième jour ouvrable, ou, si ce jour est un samedi, à partir du troisième jour ouvrable.

Il acceptera en dépôt, à partir du lendemain du jour fixé au paragraphe précédent, ou, si ce jour est un samedi, à partir du premier jour ouvrable suivant, les billets indivisibles gagnant les lots d'un montant égal ou supérieur à 25.000 F dont le payement sera demandé en numéraire. Il sera remis au déposant une reconnaissance de dépôt comportant l'indication du numéro du billet (y compris la série et la tranche). Cette reconnaissance pourra être nominative ou au porteur au gré du déposant. Aucune opposition ni réclamation ne sera recevable en cas de perte ou de vol d'une reconnaissance au porteur.

Si la vérification effectuée par l'agence comptable de la dette publique ne fait pas apparaître de doute sur l'authenticité du billet, le payement aura lieu le lendemain à la caisse du payeur général de la Seine. Dans le cas où la reconnaissance aurait été délivrée sous la forme nominative, le payement ne pourrait avoir lieu que sur les justifications d'usage (identité, etc.).

Le receveur central des finances de la Seine et le payeur général de la Seine payeront à vue, à partir du jour déterminé au premier paragraphe du présent article, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F.

Article 15.

Les caisses ci-dessous désignées payeront à vue, dès qu'elles auront été mises en possession des listes officielles portant les résultats du tirage, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F:

Trésoreries générales, recettes des finances, recettes-perceptions et perceptions, recettes-perceptions municipales, perceptions et recettes municipales;

Trésorerie générale, recettes principales des finances de l'Algérie et caisses des comptables subordonnés;

Trésoreries générales de la Tunisie et du Maroc, trésoreries générales et trésoreries des départements et territoires d'outre-mer;

Bureaux de poste des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants qui seront désignés à cet effet.

Pour les lots d'un montant égal ou supérieur à 25.000 F, les caisses désignées ci-dessus recevront en dépôt, à partir du jour désigné au paragraphe 1er de l'article 14 susvisé, les billets gagnants et les adresseront pour vérification à l'agence comptable de la dette publique, après avoir remis aux déposants une reconnaissance de dépôt comportant notamment l'indication du numéro du billet (y compris la série et la tranche). Cette reconnaissance pourra être nominative ou au porteur au gré du déposant. Aucune opposition ni réclamation ne sera recevable en cas de perte ou de vol d'une reconnaissance au porteur.

Si la vérification effectuée par l'agence comptable de la dette publique ne fait pas apparaître de doute sur l'authenticité du billet, le payement aura lieu à la caisse qui a reçu le dépôt dès réception de l'autorisation de payement correspondante.

Dans le cas où la reconnaissance aurait été délivrée sous la forme nominative, le payement ne pourrait avoir lieu que sur les justifications d'usage (identité, etc.).

Article 16.

Les billets gagnants non présentés au payement dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle se disputera le prix de l'Arc-de-Triomphe seront annulés et le montant des lots correspondants sera acquis à la loterie nationale. Il en sera de même pour les billets gagnants qui auraient été déposés pour vérification dans le délai de six mois visé ci-dessus, mais dont ensuite le payement n'aurait pas été demandé avant l'expiration du huitième mois à compter de la date fixée ci-dessus.

Article 17.

Toute souscription à la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe 1951 émise par la loterie nationale implique adhésion au présent règlement.

Article 18.

Ce règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française; les résultats définitifs paraîtront de même au *Journal officiel*.

Le secrétaire général de la loterie nationale,
R. BARBIER.

Approuvé:
Paris, le 10 mai 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur adjoint,
YVES MALÉGOT.

Tableau de lots de la tranche spéciale du prix de l'Arc-de-Triomphe 1951.

Nombre de lots: 19.280. — *Montant total des lots:* 1.100 *millions de francs.*

NOMBRE de sphères utilisées.	NOMBRE d'extractions.	SÉRIE DU CHEVAL 1er		SÉRIE DU CHEVAL 2e		SÉRIE DU CHEVAL 3e		AUTRES SÉRIES	
		Nombre de lots.	Valeur	Nombre de lots.	Valeur.	Nombre de lots.	Valeur.	Nombre de lots.	Valeur.
			francs.		francs.		francs.		francs.
IV	1	1	60.000.000	1	20.000.000	1	10.000.000	7	2.000.000
	1	1	20.000.000	1	6.000.000	1	2.000.000	7	1.500.000
	1	1	10.000.000	1	3.000.000	1	1.500.000	7	1.000.000
	5	5	5.000.000	5	1.500.000	5	1.000.000	35	500.000
	10	10	2.000.000	10	1.000.000	10	500.000	70	200.000
III	1	10	1.500.000	10	200.000	10	150.000	70	100.000
	20	200	1.000.000	200	150.000	200	100.000	1.400	50.000
II	1	100	500.000	100	100.000	100	50.000	700	35.000
	1	100	300.000	100	75.000	100	40.000	700	30.000
	2	200	200.000	200	50.000	200	30.000	1.400	25.000
	3	300	100.000	300	30.000	300	25.000	2.100	20.000
I	1	1.000	50.000	1.000	25.000	1.000	20.000	7.000	10.000
Totaux	47	1.928		1.928		1.928		13.496	

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 22 juin 1951 approuvant un sixième avenant à la convention de concession de distribution publique d'énergie intervenu entre la ville de Paris et Electricité de France.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 15 juin 1906 (complétée et modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 27 février 1925, 13 juillet 1925 [article 298] et 16 avril 1930 [articles 188, 189, 190] et 8 juillet 1935) sur les distributions d'énergie électrique;

Vu le règlement d'administration publique en date du 29 juillet 1927, modifié par celui du 28 mars 1935, rendu pour l'application de ladite loi;

Vu les décrets des 16 juillet, 30 octobre 1935 et 10 mars 1936 tendant à l'abaissement du prix de l'électricité;

Vu le décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France;

Vu la convention du 5 septembre 1907 entre la ville de Paris et la Compagnie parisienne de distribution d'électricité pour la concession de la distribution de l'énergie électrique à Paris, approuvée par décret du 8 septembre 1907 et modifiée par cinq avenants en date des 7 août 1921, 26 février 1924, 10 août 1925, 15 janvier 1930 et 7 juin 1939, approuvés respectivement par décrets des 7 août 1921, 24 mai 1924, 14 août 1925, 28 mars 1930 et 7 juin 1939;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret n° 46-1136 du 21 mai 1946 portant transfert de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité à Electricité de France;

Vu le sixième avenant à la convention susvisée du 15 juin 1906 intervenu le 18 avril 1950 entre la ville de Paris et Electricité de France (service national), ensemble les trois lettres annexes de même date d'Electricité de France;

Vu les pièces de l'enquête ouverte en exécution de la loi du 15 juin 1906, et dans les formes déterminées par le règlement d'administration publique du 29 juillet 1927;

Vu la délibération du conseil municipal de Paris en date du 12 janvier 1927;

Vu le rapport du service du contrôle des distributions d'énergie électrique du département de la Seine en date du 18 novembre 1950;

Vu l'avis du ministre des finances en date du 31 janvier 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'avenant passé le 18 avril 1950 entre le préfet de la Seine, agissant au nom et pour le compte de la ville de Paris, et M. Roger Gaspard, agissant en qualité de directeur général d'Electricité de France (service national), ayant son siège à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, avenant ayant pour objet de modifier et compléter les dispositions de la convention du 5 septembre 1907 (modifiée par les avenants des 7 août 1921, 26 février 1924, 10 août 1925, 15 janvier 1930 et 7 juin 1939) fixant les conditions de la distribution de l'énergie électrique dans Paris.

Ledit avenant restera annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1951

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 18 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur à cage type NWG 5-73 M », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 18 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur types MEVE-MEVEW-MEVEX-MENE-MENEW-MENEX 30 a ou b 47 », construit par la société Le Matériel électrique, SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon.

Les usagers ne pourront utiliser ces moteurs que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Lorsqu'une seule entrée sera utilisée, l'orifice resté libre devra être obturé par le bouchon prévu à cet effet.

Par arrêté en date du 18 juin 1951, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « bublot semi-fixe type AD 300 101 », construit par la société Le Matériel électrique pour le perfectionnement de l'éclairage, 40, rue Pradier, à Paris (19e).

Par arrêté en date du 18 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 3 décembre 1949 relatif à la « lampe de chapeau type LC 103 MC 12,5 Z », construite par la société « Elau », 155, boulevard Haussmann, Paris (8e), la notice descriptive et les plans 16 199/I, 16 199/II, 16 199/III, 16 199/IV, 16 199/V, 16 199/VI, 16 199/VII, 16 199/VII *bis*, 16 199/VIII, 16 199/VIII *bis*, 16 199/IX, 12 220/I définissant plusieurs modifications pouvant être apportées à la lampe

Lorsque les lampes livrées comporteront tout ou partie des variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 3 décembre 1949 devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 3 décembre 1949 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté du 3 décembre 1949, une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 3 décembre 1949 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 18 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 28 avril 1948 définissant l'interrupteur de fin de course type 21 AD, construit par la Société d'usinage de matériel électrique, 26-28, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine), la notice descriptive et les plans suivants définissant le montage d'une plaque signalétique sur l'appareil:

35 805/60 Ensemble.
6 305/32 Plaque signalétique.

Lorsque les appareils livrés comporteront la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 28 avril 1948, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 28 avril 1948 et du présent arrêté;

Le constructeur devra faire parvenir, en même temps que la copie de l'arrêté du 28 avril 1948, une copie du présent arrêté

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 28 avril 1948 demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 18 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 19 octobre 1948 relatif au moteur MEVD 33a ou b 47, construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon, la notice descriptive et les plans A 78 783 et A 78 782 définissant deux entrées de câbles pour câbles armés.

Lorsque l'appareil livré comportera les variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 19 octobre 1948, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 19 octobre 1948 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté du 19 octobre 1948, une copie du présent arrêté.

Le paragraphe 2 de l'article 3 de l'arrêté du 19 octobre 1948 est annulé et remplacé par le suivant:

« 2° Dans le cas de raccordement au moyen d'une buse coudée, le joint sur le câble dans cette buse sera assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur. »

Par arrêté en date du 18 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 19 octobre 1948 relatif au moteur MEVD 28a ou b 47, construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon, la notice descriptive et les plans A 78 783 et A 78 782 définissant deux entrées de câbles pour câbles armés.

Lorsque l'appareil livré comportera les variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 19 octobre 1948, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 19 octobre 1948 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté du 19 octobre 1948, une copie du présent arrêté.

Le paragraphe 2 de l'article 3 de l'arrêté du 19 octobre 1948 est annulé et remplacé par le suivant:

« 2° Dans le cas de raccordement au moyen d'une buse coudée, le joint sur le câble dans cette buse sera assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur. »

Par arrêté en date du 18 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 19 octobre 1948 relatif au moteur MEVD 30b 47, construit par la société Le Matériel électrique SW, 220, route d'Heyrieux, à Lyon, la notice descriptive et les plans A 78 783 et A 78 782 définissant deux entrées de câbles pour câbles armés.

Lorsque l'appareil livré comportera les variantes prévues par le présent arrêté:

Le certificat de conformité, établi par le constructeur, conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté du 19 octobre 1948, devra faire mention du présent arrêté;

La plaque signalétique de l'appareil devra porter les dates de l'arrêté du 19 octobre 1948 et du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté du 19 octobre 1948, une copie du présent arrêté.

Le paragraphe 2 de l'article 3 de l'arrêté du 19 octobre 1948 est annulé et remplacé par le suivant:

« 2° Dans le cas de raccordement au moyen d'une buse coudée, le joint sur le câble dans cette buse sera assuré par une coulée de matière isolante d'au moins 25 mm de hauteur ».

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement son article 19;

Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de rectification et de renforcement de la ligne d'énergie électrique à 60 kV Mâcon-Bourg (Ain et Saône-et-Loire).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1951.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le chef de cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12 complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35 et particulièrement son article 19;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'électricité en date du 23 mai 1951;

Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction du poste de transformation 60/10 kV de Baragarry, commune de Chéraute (Basses-Pyrénées).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1951.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le chef de cabinet,
ÉMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Autorisation de recrutement des personnels auxiliaires dans les services extérieurs du ministère de l'industrie et du commerce.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre du budget,

Vu la loi n° 46-195 du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu la loi de finances n° 50-135 du 31 janvier 1950;

Vu l'article 2 de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950;

Vu le décret n° 46-168 du 10 février 1946 portant règlement d'administration publique pour l'organisation d'un centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 2 du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948, le ministre de l'industrie et du commerce est autorisé à recruter, pour une durée limitée à une année au maximum, deux auxiliaires de bureau dans les arrondissements minéralogiques.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite des mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct de ces agents qu'après accord du centre d'orientation et de réemploi, et dans la mesure où ce centre ne pourra présenter de candidats à ces postes.

Art. 3. — Le directeur du budget, le directeur du centre d'orientation et de réemploi des fonctionnaires et agents des services publics du ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1951.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
EMILE ARRIGHI DE CASANOVA.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
RAYMOND PEYREDIEUX.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Autorisation à la caisse nationale de crédit agricole d'effectuer des retraits sur le compte ouvert à son nom dans les écritures du Trésor en exécution de la convention du 31 janvier 1942.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 29 avril 1940 et son annexe jointe portant codification des dispositions législatives régissant le crédit mutuel et la coopération agricoles, spécialement la section II de son chapitre III, ensemble les dispositions ayant modifié et complété ledit décret ou son annexe;

Vu l'acte dit loi du 31 janvier 1942, validé par l'ordonnance du 5 mai 1945, approuvant une convention entre le ministre, secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, et le président de la caisse nationale de crédit agricole;

Vu la convention susvisée du 31 janvier 1942 entre le ministre, secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, et la caisse nationale de crédit agricole, relative à l'émission de bons à cinq ans, modifiée et complétée par la convention du 13 septembre 1950, notamment ses articles 5, 7, 8 et 9;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse nationale de crédit agricole,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite de 1.500 millions de francs, la caisse nationale de crédit agricole est autorisée à prélever, sur les disponibilités du compte courant spécial ouvert dans les écritures du Trésor en exécution de la convention du 31 janvier 1942 susvisée, les sommes nécessaires à la réalisation des prêts à moyen terme ayant pour objet le financement des opérations prévues au plan agricole de modernisation et d'équipement et dont l'exécution doit être assurée en 1951.

Art. 2. — Le directeur du Trésor et le directeur général de la caisse nationale de crédit agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉGOT.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PAUL ANTIER.

Modification à la composition de la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques du génie rural.

Par arrêté interministériel du 7 juin 1951, la composition de la commission administrative paritaire du corps des adjoints techniques du génie rural a été modifiée comme suit:

	Membres titulaires.	Membres suppléants.
1° Représentants du personnel:	—	—
Adjoints techniques principaux de classe exceptionnelle	1	1
Adjoints techniques et adjoints techniques principaux (1er à 8e échelons)	2	2
2° Représentants de l'administration	3	3
Totaux	6	6

Modification aux arrêtés relatifs à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 1951-1952.

Le ministre de l'agriculture,

Vu les lois des 3 mai 1844, 1er mai 1924 et 23 février 1926;
Vu les actes dits lois des 2e juin 1941 et 27 décembre 1941 relatifs à l'organisation de la chasse, maintenus en vigueur par l'ordonnance du 9 août 1944;
Vu l'arrêté du 7 mai 1951 relatif à l'ouverture de la chasse pour la campagne 1951-1952;
Vu l'arrêté du 9 mai 1951 relatif à la clôture de la chasse pour la campagne 1951-1952;
Sur la proposition du directeur général des eaux et forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les trente-trois départements figurant à l'alinéa 2 de l'article 2 de l'arrêté du 7 mai 1951 portant ouverture de la chasse pour lesquels l'ouverture de la chasse à tir du cerf et de la biche a été fixée au 2 septembre 1951, cette date pourra être reportée à la date de l'ouverture générale dans le cas où celle-ci serait retardée.

Art. 2. — La clôture de la chasse à tir du cerf et de la biche fixée au 3 septembre 1951 serait alors reportée dans ces départements au lendemain au soir de la date de l'ouverture générale.

Art. 3. — Les préfets, sous-préfets, maires, conservateurs des eaux et forêts, directeurs des contributions indirectes, commandants de gendarmerie, commissaires de police, lieutenants de louveterie, préposés des eaux et forêts, gardes des fédérations départementales des chasseurs, gardes champêtres, gardes particuliers assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 juin 1951.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er juin 1951, M. Collery (François-René-Marius), ingénieur des eaux et forêts de 2e classe, 2e échelon, placé en position de disponibilité pour convenance personnelle depuis le 1er mars 1951, est réintégré, à compter du 1er juin 1951, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, avec ses grade, classe et échelon actuels, et affecté à Annecy-Ouest (Haute-Savoie) (poste vacant).

Services vétérinaires.

Par arrêté du 7 juin 1951, M. Raust, directeur des services vétérinaires municipaux de la ville de Rouen, est chargé de l'intérim de la direction des services vétérinaires de la Seine-Inférieure et de l'inspection du port de Rouen à dater du 1er mai 1951.

Par arrêté du 11 juin 1951, M. Marcel Therel, docteur vétérinaire, chef de travaux à l'école nationale vétérinaire d'Alfort, est nommé agrégé des écoles nationales vétérinaires au même établissement.

Circulaire du 18 juin 1951 relative à la commercialisation de raisins de table de maturité insuffisante.

Le ministre de l'agriculture à Messieurs les inspecteurs divisionnaires et inspecteurs de la répression des fraudes et à Messieurs les directeurs de laboratoires,

Mon attention vient d'être appelée à nouveau par la fédération nationale des producteurs de raisins de table sur le grave préjudice que cause, tant aux producteurs qu'aux consommateurs, la commercialisation, en début de campagne, par certains vendeurs peu scrupuleux de « raisins verts »: c'est-à-dire cueillis insuffisamment mûrs et non susceptibles, de ce fait, d'acquérir en cours de transport ou de conservation des caractères organoleptiques les rendant propres à la consommation.

On peut admettre, en effet, que parmi les pratiques frauduleuses constatées dans le commerce des raisins de table, la vente des lots n'ayant pas atteint une maturité suffisante et présentant une saveur « acide » — et aussi le « fardage » des colis — sont celles qui ont eu les conséquences les plus fâcheuses pour l'écoulement normal des récoltes, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

Des contrôles ont été effectués au cours de la dernière campagne sur les principaux marchés de vente et d'expédition, par une équipe volante dotée d'un matériel approprié permettant de déterminer sur place l'acidité titrable des raisins ainsi que leur teneur en sucres totaux.

Ces vérifications ont notamment montré que la maturité des raisins de table pouvait être caractérisée, non seulement par l'examen organoleptique (critère subjectif) mais aussi — comme l'ont proposé divers oenologues — par la valeur du rapport sucres/acidité: les sucres totaux et l'acidité étant exprimés (par litre de jus) respectivement en grammes de glucose et d'acide tartrique.

Ce rapport est habituellement désigné sous le nom d'*indice de maturité*.

Pour les raisins de table arrivés à maturité, sa valeur est d'au moins 25.

Quant aux lots présentant un « indice de maturité » inférieur à 22, ils peuvent être considérés comme impropres à la commercialisation, leur mise en vente constituant une infraction aux dispositions de l'article 1er de la loi du 1er août 1905 (tromperie sur les qualités substantielles de la marchandise).

Lors des contrôles mentionnés ci-dessus, il était opéré comme suit:

Lorsqu'à la dégustation, un lot de raisins de table apparaissait « vert », des grappes choisies de façon à représenter la composition moyenne de la marchandise étaient pressées sur une passoire et un volume de jus d'au moins un litre recueilli.

Pour la détermination de l' « indice de maturité », la teneur en sucres était obtenue sur une fraction du jus (après homogénéisation) soit par densimétrie (par exemple en utilisant le mustimètre), soit par réfractométrie.

L'acidité était titrée à l'aide d'une solution de soude décinormale, en présence de phénolphtaléine.

Lorsque la valeur du rapport sucres/acidité ainsi trouvée confirmait l'appréciation organoleptique et donnait un nombre inférieur à 22, un procès-verbal d'infraction était adressé au parquet, si le volume restant du jus était prélevé en échantillon unique, après addition d'antiseptique, afin de permettre, le cas échéant, de procéder à l'expertise contradictoire.

Lorsque l'indice en question était compris entre 22 et 25 un avertissement était donné à l'intéressé.

Il importe qu'à l'avenir de nombreux contrôles soient effectués, afin de mettre un terme aux pratiques frauduleuses que constituent le fardage et la commercialisation de « raisins verts ».

A cet effet, je vous prie d'opérer — ou de faire opérer par les agents placés sous vos ordres — toutes vérifications utiles à ce sujet, en sus de celles qui continueront à être faites, en ce qui concerne la maturité, par une équipe spécialisée, munie du matériel approprié et qui procédera dans les conditions mentionnées plus haut.

Lorsqu'il ne sera pas possible, dans le cas de lots de raisins présentant manifestement les caractères organoleptiques de raisins verts, de procéder sur place à la détermination de l'indice de maturité, un prélèvement de jus pourra être utilement opéré en quatre échantillons, selon la procédure habituelle: il appartiendra alors aux directeurs de laboratoires de relever, le cas échéant, les infractions dans leurs conclusions d'analyse.

Lors de ces contrôles, vous vous assurerez également que les dispositions de la loi du 29 juin 1934 relatives à l'identification des colis (indication du nom et de l'adresse des emballeurs et expéditeurs), ainsi que celles de l'arrêté du 8 mars 1951 interdisant le réemploi des « emballages perdus », sont bien observées.

Vous voudrez bien me tenir informé des résultats de vos constatations et, notamment, des suites judiciaires susceptibles d'intervenir en cette matière, ainsi que des avertissements donnés aux intéressés.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Règlement d'essais des tracteurs agricoles.

Le présent texte fixe les règles d'essais des tracteurs agricoles en application du décret n° 50 153 du 1er février 1950.

I. — CONDITIONS GENERALES DES ESSAIS

A. — Définitions

Les *vitesses nominales du moteur* sont indiquées par le constructeur du tracteur. Cependant, le régulateur doit être installé de telle manière que, la manette d'alimentation étant poussée à fond, la vitesse du moteur en charge soit égale à la vitesse nominale avec une tolérance de plus ou moins 2 p. 100.

La *puissance à l'embrayage* est la puissance du moteur équipé de tous les accessoires normaux pour les conditions d'utilisation prévues, mais sans la boîte de vitesse.

La *puissance disponible à la poulie* (puissance nominale au banc) est la puissance maximum mesurée au frein après transmission par courroie, le glissement étant inférieur, ou au plus égal à 3 p. 100, et la manette d'alimentation étant poussée à fond.

La *puissance disponible à la barre* est la meilleure des puissances à la barre relevées pour chacune des combinaisons de vitesse, et fournies par le tracteur sur un terrain agricole tassé tel qu'il est défini ci-après au titre II, chapitre B, sous-chapitre *b*.

La *puissance sur piste* (type Nebraska) admet la même définition que la puissance disponible à la barre, l'essai étant cependant effectué sur un terrain tassé non agricole tel qu'il est défini ci-après au titre II, chapitre B, sous-chapitre *a*.

Le *rendement à la poulie* ou *à la barre* est, pour un travail donné, exprimé par le rapport:

$$\frac{\text{énergie rendue à la poulie ou à la barre par le tracteur}}{\text{énergie fournie sous forme de carburant au tracteur}} \times 100$$

Le *glissement cinématique* des roues ou des chenilles motrices du tracteur donne lieu à la détermination suivante: le tracteur parcourt la même distance en charge puis à vide; on relève chaque fois le nombre de tours de roues motrices ou des barbotins moteurs; si n1 est la moyenne des nombres de tours en charge et si n2 est la moyenne des nombres de tours à vide, le glissement g s'exprime par la relation:

$$g = \frac{n1 - n2}{n1} \times 100$$

Le *rayon de braquage* est le rayon de la circonférence décrite par le point du tracteur le plus éloigné en distance horizontale du centre de rotation.

B. — Conditions de présentation du tracteur

Le moteur du tracteur soumis aux essais doit subir un rodage préalable pendant au moins cinquante heures. Ce rodage est laissé aux soins du constructeur ou de son représentant.

Les réglages des organes d'alimentation (carburateur, pompe d'injection, injecteur) et du régulateur doivent être identiques à ceux qui sont adoptés normalement sur le tracteur présenté sur le marché.

Le tracteur présenté doit être équipé de sa poulie de battage dans la mesure où cet organe est normalement prévu.

Le demandeur d'essais peut, en déposant son tracteur en vue des essais, fournir les dispositifs d'adhérence ou d'alourdissement commercialement prévus ainsi que toute surcharge non prévue pour l'utilisation pratique de l'appareil, afin que le tracteur puisse être éventuellement surchargé jusqu'à la limite de charge statique indiquée par le fabricant des pneumatiques.

Le constructeur ou son représentant précisent, sous leur propre responsabilité, les caractéristiques de construction du tracteur en remplissant complètement et exactement une fiche de spécifications techniques du modèle joint en annexe au présent règlement. Les directeurs des stations d'essais se réservent le droit de vérifier ces spécifications et, notamment, de les confronter avec les normes et les réglementations publiques en vigueur.

C. — Succession des essais

Le tracteur soumis aux essais subit successivement:

a) Une première série d'épreuves techniques exécutées par l'une des stations d'essais de machines agricoles du centre de recherches et d'expérimentation de génie rural;

b) Une série d'essais pratiques exécutés par au moins deux expérimentateurs et destinés à mettre en évidence les possibilités d'adaptation et d'endurance du tracteur dans les différentes conditions d'utilisation;

c) Une deuxième série d'épreuves techniques exécutées par la même station d'essais, dès la fin des essais pratiques.

C'est le même matériel qui subit l'ensemble de ces essais qui sont réalisés sans discontinuité depuis la mise en place jusqu'à l'achèvement, défalcation faite des temps normaux nécessaires aux déplacements du tracteur entre les divers lieux d'expérimentation (1).

Toute modification du matériel pendant la période des essais est interdite. Toutefois, les réparations n'affectant pas l'un des organes essentiels, ou résultant de conditions d'utilisation nettement proscrites, peuvent être acceptées sous réserve que l'appareil ne quitte pas le lieu du travail. Ces réparations sont réalisées par les soins du constructeur ou de son représentant, sous leur responsabilité, et en présence d'un agent accrédité par le directeur de la station d'essais. Elles doivent être enregistrées dans les rapports d'essais.

Lorsqu'il s'agit d'un tracteur dont la construction en série est en cours, le directeur de la station d'essais peut se réserver le choix du tracteur à soumettre aux essais.

II. — PREMIERE SERIE D'EPREUVES TECHNIQUES

A. — Essais au laboratoire

Les essais au laboratoire sont effectués à l'aide d'un frein dynamométrique équipé d'une poulie réceptrice, et absorbant, après transmission par courroie de souplesse et d'adhérence normales, la puissance développée à la poulie du tracteur.

La manette d'alimentation étant poussée au maximum, on procède, après transmission par courroie, au relevé des caractéristiques suivantes:

Puissance;

Consommation spécifique;

Rendement.

Chacune de ces caractéristiques donne lieu à deux séries de mesures, l'une étant réalisée après serrage du frein, l'autre après desserrage.

La sensibilité du régulateur est vérifiée par le relevé de la vitesse maximum à vide que l'on compare avec la vitesse nominale.

Des mesures physiques annexes précisent les conditions atmosphériques du jour et du lieu de l'essai (température, état hygrométrique, pression barométrique) et les caractéristiques du carburant employé (densité, pouvoir calorifique déterminé à la bombe calorimétrique Féry, etc.). Les indices d'octane ou de cétène peuvent faire l'objet d'informations.

Le carburant utilisé est le carburant normalement indiqué pour le tracteur. Il doit être conforme aux caractéristiques parues au *Journal officiel*.

La valeur de la puissance maximum est exprimée en fonction des conditions normales de température (20° C), de pression (760 mm de mercure) et d'humidité relative (50 p. 100).

Le constructeur ou son représentant peuvent demander que des essais de puissance soient en outre effectués sur la prise de force du tracteur.

B. — Essais de traction a la barre d'attelage

Les essais de traction à la barre d'attelage ont lieu sur une base de 40 mètres environ, dont la longueur est exactement mesurée.

Le tracteur est freiné de telle façon que la résultante de l'effort demeure dans le plan axial du tracteur. Lorsque la barre d'attelage est réglable, la hauteur maximum utilisée pour les essais est fixée à 30 cm.

A partir du lancement, tout le temps nécessaire est laissé au conducteur pour assurer la mise en régime du moteur. Les réglages du moteur et des manettes de commande sont les mêmes que lors des essais au banc fixe.

L'appareillage de freinage étant réglé, le tracteur se place 10 mètres avant le commencement de la base de 40 mètres; il doit démarrer en charge.

Un dynamomètre enregistrant les efforts est intercalé entre le crochet ou la barre d'attelage et l'appareil de freinage. Le temps du parcours est chronométré. La consommation est calculée à partir de la courbe obtenue au banc fixe grâce à la détermination des régimes de rotation du moteur qui sont relevés avec précision au cours des essais sur le terrain. Toutefois, si la méthode précitée ne permet pas une précision suffisante et si l'installation du dispositif approprié est possible, la consommation est mesurée directement pendant le relevé dynamométrique par la méthode de la pipette

(1) Toutes mesures de plombage peuvent être prises au cours des essais à la diligence du directeur de la station d'essais.

jaugée. On note pour chaque essai: la puissance moyenne soutenue à la barre pendant 40 mètres en indiquant la vitesse de déplacement, l'effort moyen au crochet, le glissement cinématique des roues ou des chenilles motrices et le rendement à la barre correspondants.

Pour chaque combinaison de vitesse, on fait ressortir plus particulièrement la puissance optimum moyenne et l'effort optimum moyen soutenus pendant quarante mètres, ainsi que le rendement correspondant à la puissance optimum moyenne. On note également la valeur des efforts maxima instantanés progressivement atteints.

Les essais de traction comportent les phases suivantes:

a) *Essais sur piste.* — Les essais sur piste sont effectués sur une piste horizontale de sol stabilisé.

Une première série d'essais est réalisée avec le tracteur démuni de toute masse d'alourdissement; une deuxième série d'essais est réalisée avec le tracteur alourdi jusqu'à la limite de charge statique indiquée par le fabricant des pneumatiques;

b) *Essais sur terrain agricole tassé de bonne adhérence* (exemple: chaume de luzerne sur terre franche). — Les essais sur terrain agricole tassé de bonne adhérence ont lieu sur un terrain répondant aux trois conditions suivantes:

Pente inférieure à 3 p. 100;

Humidité inférieure à 25 p. 100 du poids sec;

Le tracteur étalon, équipé de pneumatiques 11,25 x 24 à nervures classiques, sans surcharge, doit avoir sur ledit terrain un couple adhérent, calculé par la méthode simplifiée, au moins égal à 525 m/kg pour un glissement de 20 p. 100 et pour une vitesse d'avancement inférieure à 4,5 km/h, le couple de résistance au roulement restant inférieur à 100 m/kg.

Une première série d'essais est effectuée avec le tracteur sans surcharge; une deuxième série d'essais est effectuée avec le tracteur équipé des masses d'alourdissement et des dispositifs d'adhérence indiqués commercialement par le constructeur;

c) *Essais sur terrain agricole tassé d'adhérence réduite* (exemples: chaume sur bon limon agricole ayant subi, depuis un certain temps, un léger déchaumage; chaume sec sur sol siliceux; sol humide après récolte de betteraves, etc.). — Les essais sur terrain agricole tassé d'adhérence réduite ont lieu sur un terrain répondant aux trois conditions ci-après:

Pente inférieure à 3 p. 100;

Humidité comprise entre 20 p. 100 et 35 p. 100 du poids sec;

Le tracteur étalon, équipé comme dans le cas précédent, doit sur ledit terrain avoir un couple adhérent compris entre 400 et 475 m/kg pour un glissement de 20 p. 100 et pour une vitesse d'avancement inférieure à 4,5 km/h, le couple de résistance au roulement restant compris entre 70 et 150 m/kg.

Une première série d'essais est effectuée avec le tracteur sans surcharge; une deuxième série d'essais est effectué avec le tracteur équipé des masses d'alourdissement et des dispositifs d'adhérence indiqués commercialement par le constructeur.

C. — Essais de travail pour les tracteurs à outils portés

Lorsque le tracteur soumis aux essais comporte normalement un dispositif permettant l'utilisation d'outils aratoires portés, il exécute, muni d'un de ses outils portés de labour, un essai de travail agricole ordinaire à une profondeur supérieure à 20 cm, et pendant au moins une heure. Cet essai a lieu sur un terrain agricole tassé d'adhérence réduite tel que défini ci-dessus en *c*.

La largeur du labour ou du travail par soc ne doit pas être supérieure à 1,5 fois la profondeur.

Les caractéristiques suivantes sont relevées:

Sol:

Etat cultural;
Humidité;
Espace lacunaire;
Teneur en argile et en limon.

Travail:

Durée totale;
Durée des virages;
Vitesse d'avancement sur le rayage;
Nature de la combinaison de vitesse utilisée;
Longueur, largeur et profondeur moyenne des rayages;
Surfaces travaillées totale et horaire.

Consommation de carburant:

Consommation totale;
Consommation ramenée à l'hectare travaillé;
Consommation horaire;
Consommation par centimètre de profondeur de labour sur un hectare.

D. — Mesure du rayon de braquage

Le rayon minimum de braquage est mesuré pour le tracteur seul et, éventuellement, pour le tracteur muni d'outils portés relevés au maximum.

E. — Appréciation de la stabilité transversale

On détermine statiquement, dans le cas le plus défavorable (outils relevés et conducteur assis sur le siège ou poids équivalent), la pente transversale du sol à partir de laquelle il y a renversement du tracteur.

Remarque. — Les essais sur terrain agricole normal prévus aux chapitres B, C et D du titre II ci-dessus peuvent n'être réalisés qu'au moment où le tracteur se trouve dans les exploitations agricoles pour essais pratiques.

III. — ESSAIS PRATIQUES EN EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le tracteur ayant subi, au moins pour une part importante, la première série d'épreuves techniques doit fonctionner en exploitations agricoles pendant une durée minimum de 600 heures comportant au moins 300 heures de travail à charge élevée représentant en valeur inférieure 65 p. 100 de la puissance maximum.

La liste des travaux à classer comme étant dans la limite des capacités du tracteur travaillant à pleine charge et celle des matériels correspondants sont établies par le directeur de la station d'essais et les expérimentateurs après consultation du constructeur ou de son représentant. Cette discrimination est basée sur les résultats des essais effectués sous le titre II, et elle tient compte de la nature des exploitations.

Les essais comprennent obligatoirement des travaux agricoles variés: labours, préparations du sol, façons superficielles, récoltes, charrois, utilisations de la poulie et de la prise de force, etc.

Le programme précis des essais, variable suivant les types de matériels et les possibilités saisonnières, est présenté par chaque expérimentateur au directeur de la station. Le temps total de travail à charge élevée caractérisée plus haut doit comporter 200 heures de labours ou de travaux culturaux lourds et 100 heures de moissonnage-battage, ou de moissonnage-liage, ou de battage, ou de ramassage-pressage (à la prise de force), ou d'arrachage de tubercules et de racines, etc.

Le temps total de la durée des essais pratiques est réparti aussi également que possible entre les expérimentateurs choisis par le président de la commission des règlements d'essais sur la liste des expérimentateurs agréés. L'un des expérimentateurs est choisi de préférence parmi ceux qui disposent de terres dont la pente générale est supérieure à 8 p. 100, et, s'il s'agit d'un tracteur à chenilles, parmi ceux qui disposent de sols siliceux ou caillouteux.

Dans le cas particulier d'un matériel déjà présenté et organiquement modifié, un expérimentateur au moins est l'un de ceux qui ont effectué les précédents contrôles.

Chaque expérimentateur consigne journellement les épreuves pratiques subies par le tracteur en tenant avec soin un journal de travail ou carnet de bord à pages numérotées. Pour chaque épreuve, il note les caractéristiques précises du matériel employé et les dimensions du travail effectué, de façon à permettre la détermination ultérieure de la puissance approchée fournie par le tracteur ainsi que de la qualité du travail accompli; dans ce but, l'ouvrage effectué dans chaque parcelle peut faire l'objet de déterminations, de prélèvements ou d'analyses provoqués conjointement par l'exploitant et par les agents accrédités par le directeur de la station.

Le carnet de bord peut être contrôlé à tous moments par les agents accrédités par le directeur de la station. Il peut être consulté par le constructeur ou par son représentant.

L'expérimentateur avertit le directeur de la station, les agents accrédités par ce dernier, et le constructeur ou son représentant, de tous incidents de marche provoquant l'arrêt du tracteur et sa réparation ou sa mise au point.

En outre, à la fin de la série d'essais pratiques, chaque expérimentateur fournit un rapport sur les travaux effectués par le matériel soumis aux essais en indiquant les incidents de marche, les qualités et les défauts d'utilisation, et, éventuellement, les modifications et les améliorations du matériel qu'il suggère. L'expérimentateur rend compte en particulier de ses observations portant sur les points suivants qui peuvent faire l'objet de mesures conjointes effectuées avec le concours des agents accrédités par le directeur de la station:

Largeur minimum des fourrières;

Conditions dans lesquelles le tracteur remplit ses fonctions de tracteur agricole: visibilité, maniabilité, facilité de conduite, vitesses de travail, stabilité transversale en travail.

IV. — DEUXIEME SERIE D'EPREUVES TECHNIQUES

Après les essais pratiques, le tracteur est dirigé à nouveau vers le laboratoire de la station d'essais pour effectuer un contrôle de son état mécanique.

Le tracteur est d'abord soumis à une nouvelle série d'épreuves analogues à celles décrites au chapitre A du titre II, de façon à permettre la comparaison des résultats antérieurs et postérieurs aux essais pratiques.

Après ces épreuves, les organes essentiels du tracteur et du moteur sont démontés pour examen de l'état des pièces.

ANNEXE RELATIVE AUX TRACTEURS VIGNERONS

Le règlement des essais des tracteurs agricoles est intégralement applicable aux tracteurs présentés en tant que tracteurs vignerons par les constructeurs ou leurs représentants. Ces tracteurs doivent cependant justifier leurs aptitudes à la culture de la vigne.

La nature et la durée des essais pratiques sont les mêmes que pour les autres tracteurs, mais ces essais portent nécessairement sur des travaux répartis pendant toute la période d'un cycle végétatif.

En outre, ces essais sont effectués successivement dans trois ou quatre exploitations différentes afin d'étudier le comportement du tracteur dans des conditions variées. L'une d'elles est obligatoirement une exploitation en côteau dont la pente générale est supérieure à 8 p. 100. Les autres sont choisies en plaine, mais dans le cas d'un tracteur vigneron à chenilles, l'une de ces exploitations de plaine se situe sur des terrains sablonneux et une autre sur des terrains caillouteux.

Enfin, chaque expérimentateur rend compte des conditions dans lesquelles le tracteur remplit ses fonctions de tracteur vigneron: visibilité, maniabilité, facilité de conduite, stabilité transversale en travail, vitesses de travail. Ces divers points font l'objet de mesures conjointes effectuées par l'expérimentateur avec le concours des agents accrédités par le directeur de la station d'essais.

Paris, le 6 juin 1951.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GUILVER.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
ANDRÉ GUILLANT.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Statut des élèves de la section de la magistrature de l'école nationale de la France d'outre-mer appartenant aux promotions d'entrée des années 1949-1950.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 7 avril 1905 instituant à l'école coloniale une section spéciale pour la préparation de la magistrature coloniale et les textes qui l'ont modifié;

Vu les arrêtés des 1er juin 1905 et 30 juillet 1907 relatifs au fonctionnement de la section de la magistrature coloniale;

Vu le décret du 22 août 1928 déterminant le statut de la magistrature d'outre-mer et les textes qui l'ont modifié;

Vu les décrets des 5 juin 1946 et 30 octobre 1950 portant réorganisation de l'école nationale de la France d'outre-mer, notamment son article 27,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les élèves de la section de la magistrature de l'école nationale de la France d'outre-mer appartenant aux promotions d'entrée des années 1949 et 1950 demeurent soumis à la réglementation en vigueur concernant leur section, avant la promulgation du décret du 30 octobre 1950.

Art. 2. — Le directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juin 1951.

Pour le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et par délégation:
Le directeur général des services,
ROBERT TEZENAS DU MONCEL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 15 juin 1951, sont constatés, au titre du premier semestre 1951, les avancements d'échelon des administrateurs en chef, administrateurs et administrateurs adjoints de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

I. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur en chef.*

MM.

Boutin (André), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 4 ans 7 mois 13 jours.

Cousseau (Jean-Germain), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 6 mois.

Fugier-Garrel (Marcel-Marie), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 7 jours.

Hoareau (Dominique-Jules), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 20 jours.

Moll (Henri-Louis), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 23 jours.

Pierrot (André-Charles), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 2 jours.

Garric (Charles-Auguste), pour compter du 8 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Benard (Jean-Maxime), pour compter du 20 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

II. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur en chef.*

MM.

Bitos (Marc-Casimir), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 26 jours.

Deigne (Charles-Maurice), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 22 jours.

Ecarlat (Pierre-Eugène), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 12 jours.

Ginouves (Edmond-Germain), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 24 jours.

Loubet (Lucien-Vincent), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 20 jours.

Queinnec (Joseph-Louis), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 mois.

Grange (Antonin-Jean), pour compter du 19 janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Thierry (Fernand-Amédée), pour compter du 12 février 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Lebon (Emilien-Liberman), pour compter du 19 mars 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Cuillot (Roger-Gustave), pour compter du 5 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

De Redon (Raoul-Guillaume), pour compter du 6 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

III. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur.*

MM.

Agostini (Joseph-Louis), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 3 mois 15 jours.

Goulorbe (Lucien-Prosper), pour compter du 6 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Rouget (Jean-Alexandre), pour compter du 7 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

IV. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur.*

MM.

Bitar (Elie-Eugène), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 16 jours.

Colombani (Antoine-Padouan), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pernet (Pierre-Léonce), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Royannes (Marcel-Henri), pour compter du 7 février 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Reny (Paul), pour compter du 9 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Thiercy (Georges-Henri), pour compter du 26 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

V. — *Au 4e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Chalvignac (Pierre-Georges), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Delagrange (Louis-Marie), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 8 jours.

Dubois (Hubert-André), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Fermaud (Edouard-Jean), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Gimberg (Robert), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: indéterminés.

Giraudon (François-Marie), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Guillo (Robert-René), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 mois 29 jours.

Moreau (René-Dominique), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 4 jours.

Piquois (Jean), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Removille (Michel-Marc), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Roussin (Jacques-Eugène), pour compter du 13 mars 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

VI. — *Au 3e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Arnaud (André-Jean), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 6 mois 16 jours.

Bonhote (Jacques-Louis), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Moriani (Daniel), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 23 jours.
Bret (René), pour compter du 18 janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Rolland (Edmond-Marie), pour compter du 25 janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

VII. — *Au 2e échelon du grade d'administrateur adjoint.*

MM.

Bert (Marcel-Jean), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Billard (Pierre-Henri), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: indéterminés.
Bodet (Yvon-Marie), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Bourroux (Louis-Paul), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Cans (Michel-André), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Fargue (Paul-Jean), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Forst (René-Arsène), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Gey (Paul-Henri), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Merz (Charles-Eugène), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Nègre (Jacques-Edouard), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Servant (Henri-Edouard), pour compter du 1er janvier 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Ulrich (Maurice-Henri), pour compter du 1er janvier 1951: rappels pour services militaires conservés: néant.
George (André-Clément), pour compter du 21 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: indéterminés.
Simonet (Jean-Louis), pour compter du 21 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: indéterminés.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Par arrêté du 18 juin 1951, MM. Peux, gouverneur honoraire, conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, et Widmer, administrateur de la France d'outre-mer, chef adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sont placés dans la position de mission en Afrique occidentale française, à compter du 2 février et jusqu'au 24 février 1951, afin d'accompagner le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer au cours de la tournée qu'il a effectuée dans les différents territoires de l'Afrique occidentale française (régularisation).

Administrateurs.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Julien (Pierre-Maurice), administrateur de la France d'outre-mer, est placé, sur sa demande, dans la position de service détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pendant cinq années, à compter du 12 mars 1951, pour servir au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, en vue d'assurer la liaison entre le ministère de la France d'outre-mer et le secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Le Metayer (Yves), administrateur de 1re classe des colonies, est maintenu, sur sa demande, dans la position de service détaché auprès du ministère des Affaires étrangères, pour servir à la Résidence générale de la République française au Maroc, pendant une période de trois mois, à compter du 1er juillet 1950.

Administration générale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1951: page 6375, 2e colonne, 60e ligne, arrêté concernant M. Peyre (Maurice-Jules), au lieu de: « à compter du 6 juillet 191, date d'expiration de son congé de convalescence », lire: « à compter du 6 juillet 1951, date d'expiration de son congé de convalescence ».

Gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 15 juin 1951 du ministre de la France d'outre-mer, M. Gisquet (Maurice), capitaine de corvette, en service hors cadres au gouvernement général de l'Afrique occidentale française, est placé dans la position de mission à Bathurst (Gambie anglaise), les 30 et 31 juillet 1950.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mlle Faure (Janine) est nommée secrétaire d'administration (rédacteur) stagiaire à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population à compter du 1er juin 1951.

Contrôle sanitaire aux frontières.

Par arrêté du 15 juin 1951, M. Laparade (Paul), garde sanitaire stagiaire à la Martinique, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1er mai 1950.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 18 juin 1951, M. le docteur Ogel, médecin adjoint au sanatorium des Tilleroyes (Doubs), est nommé médecin directeur au centre de pré et postcure de Grand-Charmont (Doubs), en remplacement de M. le docteur Helias, mis en disponibilité sur sa demande.

Liste des établissements autorisés pour la préparation et la mise en vente des sérums thérapeutiques et autres produits visés par la loi du 14 juin 1934 et conditions de vente de ces produits.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juin 1951:

Page 5930, 2e colonne, onzième alinéa, au lieu de: « Mme Pepiton (Suzanne), licenciée ès sciences... », lire: « Mme Repiton (Suzanne), licenciée ès sciences ».

Page 5931, 1re colonne, 12e, ajouter, après le premier alinéa: « Les spécialités ci-dessus énumérées, savoir: ovules Salantale, ophtalmo-Salantale, tracho-Salantale, Recto-Salantale, oto-Salantale, Pommade-vaccin, suppositoires-Salantale, Rhino-Salantale, avaient fait l'objet d'une autorisation par le décret n° 72 du 17 mai 1933 ».

Même page, 2e colonne, alinéa « L »:

Au lieu de:

« L: un entérococcène buvable contenant par centimètre cube: 1 milliard d'entérocoques »,

Lire:

« L: un entérococcène buvable contenant par centimètre cube: 1 milliard d'entérocoques.

« Les présentations commerciales nouvelles titrent:

« Entérocoques: 100 millions au centimètre cube.
« Entérocoques: 10 millions au centimètre cube.
« Entérocoques: 1 million au centimètre cube.
« Entérocoques. 10 milliards au centimètre cube ».

Alinéa « N », au lieu de: « un lysat sodique de staphilocoque doré injectable... », lire: « un lysat sodique de staphylocoque doré injectable... ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Affectation provisoire au ministère du travail et de la sécurité sociale de la caserne Holbeck, située à Thierville, près Verdun (Meuse).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du ministre de la défense nationale en date du 7 avril 1947;

Vu l'avis émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 31 mars 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affectée à titre provisoire, au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre, sous-direction de la formation professionnelle) pour l'aménagement d'un centre de formation professionnelle accélérée, la caserne Rolbeck, située à Thierville, près Verdun (Meuse).

Art. 2. — Le directeur de la main-d'œuvre au ministère du travail et le chef du service des domaines au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
RAYMOND PEYREGEUX.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Tarif de responsabilité des organismes de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret du 29 décembre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Vu la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu les arrêtés du ministre de la santé publique et de la population des 20 février, 4 avril et 1er août 1950, 15 janvier, 23 février, 31 mars et 23 mai 1951;

Vu les arrêtés des 2 février et 14 avril 1951;

Sur la proposition du directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Le titre 3 « Accessoires et pansements » du tarif interministériel des prestations sanitaires, institué par arrêté du 30 décembre 1949, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par l'arrêté du ministre de la santé publique et de la population en date du 23 mai 1951 (*Journal officiel* des 28, 29 mai 1951), constitue le tarif limite de responsabilité des caisses primaires de sécurité sociale pour le remboursement aux assurés sociaux des articles figurant audit titre 3 ou pour le payement des mêmes articles fournis aux victimes d'accidents du travail.

Art. 2. — L'arrêté du 10 janvier 1946 fixant le tarif limite des organismes de sécurité sociale pour le remboursement des frais d'appareils et de dépenses pharmaceutiques autres que l'achat de médicaments est abrogé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1er juin 1951.

Art. 4. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
MAURICE NEUVILLE.

Approbation des modifications aux statuts et règlements de caisses de retraites et d'institutions de prévoyance.

Par arrêté du 16 juin 1951, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse professionnelle de retraites du personnel de banque (sections 4 et 5 APB), 18, rue La Fayette, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 juin 1951, ont été approuvées les modifications aux statuts de la caisse de retraites de la Banque de l'union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 juin 1951, ont été approuvés les statuts et règlements modifiés de l'institution de prévoyance des employés Anjou-Pasquier, 15, rue Pasquier, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 juin 1951, ont été approuvés les statuts et règlement modifiés de l'institution de prévoyance des ouvriers Anjou-Pasquier, 15, rue Pasquier, Paris (8e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Cessation de représentation de la caisse nationale de sécurité sociale au sein des commissions administratives paritaires.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et notamment les articles 20 et 22;

Vu le décret no 47-624 du 5 avril 1947 portant fixation des effectifs des cadres d'administrateurs civils et de secrétaires d'administration à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu le décret du 24 juillet 1947 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1947 modifié par l'arrêté du 26 novembre 1949 portant création des commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1947 complétant l'arrêté du 8 novembre 1947 et fixant les conditions de représentation de la caisse nationale de sécurité sociale au sein des commissions paritaires des administrations centrales dont la compétence est étendue aux fonctionnaires de la caisse nationale de sécurité sociale;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 12 décembre 1947 susvisé cesseront d'être applicables à compter du 1er janvier 1951 en ce qui concerne les commissions paritaires compétentes à l'égard des administrateurs civils et des secrétaires d'administration.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et notamment les articles 20 et 22;

Vu le décret no 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu les décrets no 48-1708 du 5 novembre 1948, no 50-30 du 1er janvier 1950 et no 50-834 du 11 juillet 1950 modifiant les dispositions du décret no 47-1370 du 24 juillet 1947;

Vu l'arrêté du 21 juin 1951 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il sera procédé, le 26 juin 1951, à de nouvelles élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires de l'administration centrale compétentes à l'égard des administrateurs civils et des secrétaires d'administration.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Constitution des bureaux et sections de vote pour les élections aux commissions administratives paritaires des administrateurs civils et secrétaires d'administration.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 26 novembre 1949 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1947 modifié portant création de commissions administratives paritaires de l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 juin 1951 fixant la date des élections des commissions administratives paritaires au 26 juin 1951;

Sur la proposition du directeur de l'administration générale et du personnel,

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'accomplissement des opérations électorales du 26 juin 1951, les électeurs sont répartis comme suit:

Personnel affecté 1, place de Fontenoy.

Bureau de vote central: 1, place de Fontenoy, 6e étage, salle des commissions.

Personnel affecté 127, rue de Grenelle.

1re section de vote: 127, rue de Grenelle, salle des commissions.

Personnel affecté 1, avenue de Lowendal.

2e section de vote: 11, place Vauban, salle des commissions, rez-de-chaussée.

Art. 2. — Le bureau de vote central se compose de:

Un président: Mme Girard, directeur de l'administration générale et du personnel.

Un secrétaire: M. Delaunay, administrateur civil, chef du premier bureau de la direction de l'administration générale et du personnel.

Un délégué de chacune des listes en présence.

Des scrutateurs pourront, par décision du directeur de l'administration générale et du personnel, être adjoints au bureau de vote central pour participer au dépouillement des votes.

Art. 3. — La surveillance des opérations matérielles du scrutin sera assurée:

Pour la première section de vote: par M. Prillot, administrateur civil de 3e classe.

Pour la deuxième section de vote, par Mlle Probst, administrateur civil de 3e classe.

Chacun de ces fonctionnaires sera assisté par un délégué de chacune des listes en présence.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale et du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:

Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,

JACQUES DOUBLET.

Barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du bâtiment et des travaux publics (accidents du travail).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, notamment l'article 35;

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment l'article 34 (2e alinéa);

Vu l'arrêté du 16 février 1948 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, notamment l'article 2 (2e alinéa) et l'article 3;

Vu l'avis du comité technique national des industries du bâtiment et des travaux publics prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — La cotisation due au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles visée à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 est fixée, pour les industries du bâtiment et des travaux publics, d'après le tarif annexé au présent arrêté, pour tous les établissements, quel que soit le nombre de leurs salariés.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du premier jour du trimestre civil suivant la publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
MAURICE NEUVILLE.

Barème des industries du bâtiment et des travaux publics.

NUMÉRO de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	NUMÉRO du risque (sécurité sociale).	TAUX net de la cotisation
25.5	Renflouement et démolition de navires.	255.00	9 40
	33. — *Bâtiment.*		
33.0	Entreprise générale de bâtiment.....	330.00	3 90
33.10	Entreprise de terrassement, de maçonnerie pour le bâtiment.....	331.00	6 »
33.11	Entreprise de terrassements de bâtiments, fondations, puits.....	331.01	5 90
33.12	Entreprise de canalisations et de pavage	331.02	6 75
33.13	Entreprise de travaux en ciment, béton, béton armé (sauf la construction d'ouvrages d'art).....	331.03	5 50
33.14	Entreprise de pose de carrelages, dallages mosaïques (à l'exclusion des revêtements)	331.04	1 75
33.15	Entreprise de pierre de taille, ravalements, gargouillage (revêtements)...	331.05	4 75
33.16	Entreprise de plâtrerie.....	331.06	4 25
33.17	Entreprise de démolition.....	331.07	10 60
33.181	Louage d'échafaudages avec pose, entreprise d'échafaudages.....	331.08	6 50
33.182	Parquets sans joints (dallages monolithes)	331.09	2 75
33.183	Façonnage et pose de marbrerie de bâtiment, marbriers poseurs.....	331.10	3 40
33.21	Entreprise de charpente en bois, charpente-couverture	332.01	7 »
33.220	Fabrication à façon et pose de menuiserie en bois. Menuiserie de bâtiment	332.02	5 60
33.221	Replanissage de parquets (entreprise spécialisée)	332.03	10 »
33.222	Pose de parquets (pose seule et sans outillage mécanique).....	332.08	3 »
33.23	Fabrication à façon et pose de treillage et clôture en bois.....	332.04	5 60
33.24	Fabrication à façon et pose de jalousies, volets, persiennes et volets roulants en bois.....	332.05	1 60
33.25	Montage de maisons en bois (préfabriquées)	332.06	2 90
33.26	Fabrication à façon et pose de maincourantes	332.07	6 80
33.3	Entreprise de couverture-plomberie (mixte)	333.00	6 50
33.31	Entreprise de couverture (sans plomberie)	333.01	8 10
33.321	Entreprise de plomberie (sans couverture) et d'installations sanitaires....	333.02	3 90
33.322	Installations de plomberie, de chauffage central, d'électricité associées.....	333.03	3 50
33.323	Installations de chauffage central (seules)	333.04	3 50
(Ajouté.)	Etanchéité	333.05	6 »
33.33	Entreprise de couverture, plomberie, chauffage central associés.....	333.06	4 40
(Ajouté.)	Charpente en fer, constructions métalliques, serrurerie de bâtiment:		
33.4	1re catégorie: entreprise de montage et de démontage de charpentes métalliques et de tous ouvrages d'art	334.01	6 50
	2e catégorie: entreprise de constructions métalliques exécutant tous ouvrages d'art, y compris leur pose.....	334.02	7 40
	3e catégorie: entreprise de serrurerie et de charpentes métalliques courantes	334.03	5 40
	4e catégorie: petites entreprises de serrurerie (travaux d'entretien et petits travaux neufs).....	334.04	4 »

NUMÉRO de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	NUMÉRO du risque (sécurité sociale).	TAUX net de la cotisation.
33.51	Fumisterie de bâtiment	335.01	5 »
33.52	Installation de chauffage et de production d'eau chaude	335.02	3 50
33.53	Installation de ventilation	335.03	3 50
33.54	Installation de climatisations	335.04	3 50
33.55	Isolation	335.05	3 10
33.56	Construction et entretien de fours de boulangerie-pâtisserie	335.06	4 50
33.57	Construction de fours industriels en matériaux réfractaires	335.07	3 90
33.58	Fumisterie industrielle en matériaux réfractaires (à l'exclusion des cheminées d'usines)	335.08	5 »
33.58 *bis*	Construction de cheminées d'usines	335.09	15 25
33.59	Entreprises diverses de fumisterie, chauffage, ventilation	335.10	5 »
33.610	Peinture; peinture de bâtiment; application d'enduits, entreprises d'ignifugation	336.01	4 50
33.611	Ravalement en peinture (avec échafaudage volant ou corde à nœuds)	336.02	6 40
33.612	Peinture industrielle	336.03	7 50
33.613	Collage de papiers peints, de papiers de tenture; marouflage.		
33.614	Filage et décoration.		
33.615	Peinture de lettres et attributs.		
33.616	Dorure en bâtiment.		
33.617	Revêtements muraux liquides	336.04	3 25
33.62	Pose de vitres, de glaces, de vitrines	336.09	5 50
33.63	Installation de distribution électrique dans les appartements, magasins, etc.	336.10	3 50
33.64	Installation téléphonique, acoustique, etc., dans les immeubles	336.11	1 75
33.65	Pose de linoléum, de linerusta	336.12	2 10
33.69	Décorateurs d'appartements; ensembliers	336.13	0 70
33.711	Agencement et installation de magasins, boutiques, bureaux, devantures (mise en œuvre de tous matériaux).	337.01	3 75
33.712	Agencement et installation de bars, cafés, restaurants; installation de comptoirs	337.02	2 50
33.713	Installation de vitrines; fabrication et pose de supports, montures, crémaillères et tous autres accessoires d'étalages et de vitrines	337.03	2 50
33.714	Installation de tirage à bière, vin et cidre	337.04	3 90
33.72 (A l'exception de 33.723.)	Travaux généraux pour expositions	337.05	6 90
33.723	Fabrication de maquettes, modèles en réduction, plans en relief	337.07	3 10
33.73	Pose d'enseignes, stores	337.08	2 50
33.74	Travaux en plâtre, en staff et en stuc: Fabrication en atelier	337.09	2 25
	Fabrication et pose	337.10	2 75
33.750	Travaux d'aménagements spéciaux (installation de laboratoires, revêtements muraux spéciaux, calfeutrements métalliques, couvre-marches).	337.11	2 10
33.751	Pose de paratonnerres (à l'exclusion de la fabrication)	337.12	8 10
33.8	Architectes, cabinet d'architecte, ordre des architectes	338.00	0 70
33.9	Métreurs, vérificateurs de bâtiments	339.00	0 70
34 (A l'exclusion du 34.9 ajouté.)	Travaux publics (y compris la construction d'ouvrages d'art classés sous le n° 33.13)	340.00	7 20
	Caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics (en ce qui concerne les indemnités versées par ces organismes)	340.01	0 60
34.9	Géomètre, niveleur, topographe, arpenteur	349.00	2 10
	Bureau indépendant de tout autre établissement tel que chantier, magasin, atelier, dépôt (occupant du personnel qui n'est appelé à se déplacer qu'exceptionnellement)	xxx.99	2 60

Administration centrale.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Perron (Albert), adjoint administratif de 1re classe à l'administration centrale, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes) en qualité d'attaché de 1re classe, pour la période du 1er avril 1948 au 31 janvier 1951.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Rottembourg (Georges), chef de section de 1re classe (traitement annuel brut: 471.000 F), à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris, est détaché pour une période de deux ans, en qualité d'administrateur de 4e classe, 2e échelon (traitement annuel brut: 626.000 F), auprès du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), à compter du 1er décembre 1950, dans les conditions fixées par l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Semezis, chef de section de 1re classe (traitement annuel: 120.000 F) à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris, est détaché pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 19 octobre 1947, dans les fonctions de sous-chef de bureau de 1re classe (traitement annuel: 150.000 F) au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, en application des dispositions de l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Tisserand (Renée), commis principal de 1re classe à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris (traitement annuel global: 245.895 F), est détachée pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en qualité de sous-chef de bureau de 3e classe (traitement annuel global: 397.332 F) au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dans les conditions fixées par l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946.

Homologation de scies circulaires pour le travail du bois et des matières plastiques et de dispositifs de protection pour scies circulaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951 (décision du 23 mai 1951):

1° Page 6184, 1re colonne, article 1er, 17e ligne, au lieu de: « N° 195-516 - T 551: scie à bûches à chariot mobile... », lire: « N° 195 - 516 - T 551: scie à bûches à chariot mobile... ».

2° Page 6185, 1re colonne, article 8, 3e ligne, au lieu de: « Les vendeurs ou loueurs de machines équipées avec les protecteurs susvisés sont tenus de satisfaire, en outre, aux prescriptions de l'article 4 de la décision du 31 mars 1948 modifiée », lire: « Les vendeurs ou loueurs de machines équipées avec les protecteurs susvisés sont tenus de satisfaire, en outre, aux prescriptions de l'article 4 de la décision du 31 mars 1948 modifiée ».

Homologation de dégauchisseuses à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires et d'un dispositif de protection pour dégauchisseuses.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951 (décision du 25 mai 1951):

Page 6186, 1re colonne, article 6, 9e ligne, au lieu de: « Cette dégauchisseuse est équipée du protecteur à pont automatique présenté par les Etablissement Gras... », lire: « Cette dégauchisseuse est équipée du protecteur à pont automatique présenté par les Etablissements Gras... ».

Homologation de raboteuses simples à porte-outils rotatif pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951 (décision du 26 mai 1951):

Page 6186, 2e colonne, article 3, 4e ligne, au lieu de: « ... la raboteuse construite par M. Chambon... », lire: « ... la raboteuse construite par M. Chambron... ».

Homologation de machines combinées à plusieurs outils pour le travail du bois et des matières similaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951 (décision du 2e mai 1951) :

Page 6187, 2e colonne, article 2, 7e ligne, au lieu de : « n° 29 - 1.489 - T 551. — Type A R T comportant trois éléments : dégauchisseuse, raboteuse, toupie », lire : « n° 29 - 1.489 - T 551. — Type A R T comportant quatre éléments : dégauchisseuse, raboteuse, toupie, mortaiseuse. »

Homologation de machines à meuler.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juin 1951 (décision du 30 mai 1951) :

Page 6188, 1re colonne, article 1er, 11e ligne, au lieu de : « N° 1 - 1.497 - D 551. — Type 6 L D L a G V A », lire : « N° 1 - 1.497 - D 551. — Type 61 D L a G V A ».

Page 6188, 1re colonne, article 2, 11e ligne, au lieu de : « N° 162 - 1.500 - D 551. — Type A 2. Une meule vitrifiée : 200×25, un lapidaire vitrifiée 175×25 », lire : « N° 162 - 1.500 - D 551. — Type A 2. Une meule vitrifiée : 200×25, un lapidaire vitrifié : 175×25. »

Page 6188, 1re colonne, article 2, 8e ligne, au lieu de : « N° 400 - 1.501 - D 551. — Type 6 M M. Deux meules bakélite : 610×76. Vitesse : 1.560 tours minute, ou deux meules vitrifiés : 610×76... », lire : « N° 400 - 1.501 - D 551. — Type 6 M M. Deux meules bakélite : 610×76. Vitesse : 1.560 tours minute, ou deux meules vitrifiées : 610×76... ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Prix de vente de la brochure Barème Parfumerie.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 19 juin 1951, le prix de vente de la brochure intitulée Barème Parfumerie est fixé à 75 F l'exemplaire. Port et emballage en sus.

Il sera consenti une remise de 20 p. 100 aux parties prenantes ci-après :

Editeurs et libraires patentés (pour tout achat supérieur à neuf exemplaires) ;

Collectivités et établissements publics.

NOTA. — Cette brochure est en vente au bureau de vente des publications et photographies du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goëthe, à Paris (16e), et à la Cité administrative, avenue du Parc-de-Passy, à Paris (16e).

Pour toute expédition payement préalable de 100 F par exemplaire demandé, soit par versement ou virement au compte postal 9060-68 Paris ouvert au nom du régisseur des recettes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, 2, rue Goëthe, à Paris (16e), soit par chèque bancaire émis à son ordre. Il n'est pas fait d'envoi contre remboursement.

Désignation des membres du jury du concours ouvert pour l'exécution, à titre expérimental, de logements à Strasbourg.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1951 : page 6270, 2e colonne, article 1er, 11e ligne, au lieu de : « Lecomte, architecte en chef », lire : « Leconte, architecte en chef ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 51-469 portant codification des textes législatifs concernant les pensions militaires d'invalidité, les diverses pensions d'invalidité soumises à un régime analogue, les droits et avantages attachés à la qualité d'ancien combattant ou de victime de guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 avril 1951 : page 4198, 2e colonne, 16e à 19e ligne (art. 37, *b*), au lieu de : « résultant ou bien de blessures reçues par le fait ou à l'occasion du service à charge par les intéressés de rapporter la preuve que celle-ci a été contractée dans une unité combattante », lire : « résultant ou bien de blessures reçues par le fait ou à l'occasion du service ou bien de maladie contractée par le fait ou à l'occasion du service à charge par les intéressés de rapporter la preuve que celle-ci a été contractée dans une unité combattante ».

Remise de débet.

Par arrêté du 9 juin 1951, il est fait remise gracieuse à M. Demongeot, domicilié à Laignes (Côte-d'Or), de la somme de 220 800 F.

Administration centrale.

Par arrêté du 22 juin 1951, Mme Marcelot (Aimée), secrétaire d'administration de 2e classe (3e échelon) à l'administration centrale (direction de l'administration générale, bureau du matériel de l'administration centrale et des services extérieurs), est nommée secrétaire d'administration de 1re classe (1er échelon) à compter du 3 mars 1951.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret du 22 juin 1951 portant déclaration d'utilité publique de l'acquisition d'un terrain sur lequel est construite une partie du garage des postes, télégraphes et téléphones à Nice (Alpes-Maritimes).

Par décret en date du 22 juin 1951, est déclarée d'utilité publique l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation, d'un terrain de 468 m² environ, tel qu'il figure sur le plan parcellaire qui demeurera annexé au présent décret, et sur lequel est construite une partie du garage départemental des postes, télégraphes et téléphones à Nice (Alpes-Maritimes).

Administration centrale.

Par arrêté du 11 juin 1951, a été nommée secrétaire d'administration de classe exceptionnelle et titularisée dans le grade correspondant : Mme Wagrez, secrétaire d'administration principal.

Par arrêté du 22 juin 1951, M. Paimbœuf (Maurice), ingénieur en chef, est maintenu, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1950, à la disposition d'Electricité de France pour y occuper l'emploi de chef de division, chargé du service « Transmissions ».

Services extérieurs.

Par arrêté du 8 juin 1951, a été muté au Teil-d'Ardèche : M. Rieux, receveur de 2e classe à Mirecourt.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JUILLET 1951

Séance du mardi 3 juillet 1951.

A QUINZE HEURES TRENTE

Ordre du jour.

1. — Allocution du président d'âge.

2. — Désignation de deux représentants du Conseil économique et de leurs suppléants à la commission de validation chargée de statuer sur l'éligibilité et la régularité des désignations des membres du Conseil économique (application des articles 2 et 8 du règlement intérieur).

3. — Fixation de la date des prochaines séances du Conseil et de l'ordre du jour des séances.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE LA MURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 452.250.000 F
SIÈGE SOCIAL: 75, RUE SAINT-LAZARE, A PARIS
SIÈGE ADMINISTRATIF: 47, AVENUE ALSACE-LORRAINE, A GRENOBLE
R. C.: Paris 226195 B; Grenoble 12844.

1° *Obligations 4 0/0 de 5.000 F émises en 1945.*

Sixième amortissement du 1er août 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 110 obligations devant être amorties le 1er août 1951.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

2° *Obligations 6 0/0 de 5.000 F émises en 1948.*

Troisième amortissement du 1er août 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 86 obligations devant être amorties le 1er août 1951.

Titres restant à rembourser.

Néant.

ETABLISSEMENTS L'HERITIER-GUYOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 22, RUE DE LONGVIC, DIJON (CÔTE-D'OR)
R. C.: Dijon 615.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

Série contenant des obligations amorties au tirage du 31 mai 1951 et remboursables à partir du 10 juillet 1951 à 10.000 F.

1.866 à 890.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 29 août 1950.*)

Société Nord-Africaine des Ciments Lafarge

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 39, RUE D'ISLY, ALGER
R. C.: Alger n° 1656.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, cette société a procédé au rachat de ses obligations 4 1/4 0/0 1946 en utilisant la totalité de la somme destinée à l'amortissement prévu pour le 1er octobre 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en septembre 1951.

Dans la série sortie au tirage de 1947, seule l'obligation 11.548 reste à rembourser.

GRANDES BRASSERIES DE CHARMES

Société Les Fils d'Antoine Hanus et Cie.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: CHARMES (VOSGES)
R. C.: Mirecourt n° 1219.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Amortissement 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 30 juin 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 3 juin 1946.*)

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.

Amortissement 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 15 juillet 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1951.

Numéros des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

Année de remboursement: 1950.

87 88 89 90

Ecole Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 52.650.000 F
SIÈGE SOCIAL: 57, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, A PARIS (5e)
Registre du commerce: Seine 4961.

Numéros des obligations 5 0/0 1938 sortis au douzième tirage du 15 juin 1951, remboursables à 1.000 F à partir du 1er juillet 1951.

64	128	148	151	240	567	582	587	591	595
301	308	319	328	337	649	675	687	743	845
342	364	387	403	405	930	1.062	1.114	1.191	1.206
429	442	456	475	481	1.260	1.282	1.370	1.419	1.435
487	492	500	506	514	1.506	1.560	1.637	1.709	1.761
520	522	533	548	560	1.854	1.896	1.979	2.083	2.120

Titres amortis restant à rembourser

Néant.

Société anonyme des Etablissements Gantois

AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 90, RUE DE LA PRAIRIE, A SAINT-DIE

Emprunt 4 1/4 0/0 1946.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, a racheté en Bourse les 60 obligations dont l'amortissement était prévu au 1er juillet 1951.

Il ne sera donc procédé, pour cette année, à aucun tirage au sort.

Etablissements LES FILS D'EMANUEL LANG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 261.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 11 *bis*, RUE BACHAUMONT, PARIS (2e)
R. C. : Seine 283192.

Obligations 5 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries comprenant les numéros des 648 obligations amorties au cinquième tirage (21e amortissement) du 8 juin 1951** (la société a racheté 547 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° **Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
46 à 50	49
396 à 400	51
461 à 465	51
516 à 520	40
736 à 740	51
791 à 795	49
966 à 970	51
996 à 1.000	49
1.056 à 1.060	49
1.176 à 1.180	51
1.366 à 1.370	47
1.476 à 1.480	49
1.541 à 1.545	51
1.656 à 1.660	47
1.726 à 1.730	47
1.731 à 1.735	40
1.791 à 1.795	51
1.981 à 1.985	47
2.006 à 2.010	51
2.016 à 2.020	51
2.036 à 2.040	51
2.281 à 2.285	51
2.421 à 2.425	40
2.606 à 2.610	47
2.626 à 2.630	49
2.636 à 2.640	47
2.766 à 2.770	47
2.926 à 2.930	51
2.966 à 2.970	51
3.011 à 3.015	47
3.016 à 3.020	51
3.086 à 3.090	51
3.161 à 3.165	49
3.256 à 3.260	49
3.321 à 3.325	51
3.326 à 3.330	51
3.376 à 3.380	51
3.456 à 3.460	47
3.491 à 3.495	40
3.531 à 3.535	51
3.786 à 3.790	47
3.891 à 3.895	47
3.991 à 3.995	51
4.076 à 4.080	49
4.156 à 4.160	51
4.166 à 4.170	51
4.216 à 4.220	51
4.341 à 4.345	51
4.411 à 4.415	47
4.416 à 4.420	47
4.541 à 4.545	51
4.556 à 4.560	51
4.561 à 4.565	51
4.706 à 4.710	51
4.746 à 4.750	51
4.981 à 4.985	51
5.151 à 5.155	51
5.156 à 5.160	51
5.291 à 5.295	51
5.316 à 5.320	47
5.396 à 5.400	51
5.421 à 5.425	49
5.476 à 5.480	47
5.481 à 5.485	47
5.491 à 5.495	51
5.706 à 5.710	51
5.716 à 5.720	47
5.991 à 5.995	51
6.046 à 6.050	47
6.116 à 6.120	47
6.211 à 6.215	49
6.216 à 6.220	47
6.221 à 6.225	51
6.246 à 6.250	51
6.261 à 6.265	47
6.491 à 6.495	49
6.511 à 6.515	51
6.576 à 6.580	47
6.646 à 6.650	51
6.856 à 6.860	47
6.861 à 6.865	51
6.911 à 6.915	51
7.021 à 7.025	51
7.031 à 7.035	51
7.036 à 7.040	51
7.111 à 7.115	47
7.146 à 7.150	49
7.266 à 7.270	51
7.221 à 7.285	51
7.426 à 7.430	40
7.956 à 7.960	49
8.416 à 8.420	47
8.436 à 8.440	47
8.481 à 8.485	47
8.556 à 8.560	47
8.581 à 8.585	51
8.721 à 8.725	51
8.796 à 8.800	51
8.806 à 8.810	47
8.836 à 8.840	47
8.891 à 8.895	51
8.931 à 8.935	51
8.936 à 8.940	51
9.091 à 9.095	51
9.156 à 9.160	51
9.191 à 9.195	49
9.196 à 9.200	49
9.206 à 9.210	51
9.266 à 9.270	47
9.301 à 9.305	51
9.366 à 9.370	51
9.471 à 9.475	47
9.536 à 9.540	47
9.596 à 9.600	49
9.746 à 9.750	47
9.771 à 9.775	51
9.956 à 9.960	49
10.006 à 10.010	49
10.056 à 10.060	51
10.196 à 10.200	51
10.261 à 10.265	51
10.416 à 10.420	47
10.606 à 10.610	51
10.621 à 10.625	47
10.636 à 10.640	51
10.736 à 10.740	51
10.751 à 10.755	51
10.776 à 10.780	40
10.786 à 10.790	51
10.796 à 10.800	51
10.856 à 10.860	47
10.876 à 10.880	47
10.886 à 10.890	47
10.921 à 10.925	47
10.981 à 10.985	47
11.046 à 11.050	51
11.376 à 11.380	51
11.636 à 11.640	47
11.651 à 11.655	47
11.796 à 11.800	51
11.821 à 11.825	51
12.116 à 12.120	51
12.126 à 12.130	51
12.246 à 12.250	51
12.256 à 12.270	51
12.516 à 12.520	49
12.566 à 12.570	51
12.741 à 12.745	47
12.756 à 12.760	47
12.806 à 12.810	49
12.921 à 12.925	47
12.936 à 12.940	51
12.946 à 12.950	51
12.951 à 12.955	49
12.991 à 12.995	49
13.016 à 13.020	51
13.096 à 13.100	47
13.101 à 13.105	51
13.106 à 13.110	47
13.141 à 13.145	51
13.281 à 13.285	47
13.356 à 13.360	47
13.371 à 13.375	51
13.446 à 13.450	47
13.476 à 13.480	51
13.546 à 13.550	51
13.606 à 13.610	51
13.656 à 13.660	47
13.671 à 13.675	51
13.676 à 13.680	51
13.911 à 13.915	51
13.966 à 13.970	47
14.041 à 14.045	49
14.081 à 14.085	49
14.086 à 14.090	51
14.186 à 14.190	51
14.441 à 14.445	49
14.456 à 14.460	47
14.476 à 14.480	51
14.561 à 14.565	51
14.806 à 14.810	47
14.811 à 14.815	47
14.836 à 14.840	51
14.841 à 14.845	51
14.976 à 14.980	49
14.986 à 14.990	47
15.106 à 15.110	47
15.321 à 15.325	47
15.526 à 15.530	51
15.561 à 15.565	47
15.666 à 15.670	51
15.896 à 15.900	51
16.031 à 16.035	51
16.126 à 16.130	51
16.146 à 16.150	51
16.206 à 16.210	51
16.256 à 16.260	47
16.336 à 16.340	51
16.341 à 16.345	47
16.401 à 16.405	47
16.486 à 16.490	49
16.576 à 16.580	51
16.686 à 16.690	47
16.856 à 16.860	47
16.876 à 16.880	47
17.021 à 17.025	47
17.076 à 17.080	49
17.101 à 17.105	51
17.106 à 17.110	49
17.146 à 17.150	51
17.171 à 17.175	47
17.206 à 17.210	47
17.236 à 17.300	51
17.326 à 17.330	51
17.371 à 17.375	47
17.461 à 17.465	47
17.491 à 17.495	47
17.531 à 17.535	47
17.631 à 17.635	51
17.866 à 17.870	47
17.976 à 17.980	51
17.986 à 17.990	51
18.041 à 18.045	47
18.046 à 18.050	47
18.061 à 18.065	47
18.076 à 18.080	47
18.151 à 18.155	49
18.276 à 18.280	51
18.311 à 18.315	51
18.366 à 18.370	51
18.406 à 18.410	49
18.421 à 18.425	40
18.426 à 18.430	47
18.491 à 18.495	47
18.641 à 18.645	49
18.996 à 19.000	51
19.041 à 19.045	51
19.191 à 19.195	51
19.276 à 19.280	51
19.291 à 19.295	51
19.321 à 19.325	51
19.426 à 19.430	51
19.466 à 19.470	51
19.511 à 19.515	49
19.616 à 19.620	51
19.646 à 19.650	51
19.711 à 19.715	47
19.731 à 19.735	49
19.871 à 19.875	51
19.916 à 19.920	40
19.956 à 19.960	40
19.961 à 19.965	47
19.996 à 20.000	49
20.196 à 20.200	51
20.231 à 20.235	51
20.321 à 20.325	47
20.336 à 20.340	49
20.386 à 20.390	51
21.161 à 21.165	47
21.171 à 21.175	40
21.181 à 21.185	49
21.206 à 21.210	47
21.281 à 21.285	51
21.366 à 21.370	49
21.371 à 21.375	47
21.471 à 21.475	51
21.506 à 21.510	51
21.751 à 21.756	47
21.771 à 21.775	47
21.776 à 21.780	49
21.781 à 21.785	40
21.796 à 21.800	51
21.816 à 21.820	51
21.936 à 21.940	47
21.991 à 21.995	51
22.121 à 22.125	51
22.161 à 22.165	51
22.246 à 22.250	51
22.266 à 22.270	51
22.411 à 22.415	51
22.616 à 22.620	49
22.621 à 22.625	49
22.631 à 22.635	49
22.791 à 22.795	51
22.871 à 22.875	49
22.926 à 22.930	51
23.011 à 23.015	51
23.126 à 23.130	47
23.516 à 23.520	51
23.656 à 23.660	47
23.841 à 23.845	51
23.846 à 23.850	51
23.856 à 23.860	51
23.926 à 23.930	51
23.946 à 23.950	51
24.341 à 24.345	47
24.366 à 24.370	51
24.551 à 24.555	51
24.896 à 24.900	51
24.976 à 24.980	51
25.026 à 25.030	51
25.071 à 25.075	51
25.106 à 25.110	51
25.281 à 25.285	47
25.286 à 25.290	47
25.431 à 25.435	51
25.471 à 25.475	51
25.726 à 25.730	51
25.831 à 25.835	51
25.861 à 25.865	51
25.881 à 25.885	47
25.901 à 25.905	51
26.001 à 26.005	51
26.031 à 26.035	47
26.106 à 26.110	49
26.161 à 26.165	49
26.186 à 26.190	51
26.246 à 26.250	51
26.256 à 26.260	47
26.281 à 26.285	51
26.316 à 26.320	47
26.351 à 26.355	49
26.566 à 26.570	47
26.791 à 26.795	49
26.841 à 26.845	47
26.921 à 26.925	47
27.191 à 27.195	51
27.551 à 27.555	49
28.151 à 28.155	47
28.721 à 28.725	49
28.946 à 28.950	47
28.951 à 28.955	49
29.076 à 29.080	47
29.081 à 29.085	47
29.501 à 29.505	47
29.851 à 29.855	47

Les obligations sorties au tirage du 8 juin 1951 seront remboursables à partir du 20 juin 1951.

L'HYDRO-ENERGIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 33, RUE LA BOÉTIE, PARIS

Registre du commerce : Seine 246118 B.

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1931

DE LA

Société française auxiliaire pour l'électricité.

Amortissement 1951.

Conformément aux conditions d'émission, il a été procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de mille neuf cents (1.900) obligations de 1.000 F de la Société française auxiliaire pour l'électricité 5 0/0 1931, prévu pour le 1er août 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

219	(49)	6.078	(49)	12.154	(46)	17.353	(45)	23.011	(50)
252	(49)	6.108	(50)	12.183	(46)	17.354	(47)	23.105	(49)
290	(47)	6.168	(48)	12.184	(46)	17.494	(49)	23.226	(50)
329	(49)	6.324	(45)	12.515	(48)	17.499	(48)	23.245	(50)
357	(45)	6.375	(50)	12.556	(49)	17.528	(50)	23.398	(47)
363	(50)	6.386	(47)	12.771	(50)	17.531	(44)	23.543	(43)
501	(49)	6.490	(46)	12.858	(50)	17.612	(50)	23.570	(50)
593	(47)	6.492	(46)	13.111	(47)	17.719	(49)	23.676	(50)
642	(46)	6.639	(49)	13.129	(49)	17.838	(48)	23.695	(50)
792	(48)	6.912	(48)	13.187	(50)	18.156	(44)	23.775	(50)
819	(46)	6.938	(45)	13.309	(48)	18.311	(49)	23.795	(50)
888	(50)	7.092	(48)	13.325	(50)	18.356	(50)	23.817	(48)
972	(50)	7.094	(46)	13.746	(50)	18.370	(49)	23.824	(50)
973	(48)	7.096	(48)	13.792	(48)	18.618	(50)	23.962	(45)
1.229	(48)	7.127	(46)	13.793	(50)	18.771	(50)	24.070	(50)
1.454	(50)	7.194	(50)	13.797	(48)	18.774	(50)	24.089	(44)
1.483	(50)	7.239	(42)	13.800	(48)	18.803	(50)	24.127	(44)
1.616	(50)	7.339	(48)	13.974	(50)	18.808	(46)	24.260	(43)
1.801	(50)	7.612	(47)	13.981	(43)	18.898	(50)	24.261	(46)
1.808	(45)	7.629	(49)	14.185	(50)	18.941	(50)	24.309	(50)
1.876	(50)	7.628	(50)	14.190	(50)	19.021	(44)	24.592	(49)
1.946	(46)	7.743	(50)	14.228	(47)	19.028	(44)	24.570	(49)
2.110	(50)	7.801	(50)	14.291	(49)	19.512	(48)	24.687	(48)
2.113	(45)	7.892	(46)	14.510	(49)	19.561	(49)	24.695	(50)
2.114	(44)	8.235	(50)	14.579	(47)	19.731	(50)	24.710	(49)
2.116	(44)	8.351	(50)	14.616	(48)	19.992	(50)	25.183	(43)
2.128	(49)	8.412	(43)	15.042	(45)	20.332	(44)	25.213	(48)
2.241	(46)	8.417	(47)	15.072	(45)	20.333	(43)	25.236	(45)
2.247	(43)	8.418	(45)	15.142	(49)	20.335	(43)	25.356	(50)
2.249	(47)	8.424	(47)	15.146	(49)	20.357	(50)	25.360	(50)
2.357	(50)	8.426	(47)	15.174	(50)	20.418	(45)	25.370	(50)
2.396	(50)	8.428	(46)	15.207	(49)	20.434	(48)	25.454	(50)
2.418	(50)	8.730	(42)	15.337	(50)	20.444	(49)	25.482	(50)
2.441	(47)	8.738	(44)	15.376	(49)	20.450	(50)	25.689	(45)
2.480	(50)	8.914	(49)	15.424	(50)	20.578	(45)	25.811	(46)
2.619	(48)	8.971	(48)	15.436	(50)	20.598	(50)	25.855	(49)
2.674	(50)	9.006	(48)	15.477	(49)	20.723	(47)	25.912	(50)
2.903	(47)	9.017	(46)	15.565	(47)	20.727	(44)	26.424	(49)
2.933	(45)	9.429	(49)	15.574	(47)	20.734	(47)	26.630	(49)
2.984	(47)	9.435	(49)	15.578	(46)	20.774	(46)	26.948	(46)
3.092	(50)	9.513	(48)	15.580	(47)	20.820	(50)	27.023	(47)
3.196	(46)	9.715	(47)	15.765	(50)	20.933	(48)	27.077	(50)
3.178	(48)	9.820	(49)	15.864	(47)	21.191	(50)	27.200	(44)
3.346	(50)	9.864	(50)	16.015	(50)	21.200	(46)	27.328	(50)
3.465	(46)	9.870	(50)	16.105	(43)	21.307	(50)	27.386	(50)
3.476	(49)	9.875	(46)	16.111	(46)	21.318	(49)	27.414	(50)
3.479	(49)	9.944	(49)	16.247	(50)	21.335	(48)	27.596	(46)
2.642	(50)	10.057	(47)	16.273	(49)	21.484	(50)	27.677	(46)
3.698	(44)	10.073	(46)	16.274	(50)	21.508	(48)	27.924	(47)
3.699	(47)	10.137	(50)	16.364	(46)	21.509	(50)	27.925	(46)
3.711	(46)	10.150	(46)	16.416	(46)	21.517	(50)	27.941	(44)
2.721	(50)	10.183	(50)	16.456	(48)	21.640	(45)	27.946	(49)
3.726	(48)	10.374	(43)	16.469	(50)	21.737	(49)	28.060	(50)
3.753	(50)	10.447	(50)	16.518	(50)	21.753	(46)	28.102	(43)
3.846	(46)	10.590	(50)	16.543	(45)	21.756	(50)	28.115	(43)
3.875	(50)	10.696	(50)	16.568	(50)	21.775	(47)	28.382	(50)
4.041	(50)	10.725	(50)	16.586	(50)	21.791	(50)	28.553	(46)
4.264	(47)	10.730	(45)	16.608	(50)	21.841	(43)	28.586	(49)
4.345	(49)	10.777	(49)	16.766	(49)	21.926	(49)	28.606	(50)
4 677	(50)	10.834	(50)	16.780	(49)	22.090	(50)	28.617	(45)
4.710	(48)	10.946	(43)	16.851	(50)	22.095	(50)	28.635	(44)
4.713	(48)	11.170	(48)	16.878	(49)	22.108	(50)	28.638	(44)
4.757	(50)	11.307	(46)	16.887	(49)	22.226	(50)	28.706	(47)
4.970	(50)	11.378	(47)	16.916	(49)	22.229	(49)	28.724	(50)
5.123	(50)	11.455	(46)	16.950	(45)	22.257	(47)	28.783	(50)
5.235	(49)	11.563	(50)	16.981	(45)	22.382	(49)	29.014	(43)
5.456	(47)	11.595	(47)	17.016	(49)	22.434	(45)	29.172	(46)
5.561	(48)	11 754	(49)	17.041	(50)	22.530	(50)	29.173	(47)
5.648	(50)	11.752	(44)	17.123	(50)	22.528	(50)	29.258	(49)
5.673	(48)	11.837	(49)	17.170	(46)	22.643	(50)	29.386	(50)
5.709	(49)	11 933	(49)	17.172	(44)	22.776	(50)	29.584	(47)
5.899	(50)	12.119	(47)	17.306	(50)	22.782	(43)	29.687	(49)
6.041	(47)	12.135	(50)	17.322	(44)	22.814	(45)	29.710	(50)
6.047	(47)	12.153	(48)	17.329	(44)	22.916	(49)	29.846	(43)
29.847	(45)	32.045	(44)	33 449	(48)	37.838	(44)	44.869	(49)
29.855	(45)	32.082	(44)	33.503	(46)	37.842	(48)	45.027	(45)
29.859	(42)	32.097	(47)	33.540	(50)	37.844	(45)	45.109	(44)
29.861	(45)	32.141	(50)	33.591	(45)	37.845	(45)	45.110	(46)
29.901	(44)	32.159	(48)	33.648	(49)	37.953	(50)	45.233	(43)
30.007	(50)	32.180	(49)	33.753	(50)	37.976	(50)	45.258	(47)
30.029	(50)	32.244	(43)	33.820	(43)	38.051	(48)	45.362	(49)
30.041	(48)	32.276	(48)	33.938	(50)	38.171	(50)	45.394	(44)
30.244	(47)	32.467	(44)	34.151	(50)	38.308	(50)	45.546	(44)
30.263	(49)	32.502	(44)	34.479	(47)	38.315	(46)	45.725	(47)
30.273	(50)	32.659	(49)	34.496	(50)	38.417	(47)	45.866	(49)
30.492	(47)	32.652	(50)	34.533	(50)	38.434	(46)	45.945	(48)
30.508	(47)	32.660	(49)	34.713	(45)	38.437	(47)	46.339	(47)
30.511	(47)	32.683	(46)	34.912	(49)	38.438	(47)	46.340	(47)
30.520	(50)	32.744	(47)	35.159	(45)	38.540	(50)	46.482	(48)
30.580	(50)	32.746	(45)	35.528	(50)	38.609	(44)	46.510	(49)
30.712	(50)	32.752	(47)	35.629	(49)	38.625	(50)	46.573	(46)
30.762	(45)	32.753	(48)	35.635	(49)	38.638	(50)	46.688	(45)
30.764	(44)	32.754	(44)	35.735	(45)	38.712	(50)	46.689	(47)
30.776	(45)	32.758	(49)	35.764	(50)	38.852	(43)	46.921	(49)
30.777	(44)	32.762	(46)	35.843	(50)	38.854	(44)	46.952	(49)
30.819	(46)	32.764	(50)	35.870	(44)	39.029	(50)	46.969	(46)
30.932	(49)	32.765	(48)	35.930	(49)	39.329	(44)	47.045	(49)
30.933	(48)	32.769	(44)	35.995	(50)	39.366	(49)	47.143	(48)
31.007	(50)	32.772	(50)	36.145	(50)	39.451	(50)	47.148	(46)
31.011	(44)	32.779	(47)	36.524	(49)	39.476	(44)	47.361	(48)
31.013	(44)	32.780	(45)	36.605	(49)	39.501	(45)	47.704	(44)
31.037	(44)	32.794	(48)	36.837	(47)	39.659	(49)	47.818	(48)
31.057	(48)	32.823	(50)	36 843	(48)	40.090	(43)	47.856	(49)
31.058	(48)	32.908	(49)	36 885	(50)	40.343	(48)	47.904	(47)
31.112	(44)	32.926	(45)	36 893	(49)	40.441	(48)	48.097	(47)
31.116	(46)	32.980	(50)	36.939	(47)	40.569	(49)	48.464	(46)
31.198	(50)	33.003	(45)	36.932	(48)	40.664	(50)	48.529	(49)
31.218	(48)	33.005	(46)	36.973	(49)	40.678	(50)	48.573	(48)
31.302	(45)	33.006	(45)	37.255	(50)	41.142	(49)	48.622	(49)
31.304	(46)	33.008	(47)	37.259	(47)	41.208	(49)	48.624	(48)
31.378	(48)	33.010	(43)	37.279	(48)	41.211	(47)	48.676	(44)
31.407	(47)	33.012	(43)	37.281	(47)	42.000	(44)	48.872	(48)
31.479	(50)	33.094	(45)	37.284	(45)	42.214	(48)	48.874	(45)
31.483	(49)	33.100	(50)	37.287	(45)	42.227	(49)	48.879	(43)
31.552	(43)	33.118	(50)	37.297	(49)	42.312	(48)	48.880	(47)
31.589	(46)	33.137	(50)	37.314	(49)	42.735	(49)	48.882	(46)
31.676	(46)	33.160	(47)	37.323	(42)	42.896	(49)	49.051	(49)
31.698	(50)	33.181	(47)	37.332	(50)	43.353	(49)	49.228	(44)
31.708	(46)	33 189	(48)	37.335	(50)	43.417	(47)	49.704	(47)
31.734	(48)	33.194	(50)	37.393	(46)	43.834	(47)	49.757	(48)
31.762	(46)	33.203	(50)	37.395	(50)	44.086	(43)	49.873	(49)
31.763	(46)	33.218	(43)	37.566	(46)	44.133	(44)	49.875	(49)
31.859	(49)	33.221	(46)	37.702	(46)	44.315	(49)	49.883	(49)
31.897	(46)	33.260	(49)	37.754	(46)	44.721	(49)	49.900	(45)
32.007	(49)	33.294	(50)	37.757	(46)	44.722	(48)	49.995	(49)
32.044	(45)	33.378	(45)	37.802	(47)				

NOTA. — Les nombres portés entre parenthèse en regard des numéros des titres indiquent l'année du remboursement.

Tuileries et Briqueteries de la Marne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 925.000 F

SIÈGE SOCIAL : A CHAMPIGNY-SUR-VESLE (MARNE)

R. C. : Reims 2992.

Obligations de 1.000 *F* 3,50 0/0 (*émission* 1930).

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 65 obligations 3,50 0/0 1930, formant la totalité des titres dont l'amortissement était prévu au 15 juin 1951.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Tirage du 15 *juin* 1946.	*Tirage du* 15 *juin* 1947.
Coupon n° 33 attaché.	Coupon n° 35 attaché.
759 802 1.522	1.767

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Delodovici (Albert), né à Nilvange (Moselle) le 5 janvier 1905, de nationalité française par naturalisation, suivant décret n° 8833 ×34 en date du 4 juin 1948, commerçant, domicilié à Tomblaine, rue Pasteur, 47, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son épouse, née Bouché (Germaine), née le 16 juillet 1909 à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle), ainsi qu'au nom de ses enfants mineurs issus de son mariage avec Mme Bouché (Germaine) : Albert, né le 9 mai 1937 et André, né le 3 septembre 1938, tous les deux à Tomblaine, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delot, consacré par l'usage.

M. Bacharach (Pierre-David), né à Lyon (3e) le 11 juillet 1910, demeurant à Lyon (Rhône), 4, avenue Verguin, sollicite l'autorisation, tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Jean-Pierre-Lucien-Hugues, né à Lyon (6e) le 12 juillet 1942, et de ses enfants à venir, de substituer à son nom patronymique de Bacharach celui de Baccara et de s'appeler légalement à l'avenir Baccara au lieu de Bacharach.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture des Côtes-du-Nord.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route nationale n° 786 de Dinard à Morlaix.

Travaux de rectification et d'élargissement (terrassements et fondation) entre Plérin et Pordic (P.K. 62.740 à P.K. 66.099) sur une longueur de 3.357,74 mètres.

ADJUDICATION

En l'hôtel de la préfecture, le 9 juillet 1951, à dix heures.

Le 9 juillet 1951, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet des Côtes-du-Nord, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de rectification et d'élargissement de la route nationale n° 786 entre Plérin et Pordic (P.K. 62.740 à P.K. 66.099) sur une longueur de 3.357,74 mètres.

Les travaux à l'entreprise sont évalués à 21.265.280 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, entre les mains de M. Bideau, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Brieuc.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge, quatre jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement provisoire.*

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

Dans les bureaux de la préfecture (4e division, 1er bureau), de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures;

Dans le bureau de M. Marchais, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Brieuc, 3, place du Général-de-Gaulle, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures.

IV. — *Envoi de soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet des Côtes-du-Nord;

2° A M. Bideau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Brieuc.

Le délai, pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédant la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai, ne seront pas admises.

Fait à Saint-Brieuc, le 7 juin 1951.

Le préfet,
ROBERT FLEURY.

Extrait de l'annexe n° 1 à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Admission à l'adjudication.*

Chaque candidat, les sociétés d'ouvriers français exceptées, sera tenu de présenter:

1° Une déclaration indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualités et domicile;

2° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les nom, qualité et domicile, des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art peuvent être joints à la note;

3° Une promesse de versement sous vingt jours d'un cautionnement définitif de 400.000 F dans la caisse du trésorier-payeur général à Saint-Brieuc;

4° Une attestation de la caisse de compensation pour les congés payés ainsi qu'un certificat de la caisse des allocations familiales certifiant qu'ils sont à jour de leurs cotisations au moment de l'adjudication.

Les pièces nos 1 et 2 devront, à peine de forclusion, avoir été visées par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, avant l'adjudication et dans le délai fixé par l'affiche d'adjudication.

Les sociétés d'ouvriers français auront à produire:

1° La liste nominative de leurs membres (nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance);

2° Leur acte de société;

3° L'engagement d'employer effectivement aux travaux, pendant toute leur durée, un nombre minimum de sociétaires qu'elles fixeront;

4° Un acte en bonne et due forme, désignant le délégué chargé de les représenter et définissant ses pouvoirs comme il est prescrit ci-après;

5° Une déclaration de ce délégué indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile;

6° Une note de ce délégué indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux que la société a exécutés ou à l'exécution desquels elle a concouru, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note.

Les pièces nos 1 à 6 devront, à peine de forclusion, être visées par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées avant l'adjudication et dans le délai fixé par l'affiche d'adjudication.

II. — *Forme des soumissions.*

Les soumissions devront être faites sur papier timbré et conformes au modèle figurant au dossier du projet. Les rabais fractionnaires sont interdits; toute fraction de centime serait, le cas échéant, comptée pour un centime.

Les concurrents pourront se procurer des formules imprimées pour soumissions dans les bureaux de l'ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Brieuc.

Les soumissions déposées par des sociétés d'ouvriers français devront être présentées et signées par le délégué chargé de représenter la société.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus exigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

III. — *Envoi des soumissions.*

Aucune soumission ne sera reçue en séance publique.

Les pièces exigées pour l'admission à l'adjudication seront jointes, dans un paquet cacheté, à la soumission qui, préalablement, aura été renfermée, toute seule, dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication du lot auquel la soumission se rapporte; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus, par lettre recommandée, à l'un des destinataires désignés par l'affiche d'adjudication.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour non férié précédent la veille de l'adjudication, à seize heures, terme de rigueur. Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les lettres recommandées porteront extérieurement une mention indiquant la nature du contenu et avertissant qu'elles ne doivent pas être ouvertes avant l'adjudication.

Le préfet les déposera sur le bureau à l'ouverture de la séance publique fixée pour l'adjudication.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Lanciers de Puteaux.** Transfert du siège social du café Club, boulevard Richard-Wallace, Puteaux, au 33, boulevard Richard-Wallace, Puteaux.

24 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque de Valeuil.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Valeuil.

24 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Etoile sportive de Bois-Colombes change de titre et devient **Club olympique de Bois-Colombes.** Transfert du siège social du 1, place de la République, Bois-Colombes, au 20, rue Gallieni, Bois-Colombes.

25 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **L'Amicale laïque de Lavalade.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Lavalade.

25 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association France-Afrique.** But: resserrement des liens qui unissent la France et les pays d'outre-mer; étude des problèmes économiques et sociaux propres à ces pays. Siège social: 92, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.

26 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Association **Saint-Valery-Tourisme.** But: prospérité de Saint-Valery au point de vue touristique et climatique. Siège social: mairie de Saint-Valery-sur-Somme.

26 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union des jeunes Suresnois de la cité.** But: œuvres sociales, vieillards, blessés militaires, groupe artistique, sorties. Siège social: café R. Mathias, 22, avenue Jean-Jaurès, Suresnes.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **L'Amicale laïque de Firbeix.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Firbeix.

28 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Gap. **Amicale des classes 1936-1937.** But: constituer une caisse de secours réservée aux membres de l'amicale, caisse de secours qui est alimentée par des cotisations provenant de cartes de membres actifs et honoraires et de dons divers soit en argent, soit en nature. Siège social: bar La Coupole, 8, rue Carnot, Gap.

29 mai 1951. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **L'Amicale laïque de Sorges.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Sorges.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Association familiale communale de Suze-la-Rousse.** But: étude et défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Suze-la-Rousse.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. Association amicale des caravanes Henon **L'Escadre blanche.** But: réunir les propriétaires de caravanes Henon, susciter des réunions et éditer un bulletin de liaison en vue de sorties collectives de caravaning automobile. Siège social: chez M. Henon (Henri), industriel, 56, avenue du Général-Leclerc, Albert.

29 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lélhune. **Les Amis de la nature de Calonne-Ricouart et environs.** But: faire connaître et aimer la nature. Siège social: rue de Bruay, Calonne-Ricouart.

30 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association locale du Mouvement national d'épargne.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: villa Le Nid, rue du R.-L.-C.-M., Aix.

31 mai 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves du centre d'apprentissage d'Albertville.** But: veiller au développement des centres d'apprentissage publics; contribuer à leur prospérité morale et matérielle; défendre les intérêts matériels et moraux des apprentis. Siège social: salle des sociétés, mairie d'Albertville.

31 mai 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Office municipal des sports de Grenoble.** But: liaison entre les sociétés de Grenoble et la municipalité. Siège social: cité administrative Dode, rue Joseph-Chanrion, Grenoble.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des étudiants et anciens étudiants de l'institut d'études politiques de Bordeaux.** But: grouper les étudiants en sciences politiques et coordonner leurs activités. Siège social: 35, place Pey-Berland, Bordeaux.

1er juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **La Plaine de Vittel.** But: organisation rationnelle de la chasse sur les propriétés où l'association possédera le droit de chasse. Siège social: café du Nord, rue de Verdun, Vittel.

1er juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des contrôleurs de sécurité de la caisse régionale de sécurité sociale de la région parisienne.** But: resserrer les liens d'amitié entre les contrôleurs de sécurité; étudier l'amélioration matérielle ou morale de leur situation; présenter, par tous moyens utiles, des vœux en vue de cette amélioration. Siège social: 19, rue Daviel, Paris.

2 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Le Comité des fêtes de la Chapelle-Glain.** But: organisation de fêtes locales. Siège social: mairie de la Chapelle-Glain.

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Aurillac. **Fédération départementale des chasseurs du Cantal.** But: réprimer le braconnage et repeuplement. Siège social: 51, avenue de la République, Aurillac.

5 juin 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Comité d'action pour la Maison du Combattant et des victimes de la guerre du département d'Alger.** But: grouper les présidents des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre du département d'Alger en vue d'unir leurs efforts pour réaliser la construction d'une maison du combattant d'Alger. Siège social: chez le président, 1, rue Burdeau, Alger.

6 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves du centre public Henri-IV,** Gélos. But: défendre les intérêts matériels et moraux des apprentis; veiller au développement du centre d'apprentissage. Siège social: 11, rue L.-Barthou, Gélos.

6 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Mouvement universel pour une confédération mondiale** transfère son siège social du 18, rue Vignon, Paris, au 369, Keizersgracht, Amsterdam.

6 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement interprofessionnel du logement de Courbevoie.** But: favoriser la construction et lutter contre la crise du logement. Siège social: mairie de Courbevoie.

6 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. Association **Novelty.** But: diffusion de l'art musical et théâtral. Siège social: 76, rue du Gauche-Pied, Maubeuge.

7 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Syndicat communal des chasseurs et propriétaires de Cailla et Laprade.** But: réglementation de la chasse et protection des récoltes. Siège social: mairie de Cailla.

7 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Syndicat de défense des intérêts du quartier les Deux-Poteaux-Beutre.** But: améliorer l'urbanisme du quartier. Siège social: café Laforge, les Deux-Poteaux, Mérignac.

10 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **La Saint-Hubert.** But: location de chasse, repeuplement, destruction des nuisibles. Siège social: chez M. A. Beschet, industriel, président, Vaux-et-Chantegrue.

12 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. Association de bienfaisance **Maison Sainte-Famille.** But: venir en aide et porter assistance à tout habitant de la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine. Siège social: lieudit Maison-Delaunay, Sainte-Gemme-la-Plaine.

13 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontarlier. **Amicale des employés municipaux de la ville de Pontarlier.** But: resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les employés d'une même ville et attribuer un secours si besoin est. Siège social: hôtel de ville de Pontarlier.

13 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association générale des familles du canton de Massiac.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles; respect de la moralité publique; développement du sens familial. Siège social: mairie de Massiac.

14 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Cercle des sports et fêtes de la Place-Neuve.** But: pratiquer le sport bouliste et organiser des fêtes. Siège social: L'Auberge, 50, Grande-Rue Bourg-de-Péage.

15 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Chautovent.** But: association d'agrément et d'entr'aide. Siège social: 12, rue Gazotte, Dijon.

15 juin 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. L'Association familiale ouvrière de Nouzonville change son titre et devient **Union populaire d'action familiale de Nouzonville.** But: défense des droits des familles du milieu populaire dans tous les domaines. Siège social: 71, rue Jules-Fuzelier, Nouzonville.

16 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Bastion-Pétanque.** But: jeu de boules. Siège social: café Glacier, boulevard Commandant-Roumens, Carcassonne.

18 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Boxing-Club dinannais.** But: culture physique (boxe). Siège social: café Martin, 11, rue Thiers, Dinan.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Cher. **Ball-Trap-Club saint-martinois.** But: favoriser à ses membres le sport du tir aux pigeons artificiels; développer le goût du tir de chasse. Siège social: mairie de Saint-Martin-d'Auxigny.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des fabricants de confection féminine.** But: grouper les fabricants pour mieux se connaître. Siège social: 9, rue Geoffroy-Marie, Paris.

(Loi du 25 février 1927.)

5 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association syndicale des gérants libres de fonds de commerce.** But: défense des intérêts; faire adopter la fonction de gérant libre par les pouvoirs publics. Siège social: café La Médaille, 114, rue Rambuteau, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.